

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet de la délibération

N° 18-146

Renonciation après
enquête publique à la
modification du plan
d'alignement de la rue de
l'As-de-Trèfle –
Approbation après
enquête publique de la
modification du plan
d'alignement de la rue de
l'Espérance et de
l'avenue de la Miotte

SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-septième jour du mois de septembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot - Annexe de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoint ; Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, M. Patrick FORESTIER, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Francine GALLIEN, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT, M. Emmanuel FILLAUDEAU.

Absents excusés :

Mme Delphine MENTRE - mandataire : M. Sébastien VIVOT
M. Ian BOUCARD - mandataire : Mme Florence BESANCENOT
Mme Marion VALLET - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT
M. René SCHMITT - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Bastien FAUDOT - mandataire : M. Emmanuel FILLAUDEAU

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absentes :

Mme Léa MANGUIN
Mme Brigitte BRUN
Mme Patricia BOISUMEAU

Secrétaire de séance :

Mme Marie STABILE

~~~~~

La séance est ouverte à 19 h et levée à 21 h 40.

Ordre de passage des rapports : 1 à 30.

M. François BORON entre en séance lors de l'examen du rapport n° 9 (délibération n° 18-131).

TRANSMIS SUR OK-ACTES

- 3 OCT. 2018



Direction Générale des Services Techniques
Service Urbanisme

DELIBERATION

de M. Jean-Marie HERZOG, Adjoint

Références

JMH/CW - 18-146

Mots clés

Urbanisme

Code matière :

2.2

Objet

Renonciation après enquête publique à la modification du plan d'alignement de la rue de l'As-de-Trèfle - Approbation après enquête publique de la modification du plan d'alignement de la rue de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les Articles L.112-1, L.112-2, L.141-3 et L.141-4,

VU le Code de l'Expropriation,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les pièces des dossiers soumis à enquête publique ;

Comme rappelé lors de la délibération du 28 septembre 2017, un plan d'alignement détermine la limite du Domaine Public Routier au droit des propriétés riveraines. Il a pour but de prévoir l'évolution de la voie (élargissement, rétrécissement) et de la protéger de tout empiètement des riverains. Sa portance juridique étant importante, son objet doit être justifié et en cohérence avec les opérations d'aménagement envisagées. Par conséquent, il est nécessaire de mettre à jour ces plans d'alignement, pour ne conserver que les alignements indispensables qui permettront de répondre aux besoins futurs.

Pour ce faire, ces plans ont été soumis à enquête publique durant quinze jours pour la rue de l'As-de-Trèfle et 16 jours pour la rue de l'Espérance et l'avenue de la Miotte. Durant l'ouverture de chacune des enquêtes, les commissaires enquêteurs respectifs ont reçu les observations des riverains. A l'issue de celles-ci, ils ont rendu leurs observations et conclusions. Il revient, maintenant, au Conseil Municipal de statuer sur le devenir de ces plans.

Le présent rapport concerne trois rues belfortaines : la rue de l'As-de-Trèfle, la rue de l'Espérance et l'avenue de la Miotte (cf. annexes 1a et 1b : dossiers d'enquête relatifs, entre autres, à ces trois rues).

RUE DE L'AS-DE-TREFLE

DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique relative à la modification du plan d'alignement, entre autres, de la rue de l'As-de-Trèfle s'est déroulée du 2 au 17 octobre 2017, sous la responsabilité de Mr Gilles MAIRE, commissaire enquêteur nommé par arrêté municipal n° 17-1350 en date du 9 août 2017.

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le plan d'alignement de la rue de l'As-de-Trèfle a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 1973. Il prévoyait une voie de 12 m de large de l'avenue de la Laurencie à la rue Gustave Picard, avec un élargissement devant l'entrée de la caserne, pour permettre la manœuvre de gros véhicules, puis une largeur de 10 m à partir de la rue Picard.

A ce jour, la largeur définie au plan d'alignement est atteinte entre la rue du Caporal Peugeot et le haut de la rue (tronçon Est). Sur le tronçon Ouest (entre l'avenue de la Laurencie et la rue Peugeot), l'alignement du côté pair de la rue est réalisé. Seules les parcelles du côté impair restent frappées d'alignement, à l'exception du 7bis rue de l'As-de-Trèfle déjà aligné. L'alignement en vigueur frappe uniquement des clôtures et du terrain d'agrément.

Pour le moment, il n'a pas été nécessaire de mettre en œuvre cet alignement dans le but initialement prévu, à savoir la manœuvre de gros véhicules militaires. Par ailleurs, l'activité militaire ayant déjà fortement diminuée à Belfort, il est nécessaire d'envisager l'éventuelle reconversion du site de la caserne Friedrichs et des terrains actuellement inutilisés de l'ancien parc d'artillerie (entre l'EPIDE et le côté impair de la rue de l'As-de-Trèfle). Cependant, ces sites présentent un potentiel de plusieurs centaines de logements, dont la construction accroîtrait considérablement la circulation dans le bas de la rue de l'As-de-Trèfle et viendrait s'ajouter à celle induite par la création récente d'un programme immobilier de 32 logements à l'extrémité haute de la rue.

Par conséquent, le projet soumis à enquête proposait de **modifier le plan d'alignement de la rue de l'As-de-Trèfle, afin de conserver uniquement l'alignement entre l'avenue de la Laurencie et le 17 rue de l'As-de-Trèfle, en minimisant toutefois l'emprise à acquérir au Sud-Est de la parcelle sise au 15 rue de l'As-de-Trèfle** (cf. annexe 1a : plan de l'alignement projeté et plan rectificatif des alignements).

OBSERVATIONS DE LA POPULATION ET ANALYSE

Lors de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a reçu 22 personnes. Seize observations, dont une pétition, ont été consignées dans le registre d'enquête. Quatre de ces observations concernaient les alignements des autres rues de cette enquête publique ; elles ont donc été relatées dans la délibération n° 17-212 présentée le 14 décembre 2017. Il convient donc de s'attacher maintenant aux observations 1, 3, 4, 6 à 12, 15 et 16. Les observations étant récurrentes, elles seront reprises de manière thématique, et non individuellement.

- a. L'approbation de la modification du plan d'alignement réduirait les distances entre les bâtiments et la limite de propriété. La distance restante ne permettra plus une ouverture normale des portails électriques et rendra très difficile l'accès à certains garages (repris dans 3 observations).

Analyse : L'approbation de la modification réduira effectivement la distance entre les habitations et la limite de voirie. Cependant, lors de la réalisation de cet alignement, chaque propriété sera étudiée, au cas par cas, et une solution technique sera apportée individuellement en collaboration avec les riverains concernés.

- b. La fréquentation actuelle de la rue ne nécessite pas d'engager des travaux et des dépenses si conséquentes. Seuls de petits véhicules et le bus de ramassage scolaire empruntent cette rue (repris dans 5 observations).

Analyse : Le plan d'alignement vise à préserver une capacité d'aménagement futur, en fonction de l'évolution du quartier. Il ne sera pas appliqué arbitrairement, si les besoins ne le justifient pas. En effet, la diminution de l'activité militaire sur la caserne Friedrichs et l'inoccupation des terrains de l'ancien parc d'artillerie (entre l'EPIDE et le côté impair de la rue de l'As de Trèfle) pourraient laisser place à des projets de constructions de plusieurs centaines de logements. L'élargissement et le réaménagement de la rue de l'As-de-Trèfle serait alors inévitable.

- c. Le stationnement unilatéral et la configuration actuelle de la rue constituent un ralentisseur naturel. La mise en œuvre de la modification du plan d'alignement aboutirait à la création d'une zone accidentogène en favorisant l'augmentation de la vitesse dans la rue de l'As-de-Trèfle et en diminuant la sécurité des piétons (essentiellement des enfants et des personnes âgées). Ce concept est à l'inverse de la tendance actuelle dans le reste de la commune, ou même à l'échelon national, qui tend à réduire les largeurs de voirie pour diminuer la vitesse (repris dans 11 observations).

Analyse : Un élargissement de la voirie ne constitue pas uniquement un élargissement des voies de circulation. En effet, une modification de voirie induirait obligatoirement une mise aux normes handicapées des trottoirs (largeur, pentes, accès...). La création de stationnement alternativement de part et d'autre de la chaussée pourrait restituer un effet de chicanes. Les aménagements sécuritaires seront étudiés avec soin lors de la réalisation du projet. Le plan d'alignement n'est qu'un outil d'acquisition foncière, il ne présage pas des aménagements qui seront apportés.

- d. La circulation, déjà très rapide dans la rue de l'As de Trèfle, rend l'insertion difficile depuis les propriétés privées. La mise en œuvre de l'alignement amplifierait ces difficultés, y compris l'insertion sur l'avenue de la Laurencie (repris dans 3 observations).

Analyse : L'élargissement de la voie permettrait la reconfiguration de celle-ci et l'aménagement de trottoirs et d'obstacles sécuritaires (par le stationnement, par exemple), qui permettraient la sécurisation des riverains et la réduction de la vitesse, et par conséquent, une insertion plus aisée. La mise en œuvre de cet alignement sera précédée d'une étude de circulation qui préconisera une partie des aménagements à réaliser, y compris concernant le débouché sur l'avenue de la Laurencie.

- e. La mise en œuvre de la modification du plan d'alignement engendrerait la destruction de clôtures et de végétaux anciens et emblématiques du quartier qui défigurerait le cadre de vie des habitants (repris dans 4 observations) et aurait pour conséquence de faire baisser la valeur des propriétés (repris dans 2 observations).

Analyse : Les clôtures impactées pourront être rétablies dans l'esprit de l'existant, en restant toutefois compatibles avec le PLU en vigueur. La végétation sera préservée au maximum ou déplacée dans la mesure du possible. Les propriétés seront par ailleurs valorisées par une desserte plus large.

- f. Les riverains demandent l'abrogation du plan d'alignement de la rue de l'As-de-Trèfle et évoquent une solution alternative consistant, d'une part, en la création d'une nouvelle voirie reliant la rue de l'As-de-Trèfle et l'avenue de la Miotte sur les terrains entre l'EPIDE et le côté impair de la rue de l'As-de-Trèfle. Cette voirie permettrait d'établir une circulation à un sens unique, et donc de diviser la circulation par deux (repris dans 11 observations).

Analyse : L'hypothèse de la création d'une nouvelle voirie reliant la rue de l'As de Trèfle à l'avenue de la Miotte en passant sur les terrains de l'ancien parc d'artillerie (entre l'EPIDE et le côté impair de la rue de l'As de Trèfle) se heurte à différents problèmes. D'une part, la Ville ne dispose pas du foncier ; ces terrains sont privés. Ce projet nécessiterait une expropriation conséquente sur un seul propriétaire, au lieu de plusieurs petites emprises réparties sur différents propriétaires. D'autre part, il existe un dénivelé conséquent entre le terrain visé et l'avenue de la Miotte. Le débouché à cet endroit impliquerait une pente importante. La topologie de la rue de l'As-de-Trèfle est plus adéquate. De plus, ce débouché demeurerait beaucoup trop près du carrefour Miotte/Laurencie pour être compatible avec une circulation fluide. Par ailleurs, si la circulation était divisée par deux dans la rue de l'As-de-Trèfle, elle serait identique dans l'avenue de la Laurencie, cette nouvelle voie y débouchant indirectement par l'avenue de la Miotte.

- g. Les véhicules descendant très rapidement, essentiellement dans le virage au droit du 17 de la rue, de petits aménagements sécuritaires devraient être d'ores et déjà aménagés, comme une zone 30 ou un miroir dans le virage devant la caserne (repris dans 3 observations).

Analyse : Les observations concernant les aménagements à réaliser de suite pour sécuriser la circulation actuelle sont hors du cadre de l'enquête, mais seront transmises au service compétent.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (cf. annexe 2a : Rapport du commissaire enquêteur)

Après analyse du dossier, le commissaire enquêteur a émis **un avis défavorable à la modification du plan d'alignement de la rue de l'As-de-Trèfle**. Il assortit son avis des recommandations suivantes «*Le maintien à 10 m de la largeur de la rue dans sa partie initiale à l'identique de la partie haute semble suffisant pour assurer un écoulement normal du trafic actuel, ce qui permettrait d'abroger en totalité le plan d'alignement de cette rue. Le principal obstacle à une bonne fluidité du trafic sur cet axe se situe essentiellement au niveau de la jonction avec l'avenue de la Laurencie souvent saturée aux heures de pointe et qui ne permet pas une intégration facile des véhicules en provenance de la rue de l'As-de-Trèfle. Une circulation en sens unique permettrait indéniablement d'améliorer nettement les conditions de circulation pour les usagers de cette rue.*».

ANALYSE GENERALE

Il convient de rappeler qu'en l'absence d'approbation de la modification du plan d'alignement, le plan en vigueur reste applicable. Ce dernier est actuellement plus contraignant que la modification proposée, essentiellement au niveau du 15 rue de l'As-de-Trèfle.

L'enquête publique portait sur l'abrogation d'un tronçon déjà réalisé, à l'exception du 29 rue de l'As-de-Trèfle, et sur la modification d'emprise au droit des propriétés sises aux 15 et 17 rue de l'As-de-Trèfle pour rendre cet alignement moins contraignant. Sur la partie d'alignement allant de l'avenue de la Laurencie au 15 rue de l'As-de-Trèfle, l'alignement en vigueur est maintenu. Ce maintien, qui ne change rien par rapport à l'actuel, ne relève pas de l'enquête publique. C'est pourtant ce tronçon qui a été largement contesté par les riverains qui ont vu, chacun en ce qui les concerne, un problème de portail ou une maison trop proche de la voie...

Par conséquent, il vous est proposé de suivre l'avis du commissaire enquêteur, et donc **d'abandonner la modification** du plan d'alignement de la rue de l'As-de-Trèfle soumise à enquête **et ainsi conserver le plan d'alignement actuel.**

RUE DE L'ESPERANCE ET AVENUE DE LA MIOTTE

DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique relative à la modification du plan d'alignement, entre autres, de la rue de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte s'est déroulée du 30 octobre au 14 novembre 2017 sous la responsabilité de Mme Rolande PATOIS, commissaire enquêteur nommée par arrêté municipal n° 17-1635 en date du 2 octobre 2017.

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

➤ RUE DE L'ESPERANCE

Le plan d'alignement de la rue de l'Espérance a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 1936. Il prévoyait la réalisation d'une voirie de 8,00 m au minimum.

L'alignement est partiellement réalisé. Les tronçons non encore acquis restent d'actualité, car ils induisent un rétrécissement de la chaussée et un empiètement sur celle-ci.

En effet, l'alignement en vigueur frappe :

- un angle de maison au 8 avenue de la Miotte,
- des clôtures et terrains d'agrément aux 1, 3, 7, 15, 17, 19 et 21 rue de l'Espérance,
- un sas d'entrée et une langue de terrain s'avancant d'environ 6 m sur la voirie.

Cependant, après étude, et afin de minimiser cet alignement, le projet a été élaboré et soumis à enquête publique. Il propose de **modifier le plan d'alignement de la rue de l'Espérance en :**

- **supprimant l'alignement impactant le bâtiment sis au 8 avenue de la Miotte, ainsi que le retour permettant le raccordement sur l'avenue de la Miotte en partie haute (21 avenue de la Miotte),**
- **conservant à l'identique l'alignement au droit des propriétés sises entre les numéros 1 et 22 de la rue de l'Espérance.**

➤ AVENUE DE LA MIOTTE

Le plan d'alignement de l'avenue de la Miotte a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 1975 et prévoyait une largeur de voirie de 8,00 m. Ce plan a été modifié après enquête publique par délibération du Conseil Municipal, le 12 septembre 1977. Cette modification portait sur l'accroissement localisé de l'emprise, jusqu'à 11,00 m, sur la section centrale.

L'alignement est réalisé sur la partie basse de la rue, de l'avenue de la Laurencie à la clinique de la Miotte.

Cependant, cet alignement demeure à réaliser dans le reste de la rue. Deux secteurs sont particulièrement étroits et demandent à être élargis pour faciliter la circulation et le stationnement : au droit du 7 et du 14 avenue de la Miotte.

Par conséquent, il est proposé d'approuver le projet soumis à enquête, c'est-à-dire de **modifier le plan d'alignement de l'avenue de la Miotte en :**

- **supprimant l'alignement de l'avenue de la Laurencie jusqu'au 14 avenue de la Miotte,**
- **conservant un alignement de 8,00 m de largeur entre le 14 et le 22 avenue de la Miotte, afin de faciliter la circulation, avec un élargissement au droit de l'angle nord du 16 avenue de la Miotte ; l'alignement en vigueur a néanmoins été réduit au droit du 7 rue de l'Espérance, afin de ne pas avoir à réaliser un mur de soutènement, dont le coût serait exorbitant (estimation de plus de 90 000 €).**

OBSERVATIONS DE LA POPULATION ET ANALYSE

Lors de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a reçu 9 personnes. Huit observations, dont une pétition, ont été consignées dans le registre d'enquête. Quelques observations sont propres à la rue de l'Espérance, les autres observations concernaient la rue de l'Espérance et l'avenue de la Miotte. Nous traiterons en premier les observations relatives à la rue de l'Espérance, puis celles communes aux deux rues. Les observations seront reprises de manière thématique et non individuellement.

- a. La mise en œuvre du plan d'alignement de la rue de l'Espérance devra tenir compte du dénivelé entre la route et les propriétés riveraines qui sera accru par le recul de la limite et rendra l'accès au garage très difficile (repris par 1 observation).

Analyse : L'accès aux propriétés privées sera travaillé lors de l'étude d'aménagement des rues du quartier de la Miotte.

- b. Les travaux d'alignement devront prévoir l'enfouissement des réseaux aériens et la reprise du réseau d'eaux pluviales de la rue de l'Espérance pour reprendre les eaux de ruissellement qui se déversent actuellement sur la propriété sise 1 rue de l'Espérance (repris par 2 observations).

Analyse : La modification des réseaux (enfouissement des réseaux aériens, récupération des eaux de pluie et de ruissellement) sera également intégrée à l'étude précédant le réaménagement de ces rues.

- c. La réalisation de l'alignement conduirait à l'accroissement de la vitesse et mettrait en jeu la sécurité des riverains, alors qu'actuellement, les rétrécissements naturels, au droit du 1 et 15 rue de l'Espérance constituent des ralentisseurs et des poches de stationnement sans empiéter sur la voie de circulation (repris par 5 observations).

Analyse : L'élargissement de la voirie ne signifie pas l'élargissement de la bande de roulement. En effet, lors du réaménagement de ces rues, il y aura, a minima, création de trottoirs d'une largeur minimum de 1,40 m. D'autres équipements, comme du stationnement alterné ou une zone 30, pourront contribuer à la limitation de la vitesse et améliorer la situation existante.

- d. Le coût de l'alignement est sous-estimé, la nature rocheuse du sol rend ce projet beaucoup plus onéreux. L'argent engagé dans cette opération pourrait être affecté à d'autres besoins plus justifiés et plus urgents (repris par 2 observations).

Analyse: Le coût des travaux à intervenir est une estimation sommaire des dépenses prévisionnelles (Espérance : 365 000 € - Miotte : 850 000 €). Ce montant sera ajusté lors de l'étude précédant le réaménagement des rues. Au vu de ce chiffrage, la Municipalité jugera de la pertinence des travaux à réaliser. Il convient néanmoins de rappeler que ces travaux ne seront pas réalisés lors de ce mandat municipal, compte tenu des travaux plus urgents à réaliser, comme la mise en accessibilité des voiries et bâtiments publics).

- e. Le projet d'alignement ne tient pas compte de l'histoire du quartier et de sa tradition. Les murs en pierres sèches sont les derniers vestiges des clôtures érigées au 18^{ème} Siècle pour délimiter les jardins et vergers. De même, la maison carrée et la vieille maison du 7 avenue de la Miotte sont des constructions historiques, dont l'alignement empêche l'entretien. La suppression de l'alignement permettrait aux propriétaires concernés d'entretenir ces biens, qui pourraient, par ailleurs, être valorisés à peu de frais en plaçant de petits panonceaux relatant l'histoire (repris par 1 observation).

Analyse : Si le Plan Local d'Urbanisme ne permet pas la reconstruction à l'identique de ces clôtures anciennes, les pierres actuelles pourront être réutilisées pour rétablir les nouvelles clôtures sur la hauteur maximale autorisée. Le cachet sera alors partiellement préservé. Quant aux bâtiments visés, la Ville de Belfort a choisi d'impacter également sa propriété (parcelle AT 215 - n° 6 aux plans du dossier d'enquête), au lieu de frapper d'alignement les propriétés privées situées en face. Il est cependant à noter que la réalisation de ces alignements ne se fera pas lors de ce mandat municipal (idem paragraphe d).

- f. L'alignement est justifié en partie basse de la rue de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte par les rétrécissements au droit des propriétés sises entre le 1 et 7 rue de l'Espérance, et entre le 12 et 14 de l'avenue de la Miotte (repris par 1 observation).

Analyse : Réaliser des aménagements en partie basse ne suffirait pas à améliorer les conditions de sécurité de ces rues, si ces travaux n'ont pas été anticipés par des aménagements en partie haute.

- g. Les riverains estiment que l'alignement est non justifié et doit donc être abrogé. Ces voies à sens unique sont de largeur suffisante, y compris pour le passage d'une balayeuse ou des bus. La circulation y est fluide, malgré le stationnement ponctuel sur chaussée (repris par 5 observations).

Analyse : En effet, ces rues faisant l'objet d'itinéraires de randonnées, les parties hautes ont tout autant besoin de l'aménagement de trottoirs et de stationnements. Ceux-ci permettront aux véhicules de côtoyer les piétons en toute sécurité. L'élargissement est d'autant plus pertinent au droit des propriétés sises du 28 rue de l'Espérance au 22 avenue de la Miotte qu'à partir du 28 rue de l'Espérance, la circulation (à sens unique) de la rue de l'Espérance débouche sur l'avenue de la Miotte.

La partie haute de l'avenue de la Miotte est alors à double sens. La circulation estivale est parfois compliquée à cause du rétrécissement au droit de la maison carrée (3,50 m) parce que les voitures ne peuvent se croiser. La Ville de Belfort a choisi d'impacter son patrimoine foncier (parcelles AT 215, 274 et 59 - respectivement n° 6, 10 et 12 aux plans d'enquête), au lieu de prévoir un élargissement sur les propriétés privées.

- h. Les informations reçues lors de l'enquête publique sont précises et apaisantes par rapport aux rumeurs alarmantes qui circulent (repris par 2 observations).

Analyse : Les riverains inquiets ont été renseignés en toute transparence lorsqu'ils en ont fait la demande à la Direction de l'Urbanisme ou lors des permanences du commissaire enquêteur. Il est rappelé que la Ville de Belfort n'a pas, actuellement, de projet dans le quartier.

- i. Observation sur la forme de l'enquête. Il est préconisé l'organisation d'une nouvelle enquête, afin de veiller au respect des points suivants :

- les avis d'enquête faisaient état de la «rue» de la Miotte, alors qu'il s'agit de «l'avenue» de la Miotte,
- les avis d'enquête mentionnaient à tort quatre modifications et quatre abrogations, alors qu'il s'agissait de trois modifications et cinq abrogations,
- les horaires permettant au public de consulter le dossier, annoncés dans les avis d'enquête et dans les courriers adressés aux propriétaires par la Ville, n'ont pas été respectés, notamment les 9 novembre toute la journée et le 14 novembre, de 13 h 30 à 15 h 30, en raison de la fermeture des services municipaux, ce qui, compte tenu des jours fériés, n'a laissé au public que sept journées complètes et une demi-journée pour consulter le dossier.

Analyse : Par rapport aux observations sur la forme de l'enquête :

- *La confusion entre l'avenue de la Miotte et d'autres rues belfortaines semble difficile. D'une part, tous les riverains concernés par l'enquête publique ont été destinataires d'un courrier d'information. D'autre part, le changement de dénomination de la rue de la Miotte en rue Philippe Grille n'est pas récent. Cette dénomination a été approuvée par le Conseil Municipal réuni en séance le 17 mars 1962. Quant à la rue Sous la Miotte, elle existe à Offemont, mais pas à Belfort.*
- *Le fait que l'avis d'enquête publique mentionnait la modification de l'alignement de quatre rues et l'abrogation de quatre autres au lieu de la modification de l'alignement de trois rues et l'abrogation de cinq rues ne peut être retenu à charge. En effet, l'abrogation étant une modification particulière, la description de l'enquête est inexacte mais pas erronée.*
- *Si effectivement, la consultation du dossier d'enquête à la direction de l'Urbanisme n'a pu se faire exactement dans les conditions annoncées dans l'avis d'enquête, en raison, d'une part, d'un mouvement de contestation nationale annexe (9 novembre 2017), et d'autre part, d'une réunion mobilisant l'ensemble du personnel d'accueil de la mairie annexe (14 novembre 2017 de 13 h 30 à 15 h 30), toutes deux imprévisibles au moment de la publication dudit avis, le dossier d'enquête est resté accessible sur internet durant toute la durée de l'enquête publique. Il en est de même pour l'accès à la messagerie électronique pour permettre aux personnes le désirant de faire connaître leur opinion et transmettre leurs observations.*

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (cf. annexe 2b : Rapport du commissaire enquêteur)

Après analyse du dossier et prise en compte des anomalies signalées, le commissaire enquêteur a rendu, le 5 décembre 2017, un rapport dans lequel il émet un **avis favorable à la modification des plans d'alignement de la rue de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte**, assorti toutefois de la recommandation d'engager une réflexion d'ensemble sur l'opportunité de maintenir un plan d'alignement sur ces rues.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur estime que les anomalies relevées, de pure forme, n'ont pas porté atteinte à l'information du public, les riverains concernés ayant reçu un courrier d'information et le dossier d'enquête étant resté disponible sur le site internet.

ANALYSE GENERALE

L'enquête publique portait :

- pour la rue de l'Espérance, sur la modification du plan qui consistait en la suppression de l'alignement frappant les extrémités de la rue, à savoir l'angle du bâtiment sis 8 avenue de la Miotte, (angle avec la rue de l'Espérance) et l'angle de la propriété sise au 21 rue de l'Espérance ; le reste de l'alignement en vigueur est maintenu et non modifié,
- pour l'avenue de la Miotte, sur l'abrogation de l'alignement à l'angle de la rue Nungesser et Coli et sur le tronçon réalisé entre l'avenue de la Laurencie et le 12 de l'avenue de la Miotte, ainsi que sur la minimisation des emprises à prendre sur les propriétés sises au 16 avenue de la Miotte et 7 rue de l'Espérance ; le reste de l'alignement en vigueur est maintenu et non modifié.

Les modifications proposées lors de l'enquête publique n'ont été en aucun cas plus contraignantes que celles imposées par le plan d'alignement actuel.

Comme pour le plan d'alignement de la rue de l'As-de-Trèfle, ce sont les parties non modifiées, et par conséquent, ne relevant pas de l'enquête, qui ont fait l'objet d'un maximum d'observations.

Par conséquent, il vous est proposé de suivre l'avis du commissaire enquêteur, et ainsi d'approuver la modification du plan d'alignement de la rue de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte.

CONCLUSION

Les plans d'alignement actuels, bien qu'en vigueur depuis de nombreuses années, ne sont pas pour autant obsolètes. Ils se doivent surtout de permettre à la Ville de Belfort de faire évoluer ses voiries en cohérence avec l'évolution de l'urbanisation. Les enquêtes publiques portaient sur l'abrogation de certains tronçons des plans d'alignement et quelques modifications ponctuelles, pour rendre ce plan moins contraignant. Sur le reste du tracé, l'alignement en vigueur est maintenu. Ce maintien ne relève pas de l'enquête publique, parce qu'aucun changement n'intervient. Ce sont pourtant ces tronçons qui ont fait l'objet de nombreuses remarques de la part des riverains.

Il convient de rappeler l'intérêt général d'un plan d'alignement.

En effet, si la Ville de Belfort n'a actuellement aucun projet concret dans le secteur de la Miotte, elle se doit néanmoins de préserver une ouverture à l'urbanisation future et à la modification des conditions de circulation, surtout compte tenu de la potentialité en logements des sites de l'Armée et de l'Epide, pouvant déboucher sur la rue de l'As-de-Trèfle ou l'avenue de la Miotte.

En l'absence de projet à court terme dans ce secteur, la Ville de Belfort s'est attachée à minimiser l'impact de ces plans sur les propriétés privées.

Si de nouveaux projets urbains venaient à rendre indispensable la mise en œuvre du plan d'alignement, celle-ci s'effectuera inexorablement après une étude conséquente, qui tiendra compte, dans la mesure du possible, des différentes observations formulées, tant sur le plan des réseaux, que de la sécurité routière ou de la préservation du patrimoine historique.

La Ville de Belfort propose, en attendant une évolution de l'urbanisation du quartier, d'alléger les contraintes sur certains tronçons. Cet objectif revêt un intérêt général certain dans la mesure où les secteurs actuellement non bâtis viendraient à être urbaniser.

Compte tenu de ces éléments, et après enquête publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 35 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Marc ARCHAMBAULT),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. René SCHMITT-, Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-, Mme Francine GALLIEN et M. Leouahdi Selim GUEMAZI ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'abandonner la modification du plan d'alignement de la rue de l'As-de-Trèfle, et par conséquent, de conserver le plan d'alignement initial,

d'approuver :

- la modification du plan d'alignement de la rue de l'Espérance,
- la modification du plan d'alignement de l'avenue de la Miotte.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 27 septembre 2018, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

TRANSMIS SUR OK-ACTES

- 3 OCT. 2018



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Objet : Renonciation après enquête publique à la modification du plan d'alignement de la rue de l'As-de-Trèfle - Approbation après enquête publique de la modification du plan d'alignement de la rue de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

COMMUNE DE BELFORT

ENQUETE PUBLIQUE

**Modification du plan d'alignement des
rues de l'As de Trèfle et des Jardins**

**Abrogation du plan d'alignement des
rues Champion, du Foyer, Lebleu, des
Tanneurs et du Comte de la Suze**

PIECES DU DOSSIER

1. Notice de présentation
2. Plan de situation
3. Rue de l'As de Trèfle
4. Rue des Jardins
5. Rue Célestin Champion
6. Rue du Foyer
7. Rue François Lebleu
8. Rue des Tanneurs
9. Rue du Comte de la Suze
10. Annexes

1 - Notice de présentation

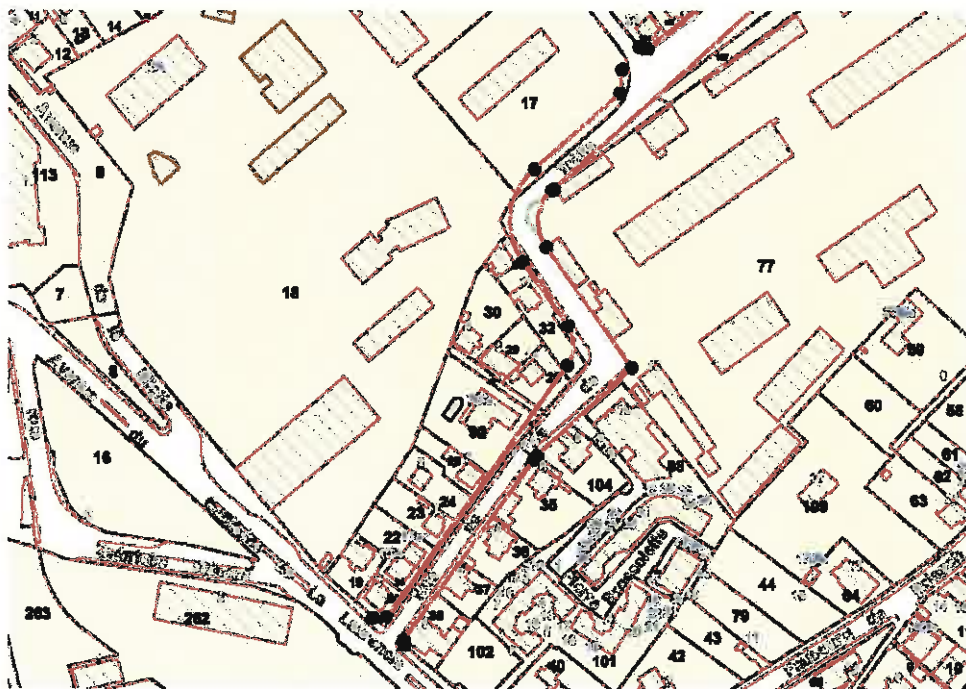
Notice de présentation

Un plan d'alignement détermine la limite du Domaine Public routier au droit des propriétés riveraines. Il a pour but de prévoir l'évolution de la voie (élargissement, rétrécissement) et de la protéger de tout empiètement des riverains. Sa portance juridique étant importante, son objet doit être justifié et en cohérence avec les opérations d'aménagement envisagées. Or, les plans les plus anciens sur la commune de Belfort datent de 1906. Leur objet ne concorde plus forcément avec les besoins actuels. Par conséquent, il est nécessaire de mettre à jour ces plans d'alignement pour ne conserver que les alignements indispensables.

Cette enquête publique ne concerne que sept rues belfortaines : la rue de l'As de Trèfle, la rue des Jardins, la rue Célestin Champion, la rue du Foyer, la rue François Lebleu, la rue des Tanneurs et la rue du Comte de la Suze.

Rue de l'As de Trèfle

Le plan d'alignement de la rue de l'As de Trèfle a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 1973. Il prévoyait une voie de 12 m de large de l'avenue de la Laurencie à la rue Gustave Picard avec un élargissement devant l'entrée de la caserne pour permettre la manœuvre de gros véhicules puis une largeur de 10 m à partir de la rue Picard.



Extrait du plan d'alignement en vigueur

A ce jour, l'alignement du côté pair de la rue est réalisé ainsi que du côté impair à partir de la rue du Caporal Peugeot jusqu'en haut de la rue. Seules les parcelles du côté impair de la rue entre l'avenue de la Laurencie et la rue du Caporal Peugeot restent frappées d'alignement à l'exception du 7 bis rue de l'As de Trèfle déjà aligné. L'alignement en vigueur frappe uniquement des clôtures et du terrain d'agrément.



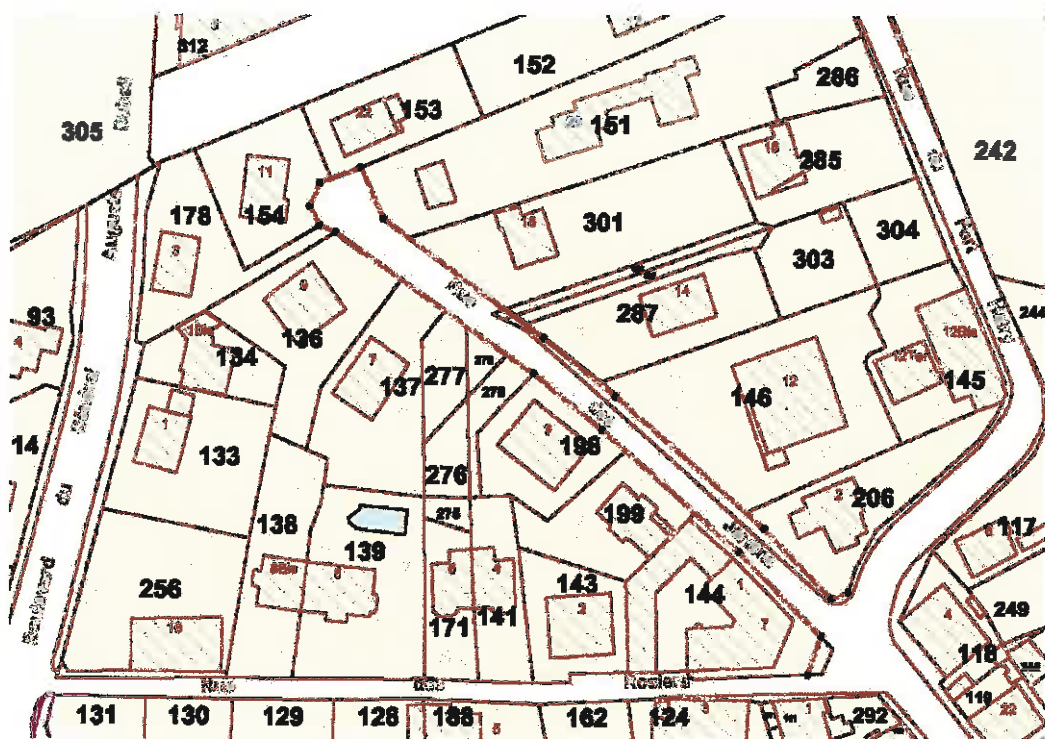
Alignement en vigueur

Compte-tenu de la création récentes d'un programme immobilier de 32 logements à l'extrémité haute de la rue et de la nécessité d'améliorer l'accès à ces constructions, il est proposé de conserver l'alignement entre l'avenue de la Laurencie et le 17 rue de l'As de trèfle en minimisant, toutefois, l'emprise à acquérir au sud-est de la parcelle sise au 15 rue de l'As de Trèfle (cf. plan de l'alignement projeté et plan rectificatif des alignements). En effet, l'emprise d'acquisition envisagée, à cet endroit, serait de 45 m² environ au lieu de 65 m² environ prévu initialement.

Rue des Jardins

Le plan d'alignement de la rue des Jardins en vigueur a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 1957. Il prévoit une voie de 7 m de large et une petite placette de retournement à l'extrémité ouest.

Actuellement, l'alignement est réalisé sur l'ensemble des propriétés à l'exception de la parcelle AL 144.



Extrait du plan d'alignement en vigueur

Actuellement, les riverains rejoignent le boulevard Dubail et l'avenue du général Leclerc en empruntant la rue des Rosiers. Le virage est extrêmement difficile à prendre.



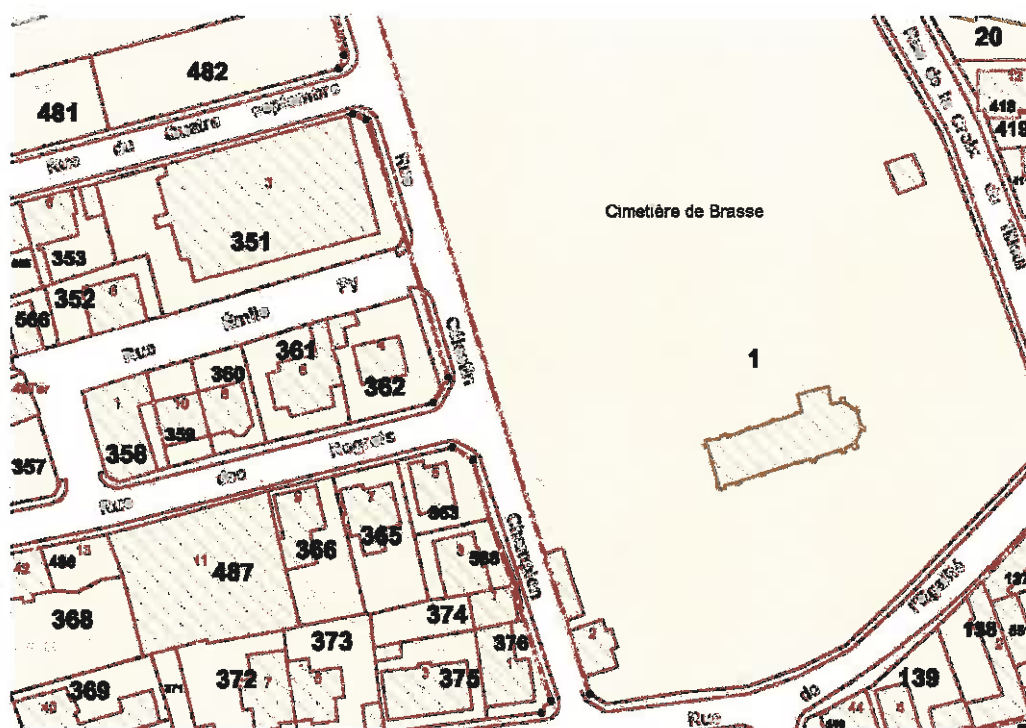
Alignement en vigueur

Par conséquent, il est proposé de conserver l'alignement au droit de la parcelle AL 144 afin de modifier le carrefour des rues du Fort Hatry, des Rosiers et des Jardins et de faciliter la giration entre la rue des Jardins et la rue des Rosiers.

Rue Célestin Champion

La rue Célestin Champion longe le cimetière de Brasse sur toute sa longueur.

Le plan d'alignement de cette rue a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 1959. Il prévoit une voie de 8 m de large avec pans coupés sur le côté ouest de la voie à chaque intersection avec les rues perpendiculaires.



Extrait du plan d'alignement en vigueur

Actuellement, l'alignement de la rue Célestin Champion est réalisé à l'exception de la propriété sise au 1 rue Champion dont l'escalier empiète sur l'alignement.

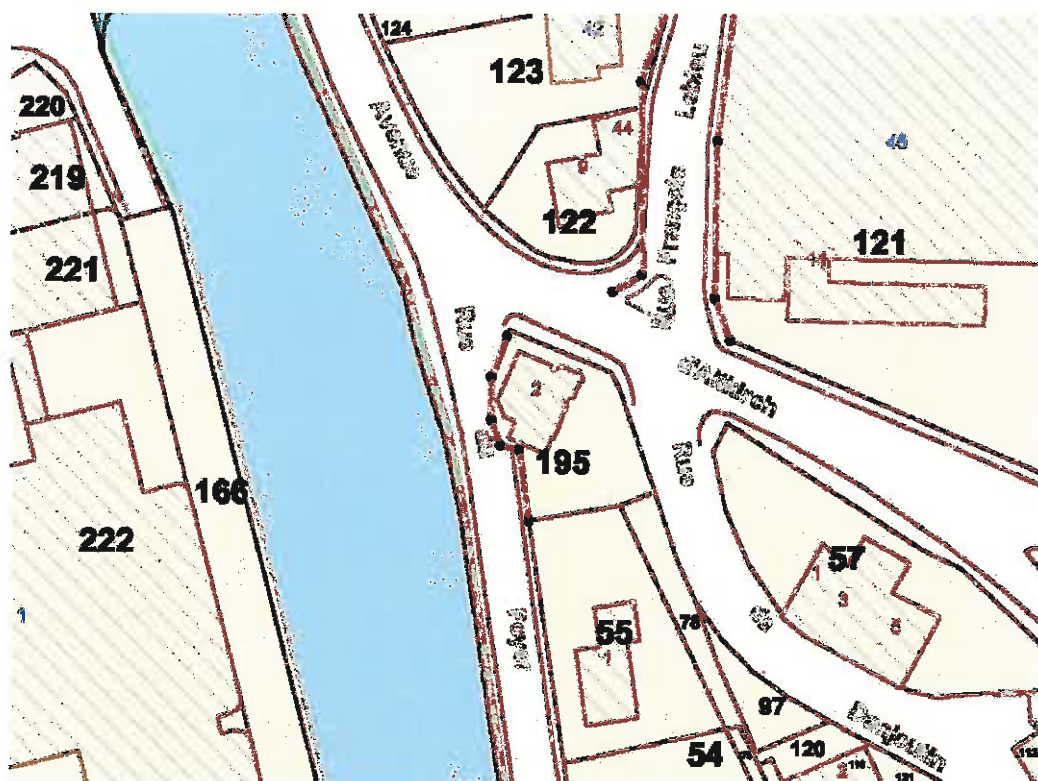
Un emplacement réservé sera apposé au PLU lors de sa révision afin que la Ville puisse se rendre propriétaire de l'emprise de cet escalier pour élargir le trottoir.



Alignement en vigueur

Rue du Foyer

Le plan d'alignement de la rue du Foyer a été modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2003.



Extrait du plan d'alignement en vigueur

A ce jour, le plan d'alignement de la rue du Foyer est totalement réalisé.

La rue du Foyer est actuellement en sens unique et relie l'avenue du général De Gaulle à l'avenue d'Altkirch. Elle est utilisée uniquement par les riverains.

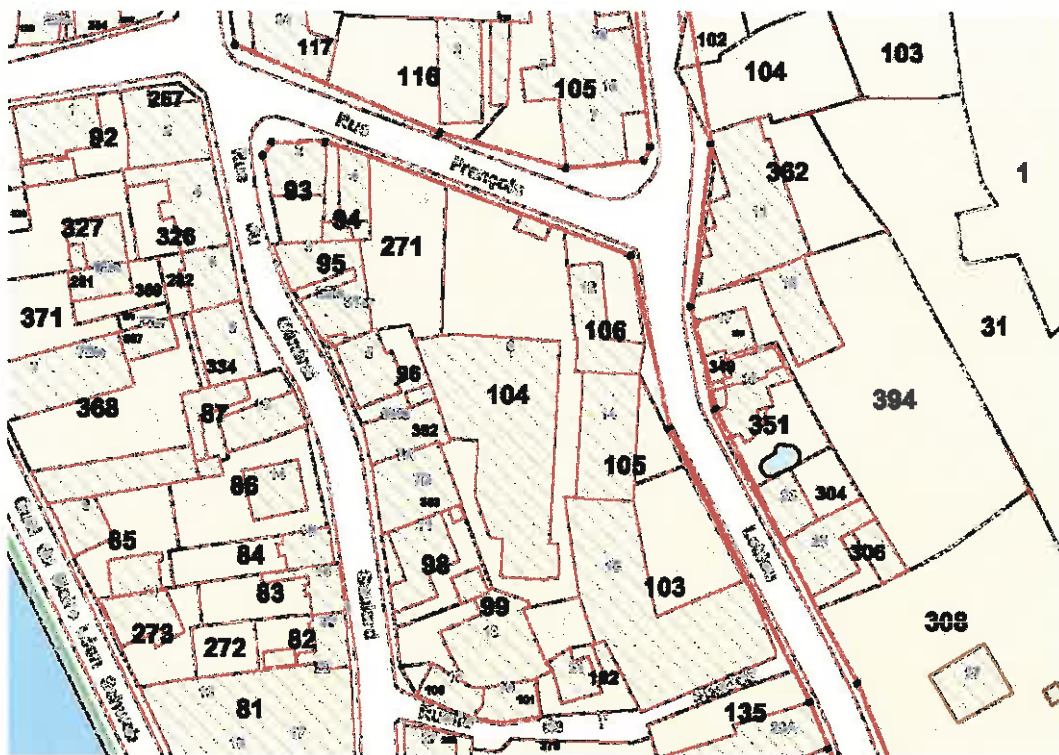
Par conséquent, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue du Foyer.

Rue François Lebleu

Le plan d'alignement de la rue François Lebleu a été approuvé le 2 décembre 1934 et modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 1946.

La rue était, à ce moment, dénommée rue de Danjoutin.

Actuellement, l'alignement est réalisé dans sa totalité. Cependant, l'évolution des méthodes de relevés topographiques depuis 1946 fait apparaître une différence avec le parcellaire actuel qui pourrait laisser croire que certaines parcelles sont encore frappées d'alignement. La largeur de voirie imposée par le plan d'alignement est respectée même si la configuration angulaire entre les segments de l'alignement est légèrement différente entre le plan et la réalité.



Extrait du plan d'alignement en vigueur

Actuellement, la circulation de la rue Lebleu est en sens unique. La rue se compose donc d'une voie de circulation, d'une bande de stationnement longitudinale du côté droit et de deux trottoirs. Le fonctionnement actuel est satisfaisant.

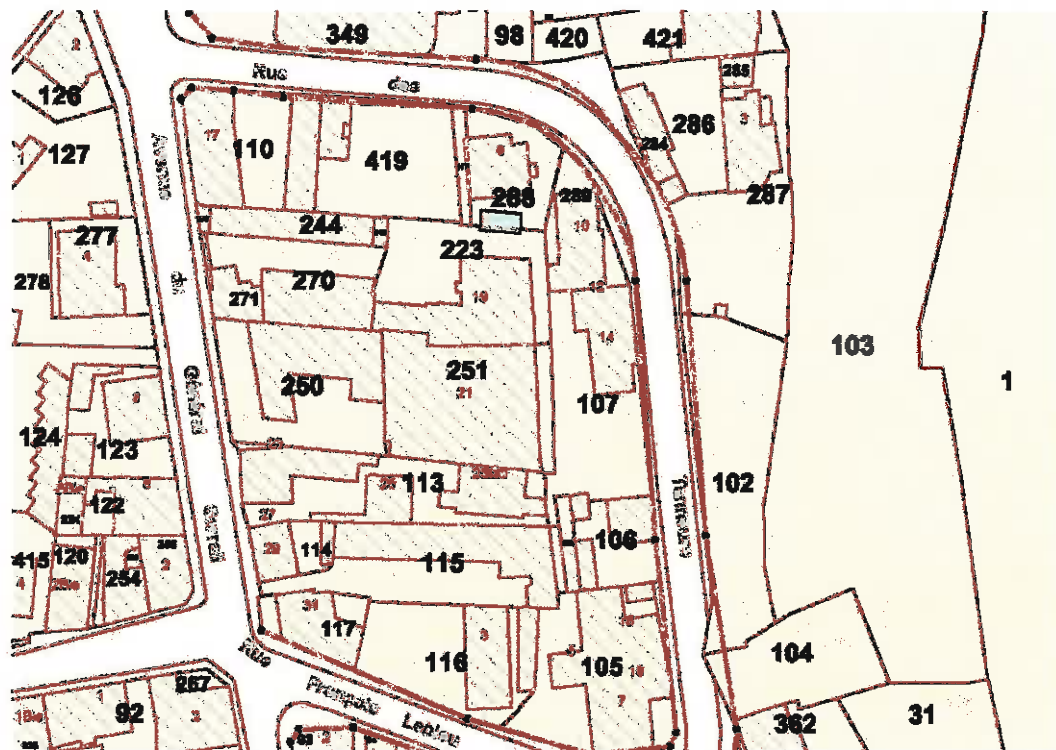


Rue Lebleu actuelle

Par conséquent, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue François Lebleu.

Rue des Tanneurs

Le rectificatif au plan d'alignement de la rue des Tanneurs a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 20 mars 1972. Ce plan prévoit une voie de 10 m de large.



Extrait du plan d'alignement en vigueur

Actuellement, la circulation est en sens unique. La rue bénéficie d'un aménagement pour ralentir la circulation.



Rue des Tanneurs actuelle

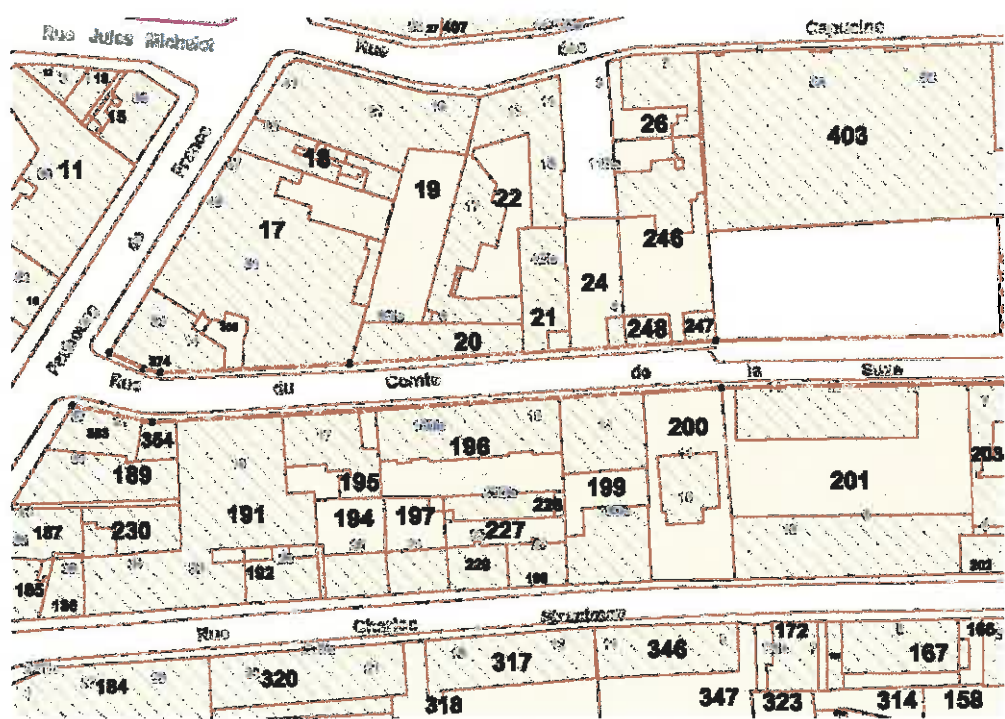
L'alignement est partiellement réalisé. Cependant, les parties restant frappées d'alignement sont obsolètes car la largeur de trottoir est suffisante à la circulation piétonne.



Par conséquent, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue des Tanneurs.

Rue du Comte de la Suze

Le plan d'alignement de la rue du Comte de la Suze a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 1950. Ce plan prévoyait une voie de 10 m de largeur minimum et de 13,65 m de large maximum en son extrémité ouest.



Extrait du plan d'alignement en vigueur



Alignement en vigueur

Actuellement, l'alignement de la rue du Comte de la Suze est réalisé dans sa totalité à l'exception de la parcelle sise au 3 de la rue. A cet endroit, l'alignement est obsolète. En effet, l'acquisition de la petite emprise à prendre sur le bâtiment sis au 3 rue du Comte de la Suze ne modifierait pas la circulation piétonne au droit de cette propriété.

Par conséquent, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue du Comte de la Suze.

Les documents contenus dans ce dossier d'enquête publique doivent concourir à montrer l'intérêt d'abroger ou de maintenir les alignements en vigueur.

Afin d'informer chaque propriétaire ou ayant-droit concerné par un de ces alignements de l'ouverture de l'enquête, un courrier recommandé avec accusé de réception leur a été adressé avant le 17 septembre 2017. De plus, un avis d'enquête publique a été publié les 13 et 15 septembre 2017 respectivement dans les journaux l'Est Républicain et la Terre de Chez nous. Ce même avis a également été affiché le 11 septembre 2017 aux extrémités de chaque rue concernée et en un point intermédiaire de la rue de l'As de Trèfle.

A l'issue de cette enquête et sur la base du rapport établi par le Commissaire Enquêteur, il appartiendra au Conseil Municipal de statuer définitivement sur la modification du plan d'alignement des rues de l'As de Trèfle et des Jardins et l'abrogation du plan d'alignement des rues Champion, du Foyer, Lebleu, des Tanneurs et du Comte de la Suze à Belfort.

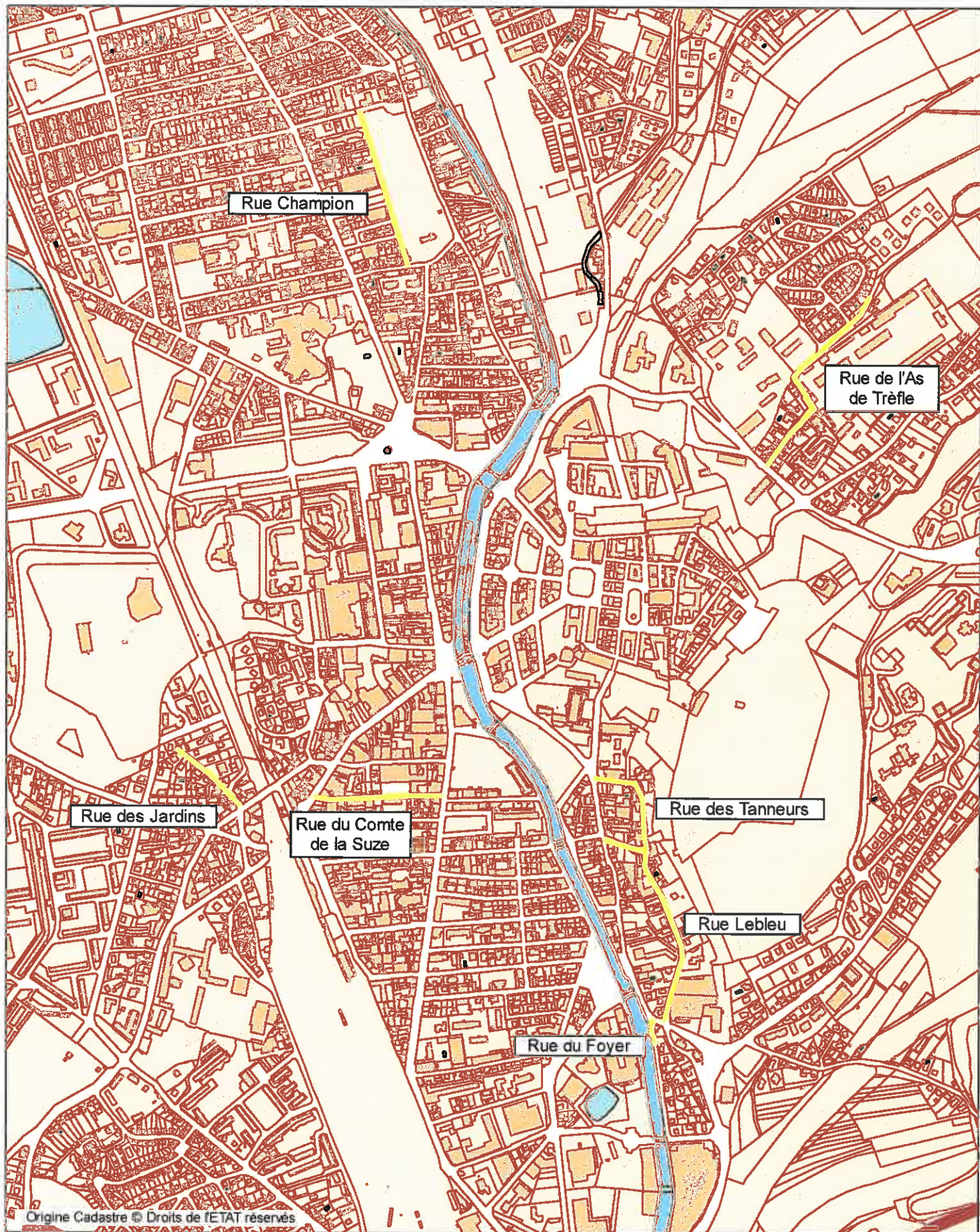
2 - Plan de situation

COMMUNE DE BELFORT

Modification du plan d'alignement

Plan de Situation

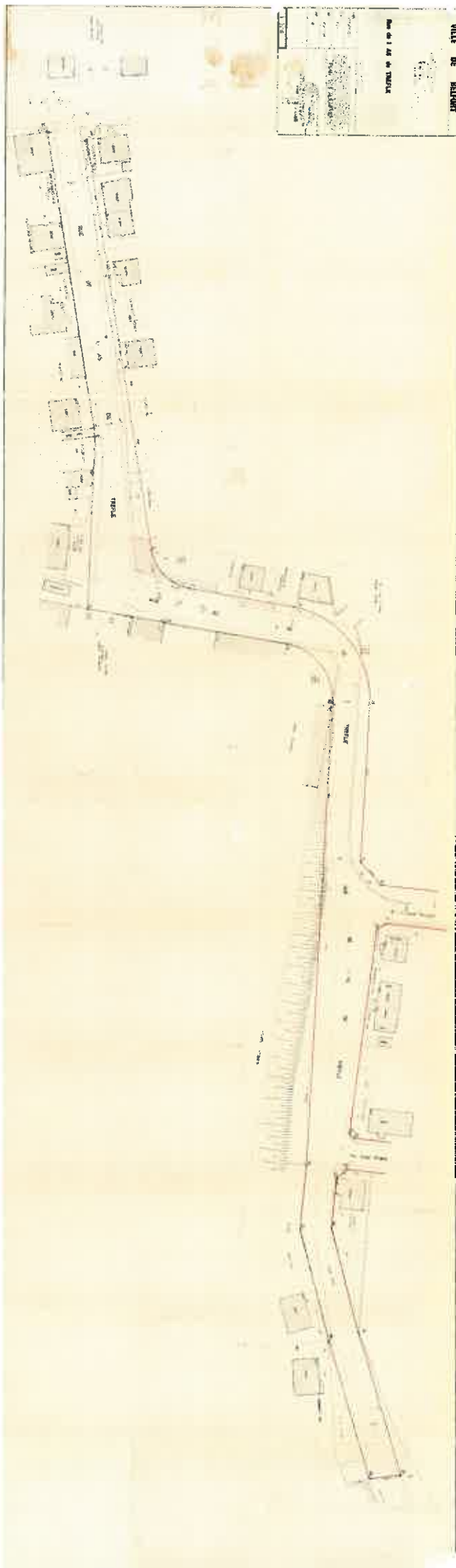
1/15 000

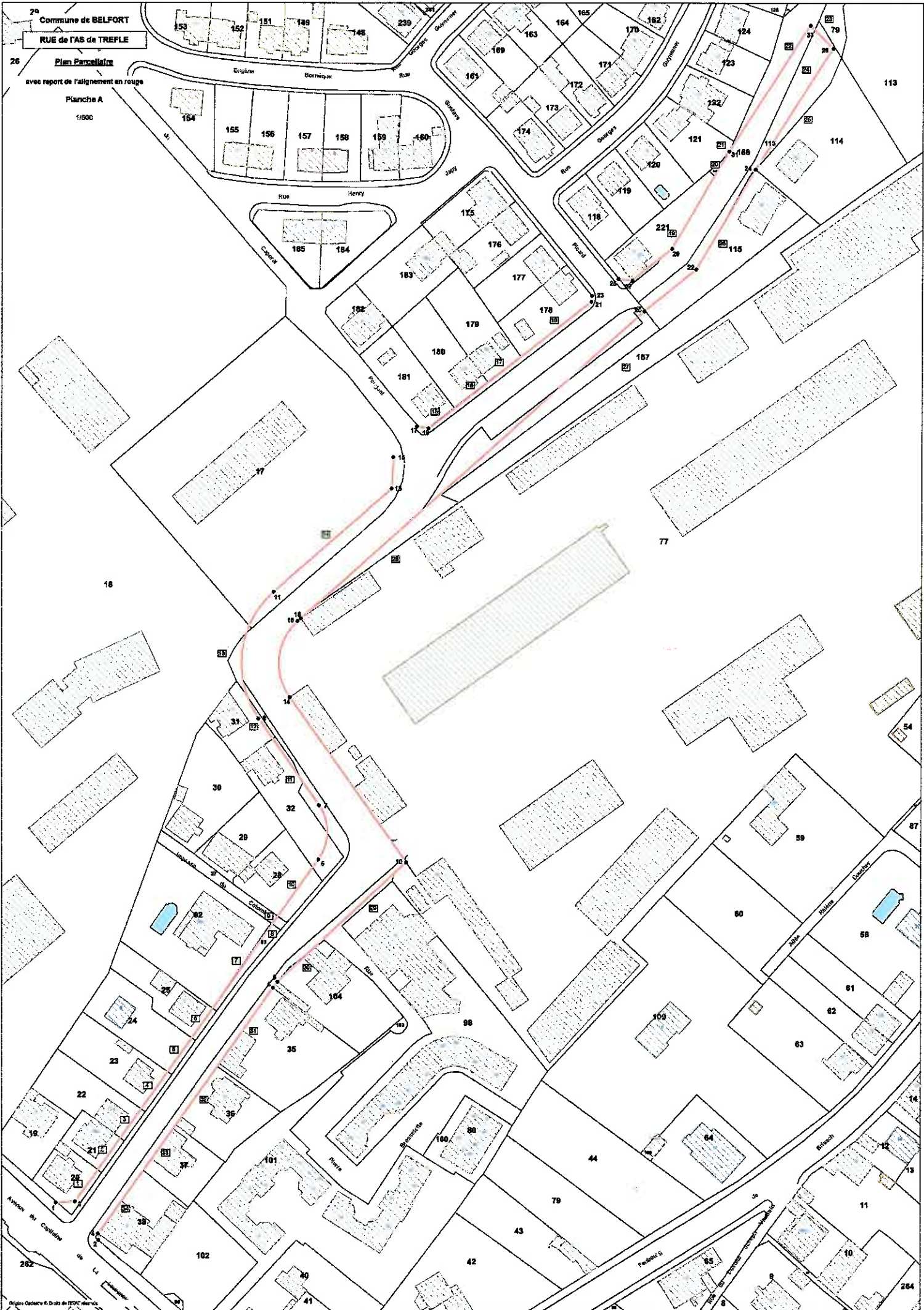


Origine Cadastre © Droits de l'ETAT réservés

3 - Rue de l'As de Trèfle

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé
- Etat sommaire des dépenses prévisionnelles
- Plan rectificatif des alignements





26
Commune de BELFORT
RUE de l'AS de TREFLE

26
Plan Parcellaire
avec report de l'alignement en rouge
Planche A
1/500

N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
1	AM 20	3 AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCIE	Monsieur	MONSIEUR ROUCHE MICHEL		1 AVENUE DES LUATS	94350 VILLIERS SUR MARNE
2	AM 21	1 B RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME KLEIN ANNIE YVONNE		13 RUE BICOUILLEY	54200 TOUL
3	AM 22	1 TER RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR DUPRAIN MICHAEL		1 RUE DE LA PORTE DE FRANCE	90000 BELFORT
3	AM 22	1 TER RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME DAVID CELIA	BATIMENT 1	1 RUE DE LA PORTE DE FRANCE	90000 BELFORT
4	AM 23	3 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR SOL PATRICK		3 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
4	AM 23	3 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR SOL PATRICK		3 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
5	AM 24	5 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME ABDELATZ LEILA		5 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
5	AM 24	5 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR SENDOSSI LAID		5 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
6	AM 25	7 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR HAASZ PHILIPPE		7 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
6	AM 25	7 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME MOUILLESAUX CLAUDINE		7 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
7	AM 92	7 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR MORET PHILIPPE		7 B RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
7	AM 92	7 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR MORET PHILIPPE		7 B RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
7	AM 92	7 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR MORET ERIC		1777 EL CODI WAY	90000 BELFORT
7	AM 92	7 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME MORET VALEDIE	CALIFORNIE	1777 EL CODI WAY	90000 BELFORT
8	AM 93	9 RUE DE L'AS DE TREFLE				73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE	90000 BELFORT
8	AM 93	9 RUE DE L'AS DE TREFLE				73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE	90000 BELFORT
9	AM 27	IMPASSE DU COLOMBIER	Monsieur	MONSIEUR SCHUSTER GEORG		4 IMPASSE DU COLOMBIER	90000 BELFORT
9	AM 27	IMPASSE DU COLOMBIER	Madame	MADAME GAVERIAUX - SCHUSTER EMMANUELLE		4 IMPASSE DU COLOMBIER	90000 BELFORT
10	AM 28	11 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR EHRENDRAUT FRANCIS		11 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
11	AM 32	15 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR GAUMARD FRANK		15 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
11	AM 32	15 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME JEANNIN STEPHANIE		15 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
12	AM 31	17 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR BARBAUD JEAN LOUIS		17 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
13	AM 18	AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCIE	Madame, Monsieur	IMMOBILIER INSERTION DEFENSE EMPLOI		72 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE	75013 PARIS
13	AM 18	AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCIE	Madame, Monsieur	ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE		102 TERRASSE BOJEDIEU	92085 PARIS DEFENSE CEDEX
13	AM 18	AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCIE	Madame, Monsieur	ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE	TOUR WINTERTHUR	CITE CAZEAU BP 56	19002 TULLE CEDEX
14	AM 17	RUE DU CAPOVAL PEUGEOT	Madame, Monsieur	ETAT MINISTERE DE LA DEFENSE		9 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90016 BELFORT CEDEX
15	AT 181	21 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR MINADAKIS GERARD	BP 10489	21 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
15	AT 181	21 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME MINADAKIS FREDERIQUE		21 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
16	AT 180	23 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME NICOLET LAETITIA		23 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
17	AT 179	25 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME MUNIER CINDY		25 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
17	AT 179	25 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME COUCHOT CHRISTELLE		25 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
18	AT 178	7 RUE GUSTAVE PICARD	Monsieur	MONSIEUR DIDIER JEROME		7 RUE GUSTAVE PICARD	90000 BELFORT
18	AT 178	7 RUE GUSTAVE PICARD	Madame	MADAME HUG MELANIE		17 RUE FRANCOIS LEBIEU	90000 BELFORT
19	AT 221	29 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME BOUVET ALINE		29 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
19	AT 221	29 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR CHPOT THIERRY		29 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
19	AT 221	29 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR CHPOT THIERRY		29 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
20	AT 222	2 RUE GUSTAVE PICARD	Monsieur	MONSIEUR MOREY HUGUES		12 GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND	90800 BAVILLIERS
20	AT 222	2 RUE GUSTAVE PICARD	Madame	MADAME MOREY MICHELE		8 RUE GUYNEMER	90000 BELFORT
21	AT 121	8 RUE GUYNEMER	Monsieur	MONSIEUR MOREY ANDRE		8 RUE GUYNEMER	90000 BELFORT
21	AT 121	8 RUE GUYNEMER	Madame	MADAME MOREY MICHELE		8 RUE GUYNEMER	90000 BELFORT
22	AT 188	RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	CARTE EST		CITE DE L'IMBRYTT	68460 LUTTERBACH
23	AT 286	RUE DE L'AS DE TREFLE		PAR MONSIEUR MUCCIARDI MARCO		RUE DE THANN	90000 BELFORT
24	AT 116	RUE DE L'AS DE TREFLE		HOTEL DE VILLE		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
25	AT 114	22 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR PHELPE OLIVIER		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
25	AT 114	22 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME GROSJEAN STEPHANIE		22 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
26	AT 115	20 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR DROZ PIERRE		20 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
26	AT 115	20 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR DROZ JACQUES		20 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
27	AT 187	RUE DE L'AS DE TREFLE				20 IMPASSE DU CHAMP DE L'EAU	74200 ANTHY SUR LEMAN
28	AM 77	AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCIE	Madame, Monsieur	ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
29	AM 98	1 RUE PIERRE BROSSOLETTE	Monsieur	TERRITOIRE HABITAT		CITE CAZEAU BP 56	19003 TULLE CEDEX
30	AM 104	8 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR GASSER HENRI	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT
31	AM 35	6 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR BERGER PASCAL		8 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
32	AM 36	4 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME LE MERDY MARTINE		6 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
33	AM 37	2 RUE DE L'AS DE TREFLE	Madame	MADAME VILLEMONTTEIX MYRIAM		4 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
33	AM 37	2 RUE DE L'AS DE TREFLE	Monsieur	MONSIEUR MERCIER JOEL		2 RUE DE L'AS DE TREFLE	90000 BELFORT
34	AM 38	5 AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCIE	Madame	MADAME JEANBLANG DANIELE		40 PAS DE L'ORME	68200 MULHOUSE
34	AM 38	5 AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCIE	Madame	MADAME MARIOTTO EVELYNE		28 B CHEMIN DU LAC	70290 CHAMPAGNEY
34	AM 38	5 AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCIE	Madame	MADAME MARIOTTO EVELYNE		7 CHEMIN DE LA ROIGNOTTE	70400 CHENEBIER

Commune de BELFORT

RUE de l'AS de TREFLE

Alignement L'arpenteur

Planche A

1/500



Etat sommaire des dépenses prévisionnelles

3 avenue de la Laurencie

1 au 17 rue de l'As de Trèfle (côté impair uniquement)

Les dépenses prévisionnelles se montent à **250 000 €**.

Elles englobent :

- l'acquisition du foncier nécessaire à prendre sur les parcelles cadastrées AM 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 31 et 32 sises 3 avenue de la Laurencie et du 1 au 17 rue de l'As de Trèfle (côté impair uniquement) ainsi que les frais de géomètre pour un montant global d'environ 20 000 €,
- la démolition des clôtures existantes et leur reconstruction en limite d'alignement en réutilisant, si possible, les grilles pour environ 230 000 €.

Commune de BELFORT

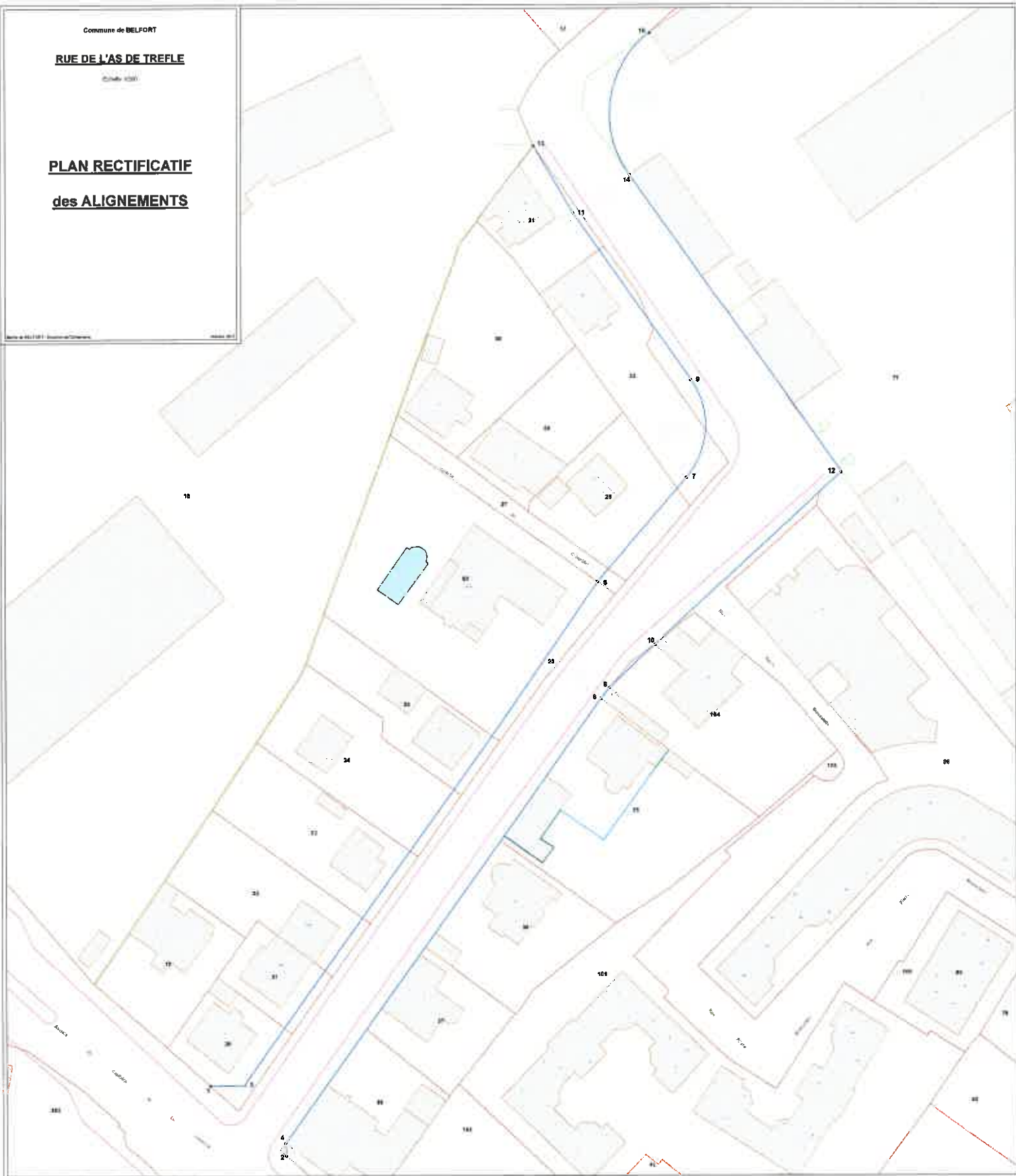
RUE DE L'AS DE TREFLE

Echelle 1:500

PLAN RECTIFICATIF

des ALIGNEMENTS

Revue le 02/10/2017 - Bureau d'Urbanisme - 02/10/2017



4 – Rue des Jardins

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé
- Etat sommaire des dépenses prévisionnelles
- Plan rectificatif des alignements

RUE DES JARDINS

Plans des Alignements

Approuvé le 11/11/57

Directeur de l'Urbanisme
Maire
des Services municipaux
conseiller



ANNEXE 2

Alliement 2 - 4 - Rue coupé de 6 m.00 partant du repère 2 situé sur l'angle Sud du 2ème palier du mur de clôture sur rue des locataires de l'immeuble n°7, à 7 m.00 de l'angle Sud-Est de l'immeuble et à 2 m.50 de l'extrémité de palier de la porte cochère. Aboutissent au repère 4 situé à l'angle Est du 2ème palier du mur de clôture sur rue des jardins de l'immeuble n°7 et à 7 m. de l'angle Nord-Est de l'immeuble n°6 et à 5 m.55 de l'extrémité de la porte cochère.

Alliement 4 - 6 - Partant du repère 4 défini ci-avant et aboutissant au repère 6 situé à 1 m.60 de l'angle Nord-Ouest de l'immeuble n°7.

Alliement 5 - 8 - Partant du repère 6 défini ci-avant et aboutissant au repère 8 situé à 4 m. de l'angle Nord-Est de l'immeuble de M. CHÉROF André.

Alliement 8 - 10 - Partant du repère 8 défini ci-avant et aboutissant au repère 10 situé à 1 m.95 au perpendiculaire sur l'angle Nord-Est du garage CHAUVY Georges.

Alliement 10 - 12 - Partant du repère 10 défini ci-avant et aboutissant au repère 12 situé à 20 m. de l'angle Nord-Est de l'immeuble KUNZ et à 13 m.50 de l'angle Sud de l'immeuble THEAUX.

Alliement 12 - 14 - Partant du repère 12 défini ci-avant et aboutissant au repère 14 situé à 5 m.60 du repère 12 et à 8 m.10 de l'angle Sud-Est de l'immeuble KUNZ.

Alliement 14 - 16 - Partant du repère 14 défini ci-avant et aboutissant au repère 16 situé à 5 m.60 de l'angle Sud-Est de l'immeuble KUNZ et à 9 m.80 de l'angle Nord-Est du même immeuble.

Alliement 1 - 1 - Rue coupé de 5 m.60 partant du repère 1 situé au pied du mur de clôture de la propriété MORPAIN à 12 m. de l'angle Ouest de l'immeuble n°4, Rue du Fort-Matry et à 12 m.60 de l'angle Nord-Est de l'immeuble MORHIN - Aboutissant au repère 3 situé à 14 m/30 de l'angle Ouest de l'immeuble n°4 et à 9 m.20 de l'angle Nord-Est de l'immeuble n°7.

Alliement 3 - 5 - Parallèle à 7 m. de l'alliement 4 - 6 - Partant du repère 3 défini ci-avant et aboutissant au repère 5 situé à 6 m.60 de l'angle Nord-Ouest de l'immeuble n°7.

Alliement 5 - 7 - Parallèle à 7 m. de l'alliement 4-6, partant du repère 5 défini ci-avant et aboutissant au repère 7 situé à 11 m.60 de l'angle Nord-Est de l'immeuble de M. CHÉROF André.

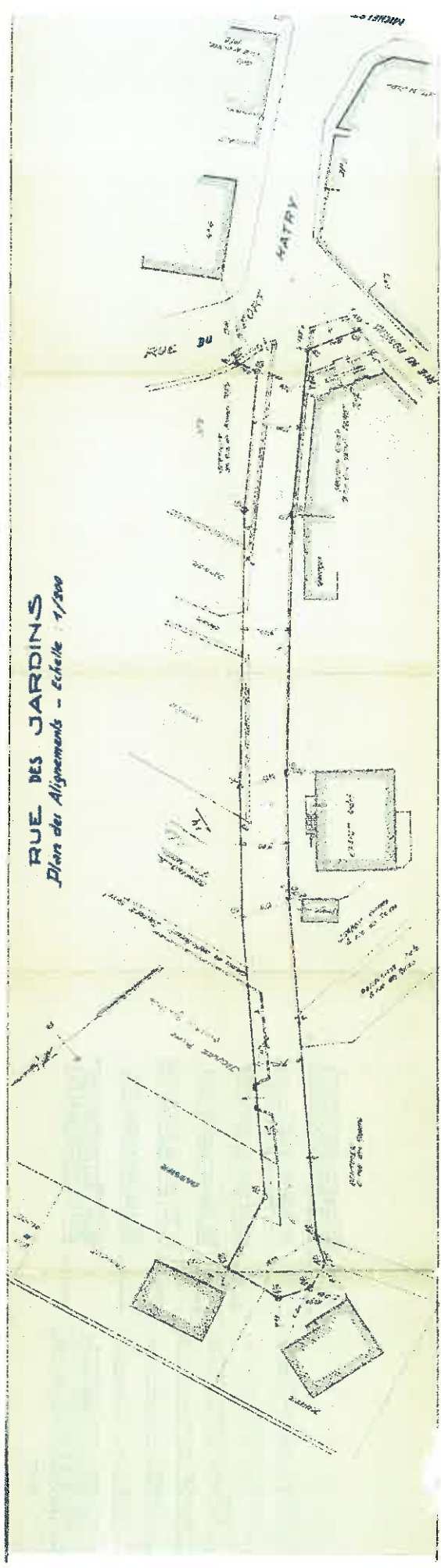
Alliement 7 - 9 - Parallèle à 7 m. de l'alliement 5 - 7 partant du repère 7 défini ci-avant et aboutissant au repère 9 situé à 5 m.50 de l'angle Nord-Est du garage CHAUVY Georges.

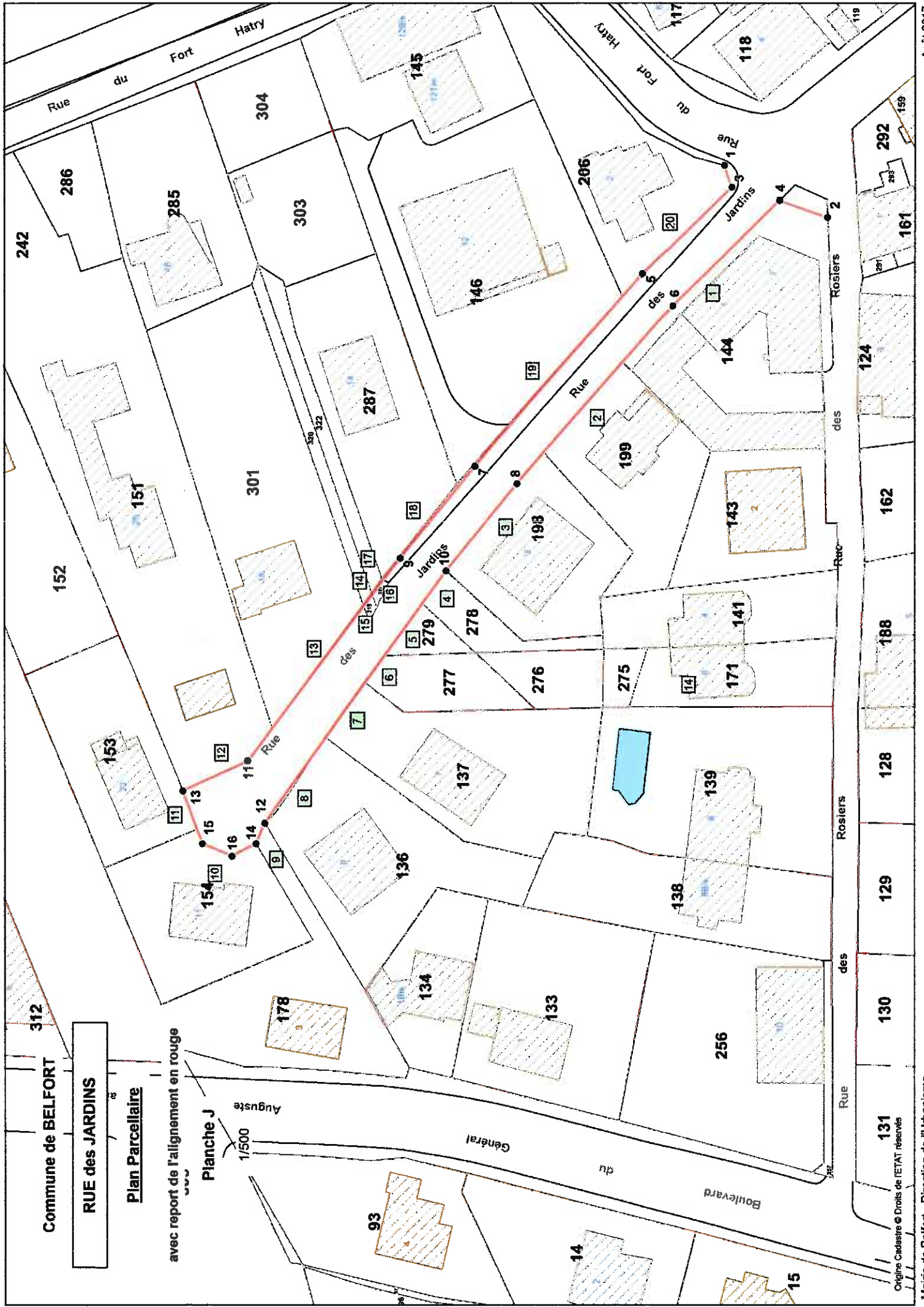
Alliement 9 - 11 - Parallèle à 7 m. de l'alliement 10 - 12 partant du repère 9 défini ci-avant et aboutissant au repère 11 situé à 13 m. de l'angle Sud de l'immeuble THEAUX.

Alliement 11 - 13 - Partant du repère 11 défini ci-avant et aboutissant à l'intersection de 2 axes de cercle, l'un de 10 m.25 de rayon ayant son centre à l'angle Nord-Est de l'immeuble THEAUX, l'autre de 5 m.95 de rayon ayant son centre à l'angle Sud du même immeuble.

Alliement 13 - 15 - Partant du repère 13 défini ci-avant et aboutissant au repère 15 situé à l'intersection de 2 axes de cercle, l'un de 7 m.50 de rayon ayant son centre à l'angle Nord-Est de l'immeuble KUNZ, l'autre de 10 m.20 de rayon ayant son centre à l'angle Sud-Est du même immeuble.

RUE DES JARDINS
Plan des Alignements - Echelle 1/500





Commune de BELFORT

RUE des JARDINS

Plan Parcellaire

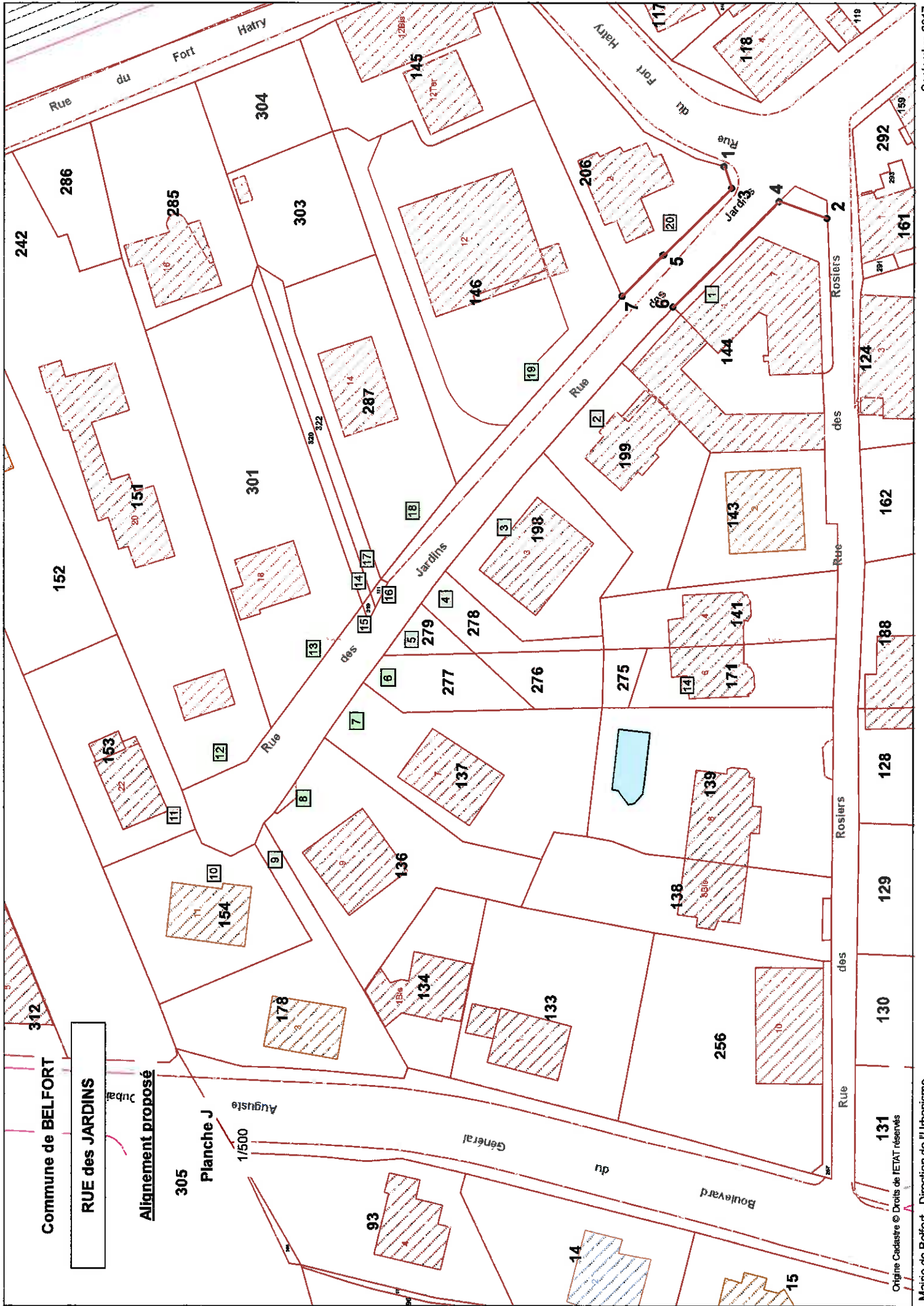
avec report de l'alignement en rouge

Planche J

1/500

N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	LES COPROPRIETAIRES	PAR MONSIEUR VILLESACK PIERRE	7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME HELLE JOCELYNE		7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME BERNARD MARTINE		2 PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME CAROUPAPOULLE DIVARNA		7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME VILLESACK PIERRE		7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME VILLESACK ANNE-MARIE		7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME PETIT CHRISTELLE		7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME CHIESA NICOLE		3 ALLEE DE LA VOLHE	34170 CASTELNAU LE LEZ
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME BOURGEOIS CHRISTOPHE		3 ALLEE DE LA VOLHE	34170 CASTELNAU LE LEZ
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME BELLE HELENE		7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME PASCAL BRIGITTE		7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME REININGER HUGUETTE	ENTREE 14	RUE DE COURTELEVANT	90370 RECHESY
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME FERNANDEZ THIERRY	BN	7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME GABORIT LAURENT	EPOUSE GABORIT	7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME AICHMAYER EMMANUELLE		7 RUE DU FORT HATRY	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME MAGGI ANNE MARIE		5 PLACE DE LA RESISTANCE	90600 GRANDVILLARS
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME GALOPEAU PATRICK		8 RUE DES ROSIERS	90000 BELFORT
1	AL 144	7 RUE DU FORT HATRY	Monsieur	MADAME GALOPEAU SYLVIE		8 RUE DES ROSIERS	90000 BELFORT
2	AL 199	1 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VOCIINO STEPHANE		1 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
2	AL 199	1 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VOCIINO SYLVIE		1 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
3	AL 198	3 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VALATTE SUZANNE		3 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
3	AL 198	3 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VALATTE PHILIPPE	AGENCE DES PALMIERS	2 PLACE DE LA BUANDERIE	06130 GRASSE
3	AL 198	3 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VALATTE PIERRE		CHEMIN D'AUBAGNE	13600 CEVRESTE
4	AL 278	3 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VALATTE SUZANNE		3 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
4	AL 278	3 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VALATTE PHILIPPE	AGENCE DES PALMIERS	2 PLACE DE LA BUANDERIE	06130 GRASSE
4	AL 278	3 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VALATTE PIERRE		CHEMIN D'AUBAGNE	13600 CEVRESTE
5	AL 279	7 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME BERTHIER JEAN-CLAUDE	PARC DE VALESCURE 3	78 ALLEE DU PETIT GONDIN	90000 BELFORT
6	AL 277	RUE DES ROSIERS	Monsieur	MADAME BERTHIER JEAN-CLAUDE	PARC DE VALESCURE 3	78 ALLEE DU PETIT GONDIN	83700 SAINT RAPHAEL
7	AL 137	7 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME BERTHIER JEAN-CLAUDE	PARC DE VALESCURE 3	78 ALLEE DU PETIT GONDIN	83700 SAINT RAPHAEL
8	AL 136	9 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME BOUTIER THIERRY		9 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
8	AL 136	9 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME RENAUX VALERIE		9 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
9	AL 178	3 AVENUE DUBAIL	Monsieur	MADAME GAMMA MICHEL		3 AVENUE DU GENERAL AUGUSTIN DUBAIL	90000 BELFORT
9	AL 178	3 AVENUE DUBAIL	Monsieur	MADAME CLEMENT JACQUELINE		3 AVENUE DU GENERAL AUGUSTIN DUBAIL	90000 BELFORT
10	AL 154	11 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME ZHANG HONG		11 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
10	AL 154	11 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME DU ZHAOLIN		11 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
11	AL 153	22 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME MICHEL JEAN		22 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
11	AL 153	22 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME MICHEL SIMONE		22 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
12	AL 151	20 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME TISSERAND LAURE		20 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
12	AL 151	20 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME BITTON JACQUES		20 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
13	AL 301	18 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME CLAUDE DAMIEN		18 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
13	AL 301	18 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME LASSAUGE LAUREN		18 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
14	AL 320	16 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VAQUEIRO AFONSO		16 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
14	AL 320	16 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VACHAIBEIRO MARIA		16 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
15	AL 319	RUE DES JARDINS	Monsieur		HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
16	AL 321	RUE DES JARDINS	Monsieur		HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
17	AL 322	16 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VAQUEIRO AFONSO		16 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
17	AL 322	16 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME VAQUEIRO MARIA		16 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
18	AL 287	14 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME BOUNIOL PHILIPPE		14 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
18	AL 287	14 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME BOUNIOL SOPHIE		14 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	LES COPROPRIETAIRES	PAR MONSIEUR BOITEUX	12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME THOMANN NOEL		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME THOMANN FLORENCE		8 RUE SAINT ANTOINE	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME THOMANN VINCENT		333 RUE DES BOURGADES	84440 RDION
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME THOMANN ELIANE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME RONDOT CHRISTIAN		7 ROUTE DE BESANCON	25930 LOPS
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME CHEVARTZMANN ERIC		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME ALUBY REGINE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME LACLEF CHRISTINE		2 PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME HOFFERT CORINNE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME MARTCHENKO JEAN MICHEL	DES ROSIERS	12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME GEHANT EMILIE		140 RUE DU GENERAL DE GAILLE	90700 CHATENOIS-LES-FORGES
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME STERNER ANNIE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME BERNUZZI EMILIE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MADAME BERTRAND MARTINE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT

	REF. CADAST.	ADRESSE_TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Madame	MADAME ALLARD MARTINE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MONSIEUR THIEBAUT GERARD		27 RUE GEORGES MONIN	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Madame	MADAME MASSON SANDRINE		7 RUE DE LA SAPINIERE	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Madame	MADAME THIEBAUT MICHELE		27 RUE GEORGES MONIN	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Madame	MADAME GABIN FRANCOISE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MONSIEUR GABIN MICHEL		6 RUE JOSEPH GARNIER	21000 DIJON
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Madame	MADAME BOITEUX MARYSE	LES ROSIERS	12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MONSIEUR BOITEUX CLAUDE	LES ROSIERS	12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Madame	MADAME MITTON ISABELLE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MONSIEUR JUHIN MAURICE		12 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Madame	MADAME JEANNERET AINIE-MARIE		12 B RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
19	AL 146	12 RUE DES JARDINS	Monsieur	MONSIEUR PICARD ALEXANDRE		18 B RUE STRACKMAN	90000 BELFORT
20	AL 206	2 RUE DES JARDINS	Monsieur	MONSIEUR MAUREL JEAN-CLAUDE		2 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT
20	AL 206	2 RUE DES JARDINS	Madame	MADAME MAUREL MARIE-FRANCOISE		2 RUE DES JARDINS	90000 BELFORT



Etat sommaire des dépenses prévisionnelles

7 rue du Fort Hatry

Les dépenses prévisionnelles se montent à **25 000 €**.

Elles englobent :

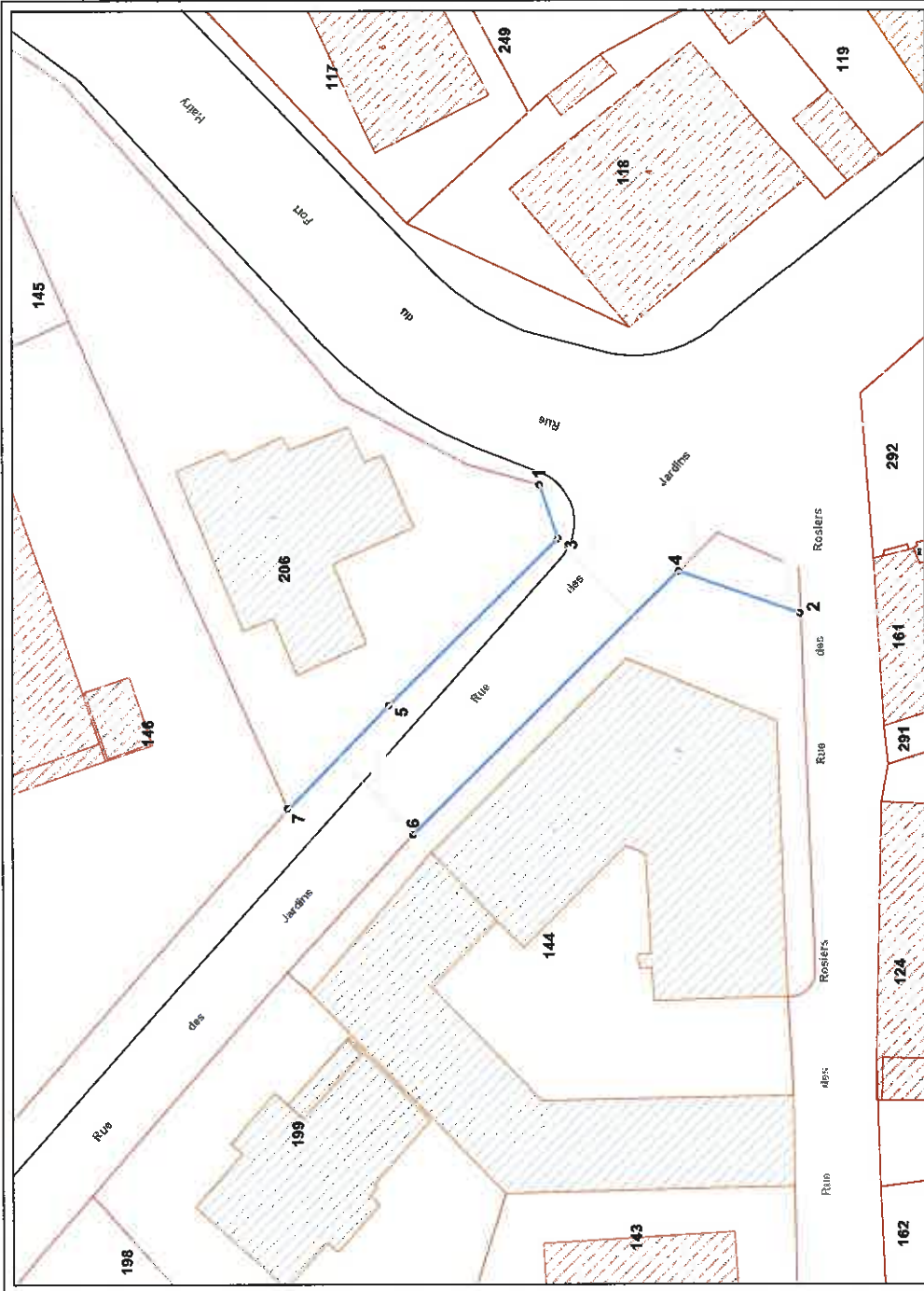
- l'acquisition du foncier (environ 20 m²) à prendre sur la parcelle AL 144 sise 7 rue du Fort Hatry et les frais de géomètre pour environ 5 000 €,
- la démolition de la clôture existante et la reconstruction de celle-ci à la limite d'alignement en réutilisant, si possible, la grille et les pierres pour environ 20 000 €.

Commune de BELFORT

RUE DES JARDINS

Echelle 1/200

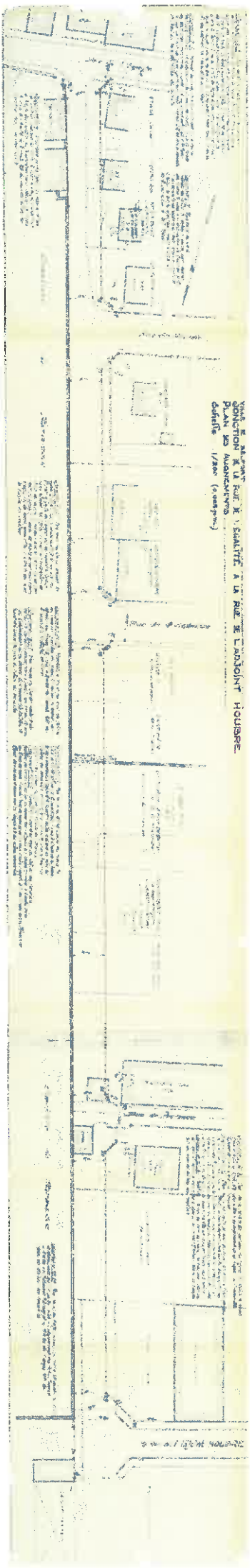
PLAN RECTIFICATIF des ALIGNEMENTS

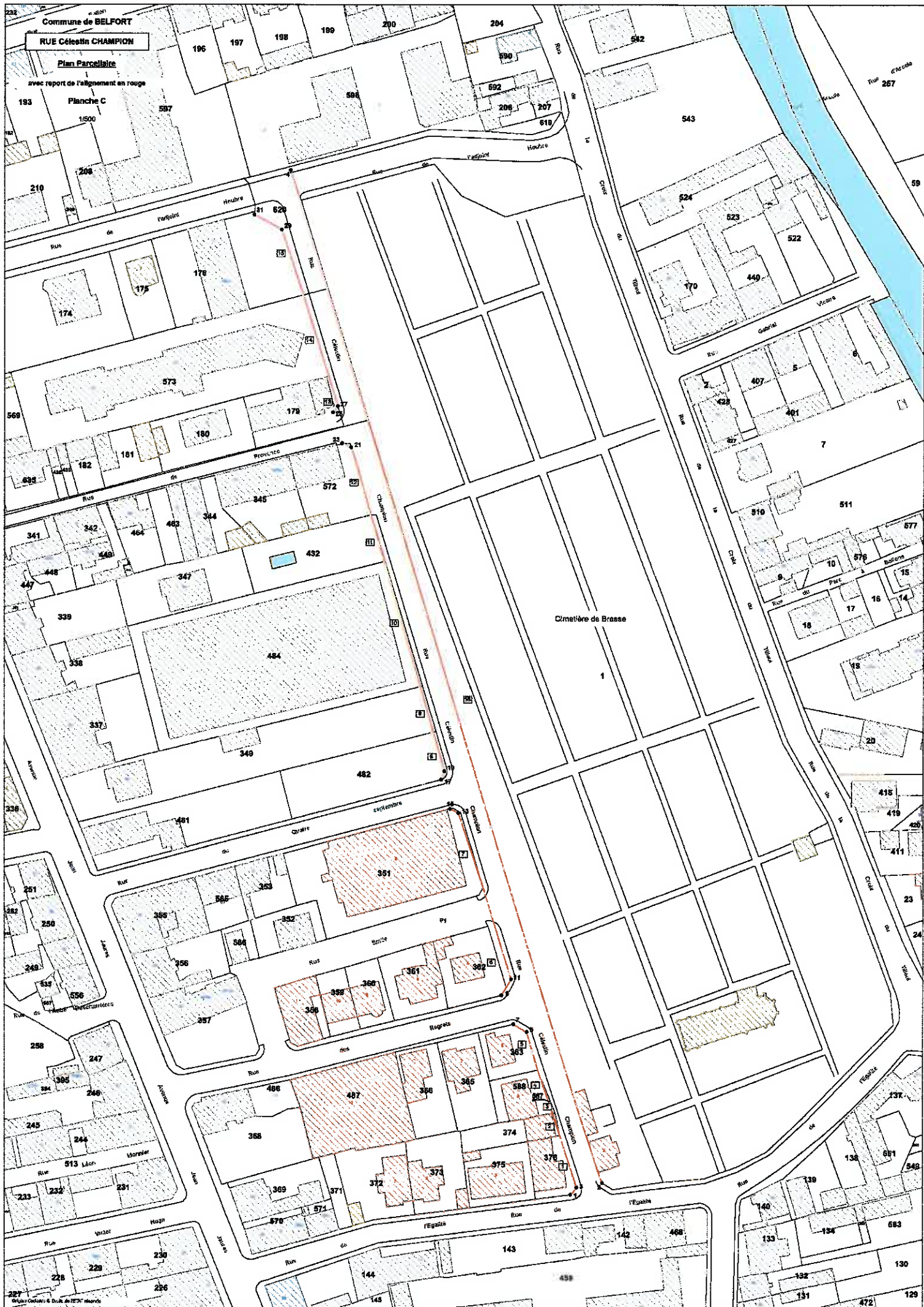


5 - Rue Célestin Champion

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé

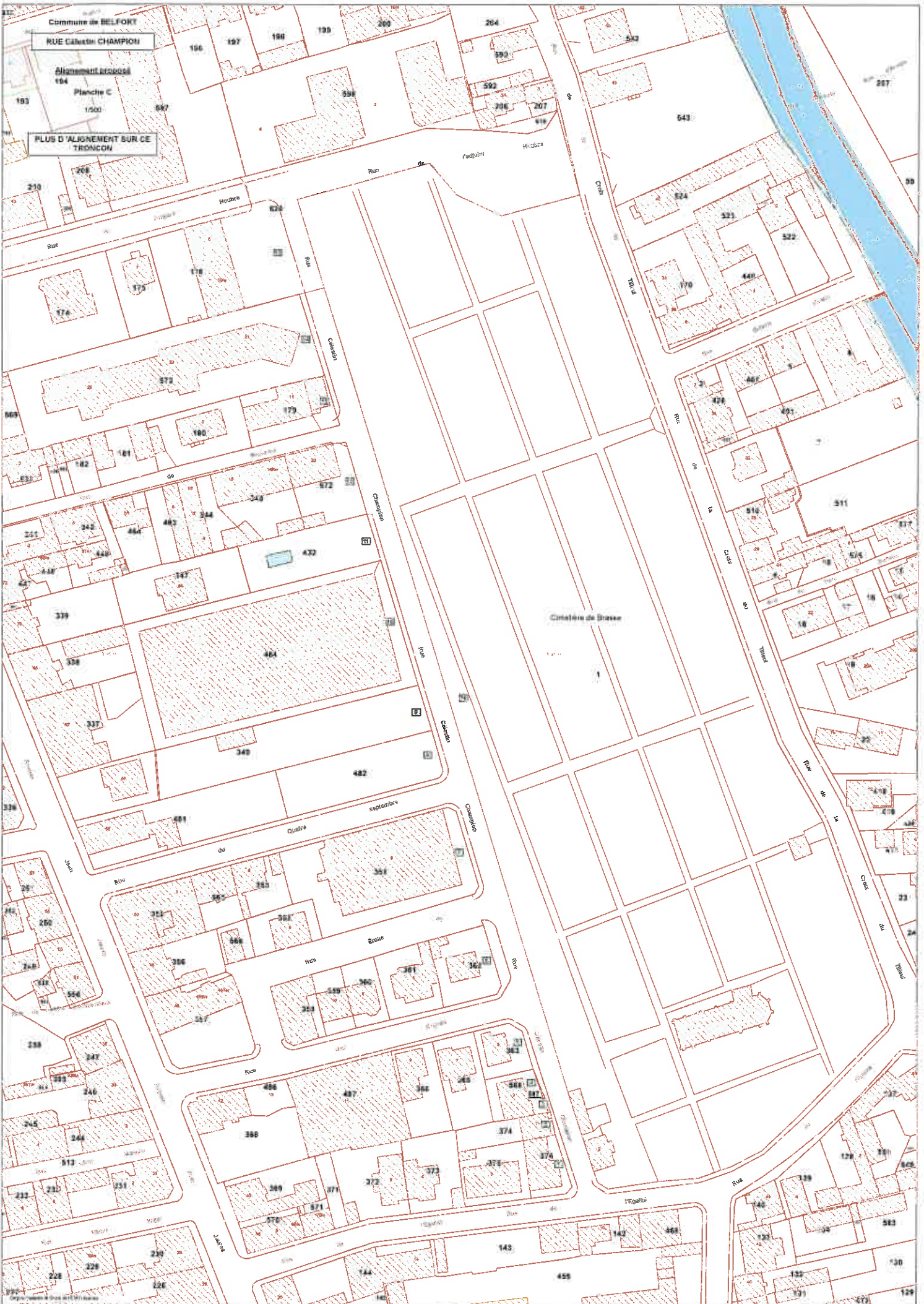
Plan de la construction de la Rue de la Santé à la Rue de la Joie
Cadastral (1/2000)





N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE_TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
1	AI 376	1 RUE DE L'EGALITE	Monsieur	MONSIEUR CROSBIE PETER		3 RUE LAZARE HOCHÉ	91120 PALAISEAU
1	AI 376	1 RUE DE L'EGALITE	Madame	MADAME LEIGHTON JOANNE		3 RUE LAZARE HOCHÉ	91120 PALAISEAU
2	AI 374	1 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR VATRY PATRICE		48 ALLEE DE L'OTHAIN	54320 MAXEVILLE
2	AI 374	1 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME VATRY GAELLE		48 ALLEE DE L'OTHAIN	54320 MAXEVILLE
3	AI 587	3 RUE CELESTIN CHAMPION			HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
4	AI 588	3 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR FRATTE SERGE		3 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
4	AI 588	3 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME FRATTE GENEVIEVE		3 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
5	AI 363	5 RUE DES REGRETS	Monsieur	MONSIEUR SARRAZIN JEAN		5 RUE DES REGRETS	90000 BELFORT
5	AI 363	5 RUE DES REGRETS	Madame	MADAME LLORET AGNES		36 RUE LAUTH	67000 STRASBOURG
6	AI 362	4 RUE DES REGRETS	Monsieur	MONSIEUR SONNET ALAIN		4 IMPASSE DES PINSONS	90800 BAVILLIERS
6	AI 362	4 RUE DES REGRETS	Madame, Monsieur	SCI LUDO	PAR MADAME DONIKIAN EDWIGE	25 VC LOT SUR LE CREUX	90160 BESSONCOURT
6	AI 362	4 RUE DES REGRETS	Madame	MADAME SONNET EDITH		4 IMPASSE DES PINSONS	90800 BAVILLIERS
6	AI 362	4 RUE DES REGRETS	Monsieur	MONSIEUR LEBAIL JEAN BERENGER		4 RUE DES REGRETS	90000 BELFORT
6	AI 362	4 RUE DES REGRETS	Madame	MADAME LEBAIL TATANIA		4 RUE DES REGRETS	90000 BELFORT
7	AI 351	8 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE	Madame, Monsieur	NEOLIA		34 RUE DE LA COMBE AUX BICHES	25200 MONTBELIARD
8	AI 482	1 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE			HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
9	AI 349	60 AVENUE JEAN JAURES	Monsieur	MONSIEUR REMOND JOEL		60 AVENUE JEAN JAURES	90000 BELFORT
9	AI 349	60 AVENUE JEAN JAURES	Madame	MADAME REYMOND CHRISTIANE		AVENUE JEAN JAURES	90000 BELFORT
10	AI 484	64 AVENUE JEAN JAURES	Monsieur	MONSIEUR ELTGEN JEAN-JACQUES		9 RUE DE LA CABLERIE	90400 DANJOUTIN
10	AI 484	64 AVENUE JEAN JAURES	Madame	MADAME ELTGEN DANIELLE		9 RUE DE LA CABLERIE	90400 DANJOUTIN
11	AI 432	RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR LORIOU ALAIN		64 AVENUE JEAN JAURES	90000 BELFORT
11	AI 432	RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME LORIOU SYLVIE		64 AVENUE JEAN JAURES	90000 BELFORT
12	AI 572	20 RUE DE PROVENCE	Madame, Monsieur	TERRITOIRE HABITAT	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT
13	AH 179	11 RUE DE PROVENCE	Monsieur	MONSIEUR PERA THIERRY		11 RUE DE PROVENCE	90000 BELFORT
13	AH 179	11 RUE DE PROVENCE	Madame	MADAME PERA MARIE-CECILE		11 RUE DE PROVENCE	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR MAREILLE STEPHANE		19 RUE DU PETIT CHAMP	70400 ERREVET
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME DEMARTY PATRICIA	RESIDENCE LEONARD DE VINCI	25 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME CHRISTE DANIELE		23 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR LAFFAY GUILLAUME		37 VIA D'AUXELLES	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME LAFFAY ADELINE		37 VIA D'AUXELLES	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR CANARD JEAN-CHARLES		21 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME RIBAUD CLAIRE		21 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR GALLOIS OLIVIER		6 RUE PIERRE JOSEPH PROUDHON	90300 VALDOIE
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME REYNAUD ROBERT		23 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME REYNAUD JANINE		23 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR MICHAU BENOIT		3 IMPASSE DU VERGER	90800 BAVILLIERS
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME MICHAU MARIE CHRISTINE		3 IMPASSE DU VERGER	90800 BAVILLIERS
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR BARDIVAT JEAN PIERRE		64 RUE DU THIAMONT	90350 EVETTE SALBERT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME BARVIDAT ANNIE		64 RUE DU THIAMONT	90350 EVETTE SALBERT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR DE VERNISY EDOUARD		27 RUE DE LA PALE	25230 SELONCOURT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR MAIROU THIERRY		7 RUE DE LA CABLERIE	90400 DANJOUTIN
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR PELTIER SIMON		23 B RUE PETITE BIESSE	44200 NANTES
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME SAUVAGOT GILBERTE		23 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME MARTIN MARIE ANTOINETTE		25 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME BUIGUES EMILIE		50 A RUE DE MASEVAUX	68310 WITTELSHEIM
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR MERIOT MICHEL		2 IMPASSE DES MESANGES	70400 CHALONVILLARS
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME MERIOT NICOLE		2 IMPASSE DES MESANGES	70400 CHALONVILLARS
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR SIMIER DOMINIQUE		9 RUE DES PIERRES	70290 PLANCHER-BAS
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME SIMIER CLAUDINA		9 CHEMIN DES PIERRES	70290 PLANCHER-BAS
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR MONNIN DENIS		27 RUE DE BRASSE	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR FLANDIN JEAN		25 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME FLANDIN JACQUELINE		25 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME DUPLESSIS FRANCOISE	RESIDENCE LEONARD DE VINCI	25 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE_TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL

14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR ISARTE DAVID	10 RUE DE L'ORME SAINT SIMEON	94000 CRETEIL
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME ISARTE FABIENNE	10 RUE DE L'ORME SAINT SIMEON	94000 CRETEIL
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR TONELLI LAURENT	4 RUE CLEMENCEAU	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR STALLIVIERI JACQUES	26 RUE DE VEZELIS	90400 DANJOUTIN
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR STALLIVIERI MICHEL	8 ALLEE DE LA CLOSERIE	78400 CHATOU
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME STALLIVIERI LILIANE	26 RUE DE VEZELIS	90400 DANJOUTIN
14	AH 573	25 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR STALLIVIERI PHILIPPE	19 CHEMIN DES ROSSIGNOLS	91450 SOISY-SUR-SEINE
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR TONELLI JEAN PIERRE	1 RUE DE VALENCIENNES	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME JAVELOT SOPHIE	30 RUE DU FORT	25550 ALLONDANS
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR COURTEL PATRICK	APPART J45- HORIZON 360	83700 SAINT RAPHAEL
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME BONATO MARIE CHRISTINE	APPART J45- HORIZON 360	83700 SAINT RAPHAEL
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR MATHIEU JEAN-CHRISTOPHE	23 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME MATHIEU CAROLINE	27 RUE DE BRASSE	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME MALASSINE MICHELE	4 RUE ALEXANDRE DUMAS	90800 BAVILLIERS
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR MALASSINE LAURENT	182 CHEMIN DES BASSES RIBES	06130 GRASSE
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR MALASSINE YVES	CHEMIN DE LA BIOLLETRYRE 21	10666 EPALINGES SUISSE
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR CORDIER CLAUDE	2 RUE DU BLEUET	68400 RIEDISHEIM
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR COURTOT PIERRE	17 RUE DE VELLESCOT	90100 BORON
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME FOURRIER NATHALIE	3 RUE DU FOUR A CHAUX	90200 GIROMAGNY
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME CHRENKO DANIELA	21 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR BALLET GUY	21 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR PAILLOU BERNARD	1 B RUE VERLAINE	90300 VALDOIE
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME PAILLOU ELISABETH	1 B RUE VERLAINE	90300 VALDOIE
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME FRIED GISELE	21 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Monsieur	MONSIEUR PRIMMER LAURENT	8 IMPASSE DU CIVE	90380 ROPPE
14	AH 573	23 RUE CELESTIN CHAMPION	Madame	MADAME VIDAL ELISABETH	23 RUE CELESTIN CHAMPION	90000 BELFORT
15	AH 620	RUE DU BALLON			PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
16	AH 1	2 RUE CELESTIN CHAMPION			PLACE D'ARMES	90000 BELFORT



6 - Rue du Foyer

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé

VILLE de BELFORT

RUE DU FOYER

Echelle 1/200

PLAN RECTIFICATIF

des ALIGNEMENTS

LEGENDE :

— Alignement homologué le 23 Avril 1955

— Rectificatif n°1 : Alignement actuel - Délibération du conseil municipal du 17 Décembre 1971 approuvée le 12 Janvier 1972

--- Rectificatif n°2 : Alignement proposé

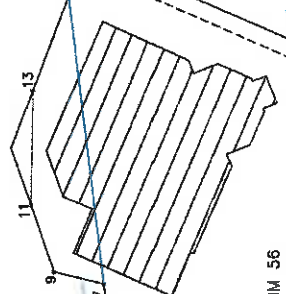


la Savoureuse (rivière)

Rue du Foyer

Avenue d'Altkirch

Rue de Danjoutin



BM 56

M. PEREZ Florentino

56

78

VILLE de BELFORT

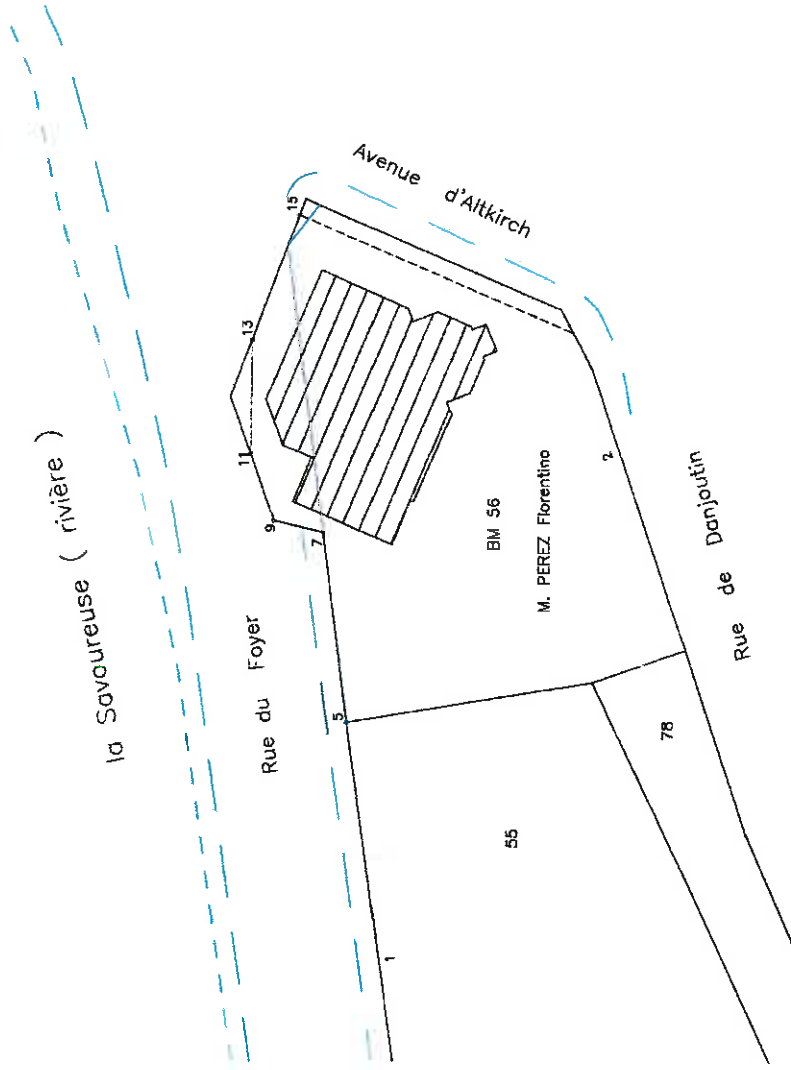
RUE DU FOYER

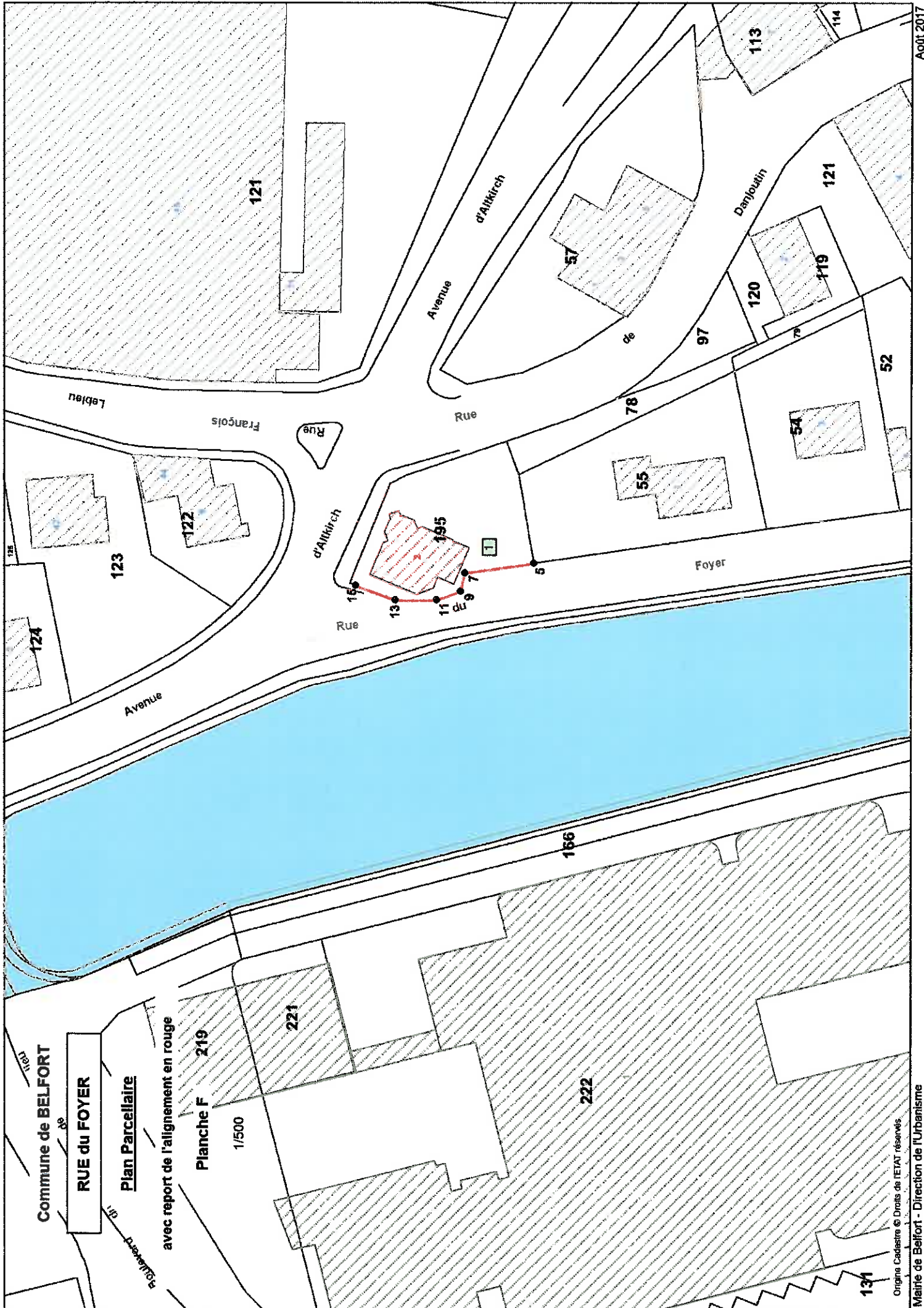
Echelle 1/200

PLAN RECTIFICATIF des ALIGNEMENTS

LEGENDE :

- Alignement homologué le 23 Avril 1955
- Rectificatif n°1: Alignement actuel - Délibération du conseil municipal au 17 Décembre 1971 approuvée le 12 Janvier 1972
- Rectificatif n°2 : Alignement proposé





Commune de BELFORT

RUE du FOYER

Plan Parcellaire

avec report de l'alignement en rouge

Planche F 219

1/500

221

222

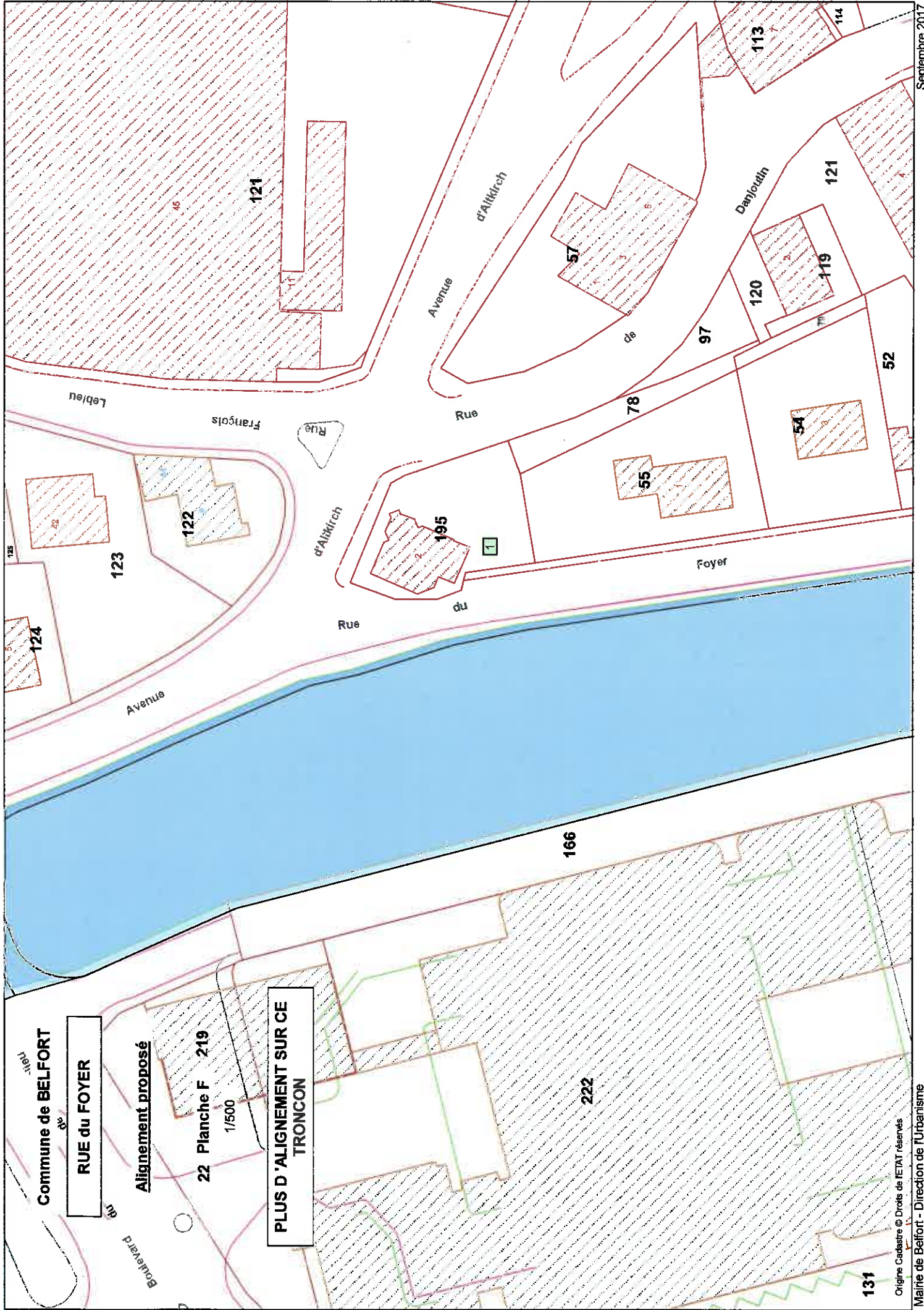
131

Origine Cadastre © Droits de l'ETAT réservés.

Mairie de Belfort - Direction de l'Urbanisme

Août 2017

N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE_TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
1	BM 195	2 AVENUE D'ALTKIRCH	Monsieur	MONSIEUR FILLON PHILIPPE		2 AVENUE D'ALTKIRCH	90000 BELFORT
1	BM 195	2 AVENUE D'ALTKIRCH	Madame	MADAME WATTY KARLA		17 GRANDE RUE	90000 BELFORT



Commune de BELFORT

RUE du FOYER

Alignement proposé

22 Planche F

1/500

PLUS D'ALIGNEMENT SUR CE TRONCON

7 - Rue François Lebleu

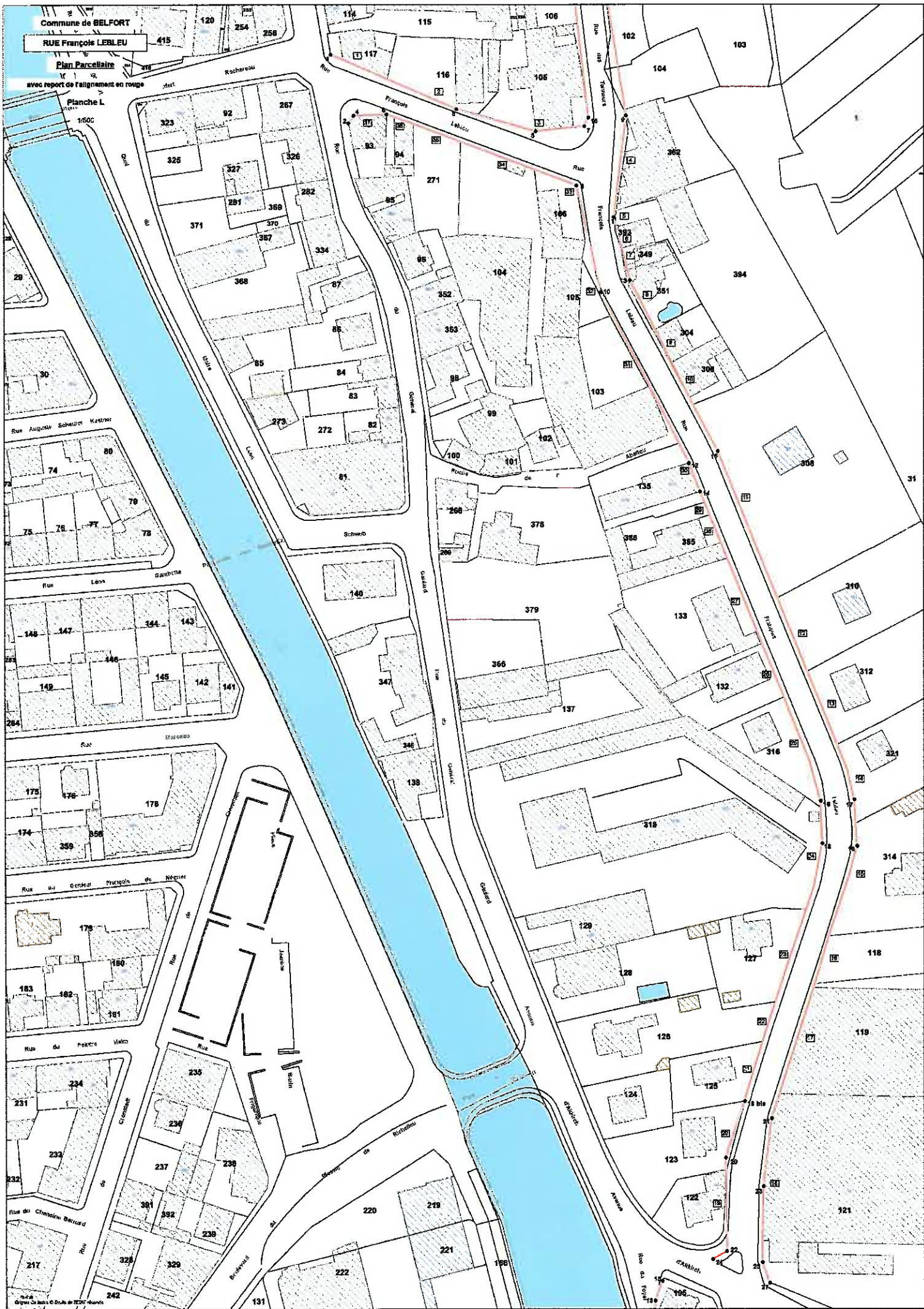
- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé



RUE DE DANZIG. Con. des Eperons de la voie.

1/20000

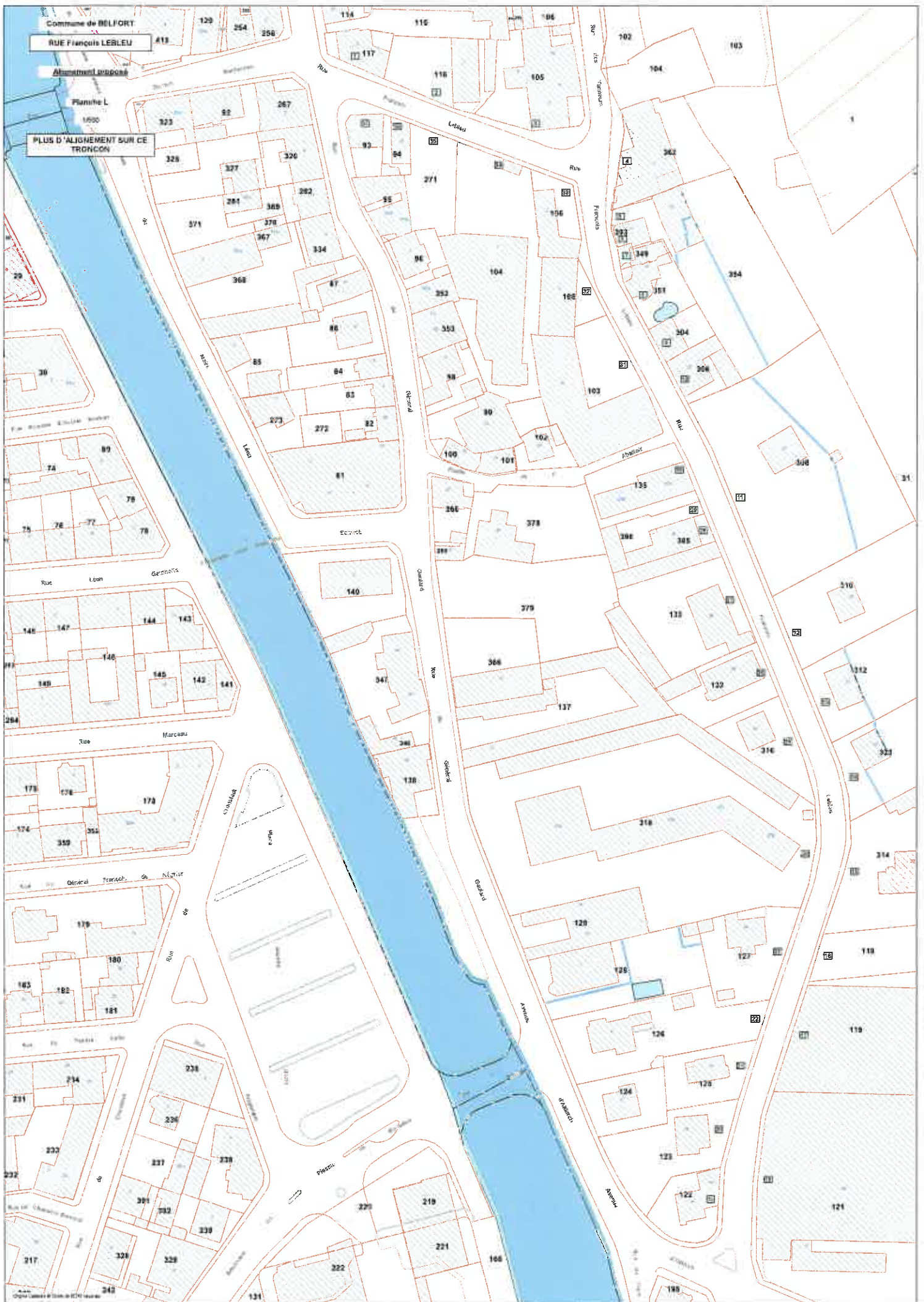
1880



N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
1	BK 117	31 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	Monsieur	MONSIEUR FERNANDEZ ALBERTO		48 PLACE DE LA FONTAINE	70110 VILLERSEXEL
1	BK 117	31 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	Madame	MADAME FERNANDEZ MARIANNE		48 PLACE DE LA FONTAINE	70110 VILLERSEXEL
1	BK 117	31 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	Monsieur	MONSIEUR PETRUSZEWSKI CYRIL		20 RUE DE MONTBAZON	44300 NANTES
1	BK 117	31 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	Madame	MADAME PETRUSZEWSKI MYRTILLE		20 RUE DE MONTBAZON	44300 NANTES
1	BK 117	31 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	Monsieur	MONSIEUR FARRI JOSSIANE		31 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	90000 BELFORT
2	BK 116	31 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	Madame, Monsieur	MONSIEUR PERRIN MATTHIEU SCI SOFIMED	PAR MONSIEUR SUIMANE AZZEDJINE PAR MONSIEUR ERGUN KEMAL	32 RUE PARMENTIER	25200 MONTBELIARD
3	BL 105	14 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	SCI OCTAGON		7 CHEMIN DU CALVAIRE	90600 GRANDVILLARS
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR HENRY JEAN-CHARLES		6A RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS	75009 PARIS
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME HENRY PRYAMM		1 CHEMIN DES HIRONDELLES	25160 LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR MEHEUX LUC		3 CHEMIN DES HIRONDELLES	25160 LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR LOVTON PIERRE		4 IMPASSE EDISON	25200 BETHONCOURT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR LANGUILLE BERNARD		14 RUE DE LA GARE	90340 CHEVREMONT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME LANGUILLE CHANTAL		49 RUE LEON CHARTIER	91160 SAULX-LES-CHARTREUX
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR SKORA OLIVIER		0	70400 CHALONVILLARS
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME SKORA CORINNE		7 C RUE DE LA GROZE	70400 CHALONVILLARS
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR BOURQUIN NOEL		14 B RUE ALFRED PECHIN	90500 BEAUCOURT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BOURQUIN ILEANA		14 B RUE ALFRED PECHIN	90500 BEAUCOURT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR BOURRIOT LUCIEN		CHEMIN DES SAQUEDES	83120 SAINTE MAXIME
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BOURRIOT MARGUERITE		CHEMIN DES SAQUEDES	83120 SAINTE MAXIME
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR GUILANG JACQUES		10 ROUTE DE LURE	70200 FROTEY-LES-LURE
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME GUILANG CHRISTINE		9 RUE DU CHANOINE BERNARD	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR GARET STEPHANE		24 D RUE D'EGUENIGUE	90380 ROPPE
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME GARET NATHALIE		24 D RUE D'EGUENIGUE	90380 ROPPE
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR VUJANIC DALIBOR		11 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BOU ORM MAYASSA		45 QUAI CARNOT	92210 SAINT CLOUD
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR JAILLET JEAN-MARC	THE VERANDAH P 92 SOI SUKHUMVIT	23 PRASANNIT	BANGKOK 10110 THAILANDE
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME JAILLET NATHALIE	THE VERANDAH P 92 SOI SUKHUMVIT	23 PRASANNIT	BANGKOK 10110 THAILANDE
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR DURAND THOMAS		11 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BAILLY GABRIELA		11 RUE JEAN MOULIN	89690 CHEROY
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME FREMONT MICHELLE		3 RUE DU PORT ARTHUR	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME ADAM LAURENCE		11 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR CHAYS CHARLES		19 RUE PRINCIPALE	70400 CHALONVILLARS
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME CHAYS MARIE-FRANCOISE		19 RUE PRINCIPALE	70400 CHALONVILLARS
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR SILVANT MICHEL		28 RUE DES ACACIAS	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME SILVANT BRIGITTE		18 RUE DES ACACIAS	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME VOULLAUME JOSSIANE		8 B AVENUE DU GENERAL LECLERC	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME KENNEL LILIANE	RESIDENCE LA ROSEMONTAISE	1 AVENUE OSCAR EHRET	90300 VALDOIE
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR WALNATI MICHAEL		5 RUE DES HAUTS PRES	90300 CRAVANCHE
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME FURIC MARYVONNE		26 RUE DE PEROUSE	90340 CHEVREMONT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR CONTER LAURENT		26 RUE DE PEROUSE	90340 CHEVREMONT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME HALM AGNES		2 PLACE DE LA GRANDE FONTAINE	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR HALM BERNARD		2 PLACE DE LA GRANDE FONTAINE	90000 BELFORT
4	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME LABBAYE CORINNE		5 RUE DES ETANGS	90400 ANDELHANS
5	BL 394	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR ZEKHIMI MEZIANE		13 PLACE DE LA REPUBLIQUE	90000 BELFORT
5	BL 394	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME ZEKHIMI KOULA		13 PLACE DE LA REPUBLIQUE	90000 BELFORT
6	BL 393	17 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR DIDIER JEROME		7 RUE GUSTAVE PICARD	90000 BELFORT
6	BL 393	17 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR SCHERRER ROMAIN		17 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
7	BL 349	19 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME TISSIER LAURENCE		19 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
8	BL 351	21 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME TISSIER LAURENCE		19 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
9	BL 304	23 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR YAHYADOU AUI		23 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
9	BL 304	23 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME YAHYADOU SABRINA		23 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
10	BL 306	25 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME MADRI MONIQUE		3 RUE PAUL LANGRVIN	90000 BELFORT
11	BL 308	27 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR VARRIN ANDRE		14 RUE DE L'ORME	54330 HOUDREVILLE
12	BL 310	31 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME VINEZ NICOLE		33 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
13	BL 312	33 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR VARRIN ANDRE		14 RUE DE L'ORME	54330 HOUDREVILLE
14	BL 321	35 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME VINEZ GABRIELLE		31 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
14	BL 321	35 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME LEONARD CHANTAL		45 RUE DES PERCHES	90000 BELFORT
14	BL 321	35 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR VINEZ JEAN-CLAUDE		48 RUE VOLTAIRE	90000 BELFORT
15	BL 314	37 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR REDMULLER YVES		37 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
16	BL 118	43 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	COGEST INFO	PAR MONSIEUR ALLIMANT ET MADAME MEYER	20 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT
16	BL 118	43 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	SCI SEGEY	PAR MADAME ALLIMANT GERALDINE	20 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT
17	BL 119	43 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	COGEST INFO	PAR MONSIEUR ALLIMANT DENIS	20 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT
17	BL 119	43 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	SCI SEGEY	PAR MADAME ALLIMANT GERALDINE	20 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT

N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
18	BL 121	11 AVENUE D'ALTIRCH	Madame	MADAME BERNARDOT JACQUELINE		31 AVENUE DU MARECHAL LUIVIN	90400 DANJOUTIN
18	BL 121	11 AVENUE D'ALTIRCH	Madame	MADAME BARBEROUSSE MARIE-HELENE		25 RUE DE LILLE	90000 BELFORT
18	BL 121	11 AVENUE D'ALTIRCH	Monsieur	MONSIEUR BERNARDOT BRUNO		33 AVENUE DU MARECHAL JUIN	90400 DANJOUTIN
19	BL 122	44 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR RAMSEYER JONATHAN		22 RUE DES BIEUTS	90160 BESSONCOURT
20	BL 123	42 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR PASCAL ANTOINE		42 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
20	BL 123	42 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME PASCAL JI YOUNG		11 RUE DE LA GRANDE FONTAINE	90000 BELFORT
21	BL 125	40 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR BAUMGARTNER ERIC		40 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
21	BL 125	40 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BAUMGARTNER DOMINIQUE		40 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
22	BL 126	3 AVENUE D'ALTIRCH	Madame	MADAME PIETRA JOSETTE		3 AVENUE D'ALTIRCH	90000 BELFORT
23	BL 127	36 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR LEGRAND PIERRE		36 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
23	BL 127	36 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME MARTIN ANNE MARIE		36 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
24	BL 318	9002 RUE FRANCOIS LEBLEU		ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE		CITE CAZEAU BP 56	19002 TULLE CEDEX
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME LAVAILLETTE LUCIENNE	BP 62061	9 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	25600 SOCHAUX
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME MATHOT DOMINIQUE		37 RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME PATOIS ROLANDE		37 RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR PIGNE VINCENT		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR BONNET VINCENT		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME OESTREICHER JANINE		4 CHEMIN DU PUIJS DE ROULLE	30900 NIMES
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR JOURNOT CLAUDE		33 AVENUE JEAN JAURES	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME ARONICA SIMONE		248 RUE DE LA PAIX	69400 VILLEFRANCHE
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME VEIT LINA		33 AVENUE JEAN JAURES	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME VEIT LINA		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR STEINER PASCAL		4 RTE DE L'EGLISE	69620 OINGET
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR OHANA CLAUDE		3 CHEMIN DES BOSQUETS	90850 ESSERT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME OHANA ISABELLE		3 CHEMIN DES BOSQUETS	90850 ESSERT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR BIALEX LOUIS		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME SCHLICHTER JEANETTE		3 RUE DE LA POMPE	94410 SAINT MAURICE
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME GELIN CLAUDE		37 C RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME ROBERT MICHELE		248 AVENUE DE LA VALGINE	83300 DRAGUIGNAN
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME TOEMS FRANCOISE		52 RUE DE VALDOIE	90300 ELOIE
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR NAULIN ROBERT		11 RUE JEAN MARIE TIBAUDU	70400 HERCOURT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME NAULIN ARANKA		11 RUE JEAN MARIE TIBAUDU	70400 HERCOURT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME BANKOVIC LILIANE		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME SCHMITT CORINNE		5 CHEMIN DE LA LAIQUE	90340 CHEVREMONT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME MILLOT JACQUELINE		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR L'HOMME PIERRE		12 RUE PRINCIPALE	70400 CHALONVILLARS
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME PHILIPPE PAULETTE		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME PHILIPPE STEPHANIE		9 ROUTE DE RUILLY	14320 FELGEROLLES-RUILLY
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME PHILIPPE GERALDINE		4 RUE DU TOQUE BOIS	77700 MAGNY-LE-MONGRE
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR PHILIPPE JOHANN		51 RUE DE LA CROIX DU TILLEUL	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME SABOT GEORGETTE		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME BENCETTI PATRICIA		LA BROSSSE	90400 VEZELOS
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME CHARPOT YOLANDE		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR BEURET JEAN		27 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME BEURET SIMONE		27 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME VIRCONDELET GENEVIEVE		37 B RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR ALBERTONI ANDRE		37 B RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME ALBERTONI YVONNE		37 B RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR MARINI PASCAL		37 B RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME HIRSCH CATHERINE		37 B RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR MANTION PASCAL		37 B RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME MANTION VIVIANNE		37 B RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	SCI SERIMAMO	PAR MONSIEUR REBOUD EMMANUEL	9 RUE JEAN REVAUD	21000 DIJON
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME MOUILLESEUX THERESE		LA BROSSSE	90400 VEZELOS
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR PETITGUYOT OMER		3 RUE MARCEAU	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME PETITGUYOT MARIE-JOSE		3 RUE MARCEAU	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR MICHEL BRICE		28 RUE THIERS	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME BERHET-BLATAU MARIE FRANCOISE		37 C RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME JACQUOT MARIE		37 C RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME BESCOND CHRISTINE	LE CLOS DE LIMOGES	11 RUE GEORGES BUFFON	56000 YANINES
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR JACQUOT JEAN-MAIC		44 RUE DES FRANCISCAINS	68100 MULHOUSE
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR JACQUOT PIERRE		28 RUE MECHAIN	25420 COURCELLES-LES-MONTBELIARD
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME SIMMET ZORAH		18 RUE DES JARDINS	25000 BESANCON
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME LE GAL JEANINNE		2 RUE MONSIEUR RUCH	67200 STRASBOURG

N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR SIMMET GUY		2 RUE FREDERIC BATAILLE	25000 BESANCON
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME SIMMET JUSTINE		4 ALLEE DU TERROIR	86580 BIARD
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME GEHENDEZ MONIQUE		37 C RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME GRAPINI VALERIE		8 RUE SAINT NICOLAS	90150 CUNELIERES
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME GEHENDEZ FABRIENNE		9 RUE JEAN BAPTISTE GHYS	21121 FONTAINE-LES-DIOL
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME VICENS AGNES		37 C RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME SCHIRMER DOMINIQUE		37 C RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MADAME BIANCHI LAURENCE		37 C RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR PAGES PHILIPPE		37 D RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MONSIEUR FOURMEUX PRADELS ALAIN		37 D RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME BOUSQUET CHANTAL		45 RUE DU MARCHEAL LECLERC	90300 VALDOIE
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR SARDIN CHRISTIAN		37 D RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME BEAULIEUX CHRISTIANE		37 D RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR CHEVAL MARCEL		15 QUAI DU MAIRE LEON SCHWOB	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME CHEVAL ANDREE		15 QUAI DU MAIRE LEON SCHWOB	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR GRANDJEAN BERNARD		37 D RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME GRANDJEAN HELENE		37 D RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR OGOR ALAIN	BAT ALSACE	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME BOCHOT RACHEL		37 D RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME LE GOULL JACQUELINE		37 D RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME MILLY PASCALE		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR WALSER JEAN-FRANCOIS		37 A RUE DU GENERAL GAUJARD	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME SCHMITT SYLVIE		14 RUE DE LA VALLEE	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME SIRUFO CLARA	PROVINCIA DI COSENZA	VIA FARO 33	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR SIRUFO ANTONIO		SCALEA 87029 ITALIE	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME SENGLER CLAUDE		4 IMPASSE DES AULNES	90300 ELOIE
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME MULLER CHRISTINE		30 RUE PRINCIPALE	67440 KLEINGOEF
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR SENGLER LUC		81 RUE DU SAVOYARD	70290 PLANCHER-RAS
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME CLEMENT ANNE MARIE	RESIDENCE LE DOUBS RIVAGE	7 AVENUE DU PRESIDENT POMPIDOU	25200 MONTBELIARD
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Madame	MADAME LALOT MARYSE		2 RUE DU CLAIR SOLEIL	25550 BAVANS
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	MONSIEUR CLEMENT HENRI		127 GRANDE RUE	90000 BELFORT
24	BL 318	37 RUE DU GENERAL GAUJARD	Monsieur	SCI HVL	PAR MONSIEUR LAURENT HUBERT	12 RUE DU MAGASIN	90000 BELFORT
25	BL 316	30 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR CHASSIGNET PATRICE		30 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
25	BL 316	30 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BATTAGLIA CLAUDE		30 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
26	BL 132	28 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME DUBOIS DIT LAROT YVETTE		28 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
26	BL 132	28 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME JEANNIN JOCELYNE		28 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
27	BL 133	26 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR VITALY RENE		26 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
28	BL 385	24 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR SEGURA DENIS		24 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
28	BL 385	24 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME SEGURA ANNUNZIATA		24 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
29	BL 386	20 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	SCI JTP	PAR MONSIEUR SANDERRE JEAN-JACQUES	85 GRANDE RUE	90300 VETRIGNE
30	BL 135	20 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	SCI JTP	PAR MONSIEUR SANDERRE JEAN-JACQUES	85 GRANDE RUE	90300 VETRIGNE
31	BL 103	18 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	SCI OCTAGON	HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
32	BL 105	14 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR SISS DOMINIQUE	PAR MONSIEUR ERGUN KEMAL	64 RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS	75009 PARIS
33	BL 106	12 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR SISS DOMINIQUE		12 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
34	BL 104	16 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	SCI OCTAGON	PAR MONSIEUR ERGUN KEMAL	64 RUE DU FG SAINT DENIS	75010 PARIS
35	BL 271	4 B RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	SCI OCTAGON	PAR MONSIEUR ERGUN KEMAL	64 RUE DU FG SAINT DENIS	75010 PARIS
36	BL 94	4 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME FERNANDEZ MARIANNE		48 PLACE DE LA FONTAINE	70110 VILLESEKEL
36	BL 94	4 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME REGNIER PATRICIA		42 RUE GEORGES CUVIER	25440 EXINCOURT
36	BL 94	4 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BEL-BACHIR BRIGITTE		73 RUE DE MULHOUSE	90000 BELFORT
36	BL 94	4 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME CHEVALIER CHRISTIANE		29 ROUTE DE SALES	88100 PAIR-ET-GRANDRUPT
36	BL 94	4 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR BEL-BACHIR ALI		4 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
37	BL 98	2 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR ROTA FREDERIC		2 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT



Commune de BELFORT
RUE François LEBLEU
Alignement proposé
Planche L
1600
PLUS D'ALIGNEMENT SUR CE TRONÇON

8 - Rue des Tanneurs

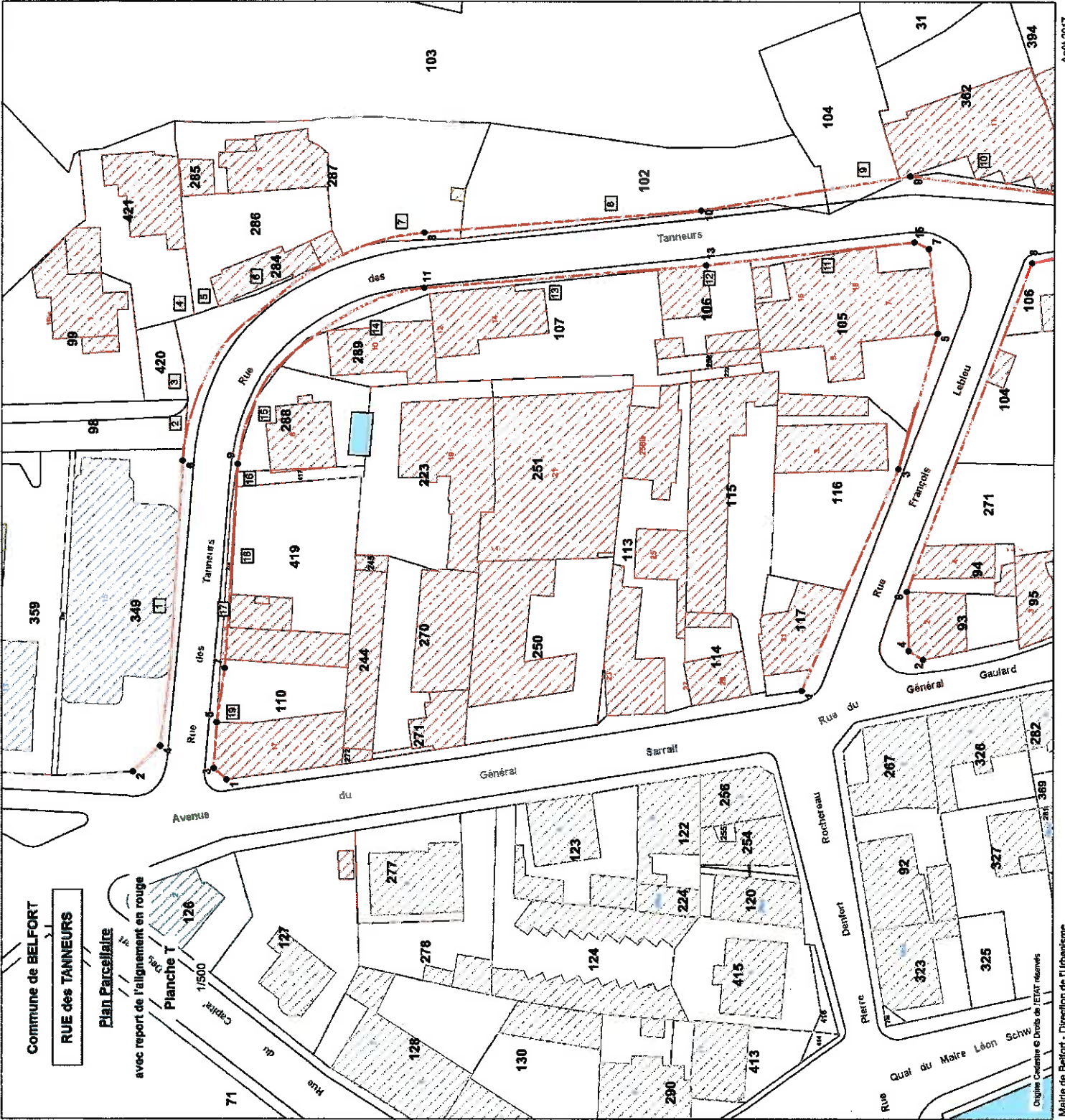
- **Alignement en vigueur**
- **Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur**
- **Liste des propriétaires**
- **Alignement proposé**

VILLE DE BELFORT 19

RUE DES TANNIERS

plan des alignements
rectifié





Commune de BELFORT
RUE des TANNERES

Plan Parcellaire

avec report de l'alignement en rouge

1/5000

Rue de la Capitale

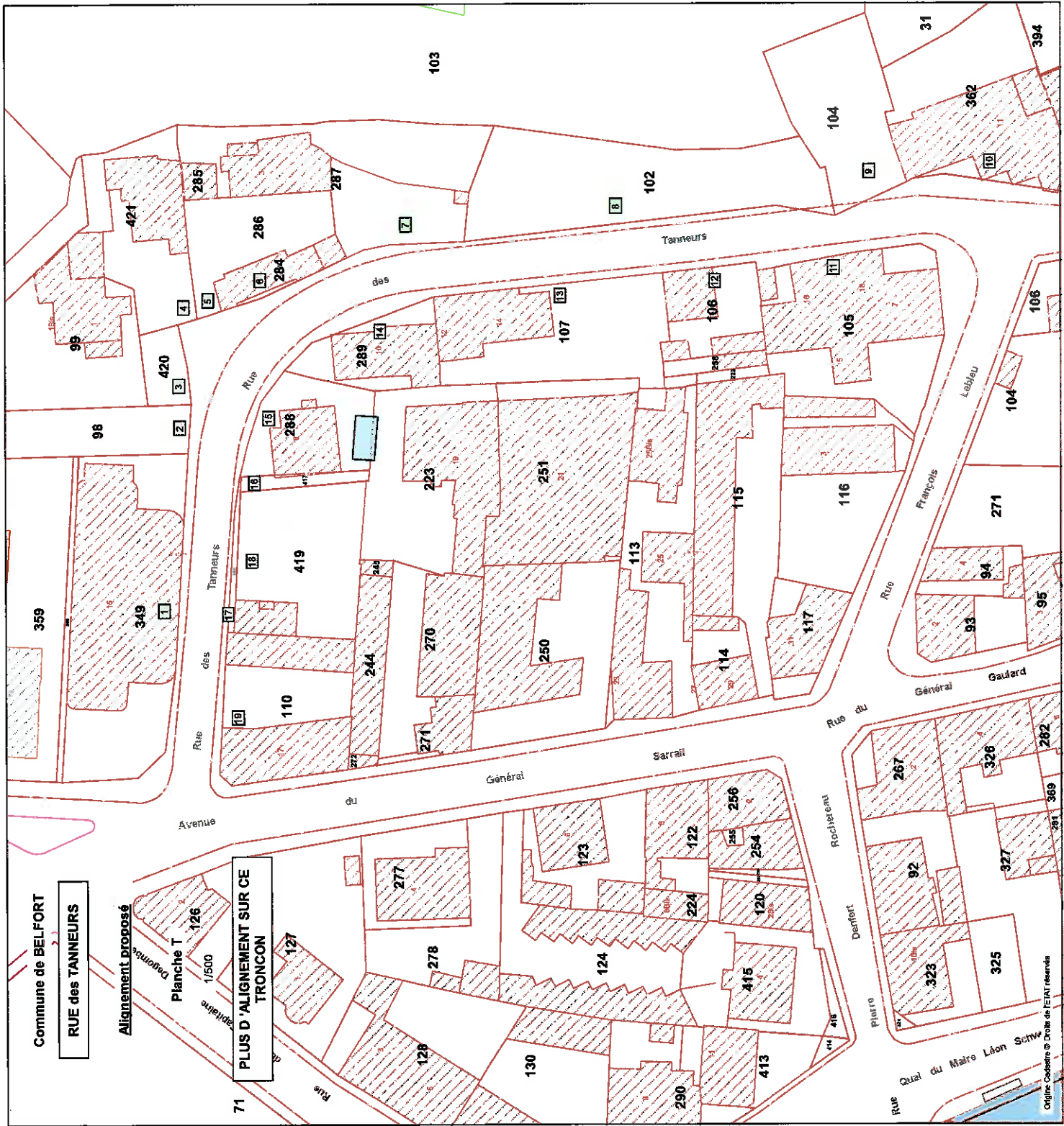
71

Origine Cadastre © Droits de l'ETAT réservés

Maire de Belfort - Direction de l'Urbanisme

Août 2017

N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
1	BK 349	15 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	Madame, Monsieur	FRONC BULOGE FRANCAISE		15 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	90000 BELFORT
2	BK 98	RUE DES TANNERUS			HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
3	BK 420	1 RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR PICHON STEPHANIE		1 B RUE DES TANNERUS	90000 BELFORT
4	BK 421	1 RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR BLANCO PHILIPP		1 RUE DES TANNERUS	90000 BELFORT
5	BK 286	3 RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR CHAPPUIS JEAN MARC		LA GARE	24310 BIRAS
6	BK 284	3 A RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR CHAPPUIS JEAN MARC		LA GARE	24310 BIRAS
7	BK 287	3 RUE DES TANNERUS	Madame	MADAME CHAPPUIS ANNE- MARIE		3 RUE DES TANNERUS	90000 BELFORT
8	BK 102	5 RUE DES TANNERUS			HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
9	BK 104	9 RUE DES TANNERUS			HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR HENRY JEAN-CHARLES		15 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME HENRY PRYAMM		1 CHEMIN DES HIRONDELLES	25160 LABERGEMENT-SAINTE- MARIE
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR MEHEUX LUC		1 CHEMIN DES HIRONDELLES	25160 LABERGEMENT-SAINTE- MARIE
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR LEVITON PIERRE		4 IMPASSE EDISON	25200 BETHONCOURT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR LANGUILLE BERNARD		14 RUE DE LA GARE	90340 CHEVREMONT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME LANGUILLE CHANTAL		49 RUE LEON CHARTIER	91160 SAUX-LES-CHARTREUX
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR SKORA OLIVIER		49 RUE LEON CHARTIER	91160 SAUX-LES-CHARTREUX
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME SKORA CORINNE		O	70400 CHALONVILLARS
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR BOURQUIN NOEL		7 C RUE DE LA CROZE	70400 CHALONVILLARS
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BOURQUIN ILEANA		14 B RUE ALFRED PECHIN	90500 BEAUCOURT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR BOURRIOT LUCIEN		14 B RUE ALFRED PECHIN	90500 BEAUCOURT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BOURRIOT MARGUERITE		VILLA LES OLIVIERS	83120 SAINTE MAXIME
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR GUILLANG JACQUES		VILLA LES OLIVIERS	83120 SAINTE MAXIME
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME GUILLANG CHRISTINE		20 ROUTE DE LURE	70200 FROTEY-LES-LURE
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR GARET STEPHANE		9 RUE DU CHANOINE BERNARD	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME GARET NATHALIE		24 D RUE D'EGUENIGUE	90380 ROPPE
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR VUJANIC DALIBOR		24 D RUE D'EGUENIGUE	90380 ROPPE
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BOU ORM MARYASSA		11 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR JAILLET JEAN-MARC		11 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME JAILLET NATHALIE		45 QUAI CARNOT	92210 SAINT CLOUD
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR DURAND THOMAS		23 PRASANMIT	BANGKOK 10110 THAILANDE
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME BAILLY GABRIELA		23 PRASANMIT	BANGKOK 10110 THAILANDE
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR SILVANT MICHEL		11 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME SILVANT BRIGITTE		11 RUE JEAN MOULIN	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME ADAM LAURENCE		3 RUE DU PORT ARTHUR	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR CHAYS CHARLES		11 RUE FRANCOIS LEBLEU	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME CHAYS MARIE-FRANCOISE		19 RUE FRANCOIS LEBLEU	70400 CHALONVILLARS
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR SILVANT MICHEL		19 RUE PRINCIPALE	70400 CHALONVILLARS
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME KENNEL LILIANE		28 RUE DES ACACIAS	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME VUILLAUME JOSIANE		28 RUE DES ACACIAS	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR WALNATI MICHAEL		8 B AVENUE DU GENERAL LECLERC	90000 BELFORT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME FURIC MARYVONNE		1 AVENUE OSCAR EHRET	90300 VALDOIE
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR CONTIER LAURENT		5 RUE DES HAUTS PRES	90300 VALDOIE
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME HALM AGNES		26 RUE DE PEROUSE	90340 CHEVREMONT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Monsieur	MONSIEUR HALM BERNARD		26 RUE DE PEROUSE	90340 CHEVREMONT
10	BL 362	15 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame	MADAME LABRAYE CORINNE		2 PLACE DE LA GRANDE FONTAINE	90000 BELFORT
11	BK 105	5 RUE FRANCOIS LEBLEU	Madame, Monsieur	SCI TY IMMOBILIERE		2 PLACE DE LA GRANDE FONTAINE	90000 BELFORT
12	BK 106	16 RUE DES TANNERUS	Madame	MADAME DUCROT ANNE MARIE		5 RUE DES ETANGS	90400 ANDEL MANS
13	BK 107	14 RUE DES TANNERUS	Madame	MADAME FARNEY LOUISE		28 AVENUE OSCAR EHRET	90300 VALDOIE
14	BK 289	RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR ROLLIN PASCAL		90 B RUE DE VERNOS	25700 VALENTIGNY
14	BK 289	RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR ROLLIN PASCAL		14 RUE DES TANNERUS	90000 BELFORT
14	BK 289	RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR RIBLET SERGE		5 PLACE DE L'ARSENAL	90000 BELFORT
14	BK 289	RUE DES TANNERUS	Madame	MADAME SIFFERLEN CHRISTINE		35 D RUE URBAIN LEVERNER	25900 BESAISON
14	BK 289	RUE DES TANNERUS	Monsieur	SCI DES TANNERUS		8 RUE DU SAUCY	25250 BLUSSANS
14	BK 289	RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR SIMON THIERRY		10 RUE DES TANNERUS	90000 BELFORT
15	BK 288	8 RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR SIMON THIERRY		10 RUE DES TANNERUS	90000 BELFORT
16	BK 417	RUE DES TANNERUS	Monsieur	MONSIEUR MONNIN PATRICK		36 GRANDE RUE	25420 VOUELAUCOURT
16	BK 417	RUE DES TANNERUS	Madame	MADAME MANDELLI-MONNIN NICOLE		35 RUE ERNEST THIERRY MIEG	90000 BELFORT
17	BK 418	RUE DES TANNERUS				8 RUE DES TANNERUS	90000 BELFORT
18	BK 419	RUE DES TANNERUS				8 RUE DES TANNERUS	90000 BELFORT
19	BK 110	17 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	Madame, Monsieur	PAR M. SILVANT MICHEL		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
						PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
						5 RUE DE LA BAUME	90400 DANJOJUN



Commune de BELFORT

RUE des TANNEURS

Alignement proposé

PLUS D'ALIGNEMENT SUR CE TRONCON

9 - Rue du Comte de la Suze

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé

B

188


VILLE DE BELFORT.

PROJET DE PRISE EN CHARGE
de la Rue du Conte de la Suse.

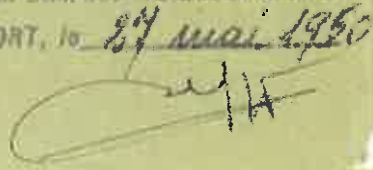
Plan des alignements au 1/200.

VU ET VISE
BELFORT, le 6 NOV 1950

Le Maire



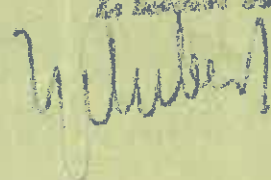
Établi et présenté par
l'ingénieur en Chef des Travaux de la Ville
BELFORT, le 27 mai 1950



VU ET APPROUVÉ
BELFORT, le 11 NOV 1950
Le Maire

VU ET APPROUVÉ
BELFORT, le 11 NOV 1950
Le Maire

pour homologation



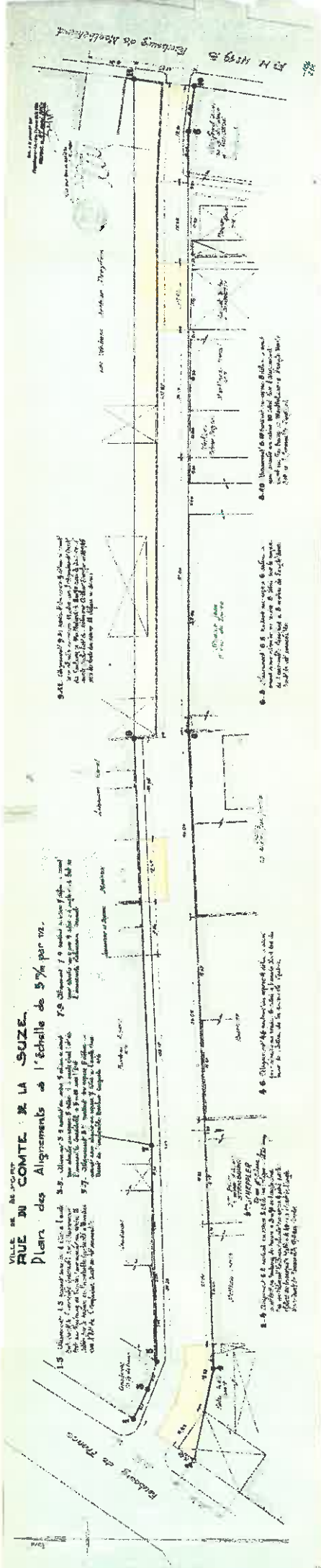
VILLE DE BEAUPORT
RUE DU COMTE DE LA SUZE.
 Plans des Alignements à l'échelle de 5% par m.

1.5. Alignement à l'échelle de 5% par m. à l'égard de la ligne de la rue du Comte de La Suze. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte.

2.0. Alignement à l'échelle de 5% par m. à l'égard de la ligne de la rue du Comte de La Suze. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte.

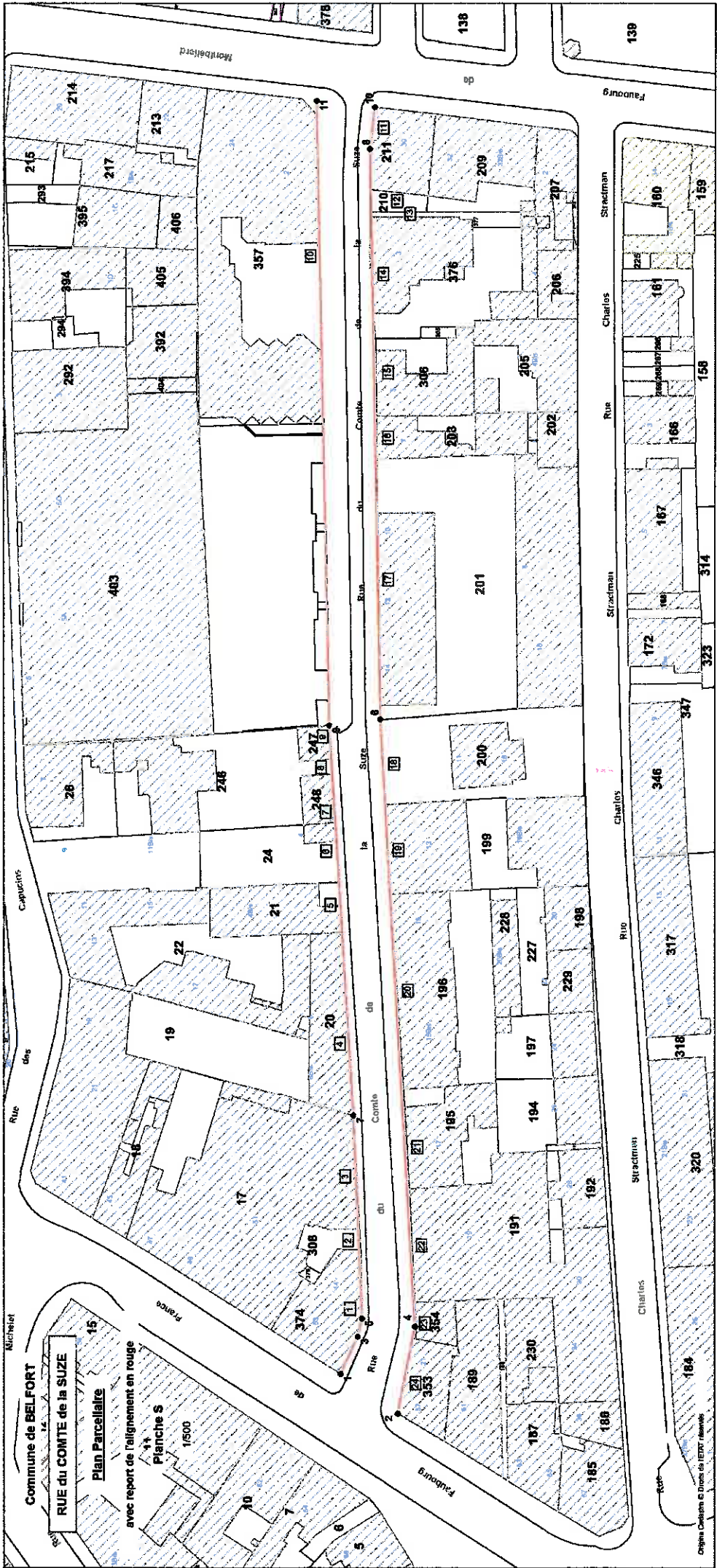
3.0. Alignement à l'échelle de 5% par m. à l'égard de la ligne de la rue du Comte de La Suze. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte.

4.0. Alignement à l'échelle de 5% par m. à l'égard de la ligne de la rue du Comte de La Suze. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte. Les alignements sont indiqués par des traits de couleur rouge et verte.



Rue de la République

Rue de France



Aout 2017

Origine: Cadastre de Belfort de 1970
Maire de Belfort - Direction de l'Urbanisme

N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
1	BK 374	53 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	SCI TIMOSA	PAR MONSIEUR CHARLES ROY	5 RUE DE LA BAUME	90000 BELFORT
1	BK 374	53 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	MONSIEUR LIPP PATRICK		53 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
1	BK 374	53 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	MONSIEUR MADROUJALI		53 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
1	BK 374	53 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	MADAME MADAOU HARIDA		53 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
1	BK 374	53 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	SCI OKO		53 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
2	BK 308	14 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR FERREUX GUY	EDEN DES NEIGES	5 RUE DE L'EHANOUJ	3963 CHAM MONTANA /SUISSE
3	BK 17	51 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	BEFORT CENTRE	CENTRE SAINT JACQUES	5 RUE DE L'EHANOUJ	57000 METZ
3	BK 17	51 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	GENERALE - MONSIEUR FERREUX GUY	EDEN DES NEIGES	5 RUE DE L'EHANOUJ	3963 CHAM MONTANA /SUISSE
3	BK 17	51 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	MADAME EDZORSKI ANIELLE		51 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
3	BK 17	51 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	MONSIEUR BARDOUNI JEAN-YVES		51 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
3	BK 17	51 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	MADAME ERRAZI BITISSAM		51 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
3	BK 17	51 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	SCI TMKE	PAR MONSIEUR ENNACIRI KHALID	51 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
3	BK 17	51 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	MADAME PARIETTI VIRELLE		20 RUE DU BRINGARD	90200 ROUGE-GOUTTE
3	BK 17	51 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	MONSIEUR PARIETTI GUILLAUME		49 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
3	BK 17	51 FAUBOURG DE FRANCE	Monsieur	MONSIEUR DELSAUT PASCAL		5 CHEMIN DE LA FAVE	81100 SAINT DIE DES VOSGES
4	BK 20	6 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR IBRAHIMI DAVID		8 RUE MARCEAU	90000 BELFORT
4	BK 20	6 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR LE RET CHRISTOPHE		6 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
4	BK 20	6 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MADAME LE RET KATERINA		6 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
5	BK 21	4 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR DREVELS ROBERT	VILLA HERSENT	5 VIA HERSENT	75015 PARIS
5	BK 21	4 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR DIEVILS DANIEL	VILLA HERSENT	5 VIA HERSENT	75015 PARIS
5	BK 21	4 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT
7	BK 24	2 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE	PAR MONSIEUR LOUBET PAUL	9 RUE DES CAPUCINS	90000 BELFORT
8	BK 248	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MONSIEUR PERRIER JACQUES		9 RUE DES CAPUCINS	90000 BELFORT
8	BK 248	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MADAME PEBLIER CHRISTIANE		9 RUE DES CAPUCINS	90000 BELFORT
8	BK 248	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MONSIEUR HOLWECK FREDERIC		9 RUE DES CAPUCINS	90000 BELFORT
8	BK 248	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MADAME CASTES LAURE		9 RUE DES CAPUCINS	90000 BELFORT
8	BK 246	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MONSIEUR KUHIN GEOFFROY		67 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
8	BK 246	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MONSIEUR DUREUIL PIERRE		25 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
8	BK 246	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MADAME DUREUIL MONIQUE		15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
8	BK 246	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MONSIEUR CONTET JEAN-MICHEL		19 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
8	BK 246	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MADAME CONTET JESSICA		13 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT
8	BK 246	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MONSIEUR HERMANN JEROME		9 RUE DES CAPUCINS	90000 BELFORT
8	BK 246	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MONSIEUR HERMIDA STEPHANE		9 RUE DES CAPUCINS	90000 BELFORT
8	BK 246	9 RUE DES CAPUCINS	Monsieur	MONSIEUR LA ROSA GUILLAUME	LA VIGIE	CHEMIN DU CRETI 1	90000 BELFORT
9	BK 247	2 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE	PAR MONSIEUR LOUBET PAUL	9 RUE DES CAPUCINS	CH-1071 CHEBBREY-SURS-SE
10	BK 357	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	NEOLIA		34 RUE DE LA COMBE AUX RICHES	25200 MONTBELIARD
10	BK 357	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MONSIEUR BAILLARD PIERRE	APARTEMENT 206	7 RUE ARISTIDE BRIAND	92170 VANVES
10	BK 357	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MONSIEUR PERCHON SEBASTIEN	RESIDENCIA AMAYA CHALET 78	CALLE DE LOS TOMILLARES	05200 AREVALDO ESPAGNE
10	BK 357	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MADAME BROSSAIS CORINNE	RESIDENCIA AMAYA CHALET 78	CALLE DE LOS TOMILLARES	05200 AREVALDO ESPAGNE
10	BK 357	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	SCI DU COMTE DE LA SUZE		BP 952	90006 BELFORT CEDEX
10	BK 357	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	SCI VERLAIN	PAR MONSIEUR FOULAIN JEAN FRANCOIS	23 RUE GAMBETTA	90000 BELFORT
10	BK 357	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	SOLHA DOUBTS ET TERRITOIRE DE BELFORT	ESPACE JEAN JAURES	30 RUE DU CAPOIRAL PEUGEOT	25000 BESANCON
10	BK 357	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	SCI TORPEV	PAR MONSIEUR PREVOT MARCELIN	28 RUE VICTOR HUGO	90000 BELFORT
10	BK 357	24 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	SCI 2 BIS SUZE		2 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
11	BK 211	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MONSIEUR KEFLIN DAVID		41 AVENUE DU GENERAL LECLERC	90000 BELFORT
11	BK 211	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MADAME KEFLIN VALERIE		41 AVENUE DU GENERAL LECLERC	90000 BELFORT
11	BK 211	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MONSIEUR MAAMIRA KAMEL		30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
11	BK 211	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MONSIEUR HORN VINCENT		2 AVENUE DU CHAMP DE MARS	90000 BELFORT
11	BK 211	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MADAME HORN SEVERINE		2 AVENUE DU CHAMP DE MARS	90000 BELFORT
11	BK 211	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MADAME BENAÏSSA LAMIA		30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
11	BK 211	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MONSIEUR TROUBAT JEROME		24 RUE DE LA LIBERATION	70200 LONJON
11	BK 211	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MONSIEUR FAURE SYLVAIN		30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
11	BK 211	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MADAME DURBIC STEPHANIE		30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
12	BK 210	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MONSIEUR KEFLIN DAVID		41 AVENUE DU GENERAL LECLERC	90000 BELFORT
12	BK 210	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	Monsieur	MADAME KEFLIN VALERIE		41 AVENUE DU GENERAL LECLERC	90000 BELFORT
13	BK 377	3 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE		32 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
14	BK 378	3 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	SCI MMX	PAR MONSIEUR MAAMIRA KAMEL	30 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
15	BK 306	5 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MADAME MARTINEZ ANNONCIATION		5 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
15	BK 306	5 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MADAME MARTINEZ JULIETTE	LE CHENOIS	RUE ALFRED ENGEL	90800 BAVILLIERS
15	BK 306	5 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR PERICENI MICHEL		2 RUE MAZARIN	90000 BELFORT
15	BK 306	5 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR SALLEY LIONEL		11 RUE DE LA GENTIANE	90000 BELFORT
15	BK 306	5 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR PERICENI MARTIAL		2 RUE DE SAINT AMARIN	90000 BELFORT
15	BK 306	5 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR PERICENI CHRISTOPHER		4 RUE CHARLES CANEL	70400 HERICOURT
16	BK 203	7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MUTU EPARGNE RETRAITE PRENOYANCE CARAC		2 B RUE DU CHATEAU	92200 NEUILLY SUR SEINE
16	BK 203	7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MADAME QUALLE STELLA		3 B RUE DU CHATEAU	90000 BELFORT
16	BK 203	7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR PETIT GEOFFREY		7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
16	BK 203	7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR DUPART ALEXIS	LE PYTHAGORE - BAT A	10 A RUE ANNA POLITKOVSKAYA	31200 TOULOUSE
16	BK 203	7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR WALOTIENNE SEBASTIEN		7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
16	BK 203	7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR NASIR JAVED		3 RUE STRACTMAN	90000 BELFORT

16	BK 203	7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR BONNARD CHRISTOPHE				7 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
17	BK 201	8 A 18 RUE STRACHTMAN	Monsieur	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE				44 RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT
18	BK 200	18 RUE STRACHTMAN	Monsieur	MONSIEUR LE DELLOU GYNAEL				9 RUE DE L'ANCIEN THEATRE	90000 BELFORT
19	BK 199	18 RUE STRACHTMAN	Madame	MADAME LE DELLOU SANDY				9 RUE DE L'ANCIEN THEATRE	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR CHABRIER HENRI				22 RUE DES GRANGES	25000 BESANCON
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR CHABRIER JEAN JACQUES				76 RUE DE LA REPUBLIQUE	25000 BESANCON
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME SONZOGNO SYLVIE				22 CHEMIN DES TORCOLS	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME COULON MICHELE				13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR COULON FRANCOIS				13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME MASCARON ANNE - MARIE				25 AVENUE DE LA MARENDE	66700 ARGELES SUR MER
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME MASCARON JEANNE				9 RUE ETIENNE WELSCH	90300 OFFEMONT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR OGIER DANIEL				16 RUE CHARRIERE DU MAGNY	70170 PORT SUR SAONE
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR OGIER PIERRE				14 RUE DE COMBERUT	25700 VALENTIGNY
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR BIETRY LAURENT				507 CHEMIN MADRAGUE VILLE	13015 MARSEILLE
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	SCI DES 3 CHIENS				3 RUE DE BANVILLERS	90800 BUC
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	SCI CABRIOLE				ROUTE DE NOIRON	71200 ENAY
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR ESCAFFIT FREDERIC				5 RUE STRACHTMAN	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR FELIX VINCENT				9 RUE EDEL	67000 STRASBOURG
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MADAME PEREZ VINCENT				12 RUE THIERS	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME PICARD GINETTE				18 RUE STRACHTMAN	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME PEYROLADE FRANCINE				15 RUE CHARLES SANDHERR	66000 COLMAR
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR PICARD MICHEL				18 RUE STRACHTMAN	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR PETROJADZ PHILIPPE				15 RUE CHARLES SANDHERR	66000 COLMAR
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME BERNARDIN-ROULLON MICHELE				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR CLERGET PIERRE				5 RUE DES FRETTES	70600 PIERRECOURT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME CLERGET MONIQUE				13 ALLEE DU GENERY	90300 ELOIE
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR LEMERI JACQUES				13 ALLEE DU GENERY	90300 ELOIE
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME HU JIHONG				40 RUE PIERRE BROSSOLETTE	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME CARTEY JEANNE				18 RUE STRACHTMAN	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME VARETTE VERONIQUE				18 RUE STRACHTMAN	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR BOZBRAC MATTHEU				18 RUE STRACHTMAN	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME BOZBRAC RUKAN				18 RUE STRACHTMAN	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR LORENZO DAVID				85 AVENUE CARNOT	70200 LURE
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME HERODIN CLAIRE				85 AVENUE CARNOT	70200 LURE
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MADAME PATOZ JACQUELINE				18 RUE STRACHTMAN	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR PATOZ ROBERT				18 RUE STRACHTMAN	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME SCHMITT CORINNE				5 CHEMIN DE LA LAQUE	90340 CHEVREMONT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR LUCAT SERGE				13 RUE DECHARVAINNE	70400 RAHIER-ET-CHATEBER
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME LUCAT JOCELYNE				13 RUE DECHARVAINNE	70400 RAHIER-ET-CHATEBER
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME FREYDOS LAURENCE				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
19	BK 199	13 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR SCHMUCK LAURENT				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	SCI LAVATHOS				7 CHEMIN DE LA FERME	90850 ESSERT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	SCI DU CHATEAU				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MADAME PFAUWALD ELISABETH				8 RUE D'EGUENIQUE	90380 NOPPE
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME BERNARDIN-ROULLON MICHELE				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR KOHLER BERNARD				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME KOHLER FRANCOISE				4 RUE DES JARDINS OTTORINNE	90340 CHEVREMONT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME BOTTELLA JOELLE				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR ALCARAZ HUBERT				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME ALCARAZ MICHELE				3 RUE DES MARTELOIS	25000 BESANCON
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MADAME KOHLER CLAIRE				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR DUBREUIL PIERRE				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME DUBREUIL MONIQUE				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME PLANCHAT JOSETTE				22 RUE D'OR LEANS	97200 NEUILLY SUR SEINE
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME PLANCHAT DOMINIQUE				22 RUE DU GENERAL BERTRAND	75007 PARIS
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR PLANCHAT ERIC				8 RUE DU MOULIN	90110 BOURG-SOUS-CHATELET
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MADAME GUILLET ELISABETH				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR MILLY FRANCOIS				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME BAREY ANNE-MARIE				3 IMPASSE DE LA MAIRIE	90140 AUTRECHENE
20	BK 196	15 B RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	SCI AL-QALAM				15 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
21	BK 195	17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME CHANE MARIE-JOSE				10 RUE DU PETIT CHAMP	70400 BRREVET
21	BK 195	17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR CHANE CLEMENT				17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
21	BK 195	17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	SCI CLEOPATRE				22 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
21	BK 195	17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR COMTE SEBASTIEN				17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
21	BK 195	17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME CLERGET CECILE				17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
21	BK 195	17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR PASCOA DOS SANTOS MICHEL				11 RUE GAMBETTA	90000 BELFORT
21	BK 195	17 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME PASCOA DOS SANTOS MITRA				11 RUE GAMBETTA	90000 BELFORT
N° PROPRIET	BEE CADAST.	ADRESSE TERRAIN	CIVILITE	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL		
22	BK 191	34 RUE STRACHTMAN	Monsieur	SCI PARTIMAO				24 RUE DE LA SINNE	68100 MULHOUSE
22	BK 191	34 RUE STRACHTMAN	Madame	MADAME PRITZ RAPHAELLE				19 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACHTMAN	Madame	MADAME GALMICHE VIRGINIE				20 RUE DE COURTELEMENT	90400 NOVAL

22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Monsieur	MONSIEUR CHARIF NOUROINE	19 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Madame	MADAME CHARIE FEDOUA	19 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Monsieur	MONSIEUR CAILLON XAVIER	19 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Madame	MADAME JACQUINET EMILINE	32 RUE STRACTMAN	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Monsieur	MONSIEUR BEKHALED DAMIEN	30 RUE STRACTMAN	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Madame	MADAME KHRIZADA HAKEEM	19 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Monsieur	MONSIEUR HAMARD PIERRIC	19 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Madame	MADAME HAMARD JULIETTE	4 FAUBOURG DES ANCIENNES	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Madame	MADAME CORNET JESSICA	19 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
22	BK 191	34 RUE STRACTMAN	Madame	SCI CALDEC	19 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
23	BK 354	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR BLONDE CHRISTIAN	1 RUE DU CHATEAU D'EAU	90150 VALTHERMONT
23	BK 354	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME BLONDE AGNES	1 RUE DU CHATEAU D'EAU	90150 VALTHERMONT
23	BK 354	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR KLEINHOFFER FREDERIC	14 RUE DE MORTZWILLER	68290 LAUW
23	BK 354	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME BALINOT PAMELA	113 IMPASSE DES EGLANTIERS	01250 REVONNAS
24	BK 353	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME DUBAIL JOELLE	85 CHEMIN DE LA TINEE	88420 LA TOUR
24	BK 353	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR FAVRE PIERRE-OLIVIER	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
24	BK 353	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME PANIGOT EMILIE	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
24	BK 353	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME BEE GISELE	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
24	BK 353	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	LE REGAIN	28 RUE ANDRE BOULLOICHE	90300 VALDOIE
24	BK 353	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME PIC VALERIE	6 RUE DES RIEUJTS	90160 PEROUSE
24	BK 353	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME HENRIEY PASCALE	54 RUE DE LA FEDERATION	75015 PARIS
24	BK 353	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Monsieur	MONSIEUR HENRIEY RAPHAEL	13 BOULEVARD DE LA CHAPELLE	75016 PARIS
24	BK 353	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	Madame	MADAME HENRIEY JOSETTE	21 RUE DU COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT

10 - Documents annexes

- **Arrêté n° 171350 du 9 août 2017**
- **Publications du 13 et 15 septembre 2017**
- **Courrier type adressé aux riverains**

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Liberté - Égalité - Fraternité

N°

171350

ARRÊTÉ DU MAIRE

CW/JMH

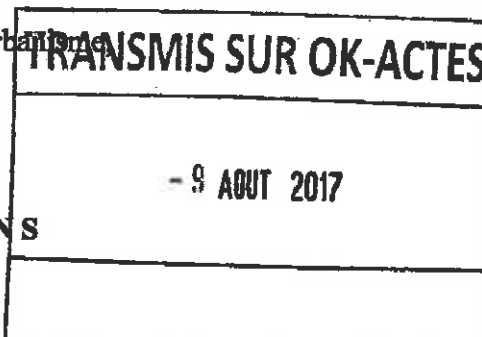
Code matière : 2-2

OBJET : Enquête publique relative à la modification du plan d'alignement des rues de l'As de Trèfle et des Jardins et à l'abrogation du plan d'alignement des rues Champion, du Foyer, Lebleu, des Tanneurs et du Comte de la Suze - Commune de BELFORT.

Nous, Maire de la Ville de BELFORT,

V U

- Les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière,
- Les articles L 318-3 et R 318-7 et suivants de l'Urbanisme
- Les pièces du dossier soumis à l'enquête,



ARRETONS

ARTICLE 1^{er}.- Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification du plan d'alignement des rues de l'As de Trèfle et des Jardins et à l'abrogation du plan d'alignement des rues Champion, du Foyer, Lebleu, des Tanneurs et du Comte de la Suze pour une durée de 16 jours, du 2 octobre à 9h00 au 17 octobre 2017 inclus à 17h30.

ARTICLE 2.- M^e Gilles MAIRE est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

ARTICLE 3.- Les pièces du projet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés à la Mairie de BELFORT – Direction de l'Urbanisme – pendant toute la durée de l'enquête soit 16 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la direction de l'Urbanisme (les lundis après-midi de 13h30 à 17h30, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), rue de l'Ancien théâtre.

Le dossier pourra être également consulté sur le site internet <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

ARRÊTÉ DU MAIRE

observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit :

- soit au siège de l'enquête : Mairie de Belfort – A l'attention de M^r Gilles MAIRE, commissaire enquêteur - Direction de l'Urbanisme – Place d'Armes – 90 020 BELFORT CEDEX

- soit par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur – à l'adresse suivante : enquete-alignement3@mairie-belfort.fr

Les éventuelles demandes d'informations pourront également être adressées à M. Le Maire - Direction de l'Urbanisme – Place d'Armes – 90 020 BELFORT CEDEX. De plus, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à cette même adresse.

ARTICLE 4.- Le Commissaire-Enquêteur recevra le public en mairie – place d'Armes à Belfort :

- le lundi 2 octobre 2017, de 9h00 à 11h00,
- le samedi 7 octobre 2017, de 9h00 à 11h00,
- le mardi 17 octobre 2017, de 15h30 à 17h30.

ARTICLE 5.- A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur. Il examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et disposera d'un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête pour transmettre au Maire de BELFORT le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées et avis.

ARTICLE 6.- Le rapport du Commissaire-Enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'Urbanisme et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

ARTICLE 7.- Au vu de l'enquête prescrite, le Conseil Municipal devra statuer définitivement sur le projet présenté. Si, dans sa délibération, le Conseil Municipal était amené à passer outre les observations présentées et les conclusions de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, sa décision devrait être motivée.

ARTICLE 8.- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Est Républicain et La Terre de chez Nous). Un exemplaire de ces journaux sera annexé au dossier soumis à l'enquête.

Le présent arrêté fera l'objet d'un avertissement collectif donné par voie d'affichage aux lieux habituels et sur le site du projet quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Liberté - Égalité - Fraternité

N°
171350

ARRÊTÉ DU MAIRE

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat du Maire qui sera versé au dossier.

ARTICLE 9.- Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

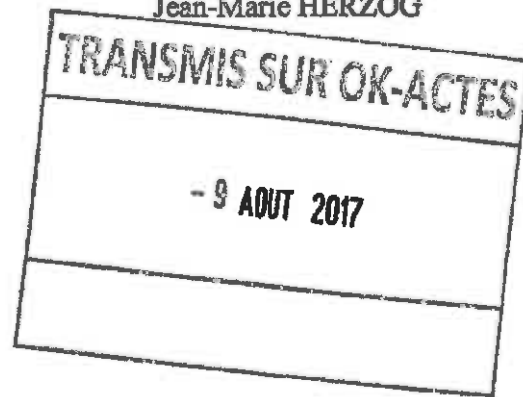
- Monsieur le Préfet du Département du Territoire de Belfort,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

En Mairie, le - 9 AOUT 2017

Pour le Maire
L'adjoint délégué,



Jean-Marie HERZOG



Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail lorlegales@estrepublikain.fr

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 22 décembre 2016 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales : sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.616 HT pour l'année 2017.

Avis publics

Commune de Belfort

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du plan d'alignement des rues de l'As-de-Tréfle et des Jardins
Abrogation du plan d'alignement des rues Champion, du Foyer, Leblau, des Tanneurs et du Comte-de-la-Suze

M. le Maire de Belfort,

Par arrêté n° 171350 du 9 août 2017, s'est décidé de soumettre à enquête publique, du 2 octobre à 9 h au 17 octobre 2017 à 17 h 30, le projet de modification du plan d'alignement des rues de l'As-de-Tréfle et des Jardins et d'abrogation du plan d'alignement des rues Champion, du Foyer, Leblau, des Tanneurs et du Comte-de-la-Suze.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre seront déposés à la mairie de Belfort, Direction de l'urbanisme, pendant 16 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'urbanisme (de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 sauf lundi matin, mercredi, samedi, dimanche et jours fériés), 4, rue de l'Ancien-Théâtre. Le dossier pourra être également consulté, durant cette même période, sur internet à l'adresse suivante : <http://belfort-officiel.com/enquêtespubliques>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit :

- soit au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Belfort, à l'attention de M. Gilles MAILRE, commissaire enquêteur, Direction de l'urbanisme, Place d'Armes, 90020 Belfort cedex ;
- soit par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquete-alignement@25mairie-belfort.fr

Le commissaire enquêteur recevra la pétite en mairie, place d'Armes à Belfort :

- le lundi 2 octobre 2017, de 9 h à 11 h ;
- le samedi 7 octobre 2017, de 9 h à 11 h ;
- le mardi 17 octobre 2017, de 15 h 30 à 17 h 30

De plus, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier à cette même adresse

Annonces légales TRANSMETTESZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD

lorlegales@estrepublikain.fr



SOYEZ INFORMÉ GRATUITEMENT PAR MAIL DE CHAQUE NOUVEL AVIS DE MARCHÉ

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

DÉCOUVREZ LE SITE LE PLUS COMPLET ET RESTEZ INFORMÉ DES NOUVEAUX MARCHÉS

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS



80A25

LISEZ VOTRE JOURNAL NUMÉRIQUE au format LISEUSE!

Feuilletez, zoomez, cliquez... une nouvelle façon de consulter... Archivez et conservez votre journal... c'est toujours possible

+ Simple Mode "ZEN" Cliquez sur l'article de votre choix pour une lisibilité optimale.

+ Pratique Capturez ou imprimez vos articles des 30 derniers jours de parution.

+ Confortable Conservez votre journal pour le lire "HORS CONNEXION" sur votre tablette ou mobile via l'application.

Je télécharge l'application pour bénéficier de TOUS les avantages de la liseuse

L'EST RÉPUBLICAIN

Smartphone, Tablette, Ordinateur : votre journal vous suit PARTOUT !



TDR18-V1



Direction de l'Urbanisme
R.A.R. N° «N du RAR »

« NOM PROPRIETAIRE »
« COMPLEMENT »
« ADRESSE PROPRIETAIRE »
« CODE POSTAL »

Belfort
référence
affaire suivie par
téléphone
courriel

Le 14 septembre 2017
CW/MV 95/2017 - AN
Christelle WACHENHEIM
03 84 54 24 73
cwachenheim@mairie-belfort.fr

Objet

Révision des alignements.

« CIVILITE »,

D'après les renseignements obtenus auprès du centre des Impôts Fonciers de Belfort, vous êtes propriétaire d'un bien concerné par le plan d'alignement de la rue de l'As de Trèfle à Belfort.

Aussi, je vous informe que la Commune de Belfort a décidé de réviser son plan général d'alignement.

Par conséquent, une enquête publique sera ouverte du 2 octobre 2017 au 17 octobre 2017, dans les conditions résumées dans l'avis d'enquête publique joint.

Pendant toute la durée de celle-ci, vous pourrez consulter le dossier d'enquête

- soit à de la direction de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture (les lundis après-midi de 13h30 à 17h30, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), rue de l'Ancien théâtre,
- soit sur le site internet à l'adresse : <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Vous pourrez également, pendant cette même période, consigner par écrit vos éventuelles observations :

- soit sur le registre d'enquête
- soit par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Belfort – A l'attention du commissaire enquêteur - Direction de l'Urbanisme – Place d'Armes – 90020 BELFORT CEDEX
- soit par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur – à l'adresse suivante : enquete-alignement3@mairie-belfort.fr

Madame Wachenheim (Direction de l'Urbanisme) se tient à votre disposition à l'annexe de la mairie, rue de l'Ancien Théâtre ou au 03 84 54 24 73 pour tout renseignement complémentaire.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, « CIVILITE », l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marie HERZOG
Adjoint au Maire

PJ : Avis d'enquête publique.

COMMUNE DE BELFORT

ENQUETE PUBLIQUE

**Modification du plan d'alignement
des rues Colbert et de l'Espérance
et de l'avenue de la Miotte
Abrogation du plan d'alignement des
rues Foltz, Duvernoy, de la
Fraternité, Albert Thomas et du
Vieil Armand**

PIECES DU DOSSIER

1. Notice de présentation
2. Plan de situation
3. Rue Colbert
4. Rue de l'Espérance
5. Avenue de la Miotte
6. Rue du général Foltz
7. Rue Duvernoy
8. Rue de la Fraternité
9. Rue Albert Thomas
10. Rue du Vieil Armand
11. Annexes

1 - Notice de présentation

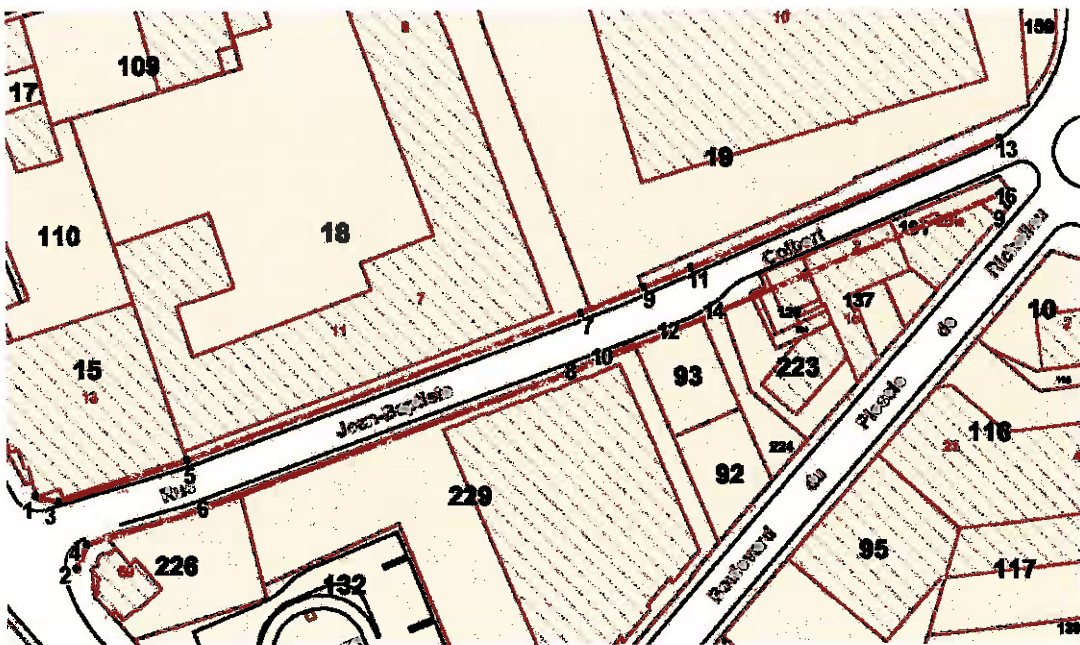
Notice de présentation

Un plan d'alignement détermine la limite du Domaine Public routier au droit des propriétés riveraines. Il a pour but de prévoir l'évolution de la voie (élargissement, rétrécissement) et de la protéger de tout empiètement des riverains. Sa portance juridique étant importante, son objet doit être justifié et en cohérence avec les opérations d'aménagement envisagées. Or, les plans les plus anciens sur la commune de Belfort datent de 1906. Leur objet ne concorde plus forcément avec les besoins actuels. Par conséquent, il est nécessaire de mettre à jour ces plans d'alignement pour ne conserver que les alignements indispensables.

Cette enquête publique concerne huit rues belfortaines : la rue Colbert, la rue de l'Espérance, l'avenue de la Miotte, la rue du général Foltz, la rue Duvernoy, la rue de la Fraternité, la rue Albert Thomas et la rue du Vieil Armand.

Rue Colbert

En ce qui concerne la rue Colbert, l'alignement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 8 juin 1959. Il prévoyait un élargissement de la voie à 10,00 m sur l'ensemble de la rue.



Extrait parcellaire avec report de l'alignement en vigueur

A ce jour, l'alignement a été partiellement réalisé ou est obsolète. En effet, les travaux sont réalisés sur la partie Ouest. Seule la régularisation foncière au droit de la parcelle BM 229 reste à intervenir.

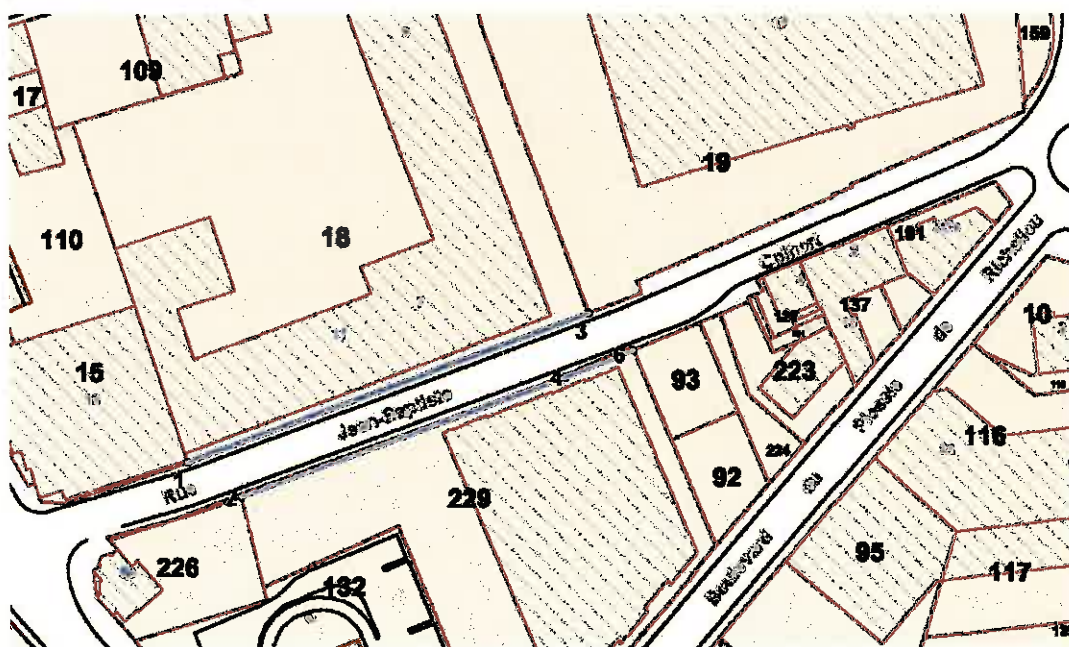
Par ailleurs, sur la partie Est, une petite emprise a été acquise au début des années 2000 pour réaliser le giratoire du boulevard Richelieu.

Cependant, afin de ne pas impacter les bâtiments sis aux 2, 2 bis et 4 rue Colbert, la voie a été aménagée en sens unique. La circulation du secteur est fluide et ne nécessite donc pas le maintien de l'alignement à cet endroit.



Aménagement au droit des propriétés sises au 2, 2bis et 4 rue Colbert

Par conséquent, il est proposé de conserver l'alignement, uniquement au droit de la parcelle BM 229 dans l'attente de la régularisation authentique de l'acquisition par la ville de l'alignement.



Alignement projeté

Rue de l'Espérance

Le plan d'alignement de la rue de l'Espérance a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 1936. Il prévoyait la réalisation d'une voirie de 8,00 m au minimum.



Extrait parcellaire avec report de l'alignement en vigueur

L'alignement est partiellement régularisé. Les tronçons non encore réalisés restent d'actualité car ils induisent un rétrécissement de la chaussée ou un empiètement sur celle-ci.



Rétrécissement au droit des 1 et 3 rue de l'Espérance



Rétrécissement au droit du 15 rue de l'Espérance



Empiètement au droit du 22 rue de l'Espérance

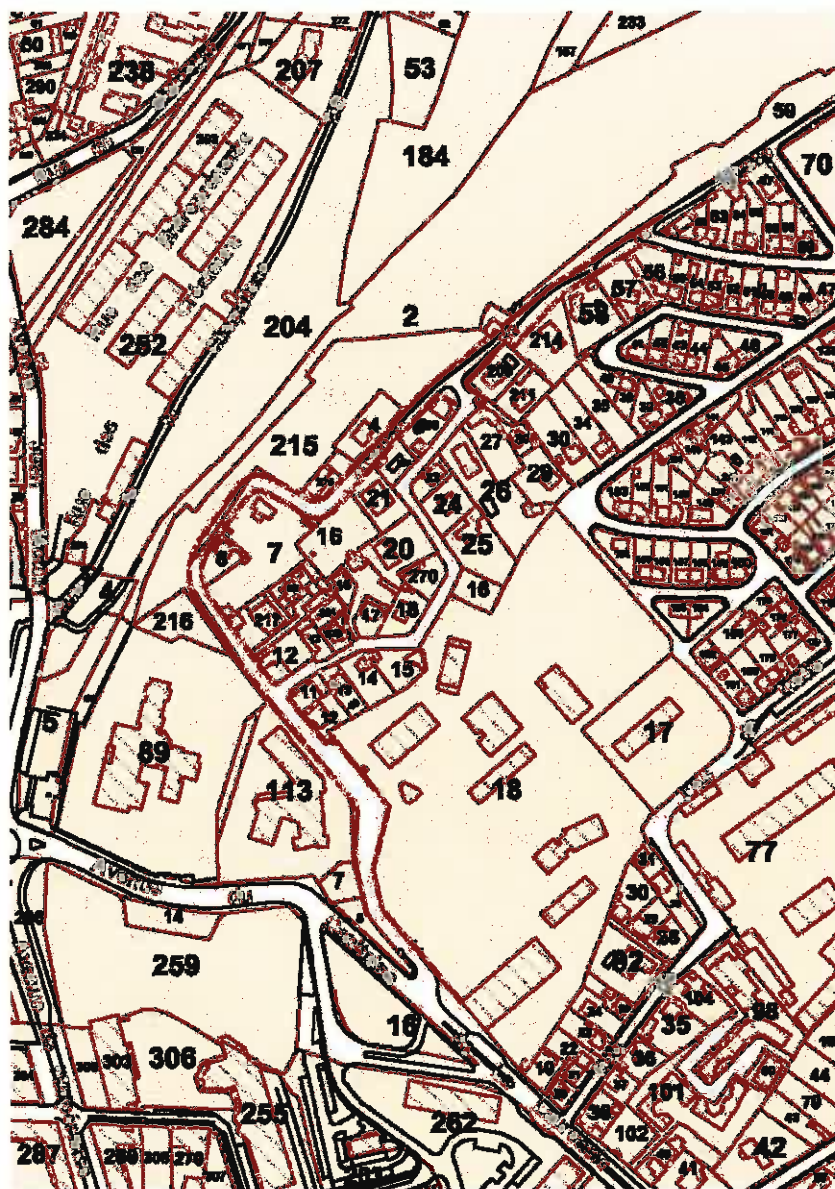
Par conséquent, il est proposé de conserver à l'identique l'alignement au droit des propriétés sises entre le numéro 1 de la rue de l'Espérance et le numéro 22.



Alignement projeté

Avenue de la Miotte

Le plan d'alignement de l'avenue de la Miotte a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 1975 et prévoyait une largeur de voirie de 8,00 m. Ce plan a été modifié après enquête publique par délibération du Conseil Municipal le 12 septembre 1977. Cette modification portait sur l'accroissement localisé de l'emprise jusqu'à 11,00 m sur la section centrale.



Extrait parcellaire avec report de l'alignement en vigueur

L'alignement est réalisé sur la partie basse de la rue, jusqu'à la clinique de la Miotte. Cependant, il demeure à réaliser dans le reste de la rue.

En effet, deux secteurs sont particulièrement étroits et demandent à être élargis pour faciliter la circulation et le stationnement.

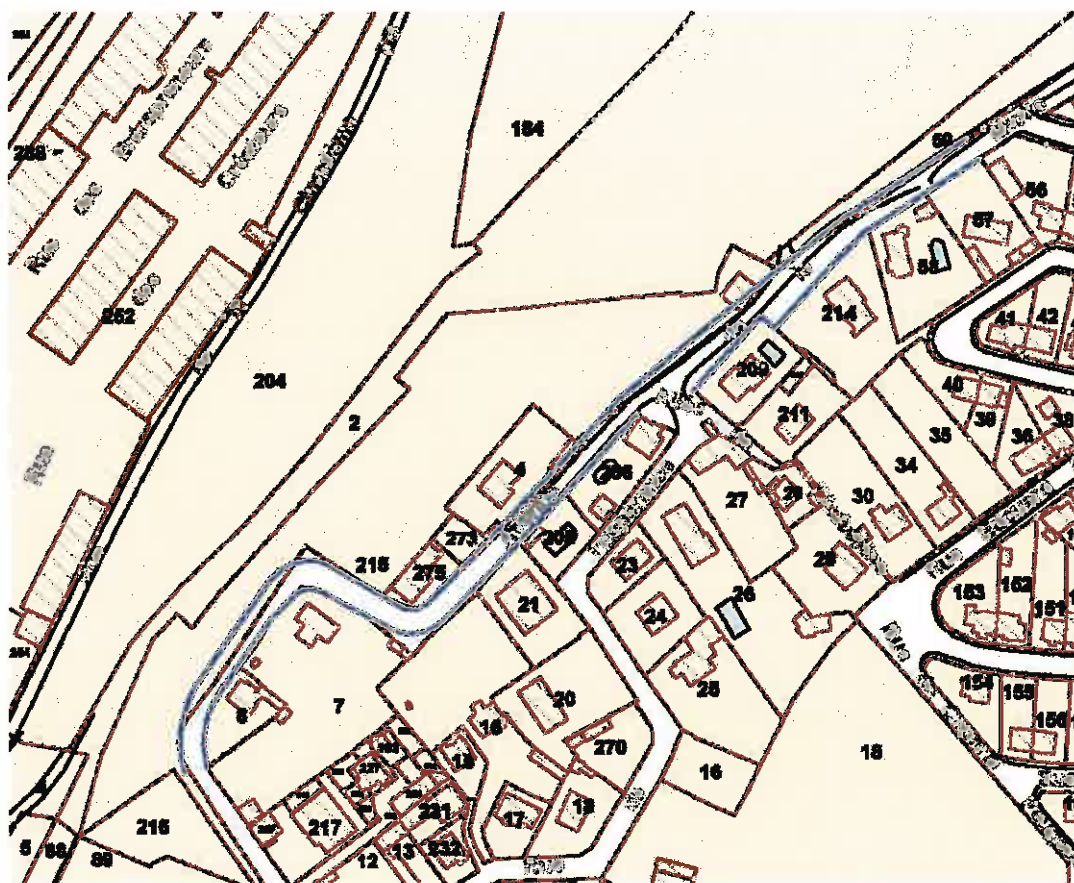


Rétrécissement au droit du 14 rue de la Miotte



Rétrécissement au droit du 14 rue de la Miotte

Par conséquent, il est proposé de conserver un alignement de 8,00 m de largeur minimum entre le 14 et le 22 rue de la Miotte afin de faciliter la circulation.



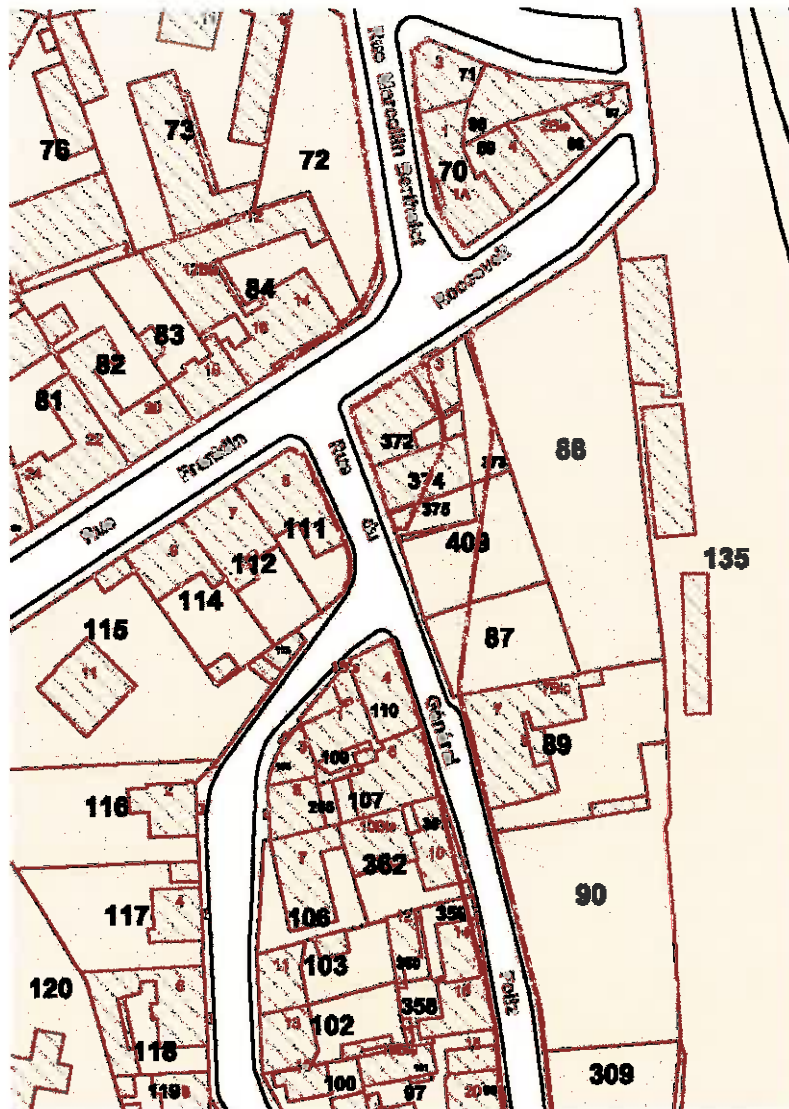
Alignement projeté

Rue du général Foltz

Le plan d'alignement de la rue du général Foltz a été homologué par arrêté préfectoral le 14 décembre 1887 et modifié une première fois par délibération du Conseil Municipal le 27 janvier 1934.

Cet alignement prévoyait une voie variant entre 9,00 et 11,00 m de largeur.

L'alignement en vigueur a été complété par un alignement permettant l'aménagement du carrefour des rues Berthelot, Roosevelt, Foltz et Hoche ainsi que la création d'une nouvelle voie entre les rues Roosevelt et Foltz. Cette modification a été approuvée le 8 octobre 1960.



Parcelle avec report d'un extrait de l'alignement en vigueur

Actuellement, seuls la nouvelle voie et le tronçon entre la rue Roosevelt et le 16 rue Foltz ne sont pas entièrement réalisés.

Si cette voirie nouvelle devait être réalisée, elle pourrait l'être sur les terrains communaux, la Ville de Belfort ayant, depuis l'approbation de l'alignement, acquis les terrains riverains du projet. Il est, par conséquent, proposé d'abroger l'alignement dédié à ce projet.

D'autre part, l'alignement au droit des propriétés sises au 10, 14 et 16 rue Foltz n'a pas non plus été réalisé parce qu'il frappe les bâtiments. Sur ce tronçon, la rue Foltz est en sens unique et la circulation y est fluide. Le maintien de cet alignement n'est donc plus nécessaire.

Il subsiste également un alignement à réaliser devant le bâtiment sis au 14-16 rue Roosevelt. L'aménagement du trottoir existant est suffisant, l'alignement est donc obsolète.



Aménagement au droit du 14 et 16 rue Foltz

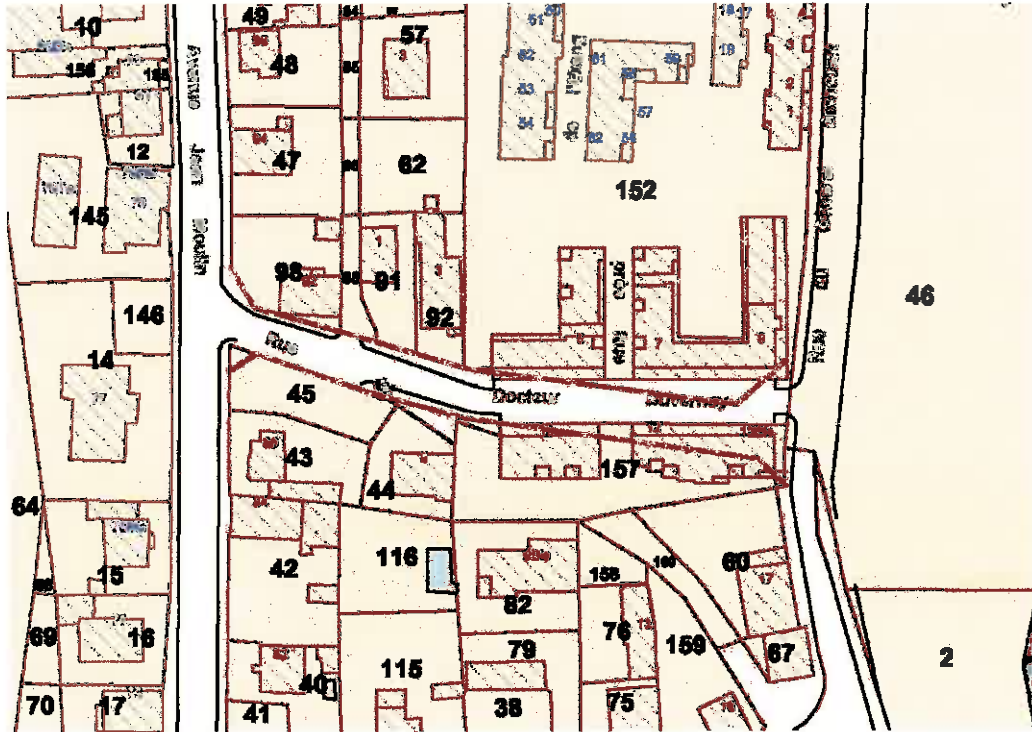


Aménagement au droit du 14 rue Roosevelt

Par conséquent, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue Foltz dans sa totalité.

Rue Duvernoy

Le plan d'alignement de la Duvernoy a été modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 1971. Il visait à dévier la rue Duvernoy pour permettre la construction d'un important programme de logements tout en préservant la liaison entre les actuelles rue Bussière et avenue Jean Moulin.



Extrait parcellaire avec report de l'alignement en vigueur

Le tracé actuel de la rue Duvernoy au niveau du programme immobilier ne coïncide pas avec le plan d'alignement. Cependant la largeur de voirie a été respectée. Pour ce faire, les trottoirs ont été remplacés par des cheminements couverts en rez de chaussée des bâtiments.



Rue Duvernoy au droit du programme immobilier

Par ailleurs, le pan coupé à prendre sur la parcelle AO 45 n'a pas été réalisé mais serait très utile pour améliorer le débouché de la rue Duvernoy sur l'avenue Jean Moulin. Cette emprise fera donc l'objet d'un emplacement réservé au PLU de la commune.

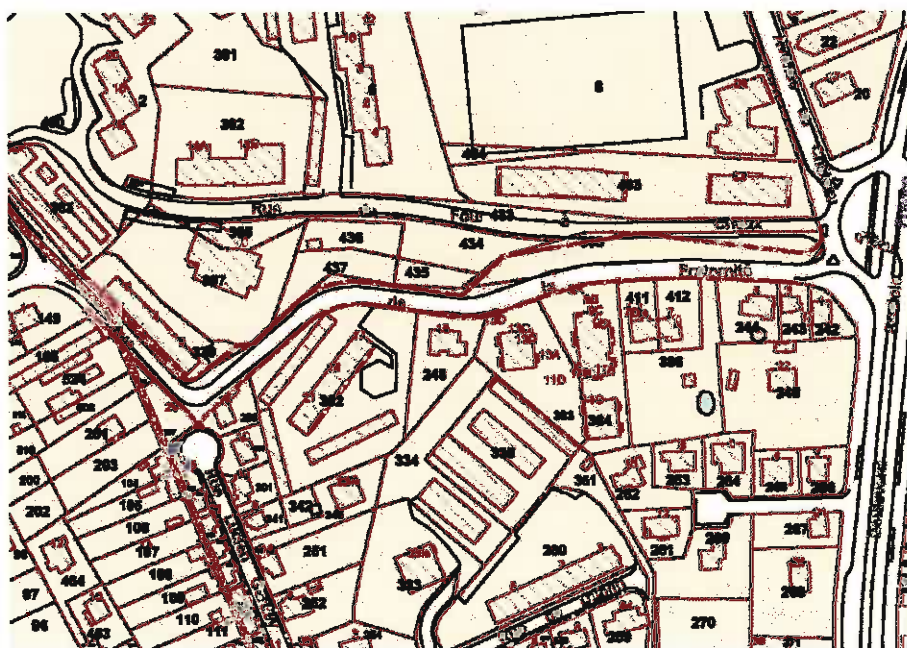


Débouché de la rue Duvernoy sur l'avenue Jean Moulin

Par conséquent, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue Duvernoy dans sa totalité.

Rue de la Fraternité

Le plan d'alignement de la rue de la Fraternité a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 9 juillet 1962. La largeur de la voirie projetée est variable pour s'adapter à la topographie du site (ancienne carrière et front de taille).



Extrait parcellaire avec report de l'alignement en vigueur

A ce jour, l'alignement n'est que partiellement réalisé. Hormis la propriété communale cadastrée BV 305, les propriétés sises aux 2 à 6 rue de la Fraternité, 15 à 21 rue de la Fraternité et 14 rue Gardey sont frappées d'alignement mais de façon limitée.

La circulation dans la rue de la Fraternité est fluide, il n'y a donc pas lieu de réaliser l'élargissement au droit des 2 à 6 rue de la Fraternité.

L'alignement au droit des propriétés sises du 15 au 21 rue de la Fraternité et au 14 rue Gardey ne concernent que de très petites emprises sur le trottoir. Par conséquent, il est proposé de supprimer l'alignement et de le remplacer ponctuellement par des emplacements réservés au PLU de la commune.



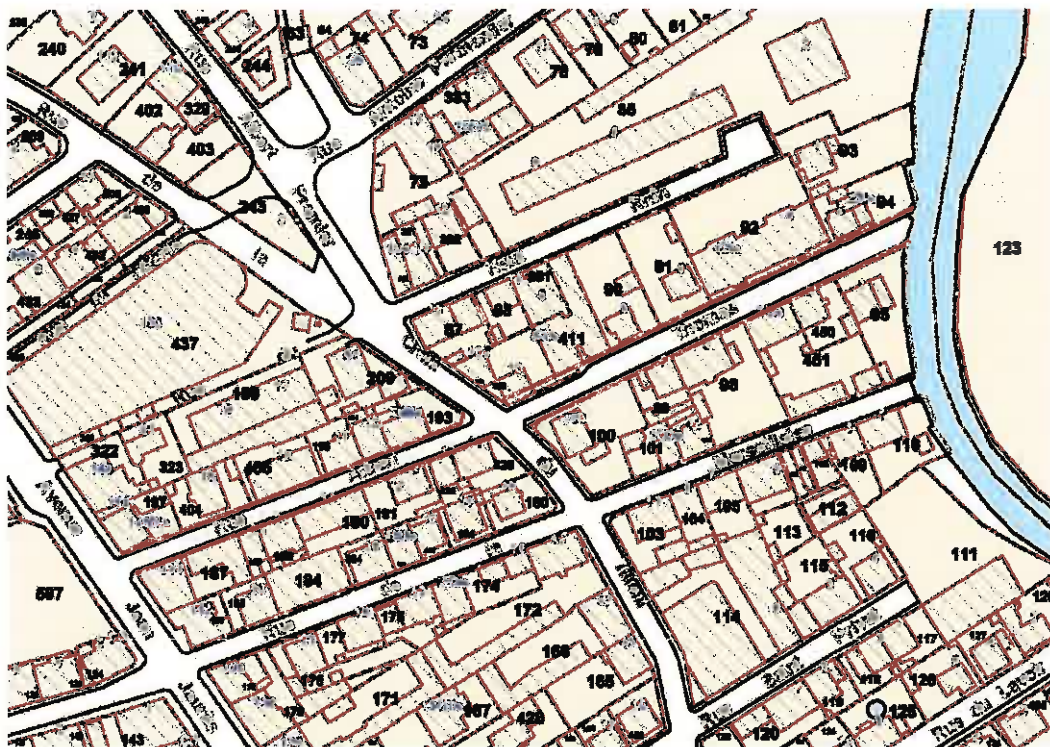
Débouché piéton de la rue Gardey au droit du numéro 14

Par conséquent, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue de la Fraternité dans sa totalité.

Rue Albert Thomas

Le plan d'alignement de la rue Albert Thomas a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 décembre 1931. Cette rue s'appelait alors rue des Bains.

Cet alignement projetait une voirie de 7,00 m de large pour le tronçon Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Croix du Tilleul, et une largeur variant de 10,00 à 9,00 m de large sur le tronçon Est, entre la rue de la Croix du Tilleul et la Savoureuse.



Extrait parcellaire avec report de l'alignement en vigueur

L'alignement de la rue Albert Thomas est réalisé à l'exception d'un pan coupé sur la propriété sise 100 rue de la Croix du tilleul et du bâtiment sis au 10 rue Albert Thomas.

Le carrefour de la rue Albert thomas et de la rue de la Croix du Tilleul a été sécurisé par la création d'un plateau surélevé afin d'obliger les usagers à réduire leur vitesse dans ce virage.



Aménagement du carrefour des rues Croix du Tilleul et Albert Thomas

Cet aménagement porte ses fruits, il n'est donc pas nécessaire de maintenir cet alignement.

Par conséquent, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue Albert Thomas dans sa totalité.

Rue du Vieil Armand

Le plan d'alignement de la rue du Vieil Armand a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 1962. Il prévoyait une voirie de 10,00 m de largeur sur l'ensemble de la rue.



Extrait parcellaire avec report de l'alignement en vigueur

Cet alignement est réalisé en totalité à l'exception d'un pan coupé à l'angle de la rue de Bussang et de la rue du Vieil Armand.

La circulation ne pose aucun souci à cet endroit, il n'y a donc pas lieu de maintenir l'alignement.

Par conséquent, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue du Vieil Armand dans sa totalité.

Les documents contenus dans ce dossier d'enquête publique doivent concourir à montrer l'intérêt d'abroger ou de maintenir les alignements en vigueur.

Afin d'informer chaque propriétaire ou ayant-droit concerné par un de ces alignements de l'ouverture de l'enquête, un courrier recommandé avec accusé de réception leur a été adressé avant le 15 octobre 2017. De plus, un avis d'enquête publique a été publié respectivement les 6 et 9 octobre 2017 dans les journaux la Terre de Chez nous et l'Est Républicain. Ce même avis a également été affiché le 13 octobre 2017 aux extrémités de chaque rue concernée et en quelques points intermédiaires des rues du Vieil Armand et Foltz et de l'avenue de la Miotte.

A l'issue de cette enquête et sur la base du rapport établi par le Commissaire Enquêteur, il appartiendra au Conseil Municipal de statuer définitivement sur la modification du plan d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte et sur l'abrogation du plan d'alignement des rues Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand à Belfort.

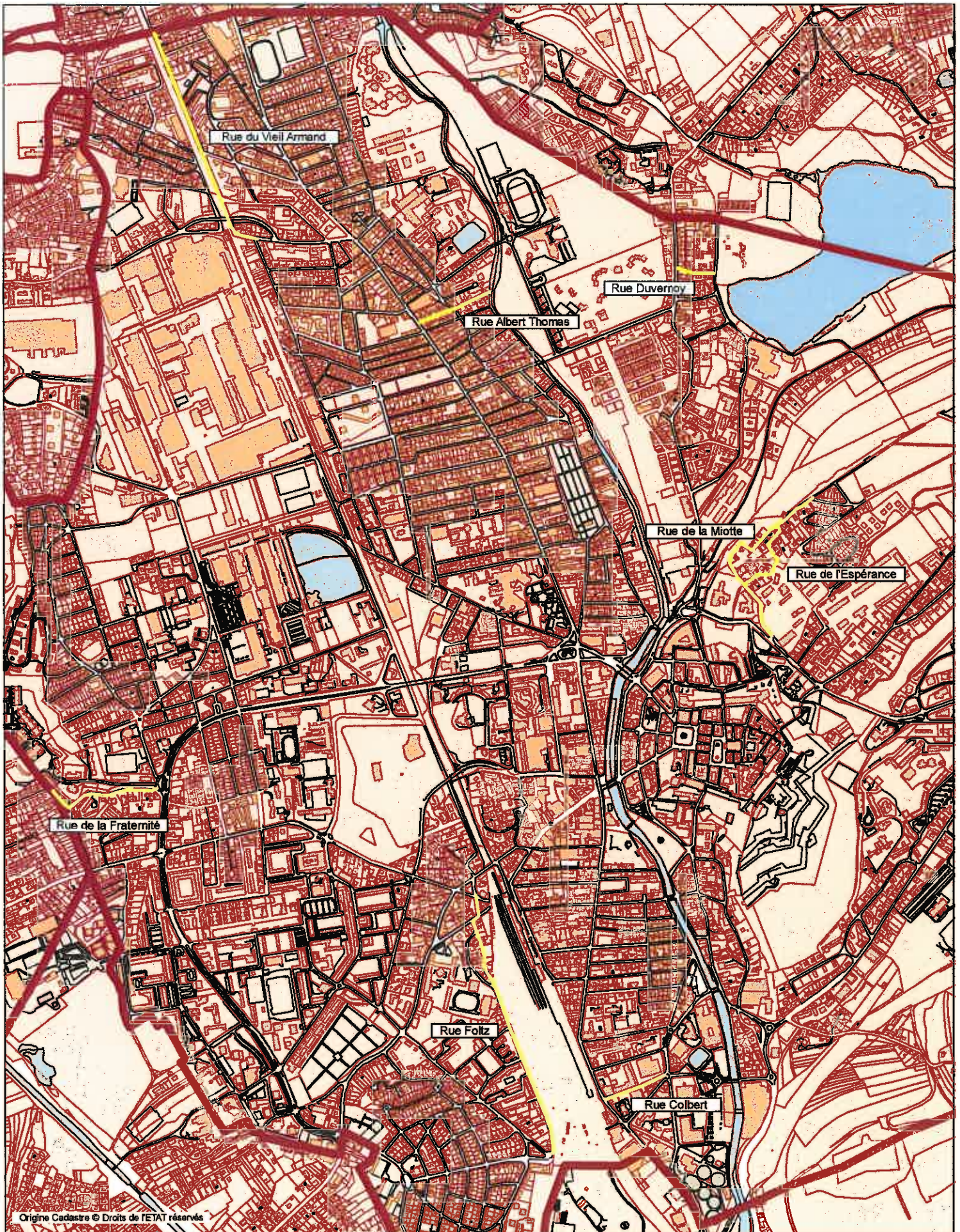
2 - Plan de situation

Plan de découpage en planches

COMMUNE DE BELFORT

Modification du plan d'alignement

Plan de Situation
1/11 000

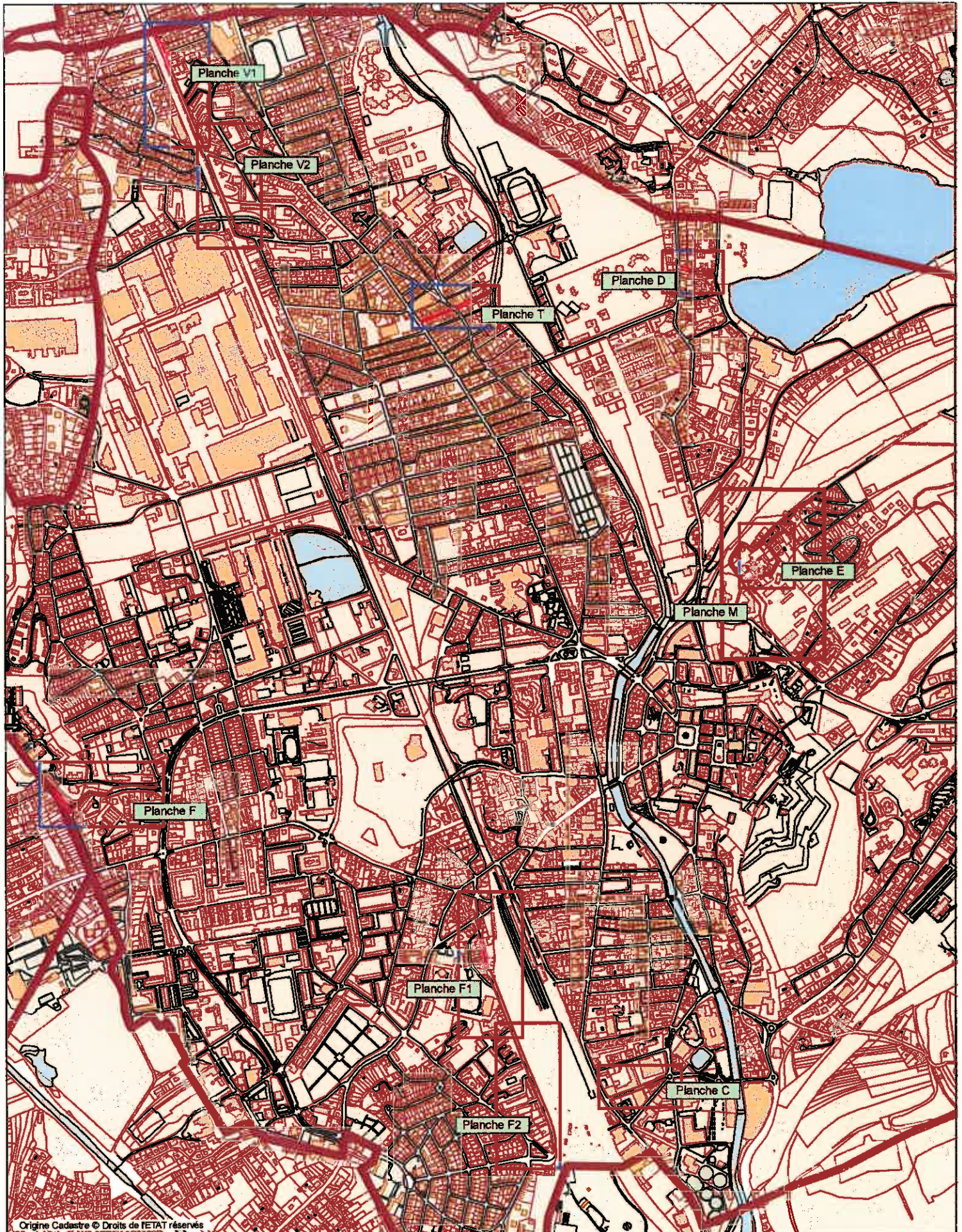


Origine Cadastre © Droits de l'ETAT réservés

COMMUNE DE BELFORT

Modification du plan d'alignement

Plan de découpage en planches
1/11 000

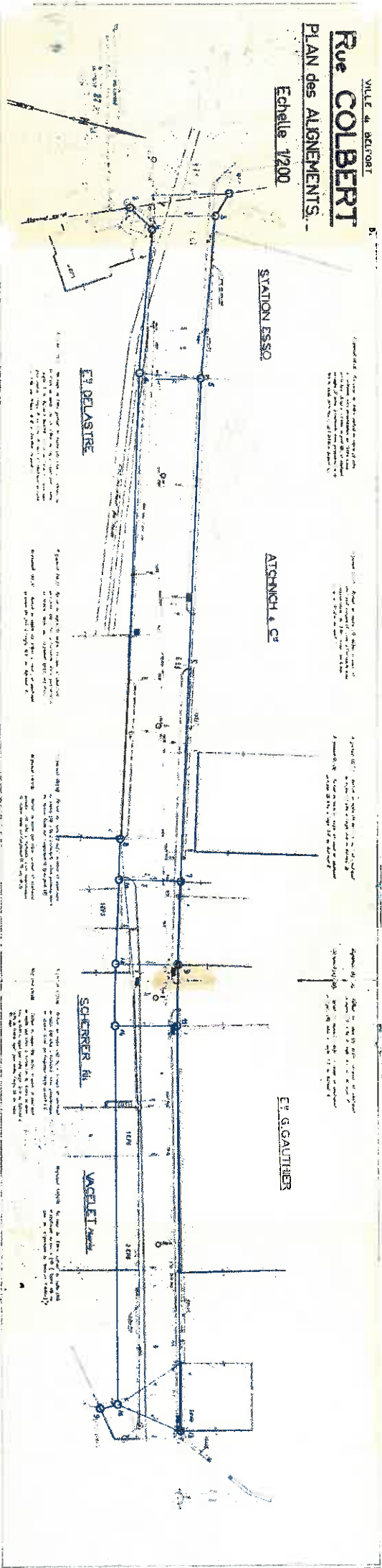


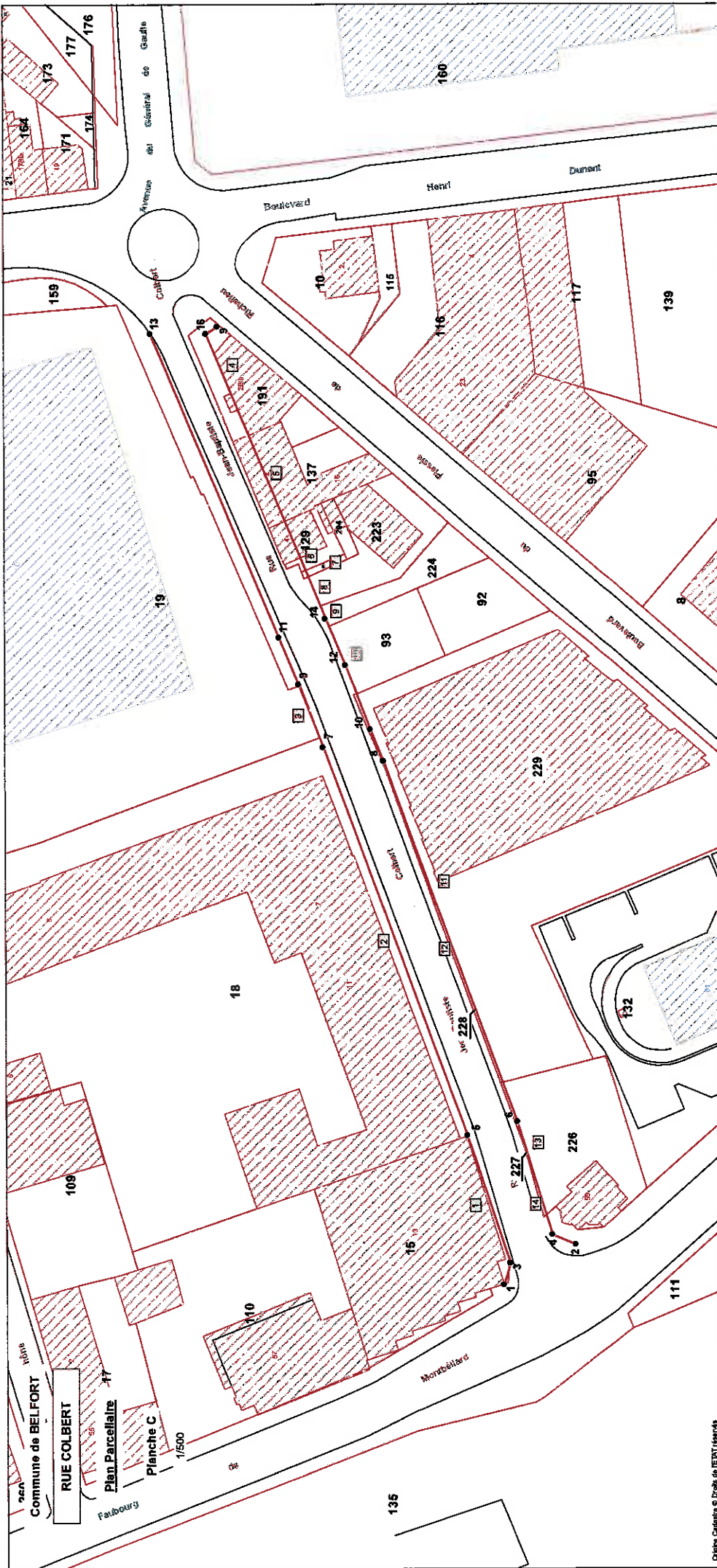
3 - Rue Colbert

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé
- Etat sommaire des dépenses prévisionnelles
- Plan rectificatif des alignements

VILLE de BELFORT
Rue COLBERT
PLAN des ALIGNEMENTS

Echelle 1/200



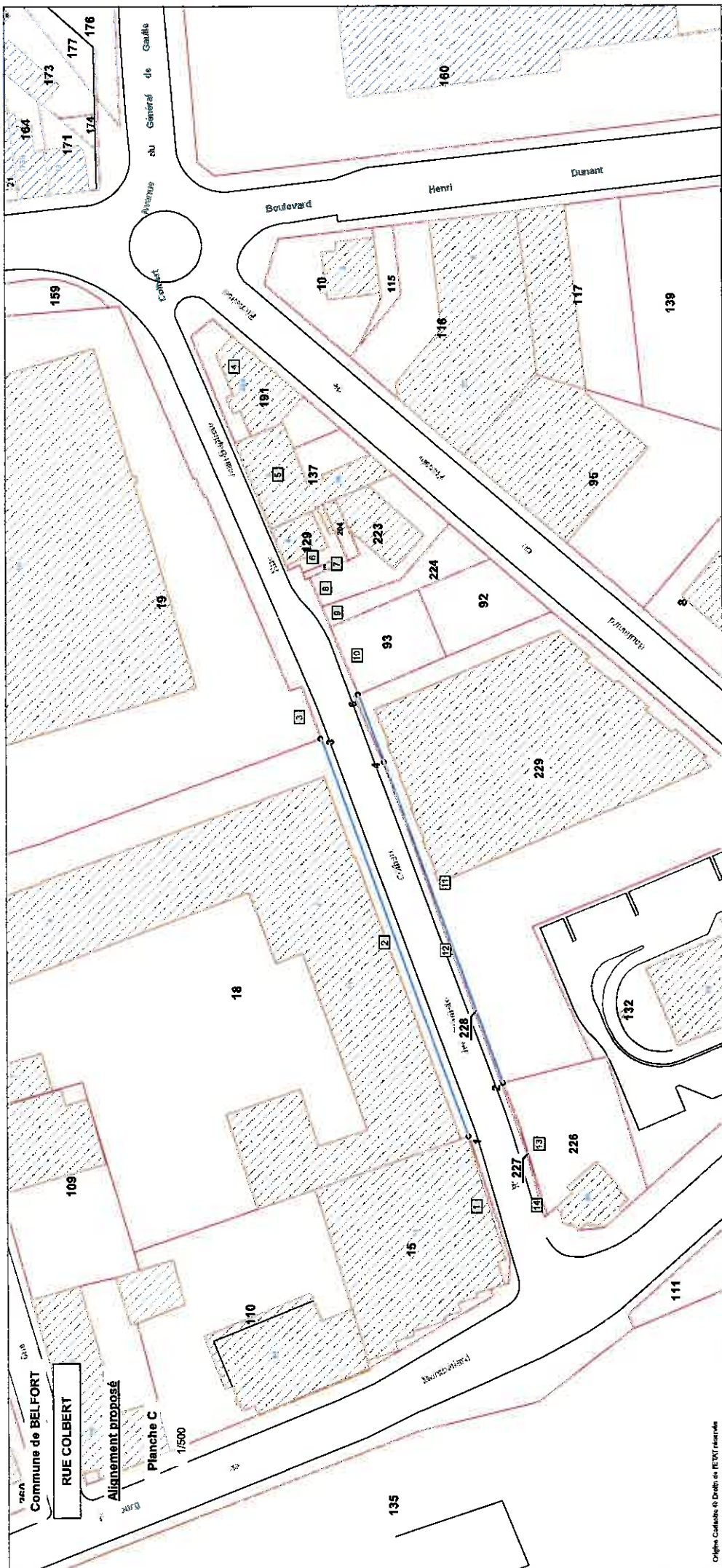


Octobre 2017

Droits Cadastre © Droits de l'Etat réservés
Mairie de Belfort - Direction de l'Urbanisme

N° PROPRIÉT.	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIÉTAIRE	COMPLÉMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR CHOBY CLAUDE		13 GRANDE RUE	70400 CHAGRY-ET-GENECHIER
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME LHADI ALGIA		13 GRANDE RUE	70400 CHAGRY-ET-GENECHIER
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME MOREL GERARD		11 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME MOREL CHANTAL		11 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME MOREL COLETTE		57 RUE ORFILA	75020 PARIS
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR BUSCH PHILIPPE		11 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME CHEVILLARD VANESSA TARKA	PAR MONSIEUR HALLER JEAN	22 RUE DE LA BRISSE	70400 FRAHIER-ET-CHATEBIEP
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR POINTET OLIVIER		11 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME POINTET CLAUDE		30 AVENUE DE STRASBOURG	67170 BRUMATH
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR DE GHESELLE CLEMENT		22 RUE DE COURTELEMEY	90400 MOVAL
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME DE GHESELLE CHRISTINE		32 RUE DE COURTELEMEY	90400 MOVAL
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR COLLIQU ANDRE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR GONZALES AUGUSTIN		4 ROSENWIESE	CH 86989 BUTTMON SZ SUISSE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR GONZALES ALEXANDRE		22 RUE DU BREUIL	25490 ALLENJOIE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME GONZALES ISABELLE		16 RESIDENCE DES BUSSONNETS	59990 SAULTAIN
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR DEHLINGER CLAUDE		22 RUE DU BREUIL	25490 ALLENJOIE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME DELHINGER ANNE-MARIE		20 RUE BELLEVUE	57200 SARREGUEMINES
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME FABRI GEORGETTE	CHEZ MADAME SAINTIGNY MARIE FRANCE	20 RUE BELLEVUE	57200 SARREGUEMINES
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR FABRI FRANCOIS		5 RUE DE LACOLLONGE	90150 PHAFFANS
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME GASSIN EMILIE		4 ALLEE DES TILLEULS	38640 CLAIK
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR CRESCIUCCI RENE		21 RUE DES CAPUCINS	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME CRESCIUCCI RENEE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR BOLLLOT MICHEL		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME BOILLOT ANNE MARIE		88 RUE DES CANTONS	25400 AUDINCOURT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR L'HOMME DAVID		88 RUE DES CANTONS	25400 AUDINCOURT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR CHARTON JEAN MARIE		1 RUE DE LA TUILLERIE	25480 ECOLLE VALENTIN
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME CHARTON MARLETTE		8 RUE JULIEN DUBOIS	90300 CRAVANICHE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME SIMONIN MARCELLE		8 RUE JULIEN DUBOIS	90300 CRAVANICHE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR LISSITZOV PIERRE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME LISSITZOV DIANA	LES HAUTS DE LA CLARINE	23 RUE DIDEROT	70400 HERICOURT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR FOLGHERATER MARCEL		23 RUE DIDEROT	70400 HERICOURT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME FOLGHERATER JEANNE		28 IMPASSE GASTON GRELAT	90100 BELLE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR PASSIER JEAN-CLAUDE		28 IMPASSE GASTON GRELAT	90100 BELLE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR PASSIER ALAIN		28 RUE DES SOURCES	25200 MONTBELIARD
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME PASSIER MARIE AGNES	LE MERCURE	45 RUE DE COURSON	91130 SAINT MAURICE MONTCOURONNE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR DAVIER MICHEL		28 RUE DES SOURCES	25200 MONTBELIARD
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR DARTOIS ROLAND		21 AVENUE ARISTIDE BRIAND	25400 AUDINCOURT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME ROUTHIER-FAIVRE CHARLOTTE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR CHEVALIER CHRISTINE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME CHEVALIER JEAN YVES		3 RUE DE LA PAIX	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR INES JOACHIM		3 RUE DE LA PAIX	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME INES CLAUDE		17 RUE DU CHATEAU D'EAU	25230 DASIE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR EICHE RENE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR MUTTI JEAN CLAUDE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME MUTTI CHANTAL		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME HARTER DENISE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR VIALLE JEROME		3 A RUE DES EYGRAS	90300 OFFEMONT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME GIRARD NADINE		5 CHEMIN DES BOSQUETS	90850 ESSERT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR RAGON LUC	LE CARDINAL BATIMENT D	5 CHEMIN DES BOSQUETS	90850 ESSERT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME IPONNICH CHRISTINE		14 ALLEE DES POMMERS	90400 DANOUTIN
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR PETON FRANCOIS		27 RUE MARIE CURIE	90300 OFFEMONT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME PETON MICHELE		17 QUAI DU MAIRE LEON SCHWOB	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME GOUT MONIQUE		17 QUAI DU MAIRE LEON SCHWOB	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR GOUT ALAIN		34 RUE MARECHAL FOCH	54110 VARANGEVILLE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR BEAUFILS ANDRE		34 RUE MARECHAL FOCH	54110 VARANGEVILLE
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR GROUPAT JEAN RENE		54 RUE AUX FOURNEAUX	25310 MESLIERES
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME GROUPAT JOELLE		37 AVENUE D'ALTWRICH	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME GROUPAT SIMONE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME JACQUEMARD MANON		37 AVENUE D'ALTWRICH	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT			41 RUE DE LA PAIX	90000 BELFORT

N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR RENAUDIN THIERRY		1095 RUE DE BREBOUTTE	90400 VEZELOIS
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR CHAUMONNOT GERARD		24 RUE DES FLANDRIERS	90200 AUXELLES-HAUT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME PREIFER MARIE CHRISTINE		11 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR NICOLIN BERNARD		7 GRANDE RUE	70140 MONTAGNEY
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME NICOLIN JACQUELINE		7 GRANDE RUE	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR KOHLER BERNARD		15 B RUE COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME KOHLER FRANCOISE		15 B RUE COMTE DE LA SUZE	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR FREUDON CHRISTIAN		20 RUE DU HAUT DES NOIX	90170 PETITMAGNY
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME AUBRY SOPHIA		2 RUE DES YOSGES	68210 MONTREUX-VEUX
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR CATLAZ GUY		52 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME CATLAZ ANNE MARIE		52 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME SOUBIRA NOELLE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME KOHLER CLAIRE		3 RUE DES MARTELOTS	25000 BESANCON
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR RINGOT YVES		80 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME RINGOT CHRISTELLE		80 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME CRESOCCI VERONIQUE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MONSIEUR CANEVA MAURICE		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
1	BM 15	13 RUE COLBERT	MADAME CANEVA MARIA APARECIDA		13 RUE COLBERT	90000 BELFORT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	AGR	PAR EXCO CAP AUDIT CS 80806	6 RUE DU RHONE	90000 BELFORT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	CAPEB CONFEDERAT ARTISANAT ENTREPRISES BATIMENT		2 RUE BERANGER	75140 PARIS CEDEX 03
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	MONSIEUR MONNIER PATRICK		4 RUE KEIGRESZ	70400 HERICOURT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	ARAVE ALSACIENNE SAS		2 RUE THIERS	68100 MULHOUSE
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	BURGOW		34 RUE DE LA GARE	90500 VALDOIE
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	MONSIEUR WINTERSTEIN JEAN MICHEL		20 C RUE DE LA CROIX DU TILLEUL	90000 BELFORT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	ADAPEI PAPILLONS BLANCS BELFORT		16 B RUE DE MADAGASCAR	90000 BELFORT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	MONSIEUR QUATREVILLE SERGE		5 B RUE PIERRE ENGEL	90000 BELFORT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	CLEMANOL	PAR MADAME BROQUET MARIE CLAUDE	8 RUE DE LA CHAPELLE	90400 DORANS
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	MONSIEUR ZAMPAGNONE NICOLAS	BATIMENT 6	16 RUE DU RHONE	90000 BELFORT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	MADAME DAUTUN CATHY	BATIMENT 6	16 RUE DU RHONE	90000 BELFORT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	SCI VMC	PAR MONSIEUR LEANDEL LUC	78 AVENUE PASTEUR	70000 ECHENOZ-LA-MELINE
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	ROALAS	PAR MADAME LECANTE FRANCOISE	2 RUE DE LA PRUSSE	25490 ALLENJOIE
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	LE RHONE	PAR MONSIEUR CURTI PAUL	ZONE INDUSTRIELLE	90800 BAVILLIERS
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	SCI ROMAIN	PAR MADAME GILLET CHRISTINE	16 RUE DU RHONE	90000 BELFORT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	ROMANE	PAR MONSIEUR ENEE	6 RUE DU RHONE	90000 BELFORT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	SUD AFFAIRES		9 RUE DE DORANS	90400 BERMONT
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	MONSIEUR RONDIO CLAUDE		73 BOULEVARD DE L'EUROPE	57070 METZ
2	BM 18	4 RUE DU RHONE	CREP	PAR MONSIEUR ZANINOLFI PATRICK	28 RUE DES MARONNIERS	90160 PEROUSE
3	BM 19	10 RUE DU RHONE	DUNAND 2007	PAR MADAME BATTI REGINE	58 AVENUE DU GENERAL LECLERC	90000 BELFORT
4	BM 191	2 B RUE COLBERT	SOS VILLAGES D'ENFANTS	PAR MONSIEUR BERTSCH MICHEL	5 B RUE DE LA BAUME	90400 DANLOUTIN
4	BM 191	2 B RUE COLBERT	MATHO		6 CITE MONTHIERS	75009 PARIS
5	BM 137	4 RUE COLBERT	MONSIEUR MOTTET SEBASTIEN		AVA PIANA	20167 ALATA
6	BM 129	4 RUE COLBERT	MONSIEUR CARRIE VINCENT		1 B RUE DU CHEMIN DE BERTHELANGE	25410 SAINT VIT
7	BM 205	4 RUE COLBERT	LES COPROPRIETAIRES		12 RUE DES JUUBIERS	34920 LE CRES
8	BM 223	16 RUE COLBERT	MONSIEUR CARRIE VINCENT		12 RUE DES JUUBIERS	34920 LE CRES
9	BM 224	BOULEVARD DU PLESSIS DE RICHELIEU	MONSIEUR HAQUAL HAZIZ		16 BOULEVARD DU PLESSIS DE RICHELIEU	90000 BELFORT
10	BM 93	BOULEVARD DU PLESSIS DE RICHELIEU	MONSIEUR HAQUAL HAZIZ		17 RUE D'HARLING	57190 FLORANGE
11	BM 229	59 FAUBOURG DE MONTBELIARD	CMVIC LEASE		17 RUE D'HARLING	57190 FLORANGE
12	BM 228	59 FAUBOURG DE MONTBELIARD	CMVIC LEASE		59 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
13	BM 226	59 FAUBOURG DE MONTBELIARD	QUICK INVEST FRANCE	PAR PORTES DE PARIS - BATIMENT 123	48 RUE DES PETITS CHAMPS	75002 PARIS
14	BM 227	59 FAUBOURG DE MONTBELIARD		HÔTEL DE VILLE	50 AVENUE DU PRESIDENT WILSON	93210 SAINT DENIS LA PLAINE
					PLACE D'ARMES	90000 BELFORT



762-A
Commune de BELFORT
RUE COLBERT

Alignement proposé
Planche C
1/500

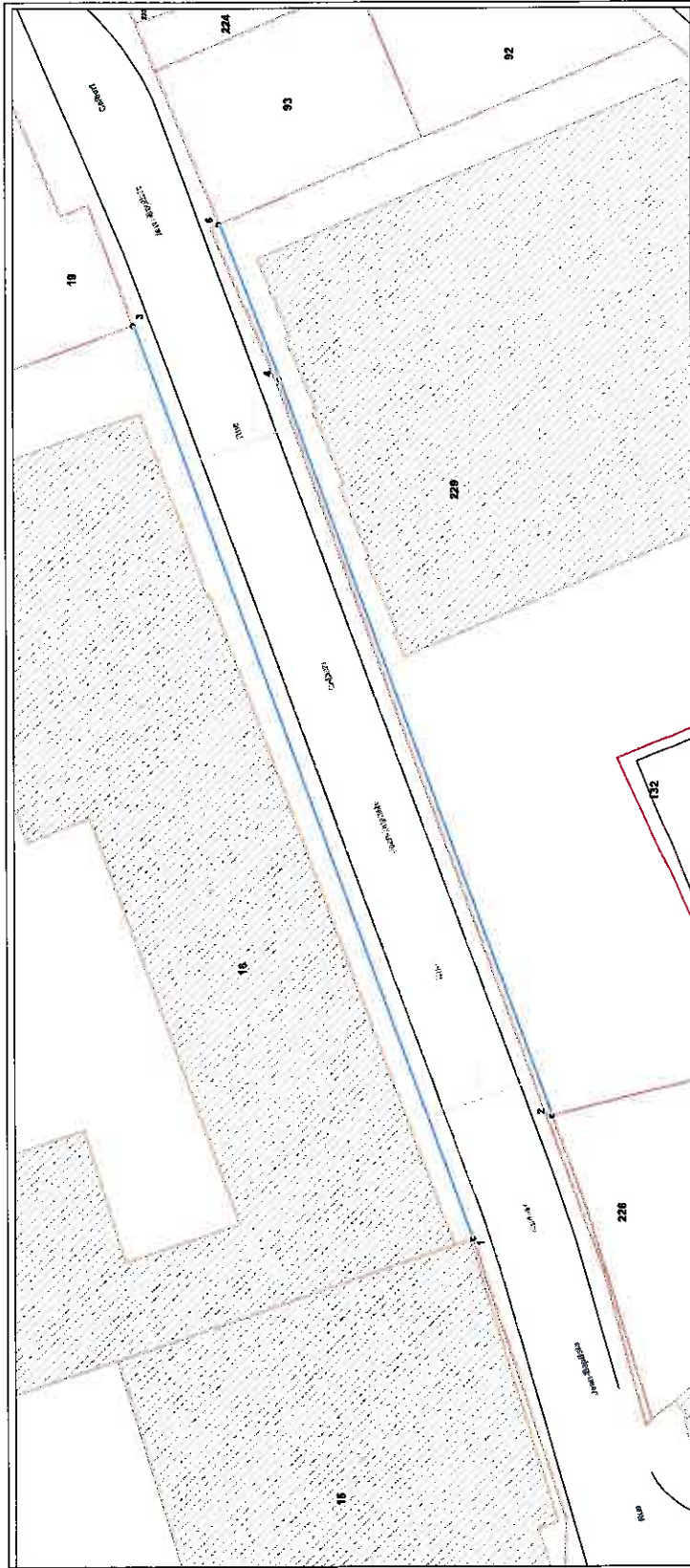
Octobre 2017

Origine Cadastre de Dret de l'Etat révisé
Mairie de Belfort - Direction de l'urbanisme

Etat sommaire des dépenses prévisionnelles

Parcelle BM 228

Les dépenses prévisionnelles se montent à **1 500 €**. Elles correspondent uniquement aux frais de notaire et d'enregistrement authentique. Les travaux étant réalisés et la cession se faisant à titre gratuit, seul la régularisation foncière reste à intervenir.



Commune de BELFORT

RUE COLBERT

Echelle 1/200

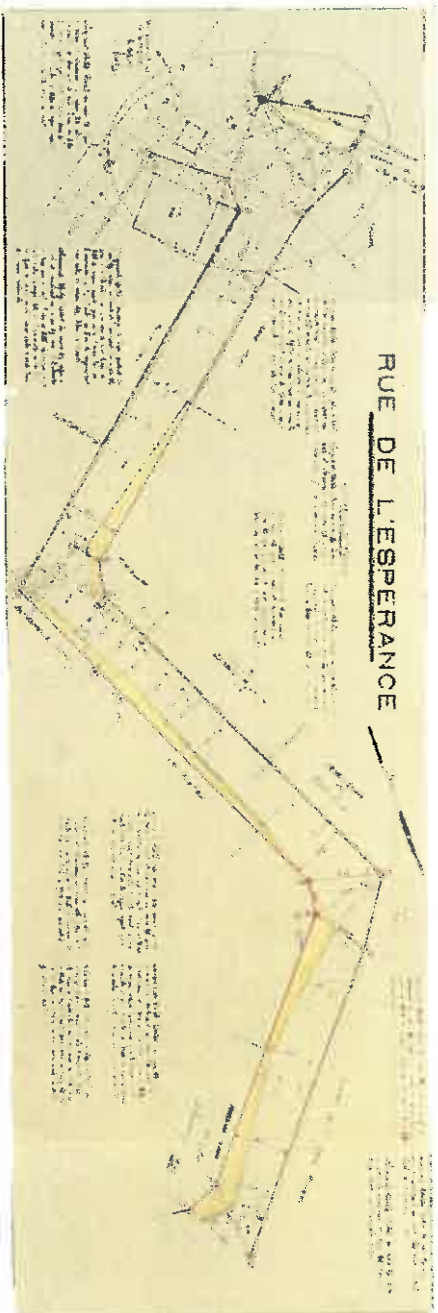
PLAN RECTIFICATIF
des ALIGNEMENTS

Octobre 2017

Mairie de BELFORT - Direction de l'Urbanisme

4 - Rue de l'Espérance

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- = Liste des propriétaires
- Alignement proposé
- Etat sommaire des dépenses prévisionnelles
- = Plan rectificatif des alignements



RUE DE L'ESPERANCE



Commune de BELFORT

RUE de l'ESPERANCE

Plan Parcellaire

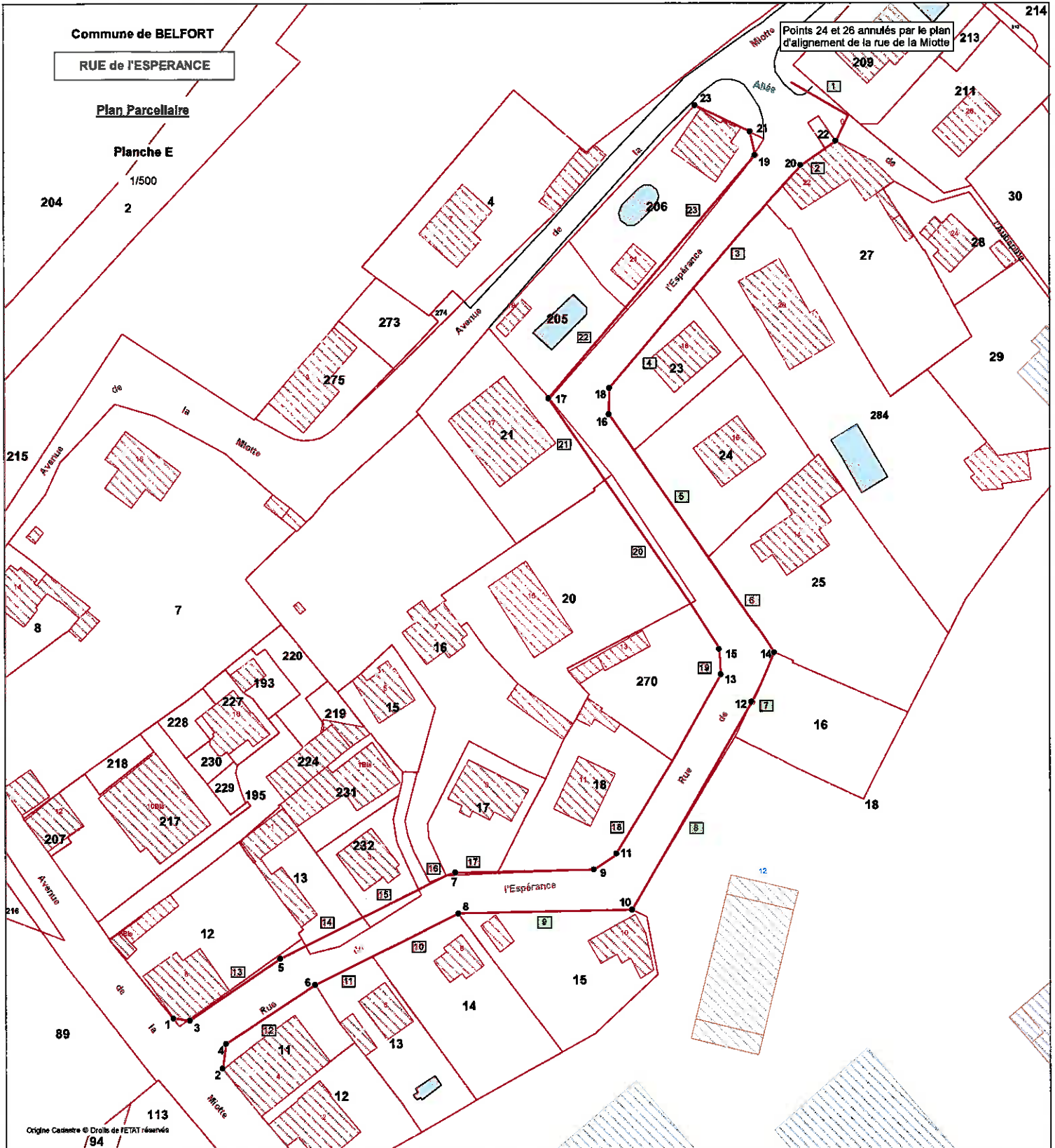
Planche E

1/500

2

204

Points 24 et 26 annulés par le plan
d'alignement de la rue de la Miotte



Origine Cadastre © Droits de l'ETAT réservés
94

N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
1	AT 209	28 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR JOUQUEZ JACQUES		28 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
1	AT 209	28 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME LOUQUEZ EDITH		28 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
2	AT 27	22 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME ROUCHE ANNE		26 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
2	AT 27	22 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR BUTZBACH ETIENNE		22 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
2	AT 27	22 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME MONGIN CHANTAL		22 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
3	AT 284	20 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR PY PATRICK		20 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
4	AT 23	18 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR GRUDLER BERNARD		18 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
5	AT 24	18 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME LEBART PAULETTE		16 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
6	AT 25	14 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR JOST TRISTAN		14 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
6	AT 25	14 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME JOST THERESE		14 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
7	AM 16	12 RUE DE L'ESPERANCE	IMMOBILIER INSERTION DEFENSE EMPLOI		72 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE	75013 PARIS
8	AM 18	AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCE	IMMOBILIER INSERTION DEFENSE EMPLOI		72 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE	75013 PARIS
8	AM 18	AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCE	ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE	BP 56	CITE CAZEAU	19002 TULLE CEDEX
9	AM 15	10 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME GRUDLER HENRIETTE		60 RUE DU VAL FLEURI	91800 BRUNOY
9	AM 15	10 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME GARRIDO MARGUERITE		2 RUE DU GENERAL LECOURBE	25000 BESANCON
10	AM 14	10 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME GRUDLER HENRIETTE		60 RUE DU VAL FLEURI	91800 BRUNOY
11	AM 13	6 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR HALL ARNALD		6 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
12	AM 11	4 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME DEVEISE AGNES		4 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
13	AT 12	8 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME GRUDLER HENRIETTE		60 RUE DU VAL FLEURI	91800 BRUNOY
13	AT 12	8 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME MOUGIN AGNES		13 RUE DU ONZE NOVEMBRE	78550 HOUDAN
13	AT 12	8 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME GRUDLER CLAIRE		2 RUE DU ROUSSILLON	93330 NEUILLY SUR MARNE
13	AT 12	8 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME GRUDLER BRIGITTE		60 RUE DU VAL FLEURI	91800 BRUNOY
14	AT 13	1 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR MACIAZEK THIERRY		13 RUE GABRIEL PLANCON	25000 BESANCON
14	AT 13	1 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME MACIAZEK PATRICIA		13 RUE GABRIEL PLANCON	25000 BESANCON
15	AT 232	3 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR SCHMITT ROGER		3 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
15	AT 232	3 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME LABILLE MARIE-HELENE		LE MATRAT	71230 SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON
15	AT 232	3 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME SCHMIDT RENEE		3 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
15	AT 232	3 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME SCHMITT CATHERINE		5 RUE HANS HOLBEIN	18000 BOURGES
15	AT 232	3 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME SCHMITT SYLVAIN		3 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	25650 GILLEY
16	AT 16	7 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR GIDEGARAY FREDERIC		7 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
17	AT 17	9 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR SCHNIERINGER MICHEL		9 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
18	AT 18	11 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR SCHNIERINGER GUY		9 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
19	AT 270	13 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME ROY CLAUDE		13 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
20	AT 20	15 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR DUPLAIN THIERRY		15 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
20	AT 20	15 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME DUPLAIN ELISABETH		15 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
21	AT 21	17 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR DEMEUSY CLAUDE		17 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
21	AT 21	17 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME DEMEUSY MICHELE		17 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
22	AT 205	RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR DEMEUSY CLAUDE		17 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
22	AT 205	RUE DE L'ESPERANCE	MADAME DEMEUSY MICHELE		17 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
23	AT 206	21 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR VANTINI JEAN		21 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
23	AT 206	21 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME VANTINI CATHERINE		21 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT

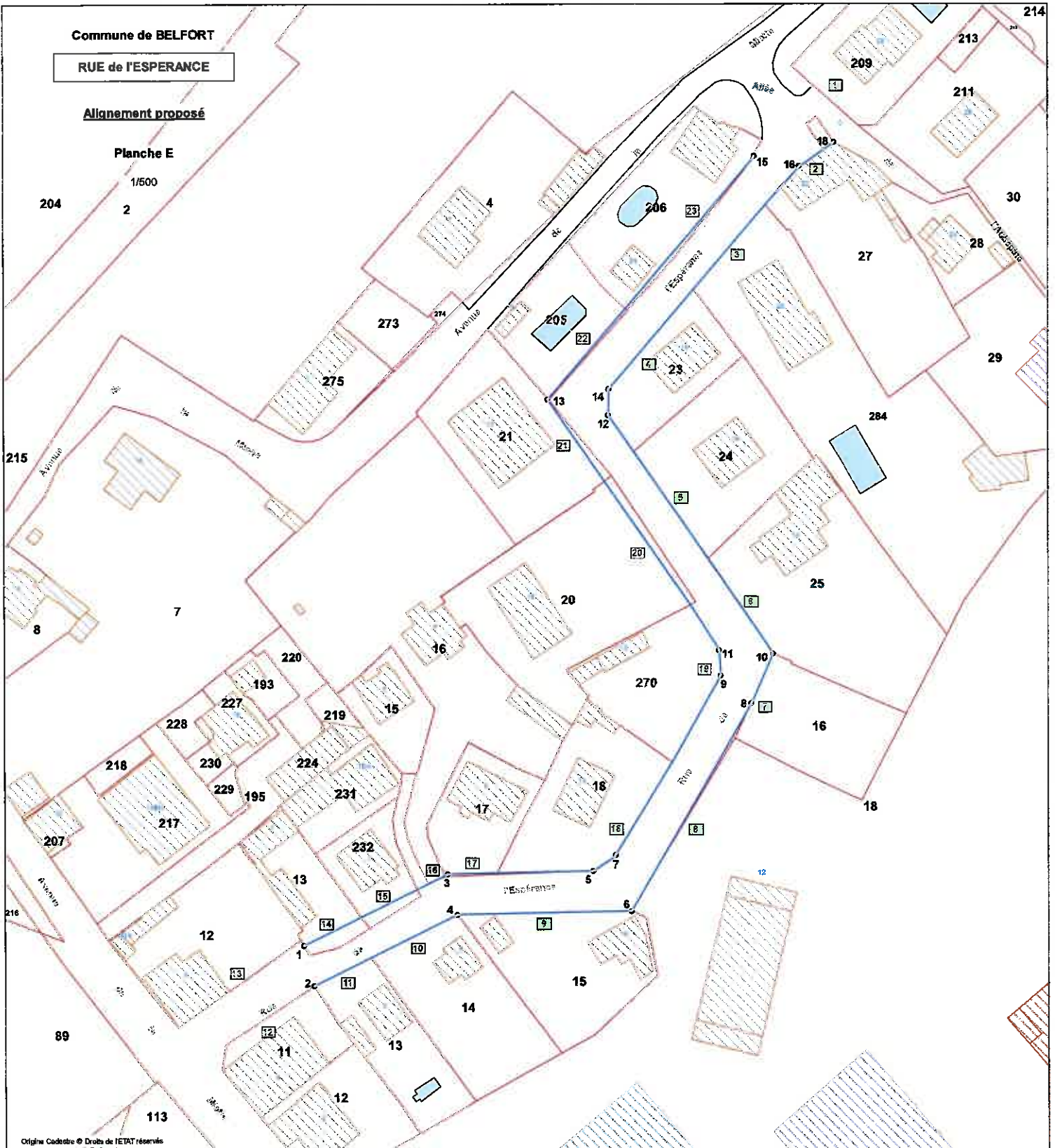
Commune de BELFORT

RUE de L'ESPERANCE

Alignement proposé

Planche E

1/500



Origine Cadastre © Droits de l'ETAT réservés

Etat sommaire des dépenses prévisionnelles

Du 1 au 22 rue de l'Espérance

Les dépenses prévisionnelles se montent à **365 000 €**.

Elles englobent :

- l'acquisition du foncier nécessaire à prendre sur les parcelles cadastrées AT 13, 232 17, 20, 21, 205, 206 et 27 sises respectivement au 1, 3, 9, 15, 17, 19, 21 et 22 rue de l'Espérance ainsi que les frais de géomètre et d'enregistrement authentique pour un montant global d'environ 25 000 €,
- la démolition des clôtures existantes et leur reconstruction en limite d'alignement pour environ 340 000 €.

Commune de BELFORT

RUE DE L'ESPERANCE

Echelle 1/200

PLAN RECTIFICATIF
des ALIGNEMENTS

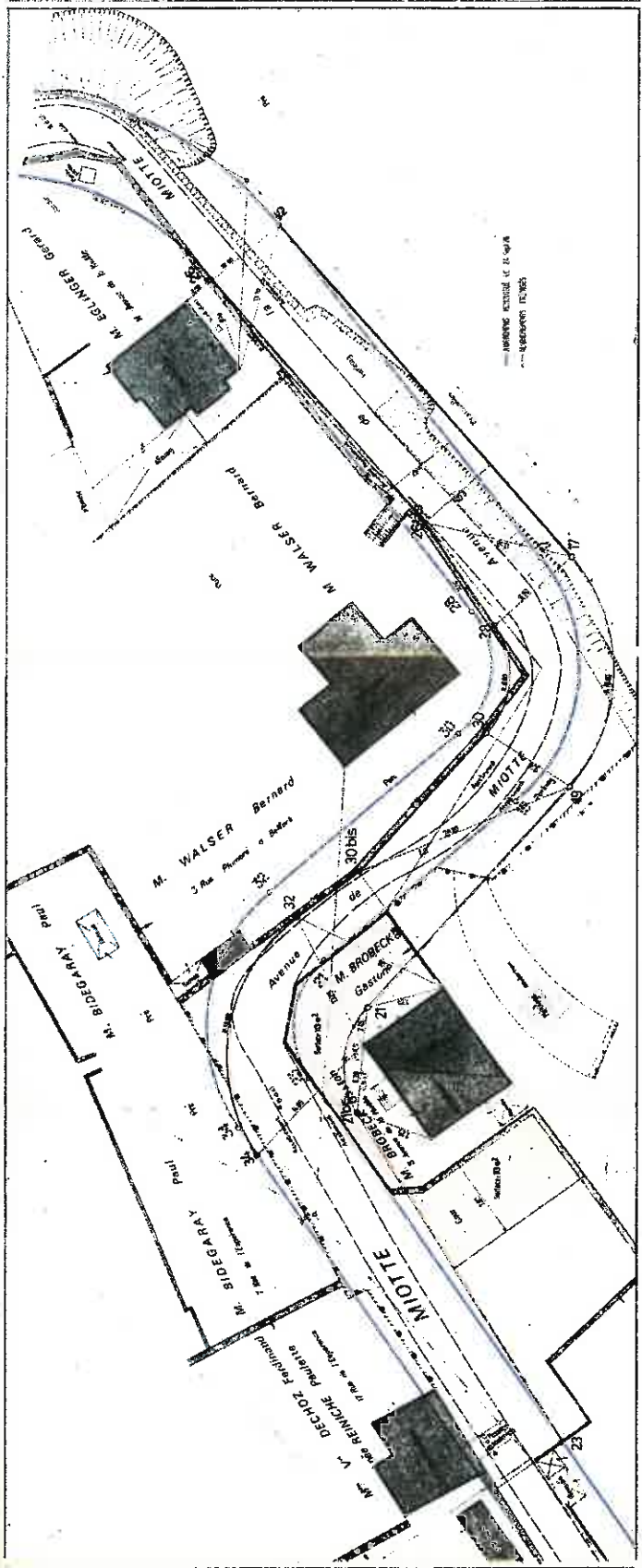
Plan de BELFORT - Commune de Belfort

Commune de Belfort



5 - Avenue de la Miotte

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé
- Etat sommaire des dépenses prévisionnelles
- Plan rectificatif des alignements



VILLE DE BELFORT

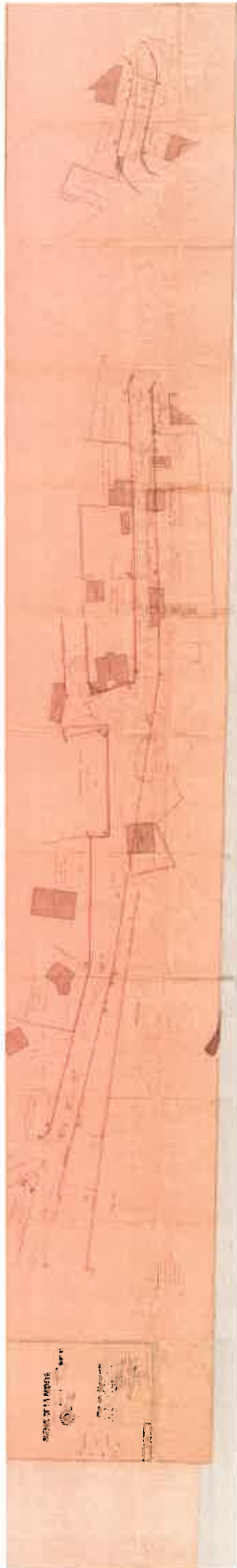
AVENUE DE LA MIOTTE

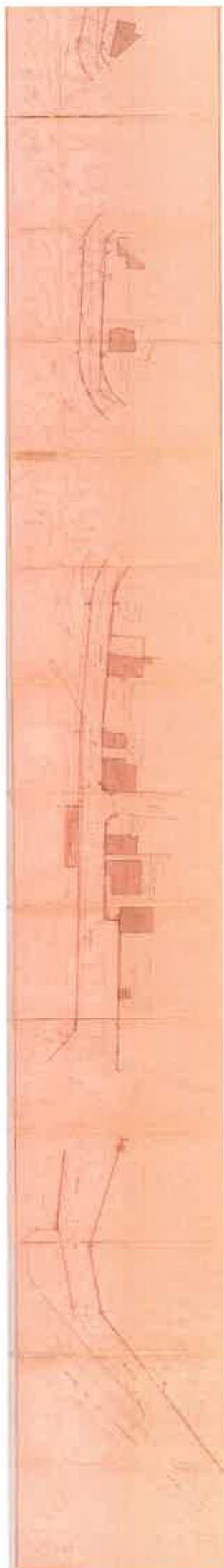
**Plan des Alignements
RECTIFICATIF N°1**

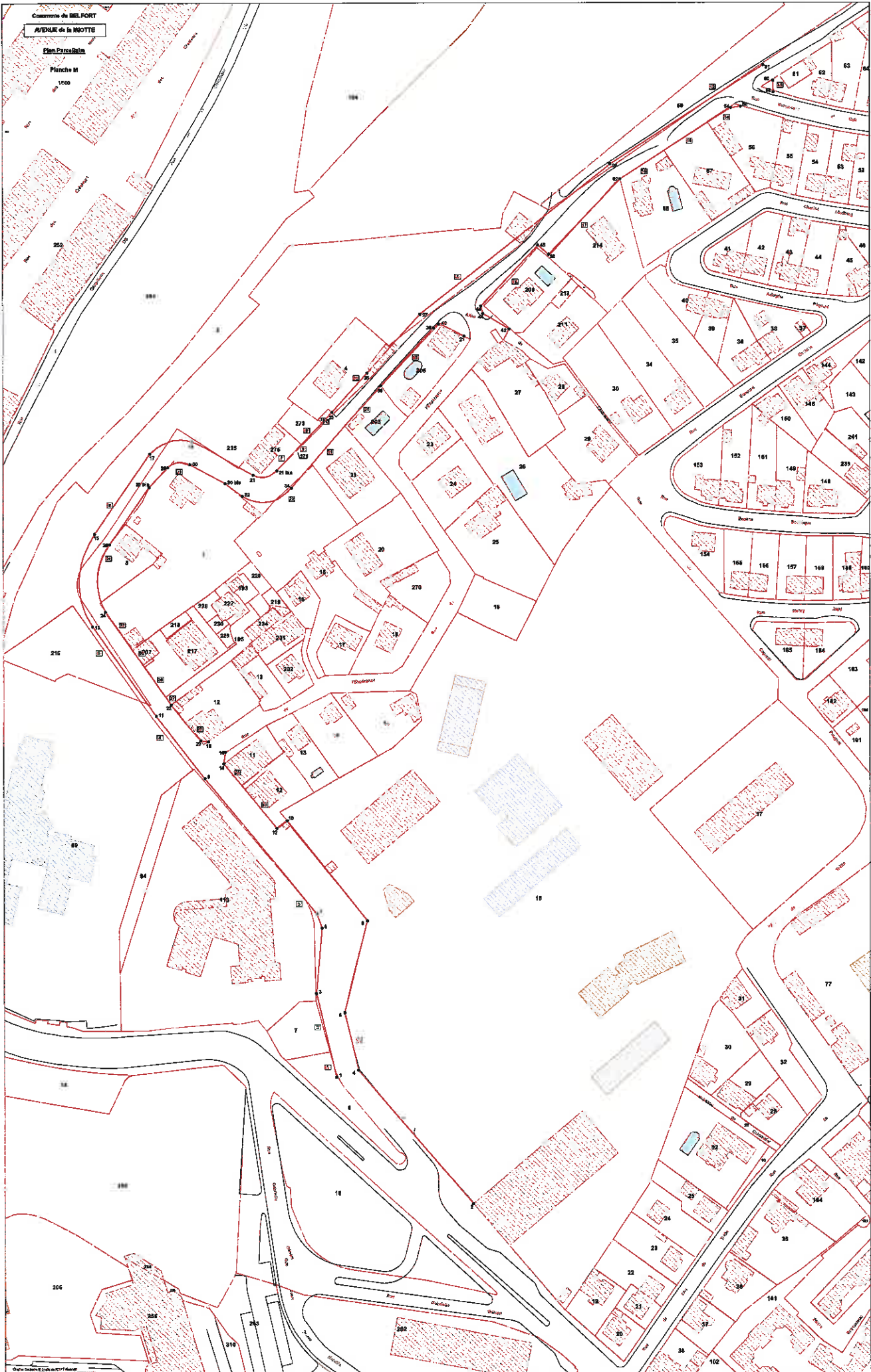
Directeur d'arrondissement, Directeur Général des
Services Techniques de la Ville de Belfort,
Le 10 Mars 1935

Service: TOPOGRAPHIQUE
Echelle: 1:200
Date: 1935
Dessiné: C.J.

3 2101^m







N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
1	AM 8	AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCE		HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
2	AM 7	AVENUE DE LA MIOTTE		HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
3	AM 113	1 AVENUE DE LA MIOTTE	MUTUALITE FRANCAISE		9 RUE GAMBETTA	90000 BELFORT
4	AM 89	AVENUE DE LA MIOTTE	HOPITAL PRIVÉ DE LA MIOTTE		AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
5	AT 216	AVENUE DE LA MIOTTE	HOPITAL PRIVÉ DE LA MIOTTE		AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
6	AT 215	AVENUE DE LA MIOTTE		HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
7	AT 275	AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME DIFFALAH EMILIE		3 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
8	AT 276	AVENUE DE LA MIOTTE		HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
9	AT 273	AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME DIFFALAH EMILIE		3 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
10	AT 274	AVENUE DE LA MIOTTE		HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
11	AT 4	7 AVENUE DE LA MIOTTE	MONSIEUR GRUDLER CHRISTOPHE		7 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
11	AT 4	7 AVENUE DE LA MIOTTE	MONSIEUR GRUDLER SOPHIE		7 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
12	AT 59	SOUS LA MIOTTE		HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
13	AT 62	14 RUE NUNGESSER ET COLI	TERRITOIRE HABITAT	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT
14	AT 56	16 RUE LINDBERG	MADAME DE PASCALIS MARIA	CIDEX 107	4 IMPASSE DES JACINTHES	90160 BESSONCOURT
14	AT 56	16 RUE LINDBERG	MONSIEUR MAY MICHEL		10 B RUE DU GENERAL BEURET	90150 LARIVIERE
15	AT 57	22 AVENUE DE LA MIOTTE	MONSIEUR REICHERT LAURENT		22 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
15	AT 57	22 AVENUE DE LA MIOTTE	SCI REILAU		RUE GEORGES BESSE	90000 BELFORT
16	AT 58	20 AVENUE DE LA MIOTTE	MONSIEUR BULLIARD ERIC		20 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
17	AT 214	5 RUE PEGOUD	SCI LES FOUGERETS		45 RUE BUSSIÈRE	90000 BELFORT
18	AT 209	28 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME JOUQUEZ EDITH		28 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
18	AT 209	28 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR JOUQUEZ JACQUES		28 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
19	AT 206	21 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME VANTINI CATHERINE		21 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
19	AT 206	21 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR VANTINI JEAN		21 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
20	AT 205	RUE DE L'ESPERANCE	MADAME DEMEUSY MICHELE		17 RUE DE L' ESPERANCE	90000 BELFORT
20	AT 205	RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR DEMEUSY CLAUDE		17 RUE DE L' ESPERANCE	90000 BELFORT
21	AT 21	17 RUE DE L'ESPERANCE	MADAME DEMEUSY MICHELE		17 RUE DE L' ESPERANCE	90000 BELFORT
21	AT 21	17 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR DEMEUSY CLAUDE		17 RUE DE L' ESPERANCE	90000 BELFORT
22	AT 16	7 RUE DE L'ESPERANCE	MONSIEUR BIDEGARAY FREDERIC		7 RUE DE L'ESPERANCE	90000 BELFORT
23	AT 7	16 AVENUE DE LA MIOTTE	MONSIEUR WALSER XAVIER		16 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
24	AT 8	14 AVENUE DE LA MIOTTE	MONSIEUR WALSER XAVIER		16 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
25	AT 207	12 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME WOERHLE CHRISTIANE		50 B RUE JULES FERRY	90900 CRAVANICHE
25	AT 207	12 AVENUE DE LA MIOTTE	MONSIEUR WOERHLE PHILIPPE		50 B RUE JULES FERRY	90300 CRAVANICHE
26	AT 217	12 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME SEYFRIED CHRISTIANE		10 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
27	AT 195	AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME BABE CELINE		97 ROUTE DU ROSEMONT	90200 VESCEMONT
27	AT 195	AVENUE DE LA MIOTTE	MONSIEUR BABE SEBASTIEN		97 ROUTE DU ROSEMONT	90200 VESCEMONT
28	AT 12	8 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME MOUGIN AGNES		13 RUE DU ONZE NOVEMBRE	78550 HOUDAN
28	AT 12	8 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME GRUDIER BRIGITTE		60 RUE DU VAL FLEURI	91800 BRUNOY
28	AT 12	8 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME GRUDIER CLAIRE		2 RUE DU ROUSSILLON	93330 NEUILLY SUR MARNE
28	AT 12	8 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME GRUDIER HENRIETTE		60 RUE DU VAL FLEURI	91800 BRUNOY
29	AM 11	4 AVENUE DE LA MIOTTE	MADAME DEVISE AGNES		4 AVENUE DE LA MIOTTE	90000 BELFORT
30	AM 12	2 AVENUE DE LA MIOTTE	TERRITOIRE HABITAT	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT
31	AM 18	AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCE	ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE	TOUR WINTERTHUR	102 TERRASSE BOELDIEU	92085 PARIS DEFENSE CEDEX
31	AM 18	AVENUE DU CAPITAINE DE LA LAURENCE	IMMOBILIER INSERTION DEFENSE EMPLOI		77 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE	75013 PARIS

Etat sommaire des dépenses prévisionnelles

Du 14 au 22 avenue de la Miotte

Les dépenses prévisionnelles se montent à **900 000 €**.

Elles englobent :

- l'acquisition du foncier nécessaire à prendre sur les parcelles cadastrées AT 7 et 4 sises respectivement au 16 et 7 avenue de la Miotte ainsi que les frais de géomètre et d'enregistrement authentique pour un montant global d'environ 50 000 €,
- la démolition des clôtures existantes et leur reconstruction en limite d'alignement, la démolition des bâtiments concernés et les travaux de voirie et d'accotements pour environ 850 000 €.

Il est précisé que la parcelle AT 215 appartient d'ores et déjà à la Ville de Belfort. L'acquisition du foncier n'entre pas dans l'estimatif précité.

Commune de BELFORT

AVENUE DE LA MIOTTE

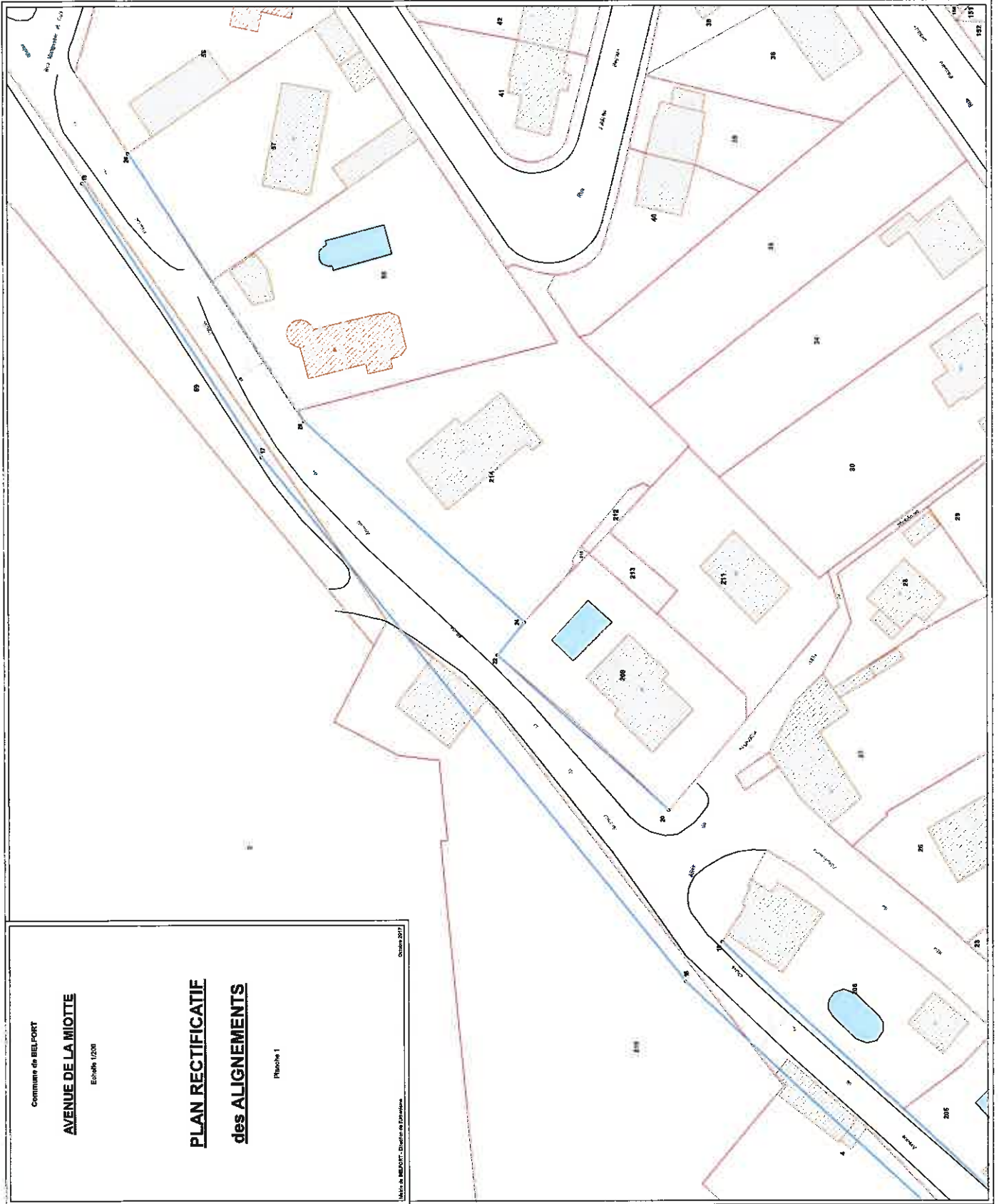
Echelle 1/200

PLAN RECTIFICATIF des ALIGNEMENTS

Planche 1

Mairie de BELFORT - Direction de l'Urbanisme

Octobre 2011



Commune de BELFORT

AVENUE DE LA MOTTE

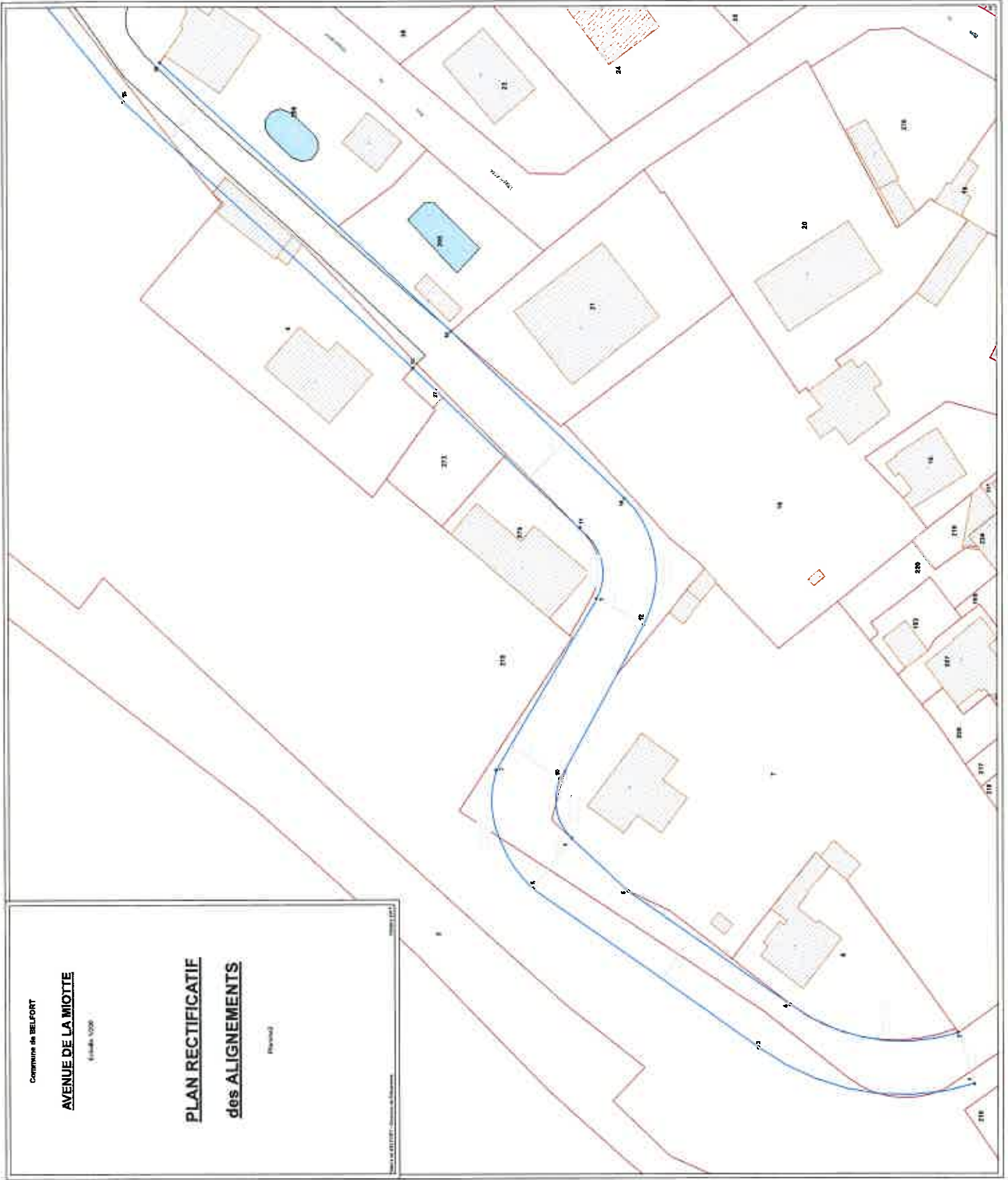
Échelle 1/500

PLAN RECTIFICATIF des ALIGNEMENTS

Plan n° 1

Service de l'Urbanisme et de l'Équipement

2008/10/14



6 - Rue du général Foltz

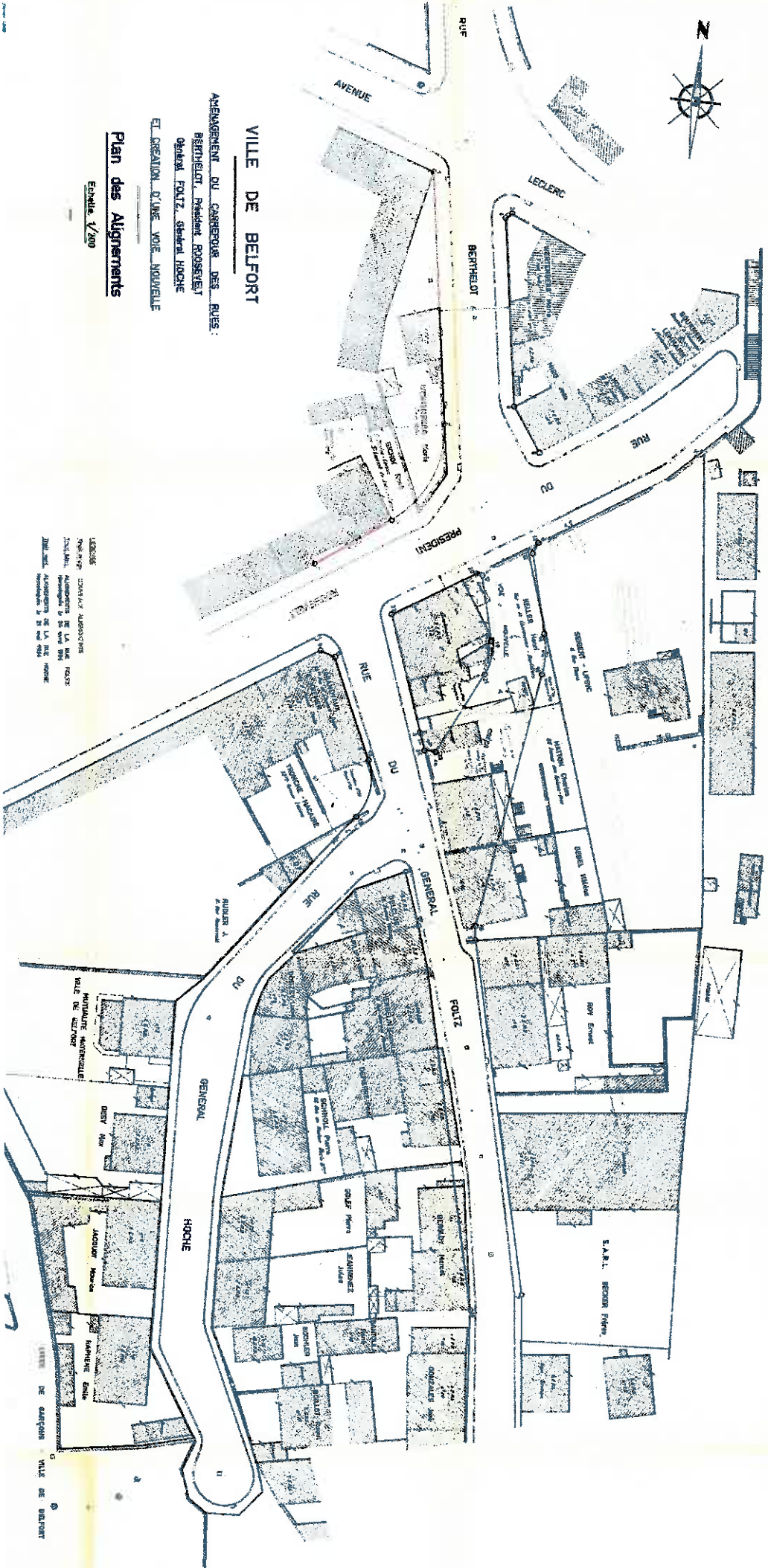
- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé



S.N.C.F.

GARE DE BELFORT

S.N.C.F.



VILLE DE BELFORT

AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES :

BERTHELOT, PRESIDENT ROOSEVELT

General FOLTZ, General HOCHÉ

ET CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE

Plan des Alignements

Échelle 1/200

LEGÈRES

TOURNAIS : COUVERTURE ALUMINUM

TOURNAIS : ALUMINUM DE LA HAIE FOLIE

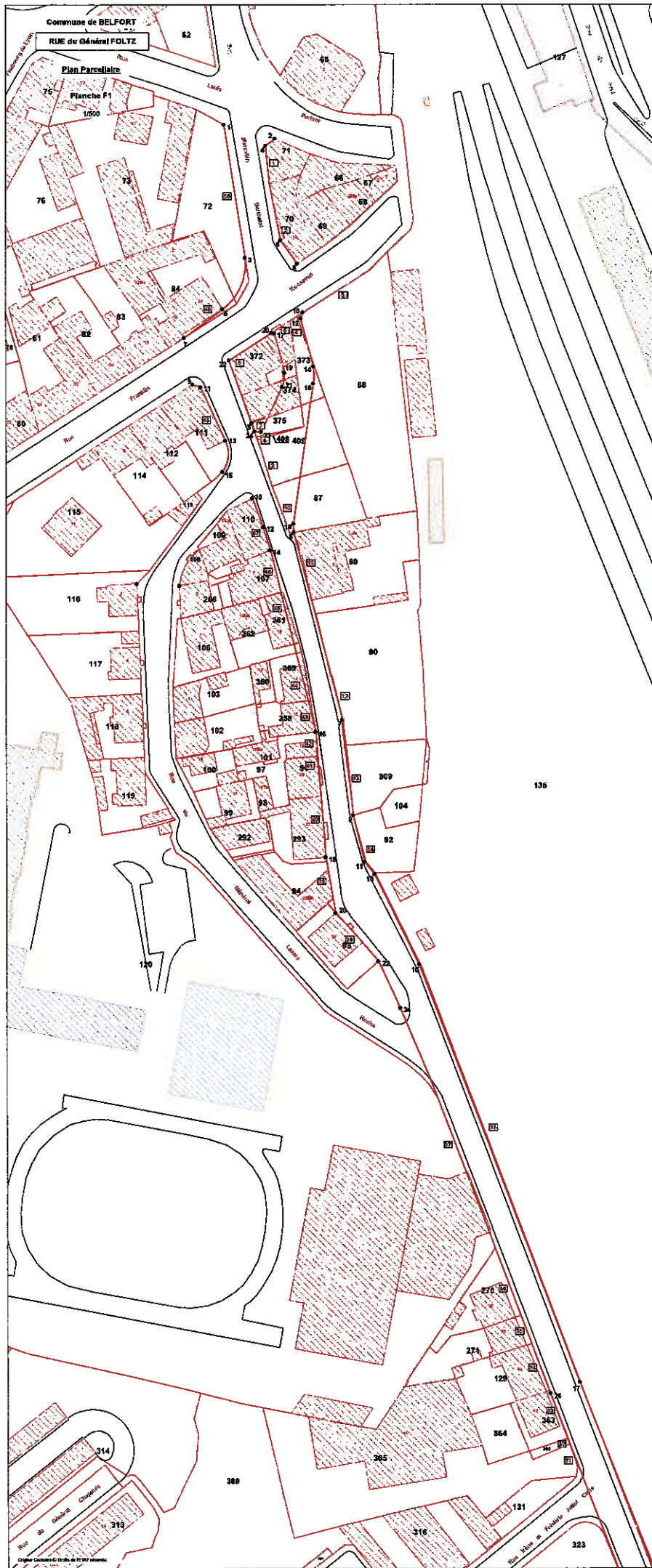
TOURNAIS : ALUMINUM DE LA HAIE FOLIE

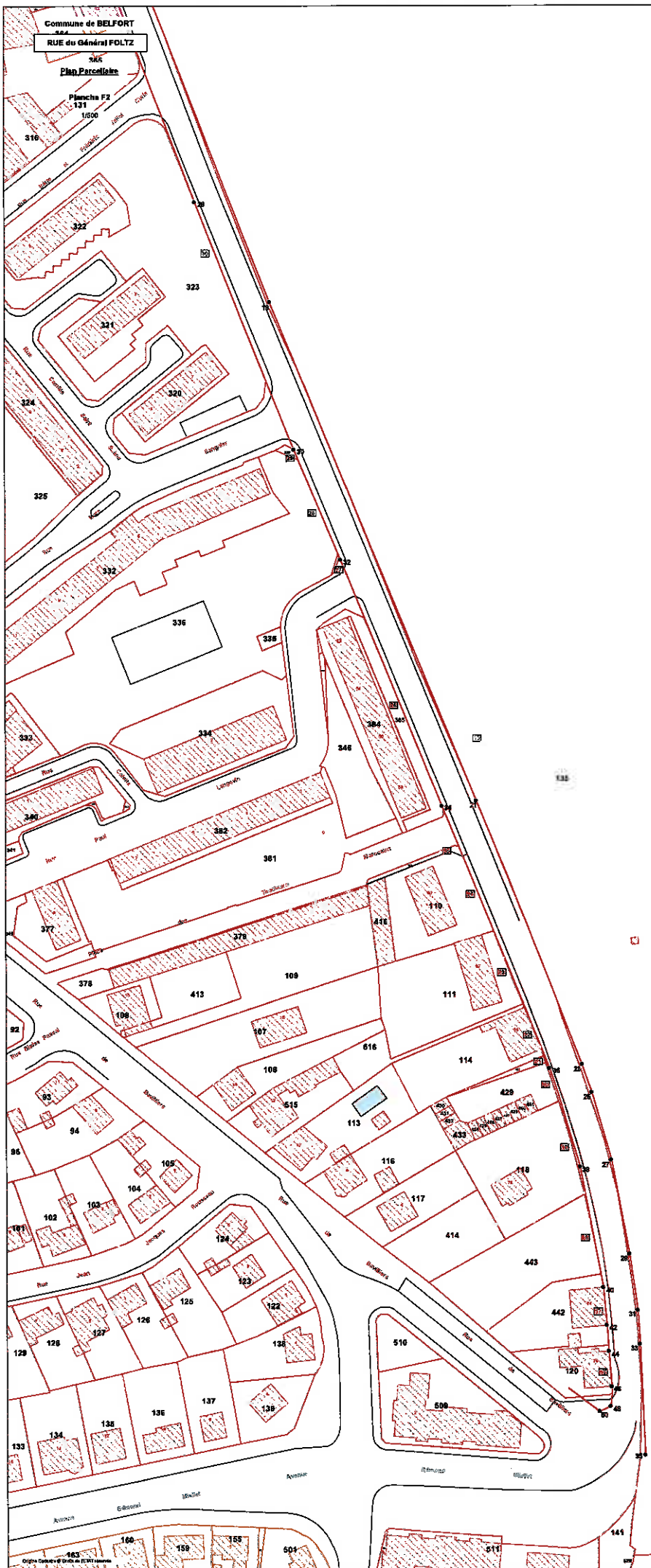
TOURNAIS : ALUMINUM DE LA HAIE FOLIE

TOURNAIS : ALUMINUM DE LA HAIE FOLIE

VILLE DE BELFORT



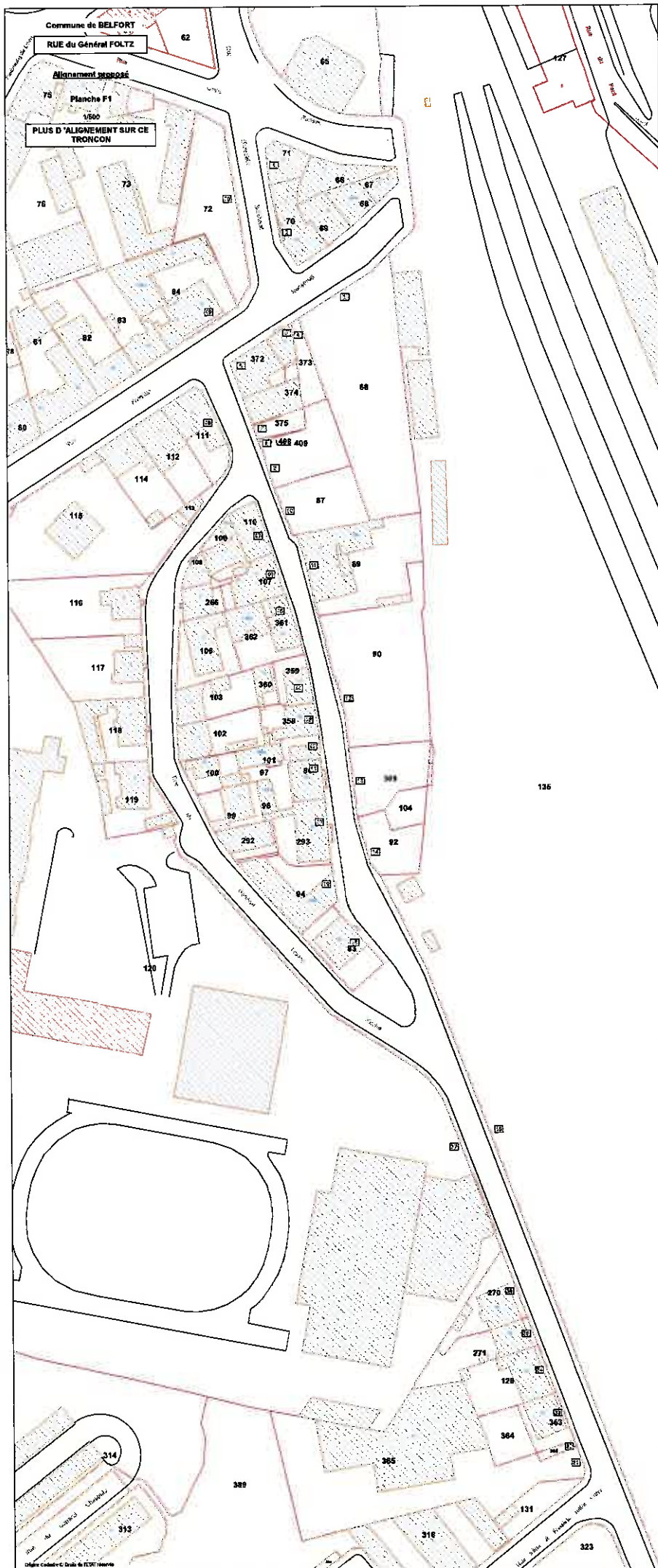


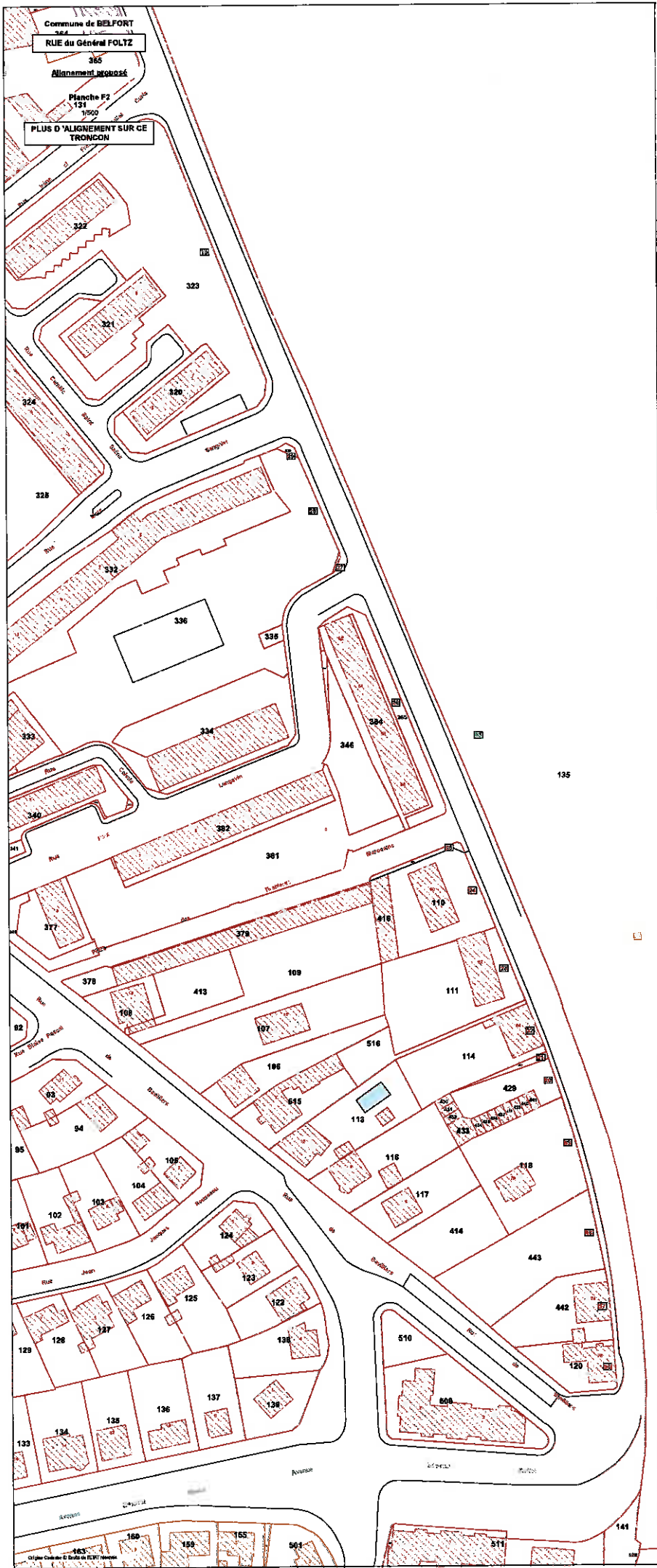


N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
1	BP 71	1 RUE BERTHELOT	LES GRIFFES DU LION	PAR MONSIEUR HANECH/ABDEL ET HA	3 RUE BERTHELOT	90000 BELFORT
1	BP 71	1 RUE BERTHELOT	MONSIEUR PAIRE DAMIEN		1 RUE BERTHELOT	90000 BELFORT
1	BP 71	1 RUE BERTHELOT	MONSIEUR KELLU CEDRIC		1 RUE BERTHELOT	90000 BELFORT
1	BP 71	1 RUE BERTHELOT	MADAME KELLU ADELINE		4 B CHEMIN DE LA VAVRE	90300 ELOIE
1	BP 71	1 RUE BERTHELOT	MADAME JUILLARD MARGUERITE		1 RUE BERTHELOT	90000 BELFORT
1	BP 71	1 RUE BERTHELOT	MADAME COUCHOT ANNE-MARIE		7 RUE DU SAJUE	68100 MULHOUSE
1	BP 71	1 RUE BERTHELOT	MONSIEUR COUCHOT ALAIN		22 RUE CAMILLE COROT	25200 MONTBELIARD
2	BP 70	16 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	MADAME ALBERSAMMER AGNES	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARRANT	90000 BELFORT
3	BP 88	RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	TERRITOIRE HABITAT	HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
4	BP 373	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR TRONET VINCENT	HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
5	BP 374	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR CAMBOLY STEVE		20 A RUE DE RUELISHEIM	68280 KINGERSHEIM
5	BP 374	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME USSELMANN ELVIRE		3 B RUE PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
5	BP 374	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME USSELMANN ELVIRE		3 B RUE PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
5	BP 374	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR DI MARCO ENNIO		2 RUE DES OLIVIERS	90160 PEROUSE
5	BP 374	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME DI MARCO MARIE ODILE		2 RUE DES OLIVIERS	90160 PEROUSE
6	BP 372	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR DI MARCO ENNIO		2 RUE DES OLIVIERS	90160 PEROUSE
6	BP 372	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME DI MARCO MARIE ODILE		2 RUE DES OLIVIERS	90160 PEROUSE
6	BP 372	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR TRAINAT JEAN-CHRISTOPHE		3 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
6	BP 372	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME TRAINAT EVELYNE		3 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
6	BP 372	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR NICOLET DAVID		3 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
6	BP 372	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME NAYNER LAURA		3 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
7	BP 375	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	LES COPROPRIETAIRES		71 RUE DE LA VERRERIE	70200 ROYE
8	BP 408	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	LES COPROPRIETAIRES		3 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
9	BP 409	3 RUE DU GENERAL FOLTZ	LES COPROPRIETAIRES		3 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
10	BP 87	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	LES COPROPRIETAIRES		3 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
11	BP 89	9 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR BAUER CLAUDE	HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
11	BP 89	9 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR BOZOMET JULIEN	HÔTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
11	BP 89	9 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR DUJIN GERARD		5 RUE DE LA LIBERATION 21 NOVEMBRE 1944	90800 BAVILLIERS
11	BP 89	9 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME DUJIN FRANCOISE		4 ALLEE DU GOUJIL	25660 MONTFAUCON
12	BP 90	11 RUE DU GENERAL FOLTZ	LES COPROPRIETAIRES		9 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
13	BP 309	15 RUE DU GENERAL FOLTZ	LES COPROPRIETAIRES		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
14	BP 92	17 RUE DU GENERAL FOLTZ	LES COPROPRIETAIRES		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
15	BN 135	4 AVENUE WILSON	ETAT	PAR SERVICE FRANCE DOMAINE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
15	BN 135	4 AVENUE WILSON	SNCF MOBILITES		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
15	BN 135	RUE DU GENERAL FOLTZ	SNCF MOBILITES		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
15	BN 135	RUE DU GENERAL FOLTZ	ETAT	PAR SERVICE FRANCE DOMAINE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
15	BN 135	RUE DU GENERAL FOLTZ	SNCF MOBILITES		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
15	BN 135	RUE DU GENERAL FOLTZ	SNCF MOBILITES		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
16	BP 120	74 RUE DU GENERAL FOLTZ	REGION DE FRANCHE COMTE		9 FAUBOURG DE MONTBELIARD BP 10489	90016 BELFORT CEDEX
17	BO 442	RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR THURLO JOSEPH		2 PLACE AUX ETOILES	93633 SAINT DENIS CEDEX
18	BO 443	70 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME LAMBOLEY VIVIANE		9 B FAUBOURG DE MONTBELIARD BP 10489	90016 BELFORT CEDEX
19	BO 118	70 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR TRENTI YVES		9 RUE JEAN PHILIPPE FRAMEAU	93200 SAINT-DENIS
20	BO 429	66 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR SAVIO CLAUDE		2 PLACE AUX ETOILES	93633 SAINT DENIS CEDEX
20	BO 429	66 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME SAVIO STYLIE		9 B FAUBOURG DE MONTBELIARD BP 10489	90016 BELFORT CEDEX
21	BO 428	66 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME CHAMBRELENT AGNES		9 RUE JEAN PHILIPPE FRAMEAU	93200 SAINT-DENIS
21	BO 428	66 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR CHAMBRELENT THIERRY		2 PLACE AUX ETOILES	93633 SAINT DENIS CEDEX
21	BO 428	66 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR CHAMBRELENT FERNAND		4 SQUARE CASTAN	25000 BESANCON
21	BO 428	66 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR CHAMBRELENT PAUL		4 RUE D'ESCHENE	90140 AUTRECHENE
22	BO 114	64 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME CHAMBRELENT AGNES		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
22	BO 114	64 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR CHAMBRELENT THIERRY		70 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
22	BO 114	64 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR CHAMBRELENT FERNAND		6 RUE ALEXANDRE DUMAS	90800 BAVILLIERS
23	BO 110	60 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME BOUCCOT REINE		12 B RUE DES COMMANDOS DE FRANCE	90850 ESSERT
24	BO 110	60 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR GEIGER ETIENNE		12 B RUE DES COMMANDOS DE FRANCE	90850 ESSERT
24	BO 110	60 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR GEIGER ETIENNE		64 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
25	BP 386	1 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR GEIGER FRANCOIS		64 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
26	BP 385	1 RUE DU GENERAL FOLTZ	TERRITOIRE HABITAT	HÔTEL DE VILLE	33 RUE D'ETUEFFONT	90170 ANJOUTEY
27	BP 337	RUE DU GENERAL FOLTZ	TERRITOIRE HABITAT	HÔTEL DE VILLE	64 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
28	BP 336	1 RUE MARC SANGNIER	TERRITOIRE HABITAT	PAR MONSIEUR MOUGIN	64 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
					14 RUE CELESTIN THURIOT	90380 ROPPE
					PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
					44 B RUE ANDRE PARRANT	90000 BELFORT
					44 B RUE ANDRE PARRANT	90000 BELFORT

N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE_TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
29	BP 338	RUE DU GENERAL FOLTZ	TERRITOITE HABITAT	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARRANT	90000 BELFORT
30	BP 323	1 RUE CAMILLE SAINT SAENS	TERRITOITE HABITAT	PAR MONSIEUR MOUGIN	44B RUE ANDRE PARRANT	90000 BELFORT
31	BP 365	44 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR MIROLO EMMANUEL		44 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
32	BP 366	44 RUE DU GENERAL FOLTZ	LES COPROPRIETAIRES	?	42 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
33	BP 365	42 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR MIROLO EMMANUEL		44 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
33	BP 363	42 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR MIROLO JEAN-LUC		44 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
34	BP 129	40 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR VOIRIN ERIC		108 T AVENUE GABRIELLE D'ESTREES	37270 MONTLOUIS SUR LOIRE
34	BP 129	40 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME BAUER VOIRIN VERONIQUE		108 T AVENUE GABRIELLE D'ESTREES	37270 MONTLOUIS SUR LOIRE
34	BP 129	40 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME JACQUOT DELPHINE		14 RUE DES BURILLONS	90300 OFFEMONT
34	BP 129	40 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME LARBI FATMA		1 B RUE DU LIEUTENANT PAUL BOUTVIER	90600 GRANDVILLARS
34	BP 129	40 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME VOIRIN MARIE-CHRISTINE		45 RUE DES GRANDS CHAMPS	90000 BELFORT
34	BP 129	40 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR VOIRIN JEAN-MICHEL		121 AVENUE JEAN-JAURES	90000 BELFORT
34	BP 129	40 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR EVEN NICOLAS		7 RUE DU FAUBOURG DE BESANCON	70400 HERICOURT
35	BP 271	38 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR BRUS VALENTIN		38 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
35	BP 271	38 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME BRUS ISABELLE		38 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
36	BP 270	38 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR GAUTHIER YVES		13 RUE DU GENERAL DE NEGRIER	90000 BELFORT
37	BO 120	76 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR BENZIANE MOHAMMED		19 RUE DU MOULIN	68290 DOLLEREN
37	BO 120	76 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME BENZIANE FATMA		9 RUE DE VIENNE	90000 BELFORT
38	BP 83	24 RUE DU GENERAL FOLTZ	TERRITOITE HABITAT	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARRANT	90000 BELFORT
39	BP 94	22 B RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR BOULERE PIERRE		RUE DU COTEAU	70400 ERREVET
39	BP 94	22 B RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME BOULERE LAURE		62 RUE DE LA CROIX DU TILLEUL	90000 BELFORT
39	BP 94	22 B RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME VENINI STEPHANIE		6 GRANDE RUE	70400 ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS
40	BP 293	22 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME KLEIN LYDIE		15 RUE DES FLEURS	90130 MONTREUX-CHATEAU
41	BP 96	20 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR FESSLER MAURICE		20 RUE DU GENERAL FOLTZ	90000 BELFORT
41	BP 96	20 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR JUJE FREDERIC		39 GRANDE RUE	70290 CHAMPAGNEY
41	BP 96	20 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME JUJE SABRINA		39 GRANDE RUE	70290 CHAMPAGNEY
41	BP 96	20 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME GROSJEAN FREDERIQUE		22 RUE DE LA CORVEE	25000 BESANCON
41	BP 96	20 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR PAYSAN LOUIS		20 RUE CHARLES DE GAULLE	90800 ARGIESANS
41	BP 96	20 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME PAYSON JACQUELINE	PAR MADAME CHARPIN BLANDINE	20 RUE CHARLES DE GAULLE	90800 ARGIESANS
42	BP 97	18 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR PEREGRINA FRANCIS		13 RUE DES ORCHIDEES	90400 ANDELNANS
42	BP 97	18 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME PEREGRINA PATRICIA		11 RUE DU TEMPLE	90500 BEAUCOURT
43	BP 358	16 RUE DU GENERAL FOLTZ	FRECFETAS	PAR MONSIEUR TASSETTI FREDERIC	11 RUE DU TEMPLE	90500 BEAUCOURT
44	BP 359	14 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR ADAMI FREDERIC		8 RUE DE LA LIBERATION	90130 MONTREUX-CHATEAU
44	BP 359	14 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME ADAMI VERONIQUE		42 ROUTE DE DAMBENOIS	90400 TREVENANS
44	BP 359	14 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR HAMOUDA MOHAMED		42 ROUTE DE DAMBENOIS	90400 TREVENANS
44	BP 359	14 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME HAMOUDA LATIFA		3 CHEMIN DES GENETRES	25870 CHATILLON LE DUC
44	BP 359	14 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR ARNOULD JEROME		3 CHEMIN DES GENETRES	25870 CHATILLON LE DUC
45	BP 361	10 RUE DU GENERAL FOLTZ	SCI IMMOSTUJANT		56 RUE DU MALSAUCY	90350 EVETTE-SALBERT
45	BP 361	10 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR EBRO ALAIN		1 ALLEE DES CYPRES	57600 FORBACH
45	BP 361	10 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME EBRO BRIGITTE		11 PLACE DU FOIRAIL	32120 MALVEZIN
45	BP 361	10 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR GOLAZ PIERRE		11 PLACE DU FOIRAIL	32120 MALVEZIN
45	BP 361	10 RUE DU GENERAL FOLTZ	SCI ARL	PAR MONSIEUR MOUGEY LAURENT	4 IMPASSE PAUL EMILE VICTOR	25200 MONTBELIARD
45	BP 361	10 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR BULET MATTHIEU		8 RUE DU SAUCY	90000 BELFORT
45	BP 361	10 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR COLLIOU ANDRE		4 ROSENWIESE	CS 8863 BUTTIKON SZ SUISSE
45	BP 361	10 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME JOBERT SYLVIANE		13 RUE DES CHAMPS DES VERGERS	25310 BLAMONT
45	BP 361	10 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR GARNIER JEAN-ROGER		4 RUE DES GRANDS CHAMPS	90300 ELOIE
46	BP 107	6 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR GRANDJEAN GHISLAIN		22 RUE DU 17 SEPTEMBRE 1944	70200 ADELANS ET LE VAL DE BITHA
47	BP 110	4 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR SCHMIDT PATRICK		60 GRANDE RUE	90300 VETRIERNE
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME FABRI JOSIANE		31 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	90000 BELFORT
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME RUBIERO DANIELE		5 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME RUBIERO BARBARA		5 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90850 ESSERT
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR RUBIERO GREGORY		5 RUE DU CAPITAINE TAIHADE	46170 CASTELMAU-MONTRATIER
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME BECK GERALDINE	PAR MONSIEUR RAMOS DAVID	5 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR BARNABE		5 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90200 RIERVESEMONT
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR MARIE EMMANUEL		26 CHEMIN DE LA CONSENTERIE	90200 RIERVESEMONT
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME MARIE ANNIE		26 CHEMIN DE LA CONSENTERIE	90200 RIERVESEMONT
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MADAME RUVOLO ANNA-MARIA		21 AVENUE MARC ANTOINE LAVIE	90400 DANJOUTIN
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	MONSIEUR BREDIN LAURENT		21 AVENUE MARC ANTOINE LAVIE	90400 DANJOUTIN
48	BP 111	5 RUE DU GENERAL FOLTZ	SCI ARTHUR		5 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT

N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
49	BP 84	12 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	MONSIEUR BEAUPRETRE ROGER	LES CROISIERES	305 ROUTE DES CROISIERES	83460 LES ARCS
49	BP 84	12 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	SCI PRESIDENT ROOSEVELT	PAR MONSIEUR BEAUPRETRE ROGER	305 ROUTE DES CROISIERES	83460 LES ARCS
49	BP 84	12 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	MADAME TOMIC BILIANA	HOTEL DE VILLE	12 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	90000 BELFORT
50	BP 72	RUE BERTHELOT			PLACE D'ARMES	90000 BELFORT





Commune de BELFORT
 RUE du Général FOLTZ
 365
 Allotissement approuvé
 Planche F2
 131
 1500
 PLUS D'ALIGNEMENT SUR CE TRONÇON

7 - Rue Duvernoy

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé

DOSSIER

Rue du Docteur DUVERNOY

conclusion des travaux
 W pour être annexé à la délibération en Conseil
 Municipal en date du
 22 JUILLET 1971
 12 ALLEE
 10 BELLERIVE
 Pour le Maire
 1971 L. COUZE

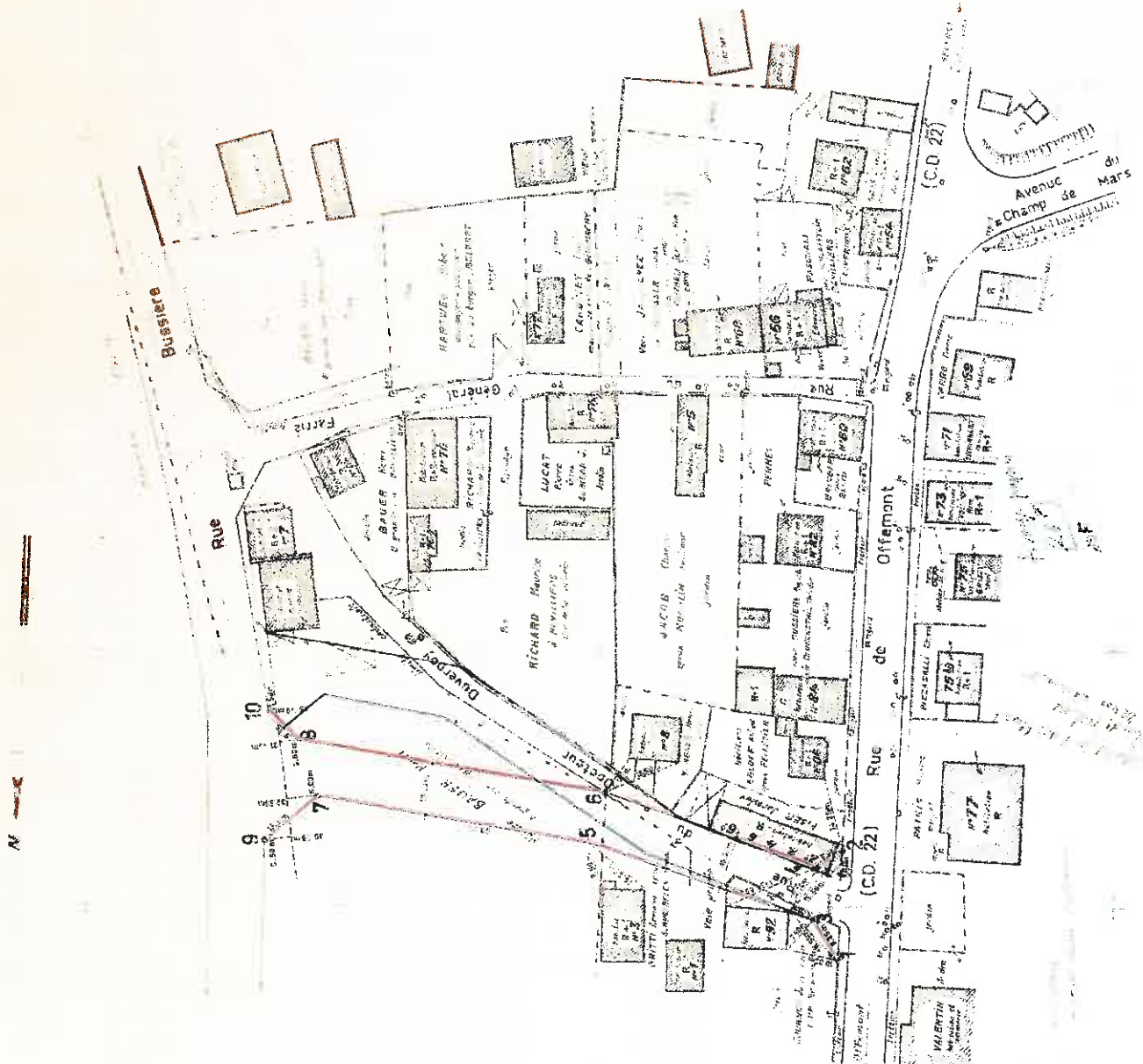
**RECTIFICATIF AU
 PLAN DES ALIGNEMENTS**

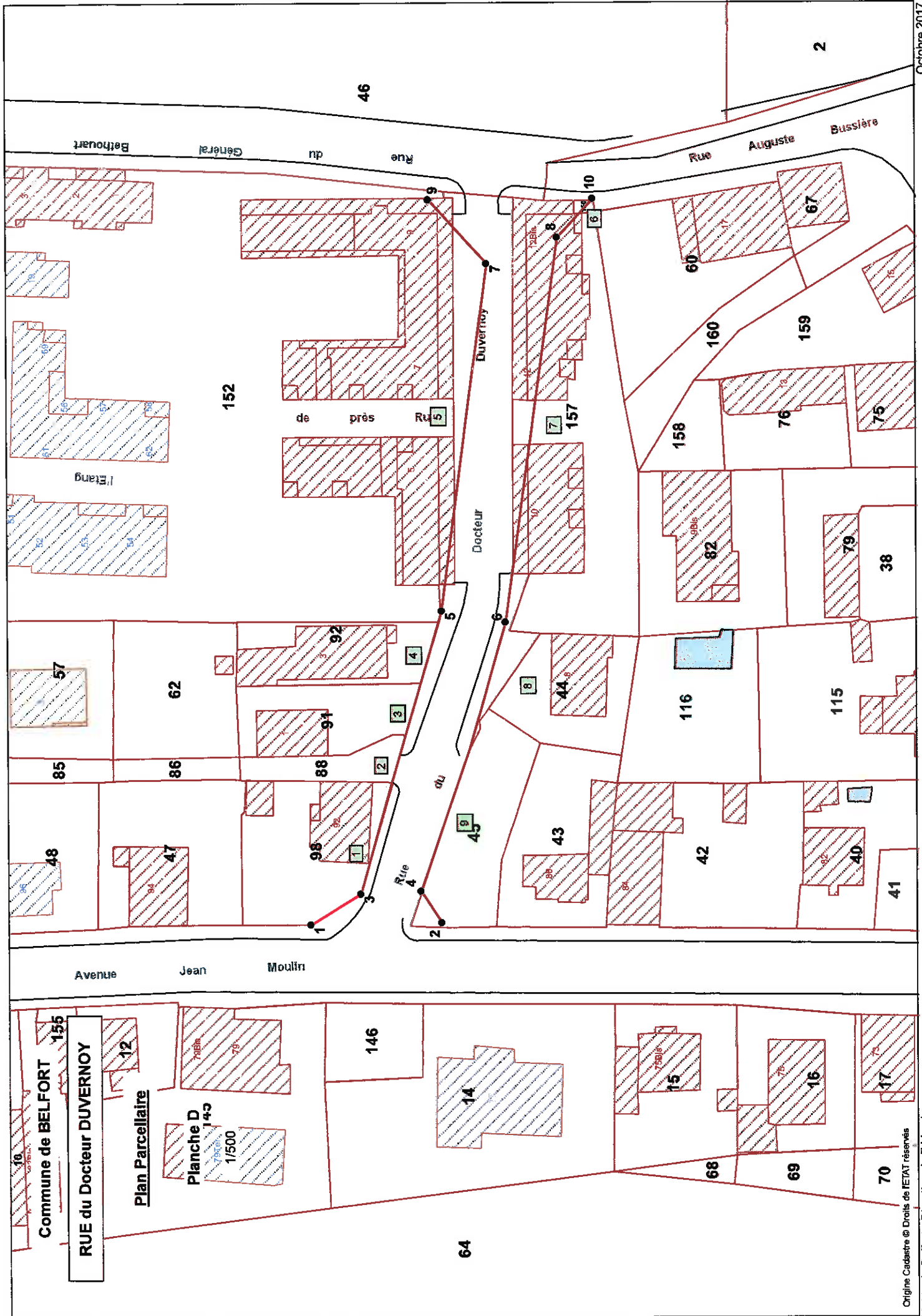
ÉCHELLE :
 1/500

PROJET DE RECTIFICATION
 DES ALIGNEMENTS
 DE LA RUE DU DOCTEUR
 DUVERNOY



Alignement existant
 Alignement rectifié



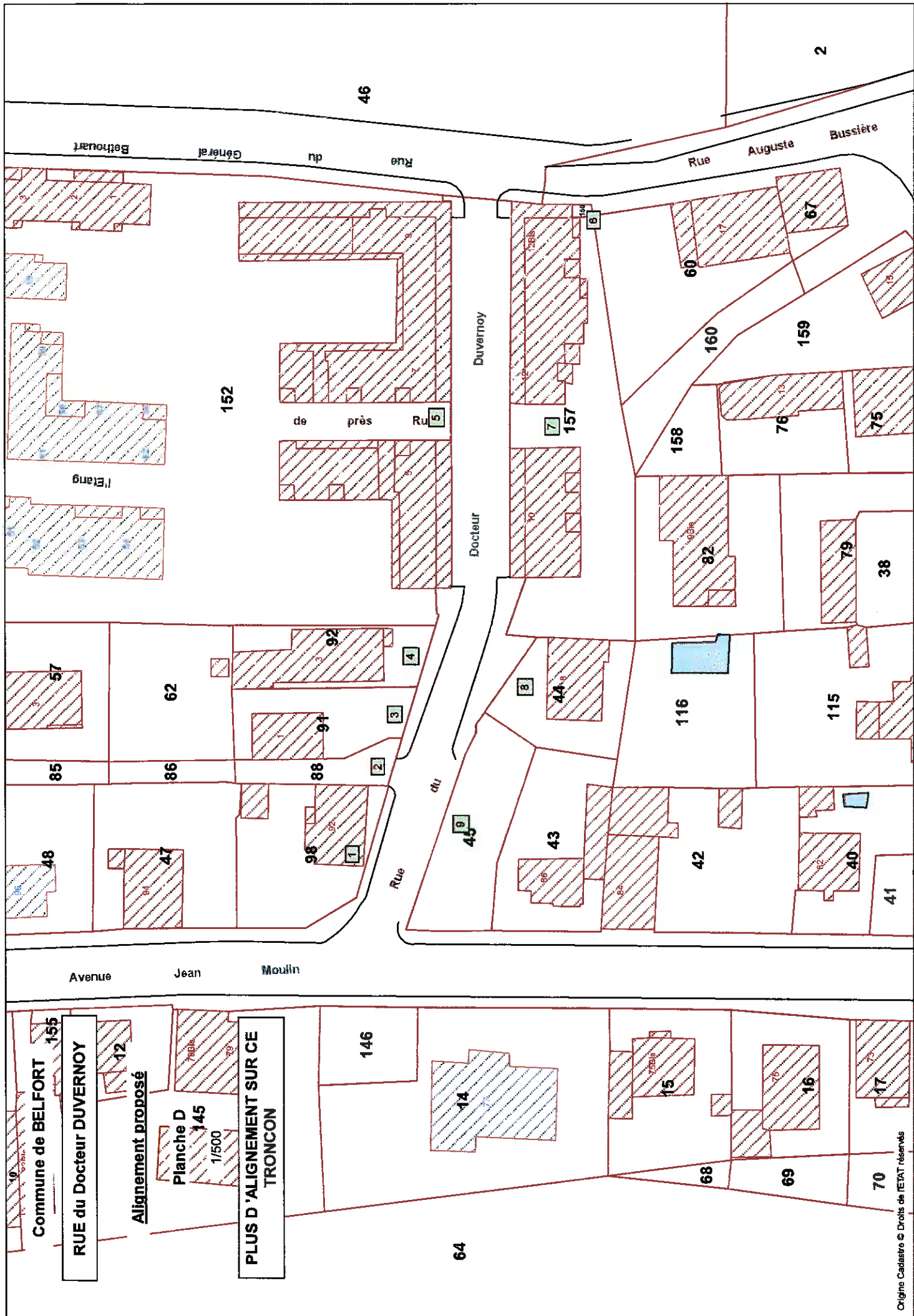


Commune de BELFORT
RUE du Docteur DUVERNOY

Plan Parcellaire

Planche D
 1/500

N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE_TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL	N° du PAR
1	AO 98	92 AVENUE JEAN MOULIN	MADAME GAUTHIER MARIE PIERRE		92 AVENUE JEAN MOULIN	90000 BELFORT	2C12424689471
1	AO 98	92 AVENUE JEAN MOULIN	MONSIEUR GAUTHIER PIERRE		92 AVENUE JEAN MOULIN	90000 BELFORT	2C12424689495
2	AO 88	RUE FRANCOIS TRUFFAUT	MADAME SCHNOBELLEN THERESE		14 ROUTE DES CORNEES	10160 AX EN OTHE	2C12424689488
3	AO 91	1 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	MONSIEUR VUILLEMIN PHILIPPE		1 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	90000 BELFORT	2C12424689525
4	AO 92	3 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	MADAME DISCH ISABELLE		3 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	90000 BELFORT	2C12424689464
4	AO 92	3 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	MONSIEUR JANOT HERVE		3 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	90000 BELFORT	2C12424689501
5	AO 152	12 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	
6	AO 150	12 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	VILLE DE BELFORT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	
7	AO 157	12 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	2C12424689549
8	AO 44	8 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	MADAME CHRISTEN ISABELLE		8 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	90000 BELFORT	2C12424689457
8	AO 44	8 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	MONSIEUR LANZETTA FRANCOIS		8 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	90000 BELFORT	2C12424689518
9	AO 45	6 RUE DU DOCTEUR DUVERNOY	DUVERNOY SOCIETE RADHEE EN 2013	CHEZ MONSIEUR FRANCOIS ANDRE	7 RUE DU COTEAU	25000 BESANCON	2C12424689532



Commune de BELFORT
RUE du Docteur DUVERNOY

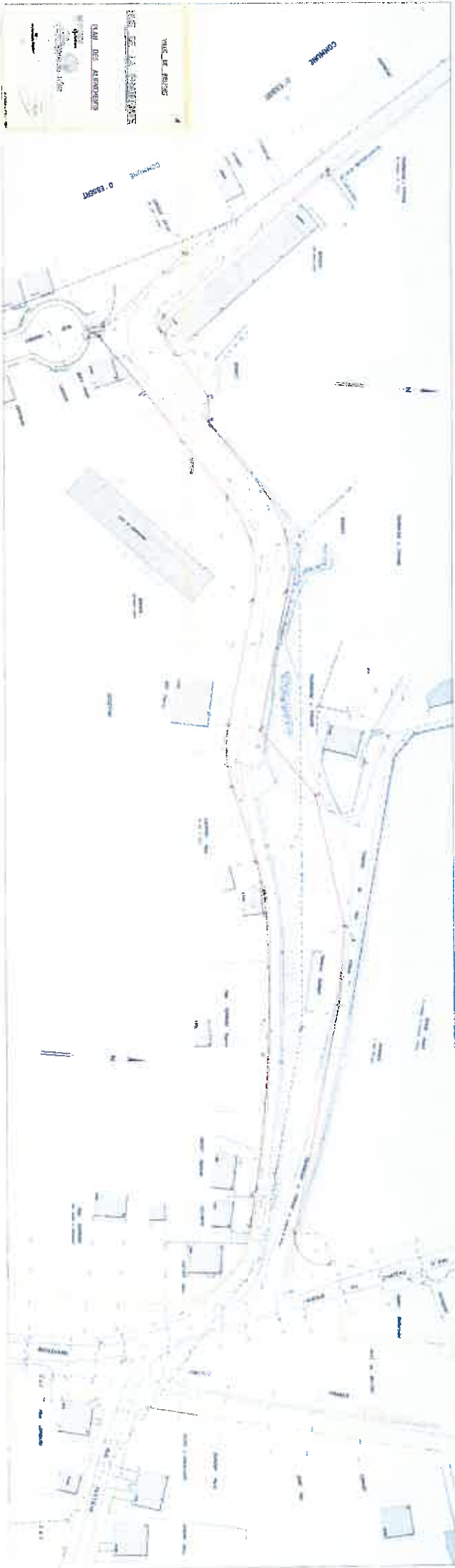
Alignement proposé

Planche D
 145
 1/500

PLUS D'ALIGNEMENT SUR CE TRONCON

8 - Rue de la Fraternité

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé



VAL DE BRUSE

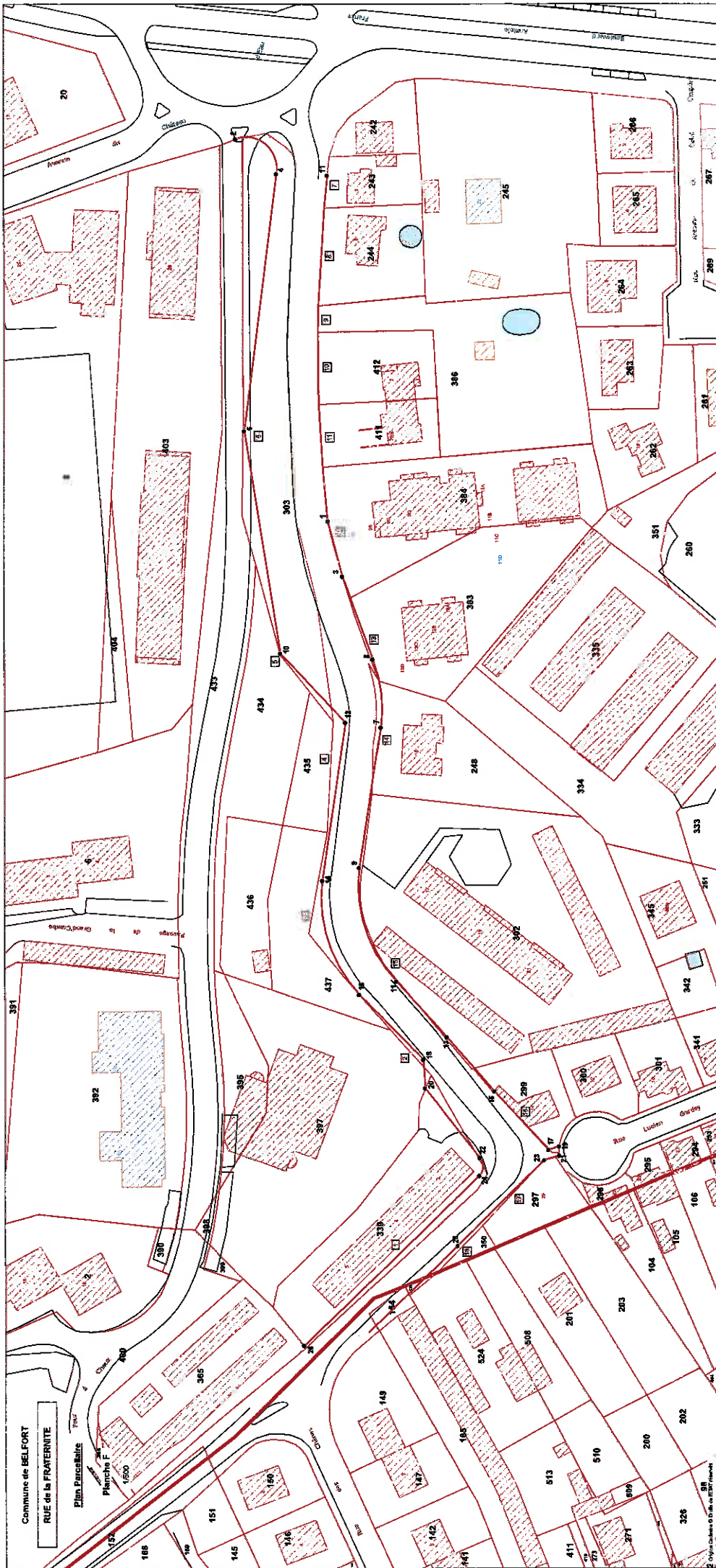
SERIE

DANS LES ANNONCES

1953

COMMANDE
DE BRUSE

COMMANDE
DE BRUSE



Commune de BELFORT
RUE de la FRATERNITE

Plan Parcellaire
Planche F
1/500

Octobre 2017

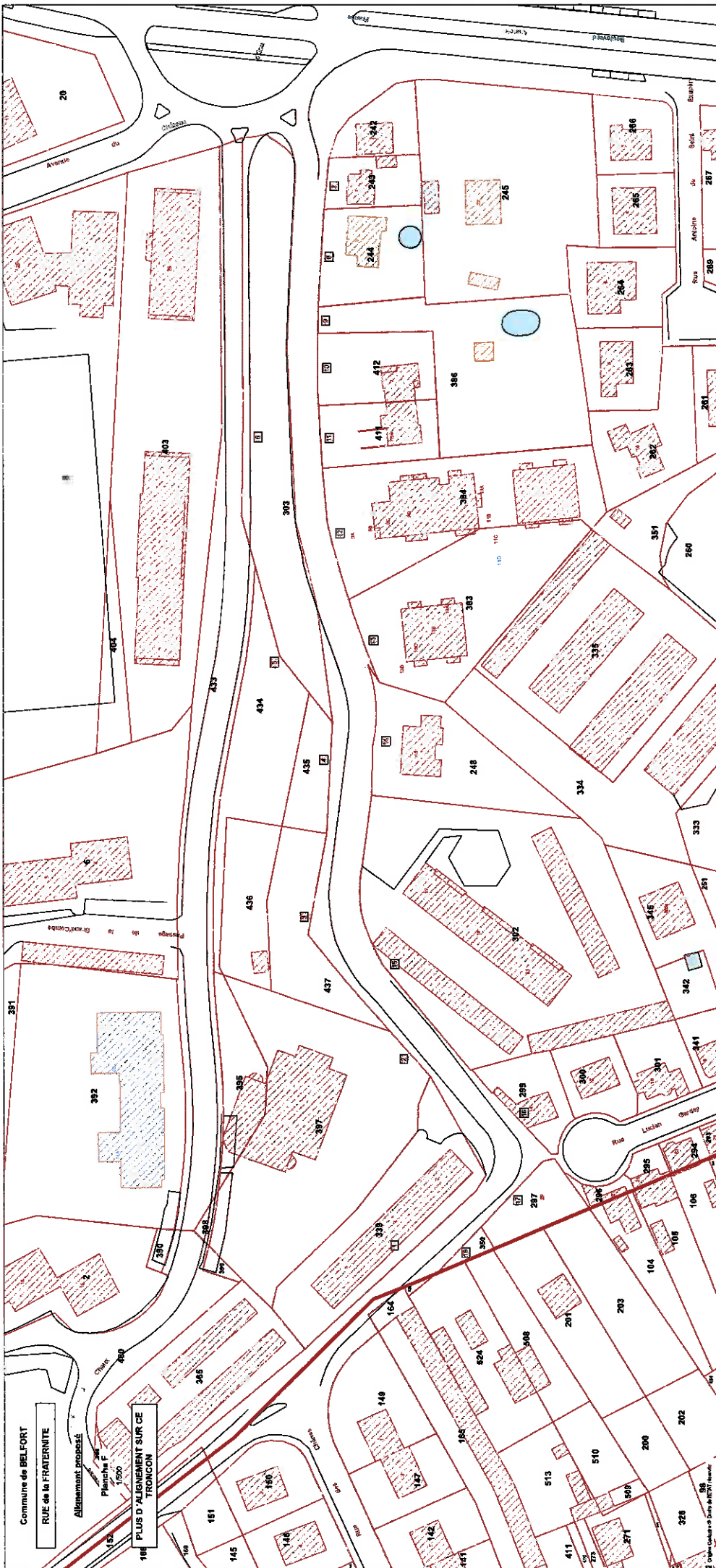
Maître de Belfort - Direction de l'Urbanisme

N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE_TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	LES COPROPRIETAIRES	PAR MAITRE RIGOLLET	41 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BONILLA YAGOB		2 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR HADI-SALEM RAMZI		2 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME VALENTIN LAURENCE	RESIDENCE PLEIN CIEL	2 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR WILIG JEROME		1 RUE DU PEINTRE MAURICE EHLINGER	90400 ANDELINANS
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME TRUSSON MARIE EVE		2 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR GILLET JEROME		2 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR MACULLO JIMMY		2 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DESRENTE EVELYNE		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR AYGUL MUSTAFA		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR VALLAT THIERRY		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME VALLAT BLANDINE		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BESANCENET GILLES		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BOMATO CLAUDE		6 RUE MARIE LOUISE	25000 BESANCON
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR MALGANNE CHRISTOPHER		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME FROJIN EMELINE		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BOUCON ISABELLE		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR RUI CHRIDIOTAN		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME ILHA ANAIS		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME MARS SANDRINE		6 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME PERRON CHANTAL	CHEZ MONSIEUR PERRON JEAN ETIENNE	12 RUE JOLIOT CURIE	39300 CHAMPAGNOLE
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME REY ISABELLE		6 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME THIEBAUT CLAUDINE		6 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CORTESE JOSEPH		20 RUE ANDRE BOULOCHE	90300 VALDOIE
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR GOISSET STEPHANE		13 RUE DES VIGNERONS	68720 FLAXLANDEN
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BOUDUBAN DAVID		4 G RUE JEAN JAURES	70290 CHAMPAGNEY
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR GREC DANIEL		6 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME GREC MARIE-PAULE		6 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR GVERO NIKOLA		6 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DAGUENET JEROME		21 CHEMIN DES TOURTELOTS	25600 DAMBENOIS
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR ZOUI MEHDI		2 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME ZOUI SOFIA		2 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DEMARCHE XAVIER		3 RUE DE LA FRATERNITE	67000 STRASBOURG
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR IOSSERAND SEBASTIEN	RESIDENCE BOIS SEIGNEUR	26 AVENUE DE FONTAINEBLEAU	77310 PRINGY
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DAUBARD MICHEL		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DAUBARD COLETTE		4 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
1	BV 339	RUE DE LA FRATERNITE	COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE	PAR MAITRE RIGOLLET	41 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
2	BV 397	RUE DE LA FRATERNITE	CENTRE SOCIO-CULTUEL ET CULTUREL DU MONT		7 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE	90000 BELFORT
3	BV 437	RUE DE LA FRATERNITE		HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
4	BV 435	RUE DU FORT A CHAUX		HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
5	BV 434	RUE DU FORT A CHAUX		HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
6	BV 303	RUE DE LA FRATERNITE		HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
7	BV 243	3 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BENSMAINE ABDELHAMID		3 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
8	BV 244	3 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME LOUCHENE SOUAD		3 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
9	BV 244	5 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CECATO GILLES		5 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
9	BV 386	7 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME THOMAIN CECILE		5 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
9	BV 386	7 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DEL TENNO YURY GUIDO		8 RUE ANTOINE DE ST EXUPERY	90000 BELFORT
10	BV 412	7 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DEL TENNO LAURE		8 RUE ANTOINE DE ST EXUPERY	90000 BELFORT
10	BV 412	7 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR LUGBULL THIBAUT		7 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
11	BV 411	7 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME LUGBULL SERVANNE		7 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
11	BV 411	7 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BEAUDOUJIN ARNAUD		4 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY	78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
12	BV 384	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BEAUDOUJIN NATHALIE		4 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY	78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	LES COPROPRIETAIRES	PAR AKERY'S PROMOTION	6 ALLÉE DE LA FORET DE LA REINE	54500 VANDOEUVRE LES NANCY
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR TROMMENSCHLAGER PHILIPPE		153 RUE DE HABSHEIM	68400 REDISHEIM
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME TROMMENSCHLAGER VERONIQUE		153 RUE DE HABSHEIM	68400 REDISHEIM
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DOUHAIRET GILLES		19 RUE DE L'ABBE BREUIL	66000 PERPIGNAN
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DOUHAIRET CHRISTINE		19 RUE DE L'ABBE BREUIL	66000 PERPIGNAN
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BELORD PHILIPPE		4 IMPASSE ADOLPHE COLL	31170 TOURNEFEUILLE

N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE_TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DELORD MARTINE		4 IMPASSE ADOLPHE COLL	31170 TOURNEFEUILLE
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR FONTENEAU ERIC		11 RUE DES CARMELITES	51100 REIMS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR LU PHILIPPE		335 BOULEVARD DU GENERAL SIZAIRE	80410 CAYEUX-SUR-MIER
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR LENOTRE MARC		83 RUE IRENE JOUOT CURIE	76620 LE HAVRE
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME LENOTRE FRANCINE		83 RUE IRENE JOUOT CURIE	76620 LE HAVRE
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR PEUZIAT MICHEL		6 RUE DES ALONCS D'OR	22290 LANVOLLON
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME PEUZIAT NATHALIE		6 RUE DES ALONCS D'OR	22290 LANVOLLON
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CASTEL ERIC		16 RUE DU PERE MAUINOIR	35000 RENNES
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR POIRET ALAIN		20 RUE DES TILLEULS	51130 PIERRE-MORAINS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME POIRET MICHELE		20 RUE DES TILLEULS	51130 PIERRE-MORAINS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR SISOUVANH ALEXANDRE		5 RUE HANSI	67460 SOUFFELWEYERSHEIM
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME PHA-KONG LAURE		5 RUE HANSI	67460 SOUFFELWEYERSHEIM
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR GARCIA JEAN MARC		RESIDENCE LEI AMOUIRE	83990 SAINT TROPEZ
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME GARCIA GISELE		RESIDENCE LEI AMOUIRE	83990 SAINT TROPEZ
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR LUGUENOT OLIVIER		78 RUE DE LA NOBLE EPINE	76230 BOIS GUILLAUME
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR LEVEQUE DENIS		11 RUE DES ROSQUETS	68440 LANDSER
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME LEVEQUE VERONIQUE		11 RUE DES ROSQUETS	68440 LANDSER
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR GERMAIN MATHIAS		12 AVENUE ANATOLE FRANCE	92110 CLICHY
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME GERMAIN NAOUAL		12 AVENUE ANATOLE FRANCE	92110 CLICHY
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR GUILLOTEAU PATRICE		7 ROUTE DE PUYGIRON	86800 SAINT-JULIEN-L'ARS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME GUILLOTEAU FRANCOISE		7 ROUTE DE PUYGIRON	86800 SAINT-JULIEN-L'ARS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR ROSSI ALAIN		3 SQUARE PIERRE CURIE	31600 MURET
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR LEBRETON JEAN-CLAUDE		2 SQUARE DU CEDRE	91370 VERRIERES LE BUISSON
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CAILLOT CHRISTIAN		4 ROUTE DU LORLOT	76133 SAINT-MARTIN-DU-BEC
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CAILLOT CATHERINE		4 ROUTE DU LORLOT	76133 SAINT-MARTIN-DU-BEC
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR MADET JEAN-CLAUDE		LES RAIES	18360 EPINEUIL-LE-FLEURIEL
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR PILOT JACQUES		13 ROUTE DU VAL D'AMOUR	39600 ECLEUX
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME PILOT COLETTE		13 ROUTE DU VAL D'AMOUR	39600 ECLEUX
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CHABANEIX LAURENT		68 RUE DE TRIPOLI	72000 LE MANS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CHABANEIX LAURENCE		68 RUE DE TRIPOLI	72000 LE MANS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BERTRON PATRICK		11 IMPASSE DU BIEF	53810 CHANGE
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR SOUSA DE BARROS ADELINO		14 RUE PASTEUR	78000 VERSAILLES
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR FRANCAERT JEAN MARIE		19 RUE RAYMOND MENGELLE	41000 BLOIS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME FRANCAERT MARIE CLAIRE		19 RUE RAYMOND MENGELLE	41000 BLOIS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR TIFON NICOLAS		7 RUE DE L'ORMETEAU	45430 CHECY
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DURAND DELPHINE		7 RUE DE L'ORMETEAU	45430 CHECY
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR KIEFFER JEROME		104 RUE DU HAUT MIDI	45160 SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME KIEFFER MARCELINA		104 RUE DU HAUT MIDI	45160 SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR SEVERAC MARCELINE		68 RUE DU PERE MAUINOIR	29100 DOUARNEZ
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CARTERON MAURICE		2 RUE STALINGRAD	92370 CHAVILLE
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR ROCHER JOEL		250 RUE DE L'HERVELINE	45400 SEMOY
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME NAUDET LAURIANNE		2 IMPASSE MONDESIR	45480 OUTARVILLE
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR ROCHER YOAN		9 ROUTE D'ORLEANS	45140 INGRE
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR MENANT JEAN-LUC		125 RUE BOILEAU	69006 LYON
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME MENANT ANNE-MARIE		125 RUE BOILEAU	69006 LYON
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BERTHELOT JACQUES		12 RUE HENRI BARBUSSÉ	93600 AULNAY-SOUS-BOIS
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME COLMIBIER DELPHINE	LE CLOS SAINT ANTOINE	35 RUE ANATOILE CELLE	69630 CHAPONOST
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR GRIZON BRUNO		2 RUE DES MARADAS VERTS	95000 PONTOISE
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR ROBIN DOMINIQUE		78 ROUTE DE TRECORNAS	01250 CEZERIAT
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME ROBIN COLETTE		78 ROUTE DE TRECORNAS	01250 CEZERIAT
13	BV 383	11 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR MELOT ANDRE		3 RUE NOTRE DAME DE LORETTE	61000 ALENCON
14	BV 248	15 RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CARDOT PASCAL		15 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
14	BV 248	15 RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CARDOT FRANCOISE		15 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DROUOT MICHEL		4 RUE D'ADELANS	70200 BOUHANS-LES-LURE
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DROUOT DENISE		4 RUE D'ADELANS	70200 BOUHANS-LES-LURE
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DROUOT FREDERIC		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR LEBEDEV STEPAN		11 RUE DES HUISSELETS	25200 MONTBELIARD
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CUPPI NATALIA		11 RUE LOUIS PERGAUD	25200 MONTBELIARD

N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME ERHARD FRANCOISE		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR MOUGENOT GILBERT		4 RUE DE LA RIVIERE	70200 MAGNY-VERNOIS
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR MOUGENOT BERNARD		LES BREUCHOTS	70440 SERVAANCE
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR LINDERME PHILIPPE	PLEIN CIEL	17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME JEANNOT JULIETTE		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CRISTEN SYLVIE		19 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR INVERNIZZI JEAN JACQUES		2 RUE LEON MONNIER	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR SARTER ALAIN		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR STADELMANN PATRICK		7 A RUE DES VERGERS	68510 HELFRANTZKIRCH
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME MEISTER KAREN		19 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR NEITHOFFER FABRICE		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME MATHIE JOSIANE		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR INVERNIZZI MICHEL		30 ROUTE VALLEE DU BRINVAL	90200 RIERVESCEMENT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR HUSSON JEAN-MICHEL		19 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BOUDIER BERNARD		40 RUE DE LA SOURCE	25600 DAMBENOIS
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME ROUDIER STEPHANIE		23 RUE DES TILLEULS	25220 THISE
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DAVIOT JEAN MARC		23 RUE DES TILLEULS	25220 THISE
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DAVIOT CHRISTINE		25 FAUBOURG DE LYON	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR COMPAGNON JEAN FRANCOIS		25 FAUBOURG DE LYON	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME COMPAGNON MARIE-CHRISTINE		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME GACHNER KARINE	PAR SAHAR ROUIRE	5 RUE DEGOMBERT	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME LEYVAL FLORENCE		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BONSOIR FANNY		30 RUE DE L'EMPRUNT	90400 TREVENANS
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BOURQUARDEZ MARYVONNE		8 CHEMIN DES PICHETTES	88290 UZEMAIN
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BERRA SANDRA		16 RUE DU MOULIN	68290 SEWEN
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	SCI HIPPOCRATE	PAR MONSIEUR STEHLIN PIERRE	21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CACCAMO PHILOMENE		49 B FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR JONQUET ALAIN		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME JONQUET BRIGITTE		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BABEL JACQUES		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME PEQUIGNOT JACQUELINE		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR NEDE GUILLAUME		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME RINGENBACH AURELIE		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME SAXER MARIE-CHRISTINE		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR HADI-SALEM NIZAR		1 RUE DE L'ASPIRANT BOUTROLLES	90850 ESSERT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CUINET THIERRY	CHEZ MADAME BADET HELENE	12 RUE DU STAND	90400 DANJOUTIN
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME NAZAIRE NADIA	CHEZ MADAME BADET HELENE	12 RUE DU STAND	90400 DANJOUTIN
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CONVERSEL CHANTAL		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR RAVELOSON LUCCA		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME RAVELOSON NADIA		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DECHAUX PAUL		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CORTESE JOSEPH		8 RUE DES SOURCES	68210 MONTREUX-VEIUX
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR PARROT GEORGES		20 RUE ANDRE BOULLOCHIE	90300 VALDOIE
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME PARROT ANNE MARIE		23 CHEMIN DE BELLEVUE	25580 ECHEVANNES
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DUMEL GERARD		27 RUE DES CHENES	90850 ESSERT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DUMEL MARIE-CHRISTINE		27 RUE DES CHENES	90850 ESSERT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR NURDIN JEROME		3 D RUE DE WESTHOUSE	67230 SAND
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BONSOIR BERNARD		3 D RUE DE WESTHOUSE	67230 SAND
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BONSOIR GERALDINE		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR DE SANTO JEAN-PIERRE		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BLAISE SYLVAIN		5 RUE ENGEL GROS	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BLAISE CATHERINE		5 RUE ENGEL GROS	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME NICOLINI EVELYNE		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CAMIUS FLORENCE		7 RUE DU CLOS DU FORT	90160 BESSONCOURT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR PELTIER EMMANUEL		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT

N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DE SANTO CATHERINE		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME DE SANTO LORETTA		1 VIA ROMA	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME PATHIER CHANTAL		17 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CHAEN DANIELLE		19 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BOUDIER NICOLE		19 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BOIMICO EMMANUEL		7 RUE DE L'ILE CAQUOT	77260 LA FERTE SOUS JOUARRE
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME VAUGEON MAUDE		7 RUE DE L'ILE CAQUOT	90160 PEROUSE
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME CAUSSE FRANCOISE		5 RUE DES THUYAS	90600 GRANDVILLARS
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR CAUSSE OLIVIER		11 RUE DE FROIDEFONTAINE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR MANZINAI JEAN		19 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME MARTIN GEORGETTE		19 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR JEANNIN STEPHANE		19 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME THIEBAUT SYLVIANE		185 RUE DU PROFESSEUR FLEMING	04100 MANOSQUE
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR BOUILLET CHRISTOPHE	PAR MADAME DUCARRE THIEBAUT	21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME BOUILLET MARIE-ANGELE		21 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
15	BV 302	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME VUILLAUME JEANINE		19 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
16	BV 299	14 RUE LUCIEN GARDEY	MADAME GENEVOIS VIRGINIE		1 RUE DE LA MAISONNETTE	70400 ERREVET
17	BV 297	RUE LUCIEN GARDEY	MADAME MULLER AGNES		28 RUE DES HAUTS PRES	90300 CRAVANGHE
17	BV 297	RUE LUCIEN GARDEY	MADAME MULLER OPHELIE		29 RUE LUCIEN GARDEY	90000 BELFORT
17	BV 297	RUE LUCIEN GARDEY	MADAME MULLER PAULINE		13 RUE DES ECOLES	90800 BAVILLIERS
18	BV 350	RUE DE LA FRATERNITE	MONSIEUR MARQUES JEAN-LUC		25 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
18	BV 350	RUE DE LA FRATERNITE	MADAME SIMONET ANNE	CHEZ MONSIEUR MARQUES JEAN-LUC	25 RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT



Cadastre 2017

Mairie de Belfort - Christian de Rubenstein

9 - Rue Albert Thomas

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé

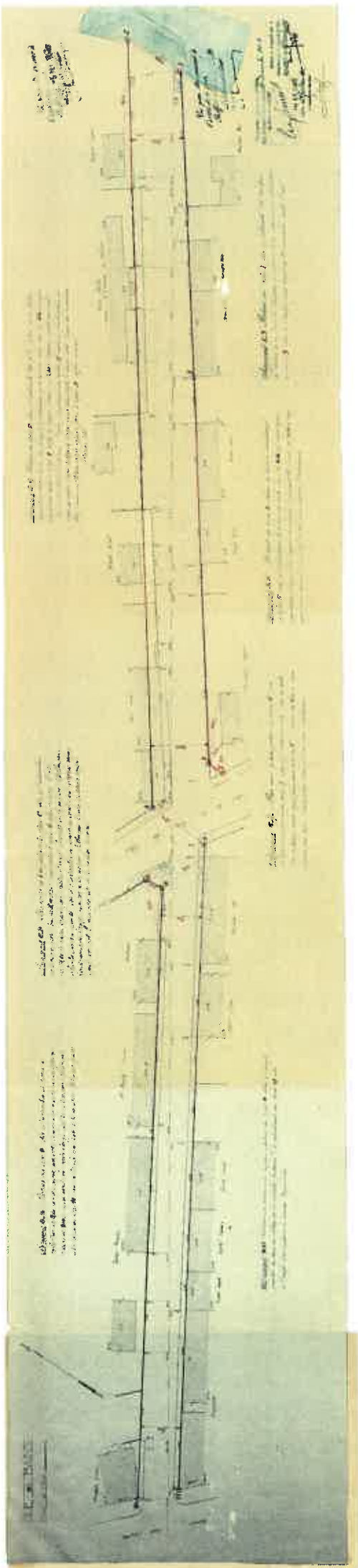
VILLE DE BELFORT

Projet de prise en charge de la rue des Baïra

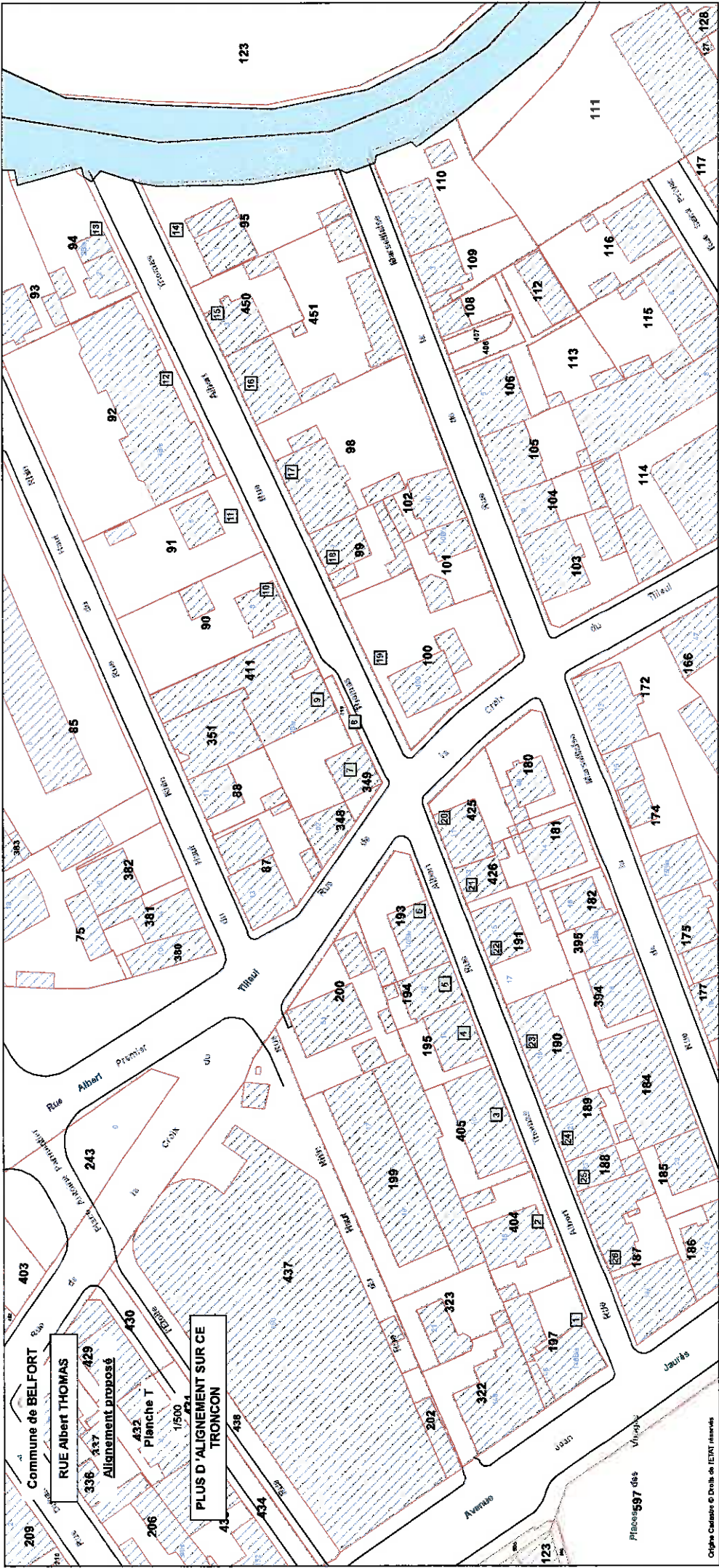
Plan des alignements au 1/300^e

Bresse et Armentières par la
Direction des Travaux de la Ville
BELFORT, le 10 Mars 1924





N° PROPRIET.	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
1	AD 197	146 AVENUE JEAN JAURES	MONSIEUR HORNRY JOEL		8 RUE CHARLES GOUNOD	90000 BELFORT
2	AD 404	16 RUE ALBERT THOMAS	18 RUE ALBERT THOMAS	PAR MONSIEUR OU MADAME BOUVEROT DENIS	27 RUE PASTEUR	90300 CRAVANICHE
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR BERNA JOSEPH		16 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MADAME BERNA CHRISTIANE		16 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR BERNA DAMIEN		11 AVENUE OSCAR EHRET	90300 VALDOIE
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MADAME BOUVEROT MONIQUE		27 RUE PASTEUR	90300 CRAVANICHE
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MADAME REINGPACH MONIQUE		3 RUE DES VOSGES	70290 PLANCHER-LES-MINES
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MADAME PONS MARGOT		30 RUE DE L'ECLUSE	95100 ARGENTEUIL
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MADAME GUILLON MICHELE		139 RUE DE LA CHAPELLE	90000 BELFORT
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR LEUVREY DAVID		16 RUE ALBERT THOMAS	90400 DANJOUTIN
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR FOUSSERET ALAIN		21 RUE DES MARTYRS	90400 DANJOUTIN
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MADAME CHANE CATHERINE		21 RUE DES MARTYRS	90400 DANJOUTIN
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR SMAILI FRANCK		1 RUE DU GENERAL NEUHAUSER	90850 NEUHAUSER
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MADAME ROSIQUE EMILE		1 RUE DU GENERAL NEUHAUSER	90850 NEUHAUSER
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR ROTEREAU YANN		7 RUE DE NORMANDIE	67120 MOLSHEIM
3	AD 405	16 RUE ALBERT THOMAS	MADAME ROUSSELET VERONIQUE		20 RUE DES EPOUX BLANCHOT	70100 RIGNY
4	AD 195	14 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR GRES DANIEL		16 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
4	AD 195	14 RUE ALBERT THOMAS	MADAME VITTE JOELLE		14 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
4	AD 195	14 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR NDIAYE PAPA BARA		21 RUE DE COLMAR	90000 BELFORT
4	AD 195	14 RUE ALBERT THOMAS	SCI EMILIE		5 RUE DE L'ETANG RENAUD	90350 EVETTE-SALBERT
4	AD 195	14 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR ANTUNES JOSE		642 RUE DU PONT	25700 MATHAY
4	AD 195	14 RUE ALBERT THOMAS	MADAME DEMOUGE CHRISTINE		642 RUE DU PONT	25700 MATHAY
5	AD 194	12 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR BEN LARBI TAHAR		5 CHEMIN DE LA CHEVREUIL	25750 AIRBE
5	AD 194	12 RUE ALBERT THOMAS	MADAME ROSSELOT ANNE-MARIE		15 RUE D'ARGIESANS	90800 BANVILLARS
5	AD 194	12 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR SEIGOT RAYMOND		834 RUE DE DANJOUTIN	90400 VEZELOIS
6	AD 193	10 B RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR BERBET GEOFFROY		1 A RUE DE LA LIBERATION	90200 GROSMAIGNY
6	AD 193	10 B RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR DALLA-RIVA ALEXANDRE		12 RUE DU RHEN	70250 RONCHAMP
6	AD 193	10 B RUE ALBERT THOMAS	MADAME PAGEON INGRID		12 RUE DU RHEN	70250 RONCHAMP
6	AD 193	10 B RUE ALBERT THOMAS	MADAME MOREL LAETITIA		57 RUE DE NOVILLARD	90400 VEZELOIS
7	AD 349	10 A RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR DALL SASSE BRUNO	HOTEL DE VILLE PAR NEQUIA	38 RUE DERRIERE L'EGLISE	90140 BOURGOGNE
8	AD 410	10 T RUE ALBERT THOMAS	LES COPROPRIETAIRES		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT
9	AD 411	10 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR MULLER RAYMOND		34 RUE DE LA COMBE AUX BICHES	25200 MONBELLARD
10	AD 90	16 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR CHAUCHARD RAYMOND		8 RUE ANDRE BOULLOCHÉ	90300 VALDOIE
11	AD 91	16 RUE ALBERT THOMAS	MADAME CHAUCHARD JOCELYNE		4 RUE GASTON PARIS	21000 DIJON
11	AD 91	16 RUE ALBERT THOMAS	NEOLIA		4 RUE GASTON PARIS	21000 DIJON
12	AD 92	2 RUE ALBERT THOMAS	MADAME RIEGERT PAULETTE		34 RUE DE LA COMBE AUX BICHES	25200 MONBELLARD
13	AD 94	2 RUE ALBERT THOMAS	MADAME HEIDT ANNIE		2 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
13	AD 94	2 RUE ALBERT THOMAS	MADAME MAILLET MONIQUE		26 RUE ZEMP ANDRE	90300 VALDOIE
14	AD 95	1 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR WICHTREY JEAN-MARC		30 RUE DE FRANCE	06000 NICE
14	AD 95	1 RUE ALBERT THOMAS	MADAME PETELAZ CHANTAL		1 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
15	AD 450	3 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR THIBAUT DAVID		1 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
16	AD 451	3 BIS RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR THIBAUT GUY		3 B RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
17	AD 98	5 RUE ALBERT THOMAS	MADAME RIBETTE MADELEINE		6 RUE DU GRAND CERF	90300 VETRIGNE
17	AD 98	5 RUE ALBERT THOMAS	MADAME BESSAM CATHERINE		5 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
17	AD 98	5 RUE ALBERT THOMAS	MADAME RIBETTE FRANCOISE		13 IMPASSE DES LANDES	41120 CHITENAY
17	AD 98	5 RUE ALBERT THOMAS	MADAME RIBETTE MICHELE		16 RUE EUGENE VARLIN	94450 LIMEL BREVANNES
17	AD 98	5 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR RIBETTE JEAN LOUIS		8 RUE DU TREIGE	70120 GOURGEON
17	AD 98	5 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR RIBETTE PHILIPPE		14 A RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
18	AD 99	7 RUE ALBERT THOMAS	MADAME MOREL RAYMONDE		5 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
18	AD 99	7 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR MOREL DENIS		10 RUE DE BORDEAUX	90000 BELFORT
19	AD 100	100 RUE DE LA CROIX DU TILLEUL	MADAME SCHMIDJIN CELINE		32 RUE DE LA FORET	90350 EVETTE-SALBERT
19	AD 100	100 RUE DE LA CROIX DU TILLEUL	MONSIEUR VINCENT SEBASTIEN		100 RUE DE LA CROIX DU TILLEUL	90000 BELFORT
20	AD 425	11 RUE ALBERT THOMAS	SCI GG		100 RUE DE LA CROIX DU TILLEUL	90000 BELFORT
21	AD 426	13 RUE ALBERT THOMAS	MADAME LEGAIVE MARIE ROSE		60 RUE DE LA BAULSTRERIE	25250 L'ISLE SUR LE DOUBS
22	AD 191	15 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR DALIGAND LUDOVIC		13 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
22	AD 191	15 RUE ALBERT THOMAS	MADAME DUBOIS SOPHIE		15 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
23	AD 190	19 RUE ALBERT THOMAS	TERRITOIRE HABITAT		15 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
24	AD 189	21 RUE ALBERT THOMAS	MADAME BARCHE JACQUELINE		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT
25	AD 188	23 RUE ALBERT THOMAS	MONSIEUR BIGEY DANIEL	PAR MONSIEUR MOUGIN	5 RUE DE SUARCE	90100 FAVEROIS
25	AD 188	23 RUE ALBERT THOMAS	MADAME BIGEY MARTINE	PAR MADAME ZANA BRIGITTE	23 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
26	AD 187	144 AVENUE JEAN JAURES	MADAME PETER ARMANDE		23 RUE ALBERT THOMAS	90000 BELFORT
					466 RUE DU PERRON	69730 GENAY



Octobre 2017

Origine Cadastre et Droits de l'Etat réservés
Mairie de Belfort - Direction de l'Urbanisme

10 - Rue du Vieil Armand

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé

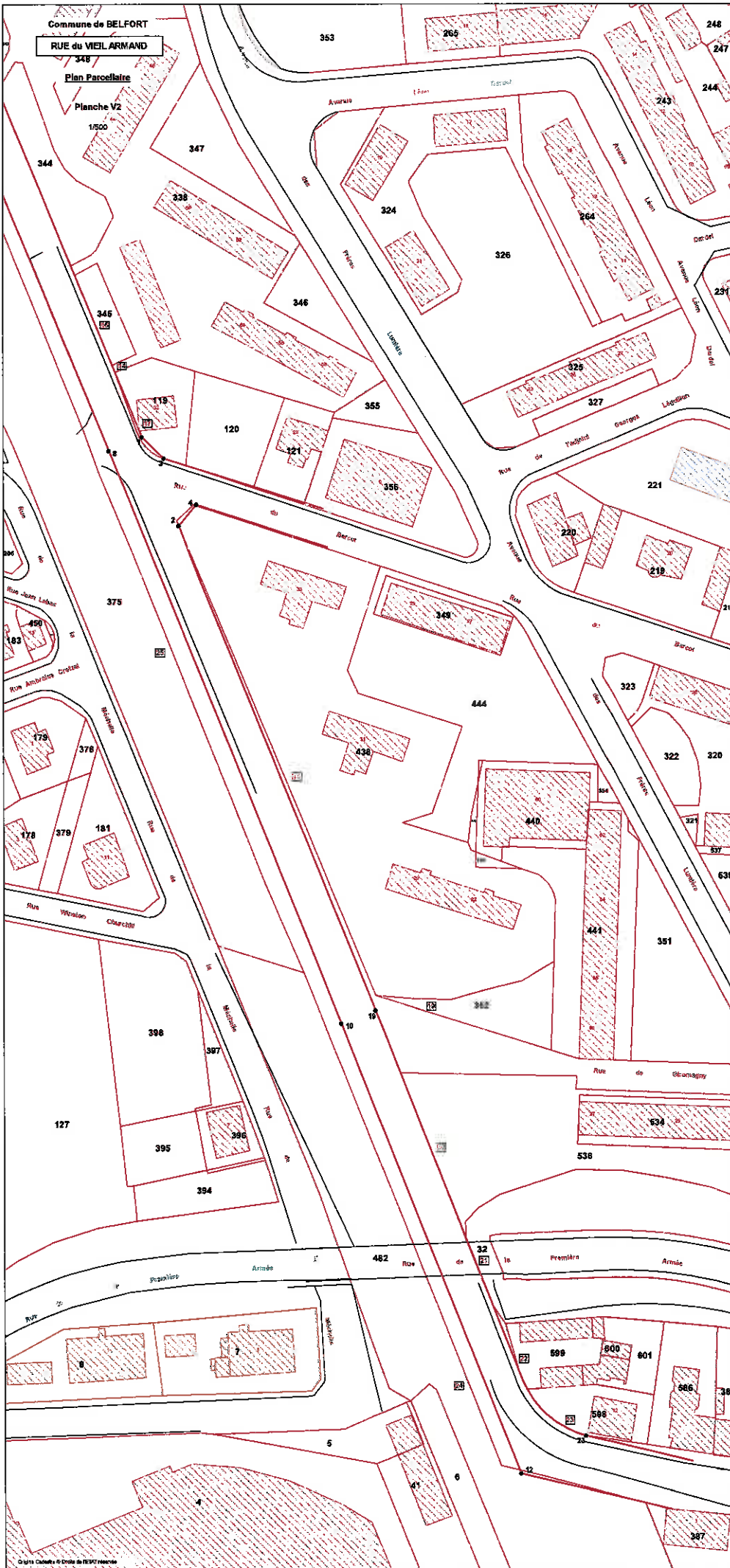
Commune de BELFORT

RUE du VIEL ARMAND

Plan Parcellaire

Planche V2

1/500



N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL	ADRESSE TERRAIN
1	AB 314	38 RUE DU VIEIL ARMAND	MADAME ZARETTI MARIA		38 RUE DU VIEIL ARMAND	90000 BELFORT	38 RUE DU VIEIL ARMAND
1	AB 314	38 RUE DU VIEIL ARMAND	MONSIEUR ZARETTI ALAIN		4 IMPASSE DU MOULIN	705200 LES AVANNS	38 RUE DU VIEIL ARMAND
1	AB 314	38 RUE DU VIEIL ARMAND	MONSIEUR ZARETTI PIERRE		38 RUE DU VIEIL ARMAND	90000 BELFORT	38 RUE DU VIEIL ARMAND
2	AB 315	RUE DU VIEIL ARMAND	MADAME DESJARDINS CATHERINE		7 RUE DE LA VILLE GUERIN	22190 PLERIN	RUE DU VIEIL ARMAND
2	AB 315	RUE DU VIEIL ARMAND	MONSIEUR DESJARDINS CHRISTIAN		13 RUE DU MOULIN	80200 LEPUX	RUE DU VIEIL ARMAND
3	AB 83	18 RUE DU THILLOT	MADAME DESJARDINS CATHERINE		7 RUE DE LA VILLE GUERIN	22190 PLERIN	18 RUE DU THILLOT
3	AB 83	18 RUE DU THILLOT	MADAME DESJARDINS JANINE		18 RUE DU THILLOT	90000 BELFORT	18 RUE DU THILLOT
3	AB 83	18 RUE DU THILLOT	MONSIEUR DESJARDINS CHRISTIAN		13 RUE DU MOULIN	80200 LEPUX	18 RUE DU THILLOT
4	AB 84	16 RUE DE BUSSANG	NEOLIA		34 RUE DE LA COMBE AUX BICHES	25200 MONTBELIARD	16 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	FRANCHE COMTE MANAGEMENT SARL		15 RUE DE BUSSANG	90000 BELFORT	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MADAME ALLENMANN MADIA		13 RUE DU CUIR	68580 HINDLINGEN	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MADAME BISSANTZ JOSSIANE		3 CHEMIN DU CHANOIS	70400 ECHAVANNE	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MADAME FORMET GERALDINE		9 RUE DE L'EGLISE	90340 CHEVREMONT	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MADAME GAGNE CANDICE		24 RUE OLIVIER MANES	87433 SALAZJE	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MADAME HARTMANN SOPHIE		2 CHAMPS DU PONT	25600 NOMMAY	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MADAME MARTIN LAURA		6 RUE CAMILLE CLAUDEL	90000 BELFORT	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR BARLIER JOEL		11 ALLEE DES LAURIERS	90300 OFFEMONT	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR BEZARD MAXIME		48 FACE STREET JAS SUEMA SIM	3073 MALTE	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR BISSANTZ DENIS		3 CHEMIN DU CHANOIS	70400 ECHAVANNE	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR CUCHE GILLES		7 RUE DU CHENE	90800 URCEY	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR FORMET GERARD		9 RUE DE L'EGLISE	90340 CHEVREMONT	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR GABET OLIVIER		6 RUE CAMILLE CLAUDEL	90000 BELFORT	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR GAGNE BENJAMIN		58 RUE PAUL CORBIN	74190 PASSY	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR GAGNE CHRISTIAN		3 CHEMIN BOURGIGNONS	90200 AUXELLES-BAS	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR KALDONIEK MARC		13 RUE DU CUIR	68580 HINDLINGEN	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR KUDER JEAN PAUL		37 RUE SOUS LA MOTTE	90300 OFFEMONT	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR NEVES DE SA SEBASTIEN		15 RUE DE BUSSANG	90000 BELFORT	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR PERSEVAL CYRIL		15 RUE DE BUSSANG	90000 BELFORT	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR ROY JEAN-CHRISTOPHE		11 RUE DU FORT	25113 SAVINTE MARIE	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR ROY JEAN-CLAUDE		42 RUE DU GENERAL DE GAULLE	90400 DANJOIJUN	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR SALOWE JEAN-LUC		32 RUE CAUDE DEBUSSY	90100 VELLE	15 RUE DE BUSSANG
5	AB 99	15 RUE DE BUSSANG	MONSIEUR THOMAS NENE		48 T RUE DE TURENNE	90300 VALDOIE	15 RUE DE BUSSANG
6	AB 385	RUE DU VIEIL ARMAND	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	RUE DU VIEIL ARMAND
7	AB 379	30 RUE DU VIEIL ARMAND	MADAME CAN YELLIZ		30 RUE DU VIEIL ARMAND	90000 BELFORT	30 RUE DU VIEIL ARMAND
7	AB 329	30 RUE DU VIEIL ARMAND	MONSIEUR CAN BUNYAMIN		30 RUE DU VIEIL ARMAND	90000 BELFORT	30 RUE DU VIEIL ARMAND
8	AB 460	RUE DU VIEIL ARMAND	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	RUE DU VIEIL ARMAND
8	AB 460	RUE DU VIEIL ARMAND	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	RUE DU VIEIL ARMAND
9	AB 363	RUE DU VIEIL ARMAND	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	RUE DU VIEIL ARMAND
9	AB 363	RUE DU VIEIL ARMAND	TERRITOIRE HABITAT		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	RUE DU VIEIL ARMAND
10	AB 369	20 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	20 AVENUE DES FRERES LUMIERE
10	AB 369	20 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	20 AVENUE DES FRERES LUMIERE
11	AB 367	20 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	20 AVENUE DES FRERES LUMIERE
11	AB 367	20 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	20 AVENUE DES FRERES LUMIERE
12	AB 370	AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	AVENUE DES FRERES LUMIERE
12	AB 370	AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	AVENUE DES FRERES LUMIERE
13	AB 343	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE
14	AB 338	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE
15	AB 344	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE
15	AB 344	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE
16	AB 345	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE
16	AB 345	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	32 AVENUE DES FRERES LUMIERE
17	AB 119	32 RUE DU BARCOT	MADAME JACCARD EDWIGE		32 RUE DU BARCOT	90000 BELFORT	32 RUE DU BARCOT
18	AB 438	62 AVENUE DES FRERES LUMIERE	NEOLIA		34 RUE DE LA COMBE AUX BICHES	25200 MONTBELIARD	62 AVENUE DES FRERES LUMIERE
19	AB 352	62 AVENUE DES FRERES LUMIERE	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	62 AVENUE DES FRERES LUMIERE
20	AE 536	7 RUE DE GIROMAGNY	TERRITOIRE HABITAT		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	7 RUE DE GIROMAGNY
20	AE 536	7 RUE DE GIROMAGNY	TERRITOIRE HABITAT		PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	7 RUE DE GIROMAGNY
21	AE 32	RUE DE LA 1ERE ARMEE	TERRITOIRE HABITAT		44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	7 RUE DE GIROMAGNY
22	AE 599	12 RUE DU VIEIL ARMAND	MADAME PONS ASTRID		4 RUE DE RIBEAUVILLE	90000 BELFORT	12 RUE DU VIEIL ARMAND
22	AE 599	12 RUE DU VIEIL ARMAND	MONSIEUR PONS PHILIPPE		4 RUE DE RIBEAUVILLE	90000 BELFORT	12 RUE DU VIEIL ARMAND
23	AE 598	12 RUE DU VIEIL ARMAND	SCI BELFORT VIEIL ARMAND 12		17 IMPASSE GEORGES BRASSENS	90300 VALDOIE	12 RUE DU VIEIL ARMAND

N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE_TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT_ADRESSE	ADRESSE	CODE_POSTAL	ADRESSE_TERRAIN
24	AE 482	RUE DES TROIS CHENES	SNCF MOBILITES	CS 70001	2 PLACE AUX ETOILES	93633 SAINT DENIS CEDEX	RUE DES TROIS CHENES
24	AE 482	RUE DU VIEIL ARMAND	SNCF MOBILITES	CS 20012	9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200 SAINT DENIS	RUE DU VIEIL ARMAND
25	AB 375	RUE DU VIEIL ARMAND	SNCF MOBILITES	CS 20012	9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200 SAINT DENIS	RUE DU VIEIL ARMAND
26	AB 371	RUE DU VIEIL ARMAND	SNCF MOBILITES	CS 20012	9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200 SAINT DENIS	RUE DU VIEIL ARMAND
27	AB 372	RUE DU VIEIL ARMAND	SNCF MOBILITES	CS 20012	9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200 SAINT DENIS	RUE DU VIEIL ARMAND

11 - Documents annexes

- Arrêté n° 171635 du 2 octobre 2017
- Publications du 6 et 9 octobre 2017
- Courriers types adressés aux riverains

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Liberté - Égalité - Fraternité

N°

171635

ARRÊTÉ DU MAIRE

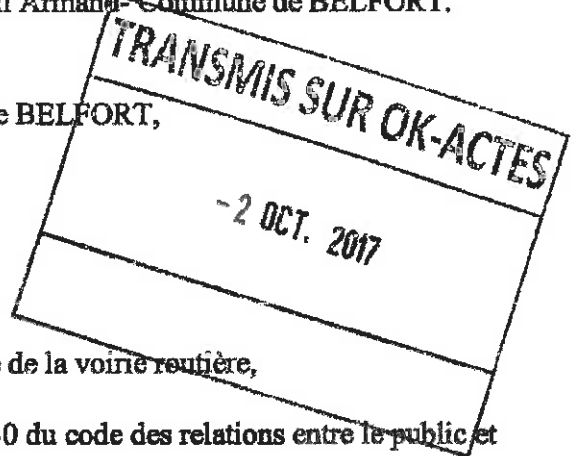
CW/JMH

Code matière : 2-2

OBJET : Enquête publique relative à la modification du plan d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance, du général Foltz, de la Miotte et à l'abrogation du plan d'alignement des rues Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand - Commune de BELFORT.

Nous, Maire de la Ville de BELFORT,

V U



- Les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière,
- Les articles L 134-1, L 134-2 et R 134-3 à R 134-30 du code des relations entre le public et l'administration,
- Les articles L 318-3 et R 318-7 et suivants du code de l'urbanisme,
- Les pièces du dossier soumis à l'enquête,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er}.- Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification du plan d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance, du général Foltz, de la Miotte et à l'abrogation du plan d'alignement des rues Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand pour une durée de 16 jours, du 30 octobre à 9h00 au 14 novembre 2017 inclus à 17h30.

ARTICLE 2.- M^{me} Rolande PATOIS est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

ARTICLE 3.- Les pièces du projet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés à la Mairie de BELFORT – Direction de l'Urbanisme – pendant toute la durée de l'enquête soit 16 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la direction de l'Urbanisme (les lundis après-midi de 13h30 à 17h30, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), rue de l'Ancien théâtre.

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

N°

Liberté – Égalité – Fraternité

171635

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le dossier pourra être également consulté sur le site internet <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit :

- soit au siège de l'enquête : Mairie de Belfort – A l'attention de M^{me} Rolande PATOIS, commissaire enquêteur - Direction de l'Urbanisme – Place d'Armes – 90 020 BELFORT CEDEX

- soit par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur – à l'adresse suivante : enquete-alignement5@mairie-belfort.fr

Les éventuelles demandes d'informations pourront également être adressées à M. Le Maire - Direction de l'Urbanisme – Place d'Armes – 90 020 BELFORT CEDEX. De plus, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à cette même adresse.

ARTICLE 4.- Le Commissaire-Enquêteur recevra le public en mairie – place d'Armes à Belfort :

- le lundi 30 octobre 2017, de 9h00 à 11h00,
- le samedi 4 novembre 2017, de 8h30 à 10h30,
- le mardi 14 novembre 2017, de 15h30 à 17h30.

ARTICLE 5.- A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur. Il examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et disposera d'un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête pour transmettre au Maire de BELFORT le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées et avis.

ARTICLE 6.- Le rapport du Commissaire-Enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'Urbanisme et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

ARTICLE 7.- Au vu de l'enquête prescrite, le Conseil Municipal devra statuer définitivement sur le projet présenté. Si, dans sa délibération, le Conseil Municipal était amené à passer outre les observations présentées et les conclusions de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, sa décision devra être motivée.

ARTICLE 8.- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Est Républicain et La Terre de chez Nous). Un exemplaire de ces journaux sera annexé au dossier soumis à l'enquête.

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

N°

Liberté - Égalité - Fraternité

171635

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le présent arrêté fera l'objet d'un avertissement collectif donné par voie d'affichage aux lieux habituels et sur le site du projet quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat du Maire qui sera versé au dossier.

ARTICLE 9.- Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

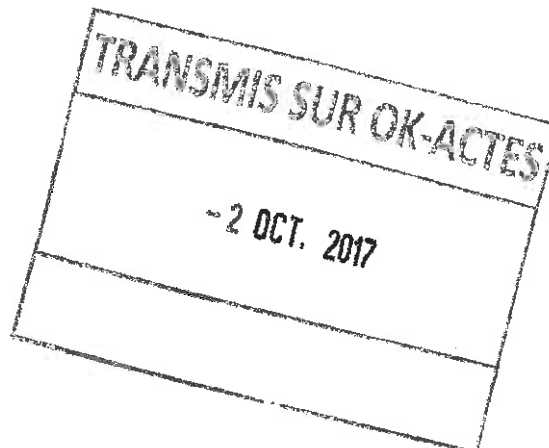
- Monsieur le Préfet du Département du Territoire de Belfort,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

En Mairie, le -2 OCT. 2017

Pour le Maire
L'adjoint délégué,



Jean-Marie HERZOG



annonces légales

MIEUX BERGER
Société civile Domménil 79
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 238, Rue de Balon
9000 BELFORT

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:
FORME : Société civile
DENOMINATION : RUE DU BERGER
SIÈGE SOCIAL : 238, Rue de Balon - 9000 OFFEMONT
OBJET : L'acquisition, l'administration, la construction et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, notamment d'un ensemble immobilier sis 8 Rue du Berger - 9000 BELFORT
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 1.000 euros (apport en numéraire)
GERANCE : Monsieur Julien BLANCO demeurant 238, Rue de Balon - 9000 OFFEMONT
IMMATRICULATION : RCS de BELFORT.

Par acte SSP du 02/10/2017 il a été constituée une SCI dénommée : **SCI 59 RUE FOLTZ**
Siège social : 10 rue du Berger 9000 BELFORT
Capital : 1.000 €
Objet : L'acquisition, la propriété et la gestion, la prise à bail, la location-vente, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers, plus notamment le bien situé au 23 rue du Général Foltz 9000 BELFORT, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.
Gérant : M. VENDRELY Sébastien 18 Rue DU BERGER 9000 BELFORT
Cession des parts sociales : Toute mutation entre tiers des parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société qu'autant qu'elle lui aura été signifiée par acte d'huissier de justice conformément aux dispositions de l'article 1499 du Code civil ou qu'elle aura été acceptée par elle dans un acte authentique.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BELFORT

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/09/2017 il a été constituée une société dénommée **COGX COSMETICS** Siège social : 14 RUE DE LA TUILERIE 9000 BAVILLIERS Forme : SASU Nom commercial : COGX COSMETICS Capital : 1000 Euros Objet social : Organisation et Commercialisation d'activités commerciales au / ou Bio selon divers thèmes et formules d'ateliers Prédépart : Madame LAETITIA HENRY demeurant 24 RUE DE LA TUILERIE 9000 BELFORT plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient à compter de son immatriculation au RCS de Belfort.

Communes de BELFORT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DES RUES COLBERT, DE L'ESPÉRANCE, DU GÉNÉRAL FOLTZ ET DE LA MOTTE
ABROGATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DES RUES DUVERNOY, DE LA FRATERNITÉ, ALBERT THOMAS ET DU VIEUX ARKAND

Monsieur le Maire de Belfort
Par arrêté n° 1711638 du 02/10/2017, a été décidé de soumettre à enquête publique, du 30 octobre à 9 h au 14 novembre 2017 à 17 h 30, le projet de modification du plan d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance, du Général Foltz, de la Motte et d'abrogation du plan d'alignement des rues Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieux Arkand.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre, seront déposés à la Mairie de BELFORT - Direction de l'Urbanisme - pendant 14 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'Urbanisme (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 sauf lundi matin, mercredi, samedi, dimanche et jours fériés) à la rue de l'Ancien théâtre. Le dossier pourra être également consulté, durant cette même période, sur internet à l'adresse suivante : <http://belfort-officiel.com/informationspubliques>
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consulter éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit.
• Soit au siège de l'enquête, à la Mairie de Belfort - A l'attention de Mme Rodière PRUD'HOME, Commissaire Enquêteur-Alignement-urbanisme-Direction de l'Urbanisme - Place d'Armes - 90020 Belfort Cedex,
• Soit par voie électronique à l'attention du Commissaire Enquêteur-Alignement-urbanisme-Direction de l'Urbanisme-Place d'Armes - 90020 Belfort Cedex.
La Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie - place d'Armes à Belfort - le mardi 30 octobre 2017, de 9 h à 11 h

le samedi 11 novembre 2017, de 8 h 30 à 10 h 30.
Le mardi 14 novembre 2017, de 15 h 30 à 17 h 30.
De plus, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier à cette même adresse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2017, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : FP FORMCONSULTINGS
SIÈGE SOCIAL : 50 AVENUE DE MONTARION, BESANCON (25000)
OBJET : La société a pour objet, en France comme à l'étranger :
- La formation, la formation professionnelle et plus généralement l'accompagnement des adultes et toutes opérations accessoires à celles-ci ;
- Le conseil et prestations diverses auprès d'entreprises ou de particuliers ;
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus énoncés et à tout autre objet similaire ou connexe.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des sociétés.
CAPITAL : 3.000 euros
PRESIDENT : Monsieur FABRICE PURSON, demeurant 50 avenue de Montarion à BESANCON (Doubs),
IMMATRICULATION : Au registre du Commerce et des sociétés de BESANCON (Doubs)
Pour info, le président.

TARTINES SANDWICHS ET CIE

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 2 rue de la Coque du Petit Soudry 9000 BELFORT

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2017, il résulte que :
- La dénomination sociale a été modifiée de « TARTINES » à compter du 02/10/2017, celle suivante :
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit.
Ancienne mention : La dénomination de la société est TARTINES SANDWICHS ET CIE
Nouvelle mention : La dénomination de la société est SAS MFV DISTRIBUTION
Pour info, le représentant légal.

Etat de Maitres Laurents BELLAUD-BENTON et Benoist JORDON

Lesdits associés à POINT DE RUE 25000 BESANCON
Siège social : 10 rue de la Motte
Suivant acte reçu par Me Benoît JORON, notaire associé à POINT DE RUE 25000 BESANCON, le 29 septembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou autrement, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers et de toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers et opérations.
Dénomination sociale : SCI DES JARDINS
Siège social : VIEUX CHARMONT (25000) - 2 Bis rue des Lias
La société est constituée pour une durée de 99 ans.
Capital social : 100 € entièrement libéré.
Tous apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-Gérants : Mr Yves HOUBERDON et Madame Annie HOUBERDON, née FROSIU, demeurant tous deux à VIEUX-CHARMONT (25000), 2 Bis Rue des Lias.
La société sera immatriculée au RCS de BELFORT.
Pour info, le notaire.

Etat de Maitres Laurents BELLAUD-BENTON et Benoist JORDON

Lesdits associés à POINT DE RUE 25000 BESANCON
Siège social : 10 rue de la Motte
Suivant acte reçu par Me Benoît JORON, notaire associé à POINT DE RUE 25000 BESANCON, le 29 septembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou autrement, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers et de toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers et opérations.
Dénomination sociale : SCI DES JARDINS
Siège social : VIEUX CHARMONT (25000) - 2 Bis rue des Lias
La société est constituée pour une durée de 99 ans.
Capital social : 100 € entièrement libéré.
Tous apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-Gérants : Mr Yves HOUBERDON et Madame Annie HOUBERDON, née FROSIU, demeurant tous deux à VIEUX-CHARMONT (25000), 2 Bis Rue des Lias.
La société sera immatriculée au RCS de BELFORT.
Pour info, le notaire.

Etat de Maitres Laurents BELLAUD-BENTON et Benoist JORDON

Lesdits associés à POINT DE RUE 25000 BESANCON
Siège social : 10 rue de la Motte
Suivant acte reçu par Me Benoît JORON, notaire associé à POINT DE RUE 25000 BESANCON, le 29 septembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou autrement, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers et de toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers et opérations.
Dénomination sociale : SCI DES JARDINS
Siège social : VIEUX CHARMONT (25000) - 2 Bis rue des Lias
La société est constituée pour une durée de 99 ans.
Capital social : 100 € entièrement libéré.
Tous apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-Gérants : Mr Yves HOUBERDON et Madame Annie HOUBERDON, née FROSIU, demeurant tous deux à VIEUX-CHARMONT (25000), 2 Bis Rue des Lias.
La société sera immatriculée au RCS de BELFORT.
Pour info, le notaire.

Etat de Maitres Laurents BELLAUD-BENTON et Benoist JORDON

Lesdits associés à POINT DE RUE 25000 BESANCON
Siège social : 10 rue de la Motte
Suivant acte reçu par Me Benoît JORON, notaire associé à POINT DE RUE 25000 BESANCON, le 29 septembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou autrement, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers et de toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers et opérations.
Dénomination sociale : SCI DES JARDINS
Siège social : VIEUX CHARMONT (25000) - 2 Bis rue des Lias
La société est constituée pour une durée de 99 ans.
Capital social : 100 € entièrement libéré.
Tous apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-Gérants : Mr Yves HOUBERDON et Madame Annie HOUBERDON, née FROSIU, demeurant tous deux à VIEUX-CHARMONT (25000), 2 Bis Rue des Lias.
La société sera immatriculée au RCS de BELFORT.
Pour info, le notaire.

Etat de Maitres Laurents BELLAUD-BENTON et Benoist JORDON

Lesdits associés à POINT DE RUE 25000 BESANCON
Siège social : 10 rue de la Motte
Suivant acte reçu par Me Benoît JORON, notaire associé à POINT DE RUE 25000 BESANCON, le 29 septembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou autrement, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction ou la démolition le cas échéant de tous immeubles et biens immobiliers qui seront apportés à la société ou à titre de plus-value. Toutes opérations quelconques se rattachant à ces activités.
Gérant : Monsieur Henri PIECKO, 10 bis rue de Lettre de Tassigny, 90060 ESSEYR
Copropriétaire : Monsieur Fabrice PIECKO, 41 rue principale, 67117 HURTIBHEIM
Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société

est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Belfort.

SCM POLE MEDICAL DE DOUBS

Société civile de personnes
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 24 rue de Beaumais
25000 BESANCON
RCS BESANCON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PONTARILIER le 4 octobre 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile de personnes
Dénomination sociale : SCM POLE MEDICAL DE DOUBS
Siège social : 4 rue de BESANCON 25000 BESANCON
Objet social : faciliter les activités professionnelles de ses membres, sans pouvoir elle-même exercer leur profession et tout en respectant leur indépendance morale et technique. Elle a notamment pour but de mettre à leur disposition les locaux, matériels et personnels nécessaires à l'exercice de leur profession en recherchant l'amélioration et la rationalisation de leurs équipements professionnels.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Guillaume BELLET demeurant à ARC SOUS COIGN (25220) - 4 rue du Bauparu et Monsieur Mathieu VUILLEZ demeurant à PONTARILIER (25300) à rue Charles Gouard
Clauses relatives aux cessions de parts / dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales et les autres cas
Immatriculation de la Société au RCS de BESANCON.
La gérance.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sophie GILCHARD, Notaire à BELFORT (90000) 1 Rue de Hornon, le 26 septembre 2017, enregistré au Pôlé Enregistrement du Territoire de Belfort, le 28/09/2017 - RM 10719 N0599, a été cédé par :
La Société AU VIEUX FOURNIL, SARL au capital de 30.000 €, dont le siège est à VIEUX-CHARMONT (25000), 56 route de Belfort, identifiée au SIREN sous le n°481 337 988 et immatriculée au RCS de BELFORT.
A : La Société WIDMER, SARL au capital de 5.000 €, dont le siège est à VIEUX-CHARMONT (25000), 56 route de Belfort, identifiée au SIREN sous le n°481 721 600 et immatriculée au RCS de BELFORT.
Un fonds de commerce de BOUTANGERIE PATISSERIE VIENNOISERIE CONFISERIE TRAITERIE ET PLATS CUISINES A EMPORTER VENTE DE PAIN EN TOUTES QUANTITES à VIEUX-CHARMONT (25000), 56 route de Belfort, connu sous le nom commercial « Au Vieux Fournil », et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de BELFORT, sous le n°481 337 988.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu et en a la jouissance à compter du jour de la signature de l'acte.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal hors stock de 60000 € (soixante mille euros) plus CINQ CENTS EUROS (142.500 EUR), s'appliquant aux éléments incorporés

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

BOUILLAN

Société d'insertion Bénéficiaire
Au capital de 1 000 000,00 euros
Siège social : 11, Rue Pierre Toulouze
9000 BELFORT
RCS BELFORT

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 Juin 2017, les associés ont décidé de transférer l'établissement secondaire situé du 18 Bis Rue Desferrière-Rochereau au 7 Boulevard Richelieu à compter du 1er août 2017.
Pour info, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MONTBELLARD en date du 02 octobre 2017, il a été constituée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLDING SUNCOUV,
Siège social : 1 rue Jean Bauhin, MONTBELLARD (Doubs)
Objet : Prise de participations, étude et conseil des investissements et de l'orientation stratégique de ses groupes, prestations de services et services financiers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 60 000 euros
Gérance : Monsieur Florian SUNGAUER, demeurant 38 Grande Rue, MONTBELLARD (Doubs),
Immatriculation au RCS de BELFORT.
Pour info, l'associé unique.

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

42009
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 14 RUE DUPEUX GERMAIN 9000 BELFORT
RCS BELFORT

Par décision du TGI de BESANCON en date du 26/09/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme PERRROT Genevieve décédée le 19/02/2012 à BESANCON (25) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218002734/DS.

Par décision du TGI de BESANCON en date du 26/07/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme BEL-SHALIMOR décédée le 18/01/2014 à BESANCON (25). Réf. 0218002734/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du TGI de BESANCON en date du 02/10/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. WESSEND MICHEL décédé le 03/01/2017 à PIREY (25) Réf. 0218002737/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du TGI de BESANCON en date du 14/08/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. CHARIF divorcé TAHIR SOUHAILA décédé le 29/11/2013 à BESANCON (25) Réf. 0218002738/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du TGI de BESANCON en date du 25/07/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme COURBET épouse TRELJE JEANINE décédée le 23/09/2014 à AIGNEVEY (25) Réf. 0218002739/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. NEUBER FRANCIS décédé le 04/04/2013 à LE BELIEU (25) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218002734/DS.

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme CARRE épouse JACQUES SUZANNE décédée le 31/08/2011 à BESANCON (25) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212004669/DS.

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme DUVOY veuve MOYSE CAMILLE décédée le 04/03/2009 à BOUX LES USIERS (25) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212004774/DS.

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme MARLIN veuve JACQUIN MARIE-ANNE décédée le 12/01/2014 à LEVIER (25) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218002740/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du TGI de BESANCON en date du 26/09/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. ARDIET JEAN-PAUL décédé le 02/04/2017 à BESANCON (25) Réf. 0218002741/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du TGI de BESANCON en date du 17/11/2016 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. THOMAS ROBERT décédé le 09/10/2016 à MONTBELLARD (25). Réf. 0218002742/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du TGI de BESANCON en date du 17/11/2016 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Bourdonnais 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. ARDIET JEAN-PAUL décédé le 02/04/2017 à BESANCON (25) Réf. 0218002741/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Petites annonces

DIVERS
01 01 - Particulier recherche Jeep Wrangler à restaurer ou pièces détachées
Tél : 06 13 25 38 19

CHIENS
01 25 - VDS chiots Bavaria Bernois tricolores nés le 3 août 2017 : 2 mâles et 4 femelles non Lof n° siret 392 982 740 60 72. Tél. : 06 48 97 23 99

01 25 - A V. chiots Border Collie croisés Bouvier Bernois nés le 4/08/2017, non Lof, 1 mâle & 3 femelles, n° siret 413 674 995 000 19, disponibilités début octobre, prix à négocier. Tél. : 06 46 87 78 06

01 71 - Vds 2 femelles Montagne des Pyrénées Patou, portée à chiots, nés 03/04, non Lof, mâle 250269802264441, Siren 311519054. Tél. : 06 05 02 54 26

01 70 - Recherche maître d'apprentissage 2^{ème} année Bac Pro Agro-equipement, préférence Céréales. Tél. : 06 87 19 79 56

01 04 - Exploitation polyculture élevage lait viande recherche salarié CDD 6 mois voire CDI. Tél. : 06 88 73 89 06

EMPLOIS
01 25 - CH 10 ans velle agricole cherche maître de stage pour Bac agro-équipement, expérience en exploitation céréalière. Tél. : 06 81 43 40 96

25 - Coop. de Belandier cherche maître. Former agent perche poids lourds, possible à pourvoir de suite. Contacter le président. Tél. 06 84 44 78 03

01 39 - Rech. personnes 2 gènes. ferme laitière à comté canton Salins, adrioux, moiré, autannoux. Tél. : 06 21 45 15 02

RENCONTRE
01 69 - Jeune femme 44 ans cherche jeune homme de 36 à 50 ans pour vie à deux. Enfants acceptés, aime la campagne, les animaux. Ecrire au Journal l'Information Agricole du Rhône - 18 av des Merisiers Dr - 69890 La Tour de Salvagny. Réf : 297

Contact : tél. 03 83 50 09 32 mail : avislegals@estrepubliain.fr

SERVICE URBANISME

Avis publics

Mairie de Belfort

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du plan d'alignement des rues Colbert de l'Espérance, Général-Foitz et de la Miotte

Abrogation du plan d'alignement des rues Durremoy de la Fraternité, Albert-Thomas et du Vieux-Armand

M. le Maire de Belfort, par arrêté n° 171625 de 2 octobre 2017, a décidé de procéder à enquête publique, du 30 octobre à 9 h et 14 novembre 2017 à 17 h 30, le projet de modification du plan d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance, Général-Foitz, de la Miotte et d'abrogation du plan d'alignement des rues Durremoy, de la Fraternité, Albert-Thomas et du Vieux-Armand.

Pendant toute la durée de l'enquête, les plans de dossier ainsi qu'un registre, seront déposés à la mairie de Belfort, Direction de l'urbanisme, pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'urbanisme (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 sauf lundi matin, mercredi, samedi, dimanche et jours fériés), 4, rue de l'ancien-Théâtre.

Le dossier pourra être également consulté, durant cette même période, sur Internet à l'adresse suivante : <http://belfort-officiel.com/enguepublique>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et émettre éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit.

soit au siège de l'enquêteur : mairie de Belfort, à l'attention de M^{me} Rolande PATOIS, commissaire enquêteur, Direction de l'urbanisme, place d'Armes, 90020 Belfort cedex ;

soit par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : commissaire@urbanisme-belfort.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, place d'Armes à Belfort : - le lundi 30 octobre 2017, de 9 h à 11 h ; - le samedi 4 novembre 2017, de 8 h 30 à 10 h 30 ; - le mardi 14 novembre 2017, de 15 h 30 à 17 h 30

De plus, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier à cette même adresse.

Publicités juridiques

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

Jugements rendus à l'audience du 3 octobre 2017

Ordonnance de radiation judiciaire de EURL BAT PRO 68 - RCS Belfort 504 661 239 - Travaux de maçonnerie générale, 1, rue du 21-Novembre, 90400 Denjoux - Date de création des paiements : 15 octobre 2016 ;

- CHARLES Philippe - RM 329 669 907, 13, rue de Rougemont, 90170 Sautin - Date de cessation des paiements : 28 juillet 2016 ;

- CONRAUD (SARL) - RCS Belfort 797 493 922 - Sans activité, 2, place des Miniers, 90200 Giromagny - Date de cessation des paiements : 1^{er} janvier 2017 ;

- M^{lle} FERMETURES (SARL) - RCS Belfort 801 737 073 - Travaux de menuiserie bois et PVC, 12, rue Principale, 90150 Vallerittemont - Date de cessation des paiements : 15 novembre 2016 ;

- FERMETURES MAMIC (SAS) - RCS Belfort 532 794 526 - Commerce de gros de bois et de matériaux de construction, 6, rue de l'Étoile, 90340 Dornumont - Date de cessation des paiements : 3 avril 2016 ;

- TIME TP (SASU) - RCS Belfort 801 767 930 - Travaux de menuiserie générale, 1, rue du 21-Novembre, 90400 Denjoux - Date de cessation des paiements : 3 avril 2016 ;

- CARCASSE (SAS) - RCS Belfort 817 769 967 - Commerce de voitures et de véhicules, 1, rue du Bois-des-Thilles, 90100 Velleux - Date de cessation des paiements : 15 juillet 2016.

Mandataire judiciaire : M^{me} Flavien MARCHAL, Espace Vauban, boulevard Richelieu, 90006 Belfort.

Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

Directeur de liquidation judiciaire de : LEHOMME (SARL) - RCS Belfort 338 644 164 - Travaux de peinture et vitrerie, rue de Schwyz, 90300 Giromagny - Date de cessation des paiements : 26 septembre 2017 ;

Liquidateur : M^{me} Flavien MARCHAL, Espace Vauban, boulevard Richelieu, 90006 Belfort.

Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

Jugements rendus à l'audience du 3 octobre 2017

Closure pour insuffisance d'actif de :

- SARL CELEC - RCS Belfort 532 186 053 - Travaux d'installation électrique dans tous locaux, 2, chemin de la Carrière, 90140 Prolifontaine ;

- PATISSERIE BÉNAÏD (SARL) - RCS Belfort 589 432 628 - Pâtisserie, 40, avenue Jean-Jacques, 90000 Belfort ;

- IBER Liliene, Sncle - RCS Belfort 431 952 811 - Restauration traditionnelle, 43, Grande Rue, 90200 Giromagny ;

- TRAVAUX PUBLICS DU LEON (SARL) - RCS Belfort 750 242 034 - Travaux de terrassement courants, 9, rue, avenue Wilcoxon 90000 Belfort ;

- LES CARS MACHEREL - Transport Tourisme en Voiture, 25470 Trévillem.

Closure pour extinction de passif de : MULLER Jean-Pierre - RCS Belfort 348 696 690 - Hôtels et hébergement similaires, 4, Aubourg de Belfort, 90100 Delle.

Closure pour extinction de passif de : MULLER Jean-Pierre - RCS Belfort 348 696 690 - Hôtels et hébergement similaires, 4, Aubourg de Belfort, 90100 Delle.

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'arrêté du 22 décembre 2016 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie au millimètre à l'article 2, le prix du millimètre est 1.81€ HT pour l'année 2017.

Avis de loi

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisateur acheteur : commune d'Essert, place de la Mairie, 90650 Essert. Correspondant : M. le Maire.

Type de procédure : procédure adaptée.

Objet du marché : souscription des contrats d'assurances pour la commune d'Essert.

Caractéristiques principales : réalisation continue de prestations homogènes sur une durée maximale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Des variantes seront-elles prises en compte : non.

Présentation des lots :

- lot 1 : assurances des dommages aux biens et des risques incendie. Classification CPV : 6515000-5 ;
- lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes. Classification CPV : objet principal : 6516500-0 ;
- lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes. Classification CPV : objet principal : 6514110-0 ;
- lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus. Classification CPV : objet principal : 6519300-9.

Conditions relatives au marché : forme juridique que devra revêtir le groupement. Références réglementaires : en application l'article 45 du décret n° 2016-560 du 25 mars 2016 et en vu des conditions spécifiques relatives au marché d'assurances, les opérateurs économiques groupés devront, au stade de l'attribution, adopter la forme juridique d'un groupement constitué avec responsabilité.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités découlant dans le règlement de consultation.

Sélection : tous les candidats ayant satisfait aux exigences réglementaires (articles 45 à 54 du décret n° 2016-560 du 25 mars 2016) et possédant les capacités professionnelles, techniques et financières jugées satisfaisantes. Dans l'éventualité d'une cotitulation, chaque cotitulant devra présenter ces justificatifs.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : - 55 % : valeur technique ; - 45 % : prix.

Date limite de réception des offres : 30 octobre 2017 à 12 h

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse où elles doivent être transmises : commune d'Essert, place de la Mairie, 90650 Essert.

Le dossier de consultation des entreprises est intégralement et gratuitement téléchargeable sur le site Internet : site du Grand Belfort (marchés publics) - www.marchespublics-belfort.fr

Renseignements complémentaires : pour tout renseignement d'ordre administratif et/ou technique et adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : commune d'Essert, place de la Mairie, 90650 Essert, tél 03.84.21.33.20, fax : 03.84.21.34.66, dg-mairie@essert.fr, Séverine BONNET.

Procédure de recours : instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Besançon, 30, rue Charles-Nodder, 25000 Besançon, tél 03.81.62.80.00.

Date d'envoi en présent acte : 3 octobre 2017

RÉGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Référence acheteur : 17PB-0014-P.

L'avis implique un marché public.

Objet : prestations de services d'assurances de santé et prévoyance, à destination des salariés de la régie.

Procédure : procédure négociée avec appel à la concurrence préalable.

- Lot n° 1 : assurance frais de santé
Lot n° 2 : assurance prévoyance non cadre
Lot n° 3 : assurance prévoyance cadre
Lot n° 4 : assurance prévoyance imprévue à la conduite

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des candidatures : 18 octobre 2017 à 12 h au plus tard.

Envoi à la publication le : 2 octobre 2017

Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.rtb.fr>

Publicité pour 'Derniers ouvrages de notre collection' featuring books like 'L'ÉPIQUE VALMY' and 'VERDUN'. Includes a 'BOUTIQUE' logo and a price tag of 7€90.

Form for ordering books from 'L'EST RÉPUBLICAIN - LA BOUTIQUE'. Includes fields for 'Nombre(s) d'ouvrage(s)', 'Nombre d'exemplaires', and 'TOTAL de ma commande'.

30413

30430200

30430290

T062 - 01



Direction de l'Urbanisme
R.A.R. N° «N du RAR»

«PROPRIETAIRE»
«COMPLEMENT_ADRESSE»
«ADRESSE»
«CODE_POSTAL»

Belfort
référence
affaire suivie par
téléphone
courriel

Le 11 octobre 2017
CW/129/2017 - AN
Christelle WACHENHEIM
03 84 54 24 73
cwachenheim@mairie-belfort.fr

Objet

Révision des alignements.

«CIVILITE»,

D'après les renseignements obtenus auprès du centre des Impôts Fonciers de Belfort, vous êtes propriétaire d'un bien concerné par le plan d'alignement xxxxxxx à BELFORT.

Aussi, je vous informe que la Commune de Belfort a décidé de réviser son plan général d'alignement.

Par conséquent, une enquête publique sera ouverte du 30 octobre 2017 au 14 novembre 2017, dans les conditions résumées dans l'avis d'enquête publique joint.

Pendant toute la durée de celle-ci, vous pourrez consulter le dossier d'enquête

- soit à de la direction de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture (les lundis après-midi de 13h30 à 17h30, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), rue de l'Ancien théâtre,
- soit sur le site internet à l'adresse : <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Vous pourrez également, pendant cette même période, consigner par écrit vos éventuelles observations :

- soit sur le registre d'enquête
- soit par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Belfort – A l'attention du commissaire enquêteur - Direction de l'Urbanisme – Place d'Armes – 90020 BELFORT CEDEX
- soit par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur – à l'adresse suivante : enquete-alignement5@mairie-belfort.fr

Madame Wachenheim (Direction de l'Urbanisme) se tient à votre disposition à l'annexe de la mairie, rue de l'Ancien Théâtre ou au 03 84 54 24 73 pour tout renseignement complémentaire.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, «CIVILITE», l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marie HERZOG
Adjoint au Maire

PJ : Avis d'enquête publique.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DES RUES COLBERT,
DE L'ESPERANCE, DU GENERAL FOLTZ ET DE LA MIOTTE
ABROGATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DES RUES DUVERNOY,
DE LA FRATERNITE, ALBERT THOMAS ET DU VIEIL ARMAND

Monsieur le Maire de Belfort,

Par arrêté n° 171635 du 02/10/2017, a décidé de soumettre à enquête publique, **du 30 octobre à 9h00 au 14 novembre 2017 à 17h30**, le projet de modification du plan d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance, du général Foltz, de la Miotte et d'abrogation du plan d'alignement des rues Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre, seront déposés à la Mairie de BELFORT – Direction de l'Urbanisme – pendant 16 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'Urbanisme (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf lundi matin, mercredi, samedi, dimanche et jours fériés) 4 rue de l'Ancien théâtre. Le dossier pourra être également consulté, durant cette même période, sur internet à l'adresse suivante :

<http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit:

- Soit au siège de l'enquête : Mairie de Belfort - A l'attention de M^{me} Rolande PATOIS, Commissaire Enquêteur – Direction de l'Urbanisme - Place d'Armes - 90020 Belfort Cedex,
- Soit par voie électronique à l'attention du Commissaire Enquêteur – à l'adresse suivante : enquete-alignement5@mairie-belfort.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie – place d'Armes à Belfort

- le lundi 30 octobre 2017, de 9h00 à 11h00,
- le samedi 4 novembre 2017, de 8h30 à 10h30,
- le mardi 14 novembre 2017, de 15h30 à 17h30.

De plus, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier à cette même adresse.

République Française

Département du Territoire de Belfort

Ville de Belfort

ooooOoooo

Enquête publique

Relative à la modification du plan d'alignement des rues de l'As de Trèfle et des Jardins et à l'abrogation du plan d'alignement des rues Champion, du Foyer, Lebleu, des Tanneurs et du Comte de la Suze.

ooooOoooo

Du 2 octobre à 9h00 au 17 octobre 2017 inclus à 17h30

ooooOoooo

RAPPORT

Etabli par Gilles MAIRE, Commissaire enquêteur désigné par arrêté municipal N°1771350 en date du 9 août 2017 de Monsieur le Maire de Belfort.

ooooOoooo

1^{ère} PARTIE

I – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

1.1 – Procédure de l'enquête

1.1.1 – Textes et décisions

1.1.2 – Publicité

1.1.3 – Déroulement de l'enquête

1.2 – But du projet et cadre de l'enquête

1.2.1 Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre

1.2.2 But du projet

1.2.3 Cadre historique et procédures ayant une influence sur l'enquête.

1.2.4 Cadre local

1.2.5 Dossier

II – EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE

2.1. Le projet de modification du plan d'alignement

2.1.1 Rue de l'As de Trèfle

2.1.2 Rue des Jardins

2.2. Le projet d'abrogation du plan d'alignement

2.2.1 Rue du Foyer

2.2.2 Rue Lebleu

2.2.3 Rue des Tanneurs

2.2.4 Rue du Comte de la Suze

2.2.5 Rue Célestin Champion

2.3. L'intérêt général du projet

2.3.1 Les projets de modification des plans d'alignement.

2.3.2 Les projets d'abrogation de plan d'alignement.

III – ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 – Constat comptable

3.2 – Examen des observations

ANNEXES

Certificat d'affichage

2^{ème} PARTIE

- 1.- Rappel succinct de l'objet de l'enquête**
- 2. - Enoncé des facteurs de décisions**
 - 2.1.- Régularité de la procédure**
 - 2.2 – le projet de modification du plan d’alignement**
 - 2.2.1 Rue de l’As de Trèfle**
 - 2.2.1.1- Enjeux ou aspects positifs du projet**
 - 2.2.1.2 - Enjeux ou aspects négatifs du projet**
 - 2.2.2 Rue des Jardins**
 - 2.2.2.1- Enjeux ou aspects positifs du projet**
 - 2.2.2.2 - Enjeux ou aspects négatifs du projet**
 - 2.3 – le projet d’aliénation du plan d’alignement**
 - 2.3.1 Rue du Foyer, Rue Lecourbe, Rue des Tanneurs, rue du Comte de la Suze, Rue Champion**
 - 2.3.1.1 - Enjeux ou aspects positifs des projets**
 - 2.3.1.2 - Enjeux ou aspects négatifs des projets**
 - 2.4.- Conclusion générale**
- 3.- Avis du Commissaire-enquêteur**

RAPPORT

I – GENERALITES

1.1 - L'enquête proprement dite et sa procédure

1.1.1 – Textes et décisions

J'ai été sollicité par Mme WACHENHEIM du Service Urbanisme à la ville de Belfort, pour effectuer une enquête publique concernant plusieurs modifications ou abrogation du plan d'alignement concernant les rues de l'As de Trèfle, des Jardins, Célestin Champion, du Foyer, Lebleu, des Tanneurs et du Comte de la Suze.

Cette procédure de désignation étant conforme à la législation en vigueur et n'ayant pour ma part aucun intérêt particulier dans l'opération en cours, j'ai accepté cette fonction.

Cette désignation a été officialisée par arrêté municipal N° 171350 en date du 9 août 2017 de Monsieur le Maire de Belfort (par délégation M. Jean-Marie HERZOG adjoint au maire) qui fixe également les modalités de l'enquête

Cette enquête relève en particulier des dispositions des articles L 112-1 à L112-8, L141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

Article L112-1

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Il est fixé soit par un plan d'alignement, soit par un alignement individuel.

Le plan d'alignement, auquel est joint un plan parcellaire, détermine après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration la limite entre voie publique et propriétés riveraines.

L'alignement individuel est délivré au propriétaire conformément au plan d'alignement s'il en existe un. En l'absence d'un tel plan, il constate la limite de la voie publique au droit de la propriété riveraine.

Article L112-2

La publication d'un plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique le sol des propriétés non bâties dans les limites qu'il détermine.

Le sol des propriétés bâties à la date de publication du plan d'alignement est attribué à la collectivité propriétaire de la voie dès la destruction du bâtiment.

Lors du transfert de propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation.

Article L112-7

Lorsqu'une construction nouvelle est édifiée en bordure du domaine public routier, l'autorité chargée de la conservation de la voie dispose des pouvoirs de vérification qui lui sont attribués par l'article L. 460-1 du code de l'urbanisme.

Section 2 : Droits des riverains.

Article L112-8

Enquête plan d'alignement Belfort

Les propriétaires riverains des voies du domaine public routier ont une priorité pour l'acquisition des parcelles situées au droit de leur propriété et déclassées par suite d'un changement de tracé de ces voies ou de l'ouverture d'une voie nouvelle. Le prix de cession est estimé, à défaut d'accord amiable, comme en matière d'expropriation.

Si, mis en demeure d'acquérir ces parcelles, ils ne se portent pas acquéreurs dans un délai d'un mois, il est procédé à l'aliénation de ces parcelles suivant les règles applicables au domaine concerné.

Lorsque les parcelles déclassées sont acquises par les propriétaires des terrains d'emprise de la voie nouvelle, elles peuvent être cédées par voie d'échange ou de compensation de prix.

Les mêmes dispositions s'appliquent aux délaissés résultant d'une modification de l'alignement.

Article L.141-3 du code de la voirie routière :

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

Article R 141-4 du code de la voirie routière :

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Article R141-5 du code de la voirie routière :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Article R141-6

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Une notice explicative ;*
- b) Un plan de situation ;*
- c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;*
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.*

Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :

- a) Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;
- b) La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;
- c) Eventuellement, un projet de plan de nivellement.

Article R141-7 du code de la voirie routière :

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics.

Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

1.1.2 - Publicité

L'enquête a été annoncée par voie d'affichage de l'arrêté, en mairie et à l'annexe de l'hôtel de ville, à compter du 7 septembre 2017 et pendant toute la durée de l'enquête, ainsi qu'en témoigne le certificat d'affichage et ainsi que j'ai pu le constater lors de chacune de mes permanences. L'avis d'enquête a également été affiché sur les différents sites faisant l'objet de l'enquête, en caractères apparents sur fond jaune et visible de la voie publique. Une annonce légale a été publiée dans l'Est Républicain le mercredi 13 septembre et La Terre de chez nous, le vendredi 15 septembre 2017.

Les riverains directement concernés par ces abrogations ou modifications de plan d'alignement ont également été avisés par courrier recommandé de la tenue de l'enquête et de ses modalités. Cette formalité inscrite dans les obligations du code de la voirie routière a permis d'assurer une information ciblée aux personnes directement intéressées par cette opération.

L'avis d'enquête publique, les différentes pièces du dossier et les documents annexes pouvaient être consultés sur le site « portail citoyen de la ville de Belfort » rubrique enquête publique. Les observations pouvaient être adressées sur l'adresse internet « enquete-alignement3@mairie-belfort.fr ».

1.1.3 – Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 2 au 17 octobre 2017 soit pendant 16 jours consécutifs.

Un registre d'enquête, ouvert et clos par le commissaire enquêteur, a été mis à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Le registre était accompagné d'un dossier comprenant dix pièces dont j'ai vérifié la constitution avant le début de l'enquête.

J'ai pu effectuer la visite extérieure des lieux et me renseigner sur les points techniques du dossier auprès de Mme WACHENHEIM en charge du dossier au service urbanisme de la mairie de Belfort le 28 septembre 2017.

J'ai assuré les permanences définies par l'arrêté, à savoir :

- le lundi 2 octobre 2017, de 9h00 à 11h00,
- le samedi 7 octobre 2017, de 9h00 à 11h00,
- le mardi 17 octobre 2017, de 15h30 à 17h30.

En fin d'enquête, j'ai pu faire un compte rendu rapide du déroulement de cette enquête à Monsieur Herzog adjoint en charge de l'urbanisme à la ville de Belfort et lui demander des compléments

d'information concernant notamment les deux rues pour lesquelles le Maître d'Ouvrage préconise de maintenir une partie du plan d'alignement existant.

1.2 – But du projet et cadre de l'enquête

1.2.1 – Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre

La commune de Belfort est Maître d'Ouvrage et Maître d'Œuvre de ce projet de modification ou d'abrogation du plan d'alignement. Le service de l'urbanisme de la ville de Belfort a réalisé le dossier soumis à l'enquête publique.

1.2.2 – But du projet

Le projet présenté a pour objet de permettre une révision du plan d'alignement des rues de l'As de Trèfle, des Jardins, Célestin Champion, du Foyer, François Lebleu, des Tanneurs et du Comte de la Suze, soit en y apportant des modifications, soit en prononçant l'abrogation des alignements devenus obsolètes.

1.2.3 - Cadre historique et procédures antérieures ayant eu une influence sur l'enquête

1.2.4 - Cadre local

Le service urbanisme de la ville de Belfort procède actuellement à une révision généralisée des plans d'alignement en vigueur afin d'y apporter des modifications substantielles lorsque le bilan actuel permet de constater que les travaux prévus ont été réalisés ou que les modifications apportées à la voirie ne justifiaient plus le maintien en l'état du plan d'alignement en vigueur. L'ensemble des dossiers traités figure sur le site internet de la ville de Belfort. Cette procédure modificative des plans d'alignement est une étape préalable à réaliser avant de procéder à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se tiendra prochainement.

1.2.5 – Dossier

• Constitution du dossier

Le projet soumis à enquête publique intitulé « Modification du plan d'alignement des rues de l'As de Trèfle et des Jardins / Abrogation du plan d'alignement des rues Champion, du Foyer, Lebleu, des Tanneurs et du Comte de la Suze » comporte les pièces suivantes :

- Notice de présentation
- Plan de situation
- Rue de l'As de Trèfle
- Rue des Jardins
- Rue Célestin Champion
- Rue du Foyer
- Rue François Lebleu
- Rue des Tanneurs
- Rue du Comte de la Suze
- 10. Annexes

Le dossier est conforme aux dispositions de l'article R141-6 du code de la voirie routière. Les pièces du dossier étaient suffisantes pour avoir une bonne compréhension du projet présenté. Chaque dossier de rue comportait les pièces requises à savoir :

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé

- Etat sommaire des dépenses prévisionnelles (si nécessaire)
- Plan rectificatif des alignements

Sa publication sur le site internet de la ville de Belfort permettait à chacun d'en connaître les points principaux. Le dossier était par ailleurs consultable au service urbanisme de la ville de Belfort pendant les jours et heures d'ouverture de ce service, ainsi qu'en mairie lors des permanences.

II – EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE

2.1. Le projet de modification du plan d'alignement

2.1.1 Rue de l'As de Trèfle

La rue de l'As de Trèfle dessert un quartier résidentiel situé dans la périphérie de la ville de Belfort à partir de l'avenue de la Laurencie. Initialement cette rue desservait essentiellement deux quartiers militaires soumis à des trafics réguliers de camions et d'engins blindés. La largeur de cette voie dans sa partie initiale a donc été fixée à 12 m pour tenir compte de cette desserte militaire. Actuellement la largeur de voie qui est d'environ 10 m, dont 7 m pour la partie réservée à la circulation routière et au stationnement, permet d'assurer cette fonction dans des conditions satisfaisantes.

Le quartier Friedrich est actuellement dévolu à la Base de Défense de Belfort et le trafic routier est essentiellement constitué de véhicules légers. L'accès de véhicules à l'intérieur de l'enceinte militaire est réglementé, mais permet aux résidents ou visiteurs, de pouvoir y stationner leurs véhicules. L'accès au second quartier où s'est installé l'EPIDE se fait directement à partir de l'avenue de la Miotte et le portail d'accès à partir de la rue de l'As de Trèfle est inutilisé. De nouveaux immeubles d'habitation ont été construits sur la partie haute de la rue de l'As de Trèfle et génèrent un trafic supplémentaire facilement intégré dans la circulation de cette rue.

Le plan d'alignement concernant cette voie a été validé en 1973 et comportait deux sections :

- Un tronçon de 482 m entre l'avenue de la Laurencie et l'intersection de la rue Picard d'une largeur de 12 m
- Un tronçon de l'intersection de la rue Picard jusqu'à l'extrémité nord de la rue de l'As de Trèfle d'une largeur de 10 m.

Le constat effectué par le Maître d'Ouvrage permet de proposer une abrogation du plan d'alignement pour la partie haute de la rue, où les travaux ont été réalisés, et le maintien du plan d'alignement sur la partie basse de la rue. Cette option, qui n'apporte pas de nouvelles dispositions par rapport à la situation existante pour la dizaine de riverains concernés, permet au Maître d'Ouvrage de se réserver la possibilité d'intervenir sur ce secteur si nécessaire, en fonction de l'évolution future du quartier et des problèmes rencontrés. En l'état actuel du dossier, il n'existe pas de projet arrêté pour modifier cette rue dans un avenir proche et c'est uniquement le « principe de précaution » qui motive le choix du Maître d'Ouvrage. Compte tenu du coût prévisible des travaux et de la gêne occasionnée aux riverains, la mise en œuvre du plan d'alignement sur cette portion de rue ne devrait être utilisée qu'en dernier recours pour solutionner un problème majeur de sécurité des usagers, après avoir étudié toutes les autres alternatives possibles.

Au vu des observations des riverains de cette voie de circulation, il apparaît que la circulation sur cette partie de rue reste difficile à certains horaires de la journée, essentiellement due aux problèmes de saturation du trafic sur l'intersection avec l'avenue de la Laurencie. Néanmoins, une meilleure fluidité de la circulation sur cette portion d'axe laisse également envisager des vitesses excessives de certains conducteurs en contradiction avec l'effet recherché.

Le Maitre d'ouvrage propose de maintenir le plan d'alignement existant sur cette portion de rue permettant éventuellement de réaliser à terme une largeur de rue de 12 m. Pour atteindre cet objectif, il serait nécessaire d'acquérir l'emprise nécessaire aux travaux exclusivement côté impair de la rue sur une largeur d'environ 2 mètres et sur un linéaire d'environ 200 m, des habitations bordant le trottoir sur le côté opposé. Le coût d'acquisition des terrains et des travaux à réaliser pour la remise en état des clôtures, portails et murets est estimé à 250 000 € auxquels il conviendrait d'ajouter les coûts de modification de la voirie (déplacement du trottoir et réfection de la chaussée) et des réseaux.

Deux visites des lieux effectuées en cours de journée m'ont permis de constater les points suivants :

- Le trafic en cours de journée est réduit à la circulation de véhicules légers.
- Les croisements entre véhicules légers peuvent s'effectuer, même à la hauteur des voitures en stationnement, en adaptant la vitesse.
- La configuration actuelle de la rue accorde une priorité aux véhicules montant, le stationnement n'étant réalisé que sur un seul côté de la voie.
- Les secteurs où le stationnement n'est pas autorisé correspondent aux entrées de propriétés et aux 50 premiers mètres de la rue.
- Le croisement avec des bus ou autres poids lourds nécessite de la part des autres conducteurs d'adapter leur conduite pour faciliter le passage de ces véhicules dans ce type de rue et dans sa configuration actuelle.

En conclusion, le maintien du plan d'alignement sur cette portion de rue est justifié par le souci de garder cette possibilité, parmi d'autres, de pouvoir intervenir sur cet axe afin de régler un problème majeur de sécurité pour les usagers de cette voie. Néanmoins les coûts importants des travaux à réaliser et la gêne bien réelle qu'occasionneraient ces derniers pour les riverains en rapprochant encore davantage leur propriété de l'axe routier sont à comparer avec les gains attendus sur la fluidité du trafic et la sécurité des usagers. A l'heure où les municipalités cherchent à limiter les vitesses dans les agglomérations en créant des obstacles artificiels (vitesse 30, chicanes, gendarmes couchés...), il serait opportun d'envisager la mise en place de solutions alternatives (sens unique, suppression ou modification du stationnement en alternant côté pair et impair...) et d'en étudier les effets, avant de recourir à la mise en œuvre du plan d'alignement, en ultime recours, sur cette portion de voie. Tous ces éléments militent pour que la largeur de cette voie soit portée à 10 m, comme pour le restant de la rue.

2.1.2 Rue des Jardins

Le plan d'alignement concernant la rue des Jardins a été validé en mai 1957. Cette rue en impasse dessert un quartier résidentiel et une entreprise du bâtiment. La largeur de cette voie avait été fixée à 7 m. Actuellement cet alignement est réalisé, néanmoins la jonction au niveau de l'intersection avec les rues du Fort Hatry et la rue des rosiers n'apporte pas toute satisfaction aux usagers en termes de visibilité et d'évolution des véhicules. Le Maitre d'ouvrage souhaite donc maintenir le plan d'alignement sur cette portion de voie, afin de remédier **si nécessaire** aux défauts constatés. La réalisation de ces travaux imposerait l'acquisition d'une superficie de terrains d'environ 10 m² et la reconstruction d'un muret, d'une clôture et d'un espace arboré pour un coût estimé à 25000€.

La rue du Fort Hatry en sens unique est divisée en deux parties égales selon l'axe médian de la route:

- La partie droite est réservée aux cyclistes avec une circulation à double sens
- La partie gauche est dévolue aux voitures

Deux alternatives s'offrent aux automobilistes au niveau de l'intersection avec la rue des jardins :

- soit ils empruntent la rue du Fort Hatry en tournant à gauche
- soit ils empruntent la rue des Rosiers en tournant immédiatement vers la droite en créant une gêne à la circulation pour les usagers de la rue du Fort Hatry. La mise en œuvre du plan d'alignement sur cette portion de voie permettrait aux véhicules empruntant cet axe de ne plus interférer avec la circulation de l'axe en sens unique.

La propriété établie à l'angle de la rue des Rosiers et de la rue des Jardins est incluse dans le périmètre de protection des bâtiments historiques et les travaux de démolition et reconstruction du mur et de la clôture doivent répondre aux critères établis par l'architecte des bâtiments de France.

En conclusion, le projet de maintien du plan d'alignement sur cette portion de voie semble justifié par les difficultés de circulation sur ce carrefour. Néanmoins la mise en œuvre de ce plan d'alignement nécessitera auparavant de s'interroger sur les autres solutions possibles pour améliorer la circulation. Une simple obligation de tourner à gauche pour les usagers de la rue des Jardins serait de nature à annuler les prescriptions de celui-ci et serait davantage conforme aux prescriptions du code de la route, puisque les véhicules s'engageant rue des Rosiers circulent pendant quelques mètres à contresens de la circulation en provenance de la rue du Fort Hatry, pour gérer le virage permettant d'accéder à la rue des Rosiers.

Les conditions difficiles d'accès à la rue des Rosiers pour les usagers de la rue des Jardins sont à relativiser par les critères suivants :

- Cette possibilité de tourner à droite est une facilité offerte aux riverains de la rue des Jardins pour pouvoir rejoindre plus rapidement l'avenue du général Leclerc et non pas une obligation. Ce sont donc surtout des personnes qui connaissent le lieu qui empruntent ce cheminement.
- La difficulté de la manœuvre à effectuer pour s'engager dans la rue des Rosiers impose actuellement une vigilance accrue et une vitesse faible de la part des conducteurs. En améliorant cet accès, il est prévisible que les conducteurs s'engageront plus rapidement dans cette voie étroite et feront courir plus de risques aux autres usagers, en particulier aux cyclistes.
- Le trafic est faible et essentiellement limité aux véhicules des riverains de la rue des Jardins

Le maintien du plan d'alignement sur ce secteur permet à la municipalité de préserver sa possibilité de modifier ce carrefour à l'avenir sans recourir à d'autres procédures. Pour les riverains concernés, ce maintien n'apporte aucun changement par rapport à la situation existante, aucune échéance et aucun projet n'étant arrêté par le Maitre d'Ouvrage nécessitant de procéder dans l'immédiat à la mise en œuvre du plan d'alignement.

2.2. Le projet d'abrogation du plan d'alignement

2.2.1 Rue du Foyer

Le plan d'alignement datant de 2003 est aujourd'hui entièrement réalisé. Cette rue en sens unique qui relie l'avenue du Général de Gaulle à l'avenue d'Altkirch est utilisée principalement par les riverains. Cette rue en sens unique de circulation répond aux besoins de desserte de ce quartier sans rencontrer de problèmes particuliers pour les automobilistes ou les piétons.

Le Maitre d'ouvrage propose donc d'abroger le plan d'alignement concernant cette rue.

2.2.2 Rue Lebleu

Le plan d'alignement de cette rue date de 1946 et l'alignement a été réalisé en totalité.

Cette rue en sens unique de circulation permet via la rue des Tanneurs de rejoindre la vieille ville et les centres administratifs sans passer par le centre-ville. Cet itinéraire de délestage permet d'éviter les encombrements du Faubourg de Montbéliard pour transiter d'Est en Ouest dans la ville de Belfort. La configuration de cette rue et son aménagement actuel permettent de maintenir de bonnes conditions de circulation pour les automobilistes et les piétons.

Le Maitre d'Ouvrage propose d'abroger le plan d'alignement concernant cette rue.

2.2.3 Rue des Tanneurs

Le plan d'alignement de cette rue a été approuvé le 20 mars 1972. Cette rue en sens unique dans le prolongement de la Rue Lebleu a été aménagée pour ralentir la circulation. Cet axe qui dessert un quartier périphérique de Belfort est également très emprunté par des véhicules en transit se rendant vers la vieille ville et les centres administratifs. La largeur de 10 m fixée par ce plan d'alignement pour la totalité de cette rue n'a pas été réalisée dans sa totalité, néanmoins l'établissement de la circulation en sens unique et les aménagements réalisés n'apportent pas de contraintes particulières pour les piétons, les cyclistes ou les automobilistes.

Compte tenu de ce constat le Maitre d'Ouvrage propose d'abroger le plan d'alignement de cette rue.

2.2.4 Rue du Comte de la Suze

Le plan d'alignement de cette rue a été approuvé le 3 juin 1950 et prévoyait une voie de 10 m de largeur minimum et de 13,65 m en sa partie ouest. Hormis une petite parcelle située au 3 de la rue, la totalité des aménagements a été réalisé. Compte tenu de la présence d'un bâtiment bordant le trottoir actuel, il n'est pas envisageable de pouvoir élargir cette portion sans détruire l'immeuble.

La voie de circulation se décompose en trois parties distinctes :

- une voie de circulation en sens unique
- une piste cyclable en contresens
- une zone de stationnement côté pair.

Cette rue transversale permet de relier le faubourg de Montbéliard à l'extrémité sud du faubourg de France. Le trafic dans ce secteur est essentiellement lié aux riverains et commerces locaux.

Le Maître d'Ouvrage propose d'abroger ce plan d'alignement en raison de l'absence de problèmes liés à la circulation dans ce secteur et à l'impossibilité actuelle de pouvoir procéder à l'élargissement du trottoir pour la portion située au N°3 de cette rue.

2.2.5 Rue Célestin Champion

Le plan d'alignement de cette rue a été approuvé le 14 janvier 1959 et prévoyait une voie de 8 m de largeur. Cette rue qui borde le cimetière de Brasse permet de relier la Rue de l'égalité et la rue de l'adjoint Houbre en desservant un quartier résidentiel. La circulation se fait à double sens et le stationnement est exclusivement réservé côté impair de la rue.

Le Maître d'Ouvrage propose d'abroger ce plan d'alignement constatant d'une part que la quasi-totalité de ce projet a été réalisé et que d'autre part il n'est pas en mesure de pouvoir éliminer le seul point particulier situé au N°1 de cette rue. Il propose de créer un emplacement réservé au PLU qui permettrait ultérieurement de modifier l'entrée de l'habitation pour supprimer cet empiètement de l'escalier sur la voie publique.

Bien que le trafic ne soit pas très intense dans cette rue, les 50 m de jonction au niveau de l'intersection avec la Rue de l'égalité présentent plusieurs points particuliers. Le passage des piétons sur le trottoir est très restreint au niveau de cet escalier et nécessite d'emprunter la chaussée, notamment pour les personnes avec des poussettes ou à mobilité réduite. Le croisement des véhicules sur cette portion de voie est également difficile compte tenu de la présence de véhicules en stationnement. En l'absence de solutions immédiates permettant de résorber le point particulier que présente la saillie de cet escalier sur le domaine public, il semblerait donc opportun d'étudier les conditions de circulation des piétons et véhicules dans ce secteur et d'y apporter d'éventuelles solutions alternatives (sens unique ?, suppression du stationnement sur les 50 premiers mètres de la rue et réalisation d'un élargissement du trottoir sur la chaussée...)

2.3. L'intérêt général du projet

Le Maître d'ouvrage a établi un constat général concernant ces différents plans d'alignement afin de les actualiser aux conditions de circulation actuelles dans ces différents secteurs et aux travaux déjà réalisés. Sa démarche générale consiste donc à abroger les plans d'alignement qui paraissent répondre aux conditions fixées initialement et de maintenir les secteurs des plans présentant encore aujourd'hui des contraintes de circulation non résolues. Cette procédure permet à la municipalité de Belfort de garder la possibilité d'intervenir sur ces secteurs, si le besoin est avéré et si d'autres solutions alternatives ne peuvent être mises en œuvre, sans avoir à recourir à d'autres enquêtes publiques (utilité publique du projet, expropriation). Néanmoins lorsque le maintien du plan d'alignement porte sur un secteur déjà bâti nécessitant des expropriations très préjudiciables pour de nombreux riverains et un coût élevé des travaux comme c'est le cas pour la Rue de l'As de Trèfle, il serait préférable de s'en remettre à la déclaration d'utilité publique du projet justifiant les expropriations, afin que les personnes concernées puissent s'exprimer et que l'intérêt général du projet générateur de ces expropriations puisse être reconnu.

2.3.1 Les projets de modification des plans d'alignement.

Ces projets qui concernent la Rue de l'As de trèfle et la Rue des jardins concernent essentiellement des secteurs de jonction avec les autres axes, dont les conditions de circulation pourraient éventuellement être améliorées pour les riverains ou les usagers. Néanmoins les contraintes liées à la circulation routière sur ces parties d'axes n'apportent pas de graves manquements à la circulation des piétons ou des automobilistes, mais exige plutôt une attention soutenue de la part des automobilistes empruntant ces axes. Il est donc utile, pour satisfaire l'intérêt général, d'étudier toutes les solutions permettant d'améliorer la circulation sur ces secteurs, le maintien des alignements sur ces secteurs permettant de n'exclure aucune possibilité d'intervention. Néanmoins le coût des acquisitions et travaux à entreprendre doit être justifié par des avantages substantiels à obtenir en terme d'amélioration de la circulation.

2.3.2 Les projets d'abrogation de plan d'alignement.

Ces projets concernent la Rue Lebleu, du Foyer et des Tanneurs dans le nord Est de Belfort, la rue du Comte de la Suze en centre-ville, et la Rue Célestin Campion dans l'ouest. Le constat effectué par le Maître d'Ouvrage permet d'établir que ces plans d'alignement sont en grande partie réalisés et que les conditions de circulation des usagers sont satisfaisantes aussi bien sur les voies routières que sur les trottoirs. L'intérêt général, des riverains et usagers, est donc satisfait.

Conclusion partielle : La ville de Belfort a entrepris une démarche permettant la mise à jour de différents plan d'alignement dont la mise en place date de plusieurs dizaines d'année et dont il convient de revoir aujourd'hui toute la pertinence. Sur les sept projets présentés, le Maître d'ouvrage propose 5 abrogations et deux maintiens partiels. Les propositions d'abrogation sont largement acceptables et ne sont pas contestées par le public. Sculs quelques points particuliers, pris en considération par le Maître d'ouvrage permettront encore d'améliorer les dispositions retenues (cas de l'escalier rue Champion). Pour les deux modifications concernant la Rue de l'As de Trèfle et la rue des jardins, les riverains ont fait part de leur désaccord avec le projet présenté qui ampute leur propriété d'une partie substantielle, surtout pour des résidences urbaines aux superficies limitées. Ces propriétaires préconisent la mise en œuvre de solutions alternatives passant par des réductions de vitesse, sens de circulation ou modification du stationnement plus en phase avec la tendance actuelle de réduction de la circulation dans les centres villes et demande que le plan d'alignement pour leur rue soit totalement abrogé.

III – EXAMEN DES OBSERVATIONS

3.1 – Constat comptable

Cette enquête, pour laquelle les riverains avaient été avertis individuellement, a suscité une bonne participation du public, soit pour présenter des points particuliers à prendre en considération soit pour s'informer des projets en cours pour ce secteur. J'ai reçu au total 22 personnes lors des permanences tenues en mairie de Belfort venues pour s'informer sur le projet concernant leur rue:

Rue de l'as de Trèfle	Rue des jardins	Rue Lebleu	Rue Campion	Rue des Tanneurs
10 personnes	5 personnes	3 personnes	2 personnes	3 personnes

15 observations ont été inscrites au registre se décomposant ainsi :

Rue de l'as de Trèfle	Rue des jardins	Rue Lebleu
12 observations	3 observations	1 observation

3.2 – Examen des observations

Constatant que la plupart des observations abordent sensiblement les mêmes thèmes, il ne sera pas apporté de réponse individualisée à chacune. Une analyse synthétique des points abordés sera réalisée suivie d'un avis du commissaire enquêteur.

Observations se rapportant à la Rue de L'As de Trèfle :

Observation n°1 de Madame KLEIN Annie 1 Bis Rue de l'As de Trèfle 90000 Belfort

Le projet prévoit de maintenir le plan d'alignement existant sur la partie basse de la rue de l'As de Trèfle à la jonction de l'avenue de la Laurencie. Cette disposition a pour projet de réduire les distances restantes entre les limites trottoir et propriétés. Si le projet se réalise, il sera nécessaire de revoir en totalité le problème des barrières électriques, le rayon d'ouverture du portail principal étant insuffisant pour permettre l'ouverture normale. Au constat de la fréquentation de la rue, il n'est pas utile d'engager des travaux et dépenses importantes sur ce secteur. D'autres solutions pourraient être envisagées comme notamment une modification du sens de circulation, sens unique ou du stationnement alterné ou éventuellement stationnement matérialisé à cheval sur le trottoir

Observation N° 3 de Monsieur Francis EHRMANDRAULT Rue de l'As de Trèfle 90000 Belfort

Un vent de révolte souffle dans la rue de l'As de Trèfle.

Plusieurs riverains s'étonnent que beaucoup d'argent soit dépensé ailleurs pour obliger les conducteurs à ralentir, avec la création de chicanes artificielles par exemple, alors que les aménagements qui sont prévus dans la rue de l'As de Trèfle ne pourront que favoriser une vitesse encore plus grande qu'elle ne l'est déjà aujourd'hui.

La sortie du virage au niveau de la caserne ME FAIT PEUR.

Déjà pas facile de s'insérer dans la circulation quand on sort de l'Impasse du Colombier, alors si ça va encore plus vite ...

Tout ça pour vous dire , qu'à l'instar de tous les autres riverains , je m'oppose à la réalisation de ce plan d'alignement , fort coûteux semble-t-il , destructeur de vestiges du passé (même s'il ne s'agit que de clôtures , la mienne n'a pas loin de 80 ans) , de végétaux et d'arbres âgés , et à l'utilité pas si évidente que ça .

Si la circulation devait encore s'intensifier, peut-être vaudrait-il mieux partir d'une page blanche pour la faire passer ailleurs. N'existe-t-il pas une autre possibilité au niveau du terrain de l'EPIDE?

Observation n°4 de Madame Emmanuelle GAVERIAUX-SCHUSTER

4 impasse du colombier

90000 Belfort

Je m'exprime en tant que propriétaire des parcelles cadastrées 27 et 30.

1/ la rue de l'as de trèfle est de plus en plus passante; suite notamment aux nouvelles constructions du carré de l'habitat en haut de la Miotte et à la transformation de la caserne Friedrich en Base de défense. Pour autant, cette augmentation de circulation concerne principalement des "petits" véhicules (automobiles); il n'y a quasiment plus de transport de troupes dans de gros camions.

Il reste le bus de transport scolaire de l'école Jules Heidet qui circule plusieurs fois quotidiennement. Dans les faits, c'est un grand bus qui transporte une poignée d'enfants dont la plupart descendent devant la caserne; c'est un trajet qui pourrait largement être effectué à pieds par les écoliers (la marche est d'ailleurs conseillée par tous les spécialistes de la petite enfance).

2/ la configuration actuelle de la rue est la suivante: relativement étroite, sinueuse, avec des véhicules garés d'un côté. Cette configuration est un ralentisseur naturel. En effet, 2 voitures peuvent s'y croiser mais elles doivent dès lors rouler doucement. En outre, il n'y a pas de passage protégé pour piétons dans la rue.

3/ il n'est pas aisé pour les riverains de la rue de sortir de chez eux avec leurs véhicules personnels du fait de la circulation trop rapide des voitures qui circulent rue de l'as de trèfle.

4/ L'impasse du colombier, parcelle cadastrée 27 dont je suis propriétaire, dessert 3 maisons avec garages (4 véhicules y entrent et sortent). Il n'y a pas possibilité du fait de son étroitesse d'y faire demi-tour, ceci sous-entend que nous entrons et/ou sortons en marche arrière avec une visibilité restreinte du fait du stationnement des autos dans la rue de l'As de Trèfle. En outre nous sommes proches de la sortie du virage pris à trop grande vitesse par les voitures qui descendent de la Miotte. En conclusion: le plan d'alignement de la rue de l'As de Trèfle ainsi que sa modification préconisée par la ville de Belfort me semble aberrant. Élargir cette voie et engendrer par le fait une augmentation de la vitesse des véhicules qui l'empruntent est un non-sens à l'heure où, partout, la ville de Belfort cherche à réduire la vitesse des voitures en installant des dos d'ânes, chicanes, zones 30, ralentisseurs. Élargir la rue de l'As de Trèfle ne permettra pas d'augmenter le flux de véhicules empruntant la dite rue; ce flux étant lié au carrefour avec l'avenue de la Laurencie, extrêmement passante, et lieu de bouchons quotidiens.

La configuration actuelle de la rue de l'As de Trèfle représente déjà en elle-même un ralentisseur des véhicules qui l'empruntent.

Enfin il me semble que les 250000€ de coût prévisionnel pour ces travaux sont nettement sous-estimés et qu'il serait plus juste et honnête de les multiplier par 2 ou 3. Une gabegie administrative et financière à mon sens.

Observation n°6 de Madame Mme Martine LE MERDY 4 Rue de l'As de Trèfle 90000 BELFORT 1 — le projet pour la rue de l'As de Trèfle prévoyant l'élargissement de la rue aboutira à une augmentation sensible de la vitesse des voitures, de l'incivilité des conducteurs, et à une diminution de la sécurité des piétons.

De plus permettre aux voitures d'aller plus vite ne sert à rien puisqu'il y a un feu au bout de la rue.

2 — le projet défigure le cadre de vie de ses habitants en amputant plusieurs maison du côté impair pour en faire une rue de façades grises et spolie les propriétaires.

3 — la création d'un lotissement en haut de la rue nécessitait une réflexion en amont quant à la circulation des voitures de ses nouveaux habitants.

Résoudre ce problème en pénalisant gravement les habitants du bas de la rue alors qu'une solution alternative est possible, à travers le site de l'EPIDE, est aberrant.

Observation n°7 de Monsieur et Madame SOL Patrick et Odette 3 Rue de l'As de Trèfle - 90000 Belfort

C'est avec surprise que nous voyons réapparaître le plan d'alignement de la rue de l'as de trèfle datant de 1973! Il pouvait être justifié à l'époque lorsque le 35^{ème} régiment d'infanterie était présent dans le quartier Maud 'Huy, avec ses chars, portes engins etc... mais à ce jour, il n'est pas judicieux de modifier cette rue où la vitesse est déjà excessive.

En élargissant les virages et augmentant les voies, les véhicules vont arriver aux feux tricolores en trombe, et les sorties de garages des riverains va être d'autant plus dangereuse pour l'avenir, et pourtant, la politique de la ville est de bien réduire la vitesse sur l'ensemble de la cité.

Ce n'est pas avec les trente-deux logements créés qu'il y a eu une surcharge de circulation dans cette rue. En réduisant les terrains des riverains, beaucoup n'aurons plus la possibilité d'ouvrir leurs portails du fait du peu de recul, et la verdure existante va disparaître, plusieurs arbres sont amenés à être abattus dont mon houx presque centenaire et en parfaite santé, arbre fétiche de la rue !!

Pour conclure, si vraiment le projet est utile et afin d'abroger le plan d'alignement actuel, pourquoi ne pas faire une ouverture en amont du numéro 17, et la faire déboucher sur les feux au bas de la clinique sur l'avenue de la Laurencie, éventuellement pourquoi pas faire un sens unique ?

Entrée par la rue de l'as de trèfle et sortie par cette nouvelle voie !

Observation n°8 observation collective des riverains de la rue de l'As de trèfle (signée par 14 personnes)

Nous soussignés, riverains de la rue de l'as de trèfle, voulons faire part de notre indignation quant au projet d'alignement soumis à enquête publique.

Amputer nos propriétés pour en faire un boulevard de vitesse dans un quartier résidentiel (avec de nombreux enfants et personnes âgées...) nous semble aberrant.

Le projet tel qu'il est formulé ne ferait qu'accroître la vitesse. D'autant plus qu'une solution alternative de déboucher sur l'avenue de la Laurencie est techniquement possible à travers le site de l'EPIDE. Nous demandons à la ville de Belfort d'abroger le plan d'alignement du bas de la rue de l'as de trèfle.

Observation n°9 de Madame HAAZ Claudine 7 Rue de l'As de Trèfle 90000 Belfort

Agrandir la Rue de l'As de Trèfle qui compte déjà trois voies est aberrant pour les raisons suivantes Cela augmentera la vitesse déjà trop importante. La politique actuelle à Belfort comme dans la plupart des villes est justement de limiter la vitesse et le trafic en réduisant les voies de circulation et en créant des sens uniques. Les exemples ne manquent pas (boulevard Kennedy, nombreuses chicanes, rues en sens unique...)

On veut donc augmenter la vitesse et le trafic et faire de la rue de l'As de Trèfle (dans sa partie basse) un boulevard et ceci dans un quartier résidentiel. Que fait-on de la sécurité et de la tranquillité des riverains ?

Plusieurs riverains dont je fais partie ne perdraient pas seulement des terrains d'agrément mais se verraient dans l'incapacité d'ouvrir leurs grille et ne pourront accéder à leur garage.

La perte de terrain va placer les propriétés en bordure de route et de ce fait entraîner une perte de valeur de celles-ci

Ne serait-il pas plus censé d'abandonner ce projet ou de créer une ouverture entre l'EPIDE et l'avenue de la Laurencie (cf. plan joint à la lettre collective) ceci permettant éventuellement de faire un sens unique entre cette nouvelle voie et la rue de l'as de Trèfle et de fluidifier le trafic.

Observation n° 10 de Monsieur Franck GAUMART et Stéphanie JEANNIN 15 Rue de l'As de Trèfle 90000 BELFORT

Nous sommes domiciliés au 15, rue de l'As de Trèfle 90000 Belfort face à la Caserne Friedrich. Nous sommes les récents propriétaires (octobre 2015) de la parcelle figurant au cadastre n°032 d'une surface de 5 ares et 13 centiares.

Notre propriété est composée d'une maison datant de 1937 et d'un verger en contre-bas allant jusqu'à l'entrée de la caserne (Cf. plan joint).

Nous avons pris connaissance de l'enquête publique relative à la modification du plan d'alignement de la rue de l'As de Trèfle et du dossier relatif à ce plan qui date du 11 octobre 1973 qui « prévoyait une voie de 12 m de large de l'avenue de la Laurencie à la rue Gustave Picard avec un élargissement devant l'entrée de la caserne pour permettre la manœuvre de gros véhicules », Lors de l'acquisition de notre bien en 2015, c'est en effet le seul projet dont nous avons eu connaissance; l'activité de la caserne se réduisant, nous n'étions pas inquiétés.

La rue au niveau du 15 de l'As de Trèfle est facilement passante; le virage devant la caserne est large; de même que celui devant le 17. La rue n'est d'ailleurs pas utilisée dans toute sa largeur sur cette portion.

Il est noté dans le dossier «la nécessité» d'améliorer l'accès aux 32 logements du programme immobilier de la rue de l'As de Trèfle. Cependant ces nouvelles habitations ne semblent pas impactées par les accès actuels.

Il nous semblerait plus opportun et moins coûteux d'ajouter un miroir afin de sécuriser les lieux et éventuellement une « zone 30 »; les voitures arrivant souvent très vite à la sortie du virage au niveau du 17 de la rue.

L'élargissement au niveau du début de la rue de l'As de Trèfle ne ferait qu'accroître la vitesse; d'autant plus qu'une solution alternative de débouché sur l'Avenue de la Laurencie est techniquement possible à travers le site de l'EPIDE. Lors de notre rencontre du samedi 7 octobre 2017, vous ne nous avez pas apporté d'éléments complémentaires en ce qui concerne la pertinence du projet.

Nous ne sommes pas favorables à ce projet conséquent qui impacterait fortement notre cadre de vie et celui de nos voisins.

Observation n°11 de Monsieur Michel ROUECHE 1 avenue des LUATS 94350 VILLIERS SUR MARNE

Je suis propriétaire de la maison située 3 avenue de la Laurencie dont une partie de la propriété donne sur la rue de l'As de Trèfle. J'ai pris connaissance des documents concernant cette rue. Beaucoup de dépenses pour une rue qui était beaucoup plus encombrée lorsque les chars et les camions militaires l'utilisaient, n'était pas " étroite" à cette époque pour ce genre de véhicules !

La partie que vous prenez à l'angle est très importante, elle diminue la valeur de ma propriété. Pourquoi ne pas seulement réduire l'angle pour y installer les feux. Peut-être envisager un sens unique avec une autre rue en utilisant le passage de l'ancien terrain militaire, la ou les chars sortaient c'est à dire près des feux de la rue qui va à la clinique.

Il me semble que 20 000 euros représentent une somme bien légère pour indemniser les propriétaires.

D'autre part vos services prennent – t - ils complètement en charge la reconstruction des murets, la remise en place des grilles et grillages, et le déplacement des portails, même ceux qui sont électrifiés?

La modification de l'alignement côté gauche n'apporte rien à la vie des riverains!

À ma connaissance, il y a eu peu d'accidents aux feux de cette rue. En 30 ans, je n'ai eu qu'une moto qui a atterri dans ma clôture (elle venait de Mulhouse) et ces dernières années 2 voitures (Ne respectant pas les feux) ont défoncé le muret et la grille.

Finalement, ce n'est qu'un problème d'esthétique, les deniers de la ville pourraient être mieux utilisés pour d'autres urgences.

Observation n°12 de Monsieur Christophe GRUDLER Conseiller Départemental quartier de la Miotte, 7 avenue de la Miotte 90000 Belfort

Le plan d'alignement du bas de la rue de l'As de Trèfle motive mon intervention. Je propose d'abroger totalement le plan d'alignement sur cette partie, comme cela est le cas sur le haut de la rue. L'unique motivation du maintien de cet alignement n'est pas la desserte (minimale) de la caserne, mais uniquement la création d'un programme immobilier de 32 logements à l'extrémité haute de la rue, selon la notice de présentation. Si c'est vraiment la motivation, pourquoi avoir supprimé l'alignement dans la partie haute, où se trouve cette construction ? Il y a là une incohérence.

L'élargissement de la rue de l'As de Trèfle dans sa partie basse ne fera qu'accentuer la vitesse des véhicules dans ce secteur accidentogène. Après avoir élargi, faudra – t-il poser des chicanes pour réduire la vitesse ? Une bonne gestion des deniers publics consisterait à maintenir le statuquo en matière de largeur de voie en renonçant aux expropriations. Par ailleurs, l'insertion des véhicules entre la rue de l'As de Trèfle et l'avenue de la Laurencie est toujours un problème. C'est pourquoi j'avais proposé à la ville (il a 3 ans) une solution qui satisfera tout le monde.

- 1) Renoncer à l'alignement de la rue de l'as de trèfle
- 2) réaliser un débouché nouveau entre la rue de l'As de Trèfle et l'avenue de la Laurencie à travers le site de l'EPIDE (coté 18 sur le plan). Cette voie (autrefois militaire) existe déjà sur le site. Elle déboucherait au niveau du carrefour à feu de l'avenue de la Miotte. Il y aurait alors la possibilité de mettre en place un sens unique de circulation sur le bas de la rue de l'As de trèfle, divisant par deux la circulation automobile (Plan joint dans l'observation)

- 3) Je vous demande donc de bien vouloir abroger le plan d'alignement de la rue de l'as de Trèfle sur toute sa longueur.

Observation n°15 de Monsieur LAMIELLE Bernard 3 avenue de la Laurencie 90000 Belfort

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon désaccord quant au projet d'alignement de la rue de L'As de Trèfle.

Un agrandissement de cette rue amènera à n'en pas douter de forts risques d'accident dû à des vitesses excessives des automobilistes. Alors que la tendance actuellement en France est de faire des ralentissements de vitesse dans toutes les agglomérations par des zones 30, des ralentisseurs etc... Nous au contraire, on envisage de leur donner par l'agrandissement de cette rue toutes possibilités de vitesses excessives dans cette rue fréquentée par des enfants et personnes âgées. Cette rue deviendrait, à n'en pas douter, une zone fortement « accidentogène »

Le passage et croisement dans cette rue ne semble pas trop compliqué; seule la sortie vers 16 h 30, 17 h du personnel de l'armée provoque de très légères difficultés au feu. L'agrandissement du coin de la rue qui donne sur l'avenue de la Laurencie serait également une erreur. Les automobilistes venant des glacis prennent cette rue à vive allure et totalement à gauche (solution de facilité pour ces derniers puisqu'ils savent que les voitures sont arrêtées au feu).

Le projet obligerait de détruire un grand nombre d'arbres alors que la mairie a réalisé une plaquette « A la découverte des arbres de Belfort ». Des solutions moins onéreuses pour nos impôts existent plutôt que ce projet d'alignement.

Observation n°16 de M. Sébastien ROUSSELET et Mme Anne-Laure MAUVAIS 2 Rue de l'As de Trèfle 90000 BELFORT

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre opposition au projet d'alignement de notre rue (rue de l'as de trèfle à BELFORT).

Notre rue fait partie d'un quartier résidentiel. Le projet tel qu'il est prévu, en plus de priver de nombreux habitants d'une partie de leur propriété viendrait à transformer notre rue en boulevard, et par conséquent à accroître la vitesse des véhicules y circulant. Ceci est inacceptable, quand on sait par ailleurs que la rue telle qu'elle est maintenant permet une circulation tout à fait normale. '

Pourquoi vouloir changer un système qui fonctionne bien? Élargir la voie de circulation augmentera nécessairement la vitesse des usagers de la route, mettant en péril la sécurité de tous. Nous comptons donc vivement sur votre clairvoyance pour que ce plan d'alignement soit purement et simplement abrogé.

Analyse et avis du Commissaire enquêteur :

Analyse et commentaires du Commissaire enquêteur :

Considérations sur la circulation dans cette rue : de l'avis général des personnes qui se sont exprimées dans le cadre de l'enquête le trafic automobile dans cette partie basse de la rue, dans sa configuration actuelle, ne présente pas de risques particuliers pour la sécurité des usagers nécessitant de réaliser des travaux immédiats. Hormis quelques périodes de la journée correspondant aux débuts et fin de journée, ou le trafic est intense dans cette rue, la circulation est généralement fluide. Les croisements entre véhicules nécessitent une attention particulière des conducteurs en raison du gabarit réduit des voies réservées à la circulation, surtout lorsque les places réservées au stationnement sont occupées. Seule la circulation de quelques bus scolaires ou militaires dans cette rue nécessite de la part des autres usagers de faire preuve de courtoisie pour leur faciliter le passage. Les îlots de stationnement, disposés côté impair de la rue, assurent un rôle de ralentisseur naturel pour les usagers et de refuge pour les éventuels croisements avant d'atteindre le feu à l'entrée de la rue. De fait l'écoulement du trafic de cette rue est largement tributaire de la saturation de l'avenue de la Laurencie aux heures de pointe. D'autres alternatives

s'offrent aux riverains pour éviter ce point noir en utilisant la jonction entre la rue Picard et l'avenue de la Miotte.

Enfin le plan d'alignement de cette rue a été établi en tenant compte du trafic généré par les engins militaires qui occupaient le quartier Friedrich. C'est pour cette raison que la largeur de voie a été portée à 12 m au lieu des 10 m pour le restant de la rue. Aujourd'hui cette contrainte n'existe plus, la majorité des véhicules utilisés par la base de Défense étant du type VL.

De l'avis des riverains l'élargissement des voies de circulation apporterait davantage d'inconvénients que d'avantages par rapport à la situation actuelle, en particulier en termes de vitesse non adaptée à la sécurité de tous les usagers et de vigilance moindre des conducteurs.

Ils soulignent également les difficultés qu'ils rencontrent pour sortir de leur propriété, souvent en marche arrière, et intégrer la rue en raison de la vitesse des véhicules descendant la rue. Ils souhaiteraient notamment qu'un ralentisseur soit disposé au niveau des virages du quartier Friedrich ou que soit instaurée la mise en place d'une zone 30.

Considérations sur les alternatives possibles : plusieurs observations mentionnent qu'il existe une possibilité de détourner une partie du trafic de cette rue en ouvrant une nouvelle voie à travers le quartier de l'EPIDE, permettant à terme de mettre en place un sens unique qui réglerait de fait une grande partie des problèmes existant et permettrait alors de sursoir à la mise en œuvre du plan d'alignement. Cette considération n'est pas dénuée de fondement, mais nécessite pour le Maître d'Ouvrage, outre la maîtrise foncière à s'assurer pour ce secteur, de définir le projet à mettre en œuvre à terme pour l'ensemble de cette zone.

Considérations sur les atteintes aux propriétés : pour permettre un passage à 12 m de la voie existante, le plan d'alignement prévoit d'acquérir une bande de terrain d'environ 2 m de largeur sur un linéaire d'environ 200 mètres côté impair de la rue. La mise en œuvre de ce plan nécessiterait de restaurer les clôtures, murets, portails et végétation pour une dizaine de riverains. Cette réalisation, qui aujourd'hui paraît déraisonnable en raison notamment de son coût et des bénéfices attendus restant à prouver, ne pourrait se faire que pour des motifs sérieux et légitimes de sécurité auxquels le Maître d'Ouvrage serait confronté et qui ne pourraient être solutionnés par d'autres alternatives.

Considérations sur le coût de l'opération : L'estimation énoncée dans le dossier semble largement sous-estimée, car il convient d'y ajouter les réfections de voirie avec déplacement de trottoir, et modification des réseaux sur un linéaire d'environ 200 m. L'engagement d'une telle dépense serait donc à mettre en comparaison avec les bénéfices attendus et ne pourrait servir qu'un projet parfaitement maîtrisé et correspondant à l'intérêt général.

Avis du Commissaire enquêteur :

Les riverains de la rue de l'As de Trèfle se sont largement mobilisés pour manifester toute leur opposition à la réalisation de ce plan d'alignement... qui ne fait en définitive que maintenir des dispositions existantes pour cette portion de rue. Comme me l'a confirmé M. HERZOG adjoint en charge de l'urbanisme à la ville de Belfort, le maintien du plan d'alignement sur cette partie de la rue de l'As de Trèfle permet au Maître d'Ouvrage de pouvoir intervenir sur cette voie de circulation en cas de besoins avérés, sans avoir à recourir à d'autres procédures administratives. Il n'y a pas actuellement de projet identifié pour réaliser ces travaux dans un avenir immédiat. Le Code de la voirie routière n'impose pas de délais pour la réalisation de l'opération et le maintien du plan d'alignement sur cette partie de rue ne fait que reconduire une disposition existante, sans garantir que des travaux se réaliseront à l'avenir. Néanmoins les riverains concernés restent toujours soumis à cette possibilité d'une expropriation concernant une partie de leur propriété avec tous les désagréments qu'engendrerait une telle situation.

Le coût de tels travaux, qui semblent largement sous évalués actuellement, et la gêne occasionnée aux riverains sont à comparer avec les bénéfices escomptés d'une telle opération. Le problème réel de circulation dans cette rue se situe actuellement au carrefour avec l'avenue de la Laurencie souvent saturé aux heures de pointe et qui ne permet pas un écoulement normal du trafic. D'autres

alternatives s'offrent au Maître d'Ouvrage pour sursoir à cet aménagement, comme notamment une modification du stationnement ou une circulation en sens unique dès lors que les conditions de sa mise en place seraient réalisées. La situation actuelle peut donc perdurer tant que des éléments nouveaux en termes de fluidité du trafic, de gêne à la circulation et de sécurité des usagers n'apportent pas de nouvelles données au constat actuel. En retenant une largeur de rue de 10 m au lieu des 12 m prévus, le plan d'alignement de cette rue serait uniformisé pour la totalité de la rue et pourrait être abrogé. Si à l'avenir, un besoin légitime et justifié d'élargir cette portion de rue pour répondre à un projet d'intérêt général se déclarait, il serait alors toujours possible de recourir à la procédure d'utilité publique et d'expropriation permettant aux riverains de s'exprimer.

Observations se rapportant à la Rue des Jardins :

Observation n°2 de Monsieur MAUREL Jean-Claude 2 Rue des Jardins 90000 Belfort

La modification du tournant à l'intersection de la rue des jardins et de la rue des rosiers me paraît inutile. La configuration actuelle présente l'avantage de forcer les voitures débouchant de la rue des jardins et s'engageant rue des rosiers à rouler doucement pour éviter les cyclistes ou les piétons venant à contresens. Le cout de ces travaux pourrait être utilisé pour des projets plus utiles.

Observation n°5 de Monsieur Villiseck 2 Rue des jardins 90000 Belfort

Comme convenu lors de notre entretien samedi matin, je vous joins le dossier concernant le projet d'alignement de la rue des Jardins, de la part des propriétaires de l'immeuble concerné, parcelle 144. (Dossier Powerpoint contenant des photos du dossier agrémentées de commentaires)

Dans ses commentaires il mentionne en particulier que le virage pour rejoindre la rue des rosiers n'est pas difficile à prendre, que le projet réduirait de 70% la superficie du jardin et mettrait la propriété à 1,60 m de la voie, qu'il existe un trottoir inutile de 2,5 m devant le jardin. Il propose de revenir à la solution initiale avec la suppression du trottoir et le marquage du stop sur la chaussée au niveau du pilier du jardin. En conclusion, il souligne le manque de pertinence d'un projet, en dehors des tendances actuelles, qui supprime des espaces verts au profit de la voiture et qui ne manquera pas de favoriser le stationnement illicite de véhicules en dehors des espaces réglementés.

Observation n° 13 de Monsieur Thierry BOUTTIER

Quelques remarques sur la modification envisagée au bas de la rue des Jardins.

Habitant cette rue, je ne qualifierai pas le carrefour objet du plan de modification d'extrêmement difficile. Oui, il réclame de l'attention, du fait de l'étroitesse de la rue des Rosiers et de la possible présence de cyclistes ou piétons. Certes, la modification proposée ne représente pas un investissement considérable (une petite année d'animateur de périscolaire, peut-être ?). Néanmoins, je crains que l'aménagement envisagé ne produise l'effet inverse de celui recherché. En effet, si l'ouverture de la visibilité peut sembler une bonne chose, elle entraîne également l'ouverture de l'angle du virage à prendre, incitant à une plus grande vitesse. Il me semble donc que quelques aménagements de bon sens permettraient de limiter les risques et d'inciter les usagers à une plus grande attention :

- La mise en place d'un miroir permettrait de visualiser les angles morts du carrefour à moindre coût.

- Une meilleure matérialisation (piste matérialisée par une peinture au sol, par exemple) du contresens cycliste permettrait de rappeler aux automobilistes qui s'apprêtent à prendre le virage à plus de prudence.

- Cet aménagement présenterait également l'avantage d'inciter les riverains à plus de civisme. A ce titre, la photo d'illustration du dossier de consultation me semble représentative d'une accumulation d'obstacles pas forcément majeurs, mais qui ajoutent à la difficulté (et au risque) de franchissement :

- Véhicule stationné à l'emplacement même du carrefour (pas si rare que cela, puisque même Google l'a relevé...);
- Bacs à ordures entreposés sur la voie publique, incitant les cyclistes à faire un écart malvenu vers le milieu de la chaussée;
- Haie débordante, limitant plus encore la visibilité;

En résumé, et considérant le faible trafic de ce carrefour, quelques aménagements et un peu de bon sens (civisme ?) me semblerai être en mesure de remédier à un problème somme toute limité (quelles sont les statistiques d'accidentologie, à ce carrefour ?) de façon tout aussi efficace que l'intervention lourde envisagée génératrice, j'en suis convaincu, d'un risque plus grand encore.

Analyse et avis du Commissaire enquêteur :

Analyse et commentaires du Commissaire enquêteur :

Difficulté de manœuvrer : Cette manœuvre permet en s'engageant par la droite dans la rue des Rosiers de pouvoir rejoindre l'avenue du général Leclerc plus rapidement qu'en empruntant la rue du Fort Hatry. Le rayon de virage très serré nécessite de la part des conducteurs de faire preuve d'une grande prudence et d'aborder cette rue à vitesse réduite.

Il convient pour les utilisateurs, de ne pas interférer avec le trafic montant de la rue du Fort Hatry en sens unique pour ne pas être en infraction.

Une piste cyclable à contresens dans la rue des Rosiers permet aux cyclistes de rejoindre la rue du Fort Hatry. Les cyclistes arrivent rapidement sur ce carrefour, cette portion de rue étant en descente.

Visibilité réduite : Pour s'engager dans la rue des Rosiers, les conducteurs doivent s'assurer de l'absence de cyclistes ou de piétons pouvant interférer avec leur manœuvre et donc faire preuve de prudence. La mise en place d'un miroir apporterait peut être une réponse appropriée à ce souci d'améliorer la sécurité sur ce point?

Trottoir inadapté : La rue des Rosiers est en grande partie dépourvue de trottoirs sur sa partie droite hormis le long de la copropriété située sur la parcelle 144. Au niveau du carrefour, ce trottoir se termine par une petite placette en arrondi. Sa suppression n'est pas de nature à apporter une solution satisfaisante, car elle correspond au rayon de braquage et à la trajectoire nécessaire pour rejoindre la rue des Rosiers à partir de la rue des Jardins.

Suppression du jardin de la copropriété :

Le plan d'alignement prévoit de supprimer une partie du jardin de la copropriété afin d'élargir la zone d'accès à la rue des Rosiers. En dehors des bénéfices attendus de cette réalisation, ces travaux amputeront de plus du tiers le jardin existant et nécessiterait de reconstruire le mur de soutènement. Le coût des travaux est évalué à 20000 €, ce qui semble sous-estimé. Le petit coin de verdure qui borde ce carrefour disparaîtrait en grande partie alors que son apport paysager est indéniable.

Cette réalisation favorisant les évolutions des automobilistes, pourrait entraîner une augmentation de la vitesse et une moindre attention des conducteurs pour aborder ce carrefour.

Avis du Commissaire enquêteur : Les points abordés par les riverains de la rue des Jardins sont aisément vérifiables sur le terrain. En fait cet usage de tourner à droite pour rejoindre plus rapidement l'avenue du Général Leclerc est généralement utilisé par les riverains qui connaissent les lieux. Cette manœuvre s'exécute généralement dans de bonnes conditions de sécurité car les automobilistes sont avertis de la difficulté de la manœuvre engagée et de la vigilance nécessaire pour la mener à bien. Au vu du faible trafic généré sur ce carrefour, il ne semble pas opportun de réaliser des travaux immédiats pour améliorer la situation existante. Certes, la pose d'un miroir

permettant de visualiser l'entrée de la rue des Rosiers à partir du stop de la rue des jardins apporterait très certainement un complément non négligeable pour les usagers au niveau de la sécurité du carrefour.

Comme me l'a confirmé M. HERZOG adjoint en charge de l'urbanisme à la ville de Belfort, le maintien du plan d'alignement sur cette partie de la rue des Jardins permet au Maître d'Ouvrage de pouvoir intervenir sur ce carrefour en cas de besoins avérés, sans avoir à recourir à d'autres procédures administratives. Le Code de la voirie routière n'impose pas de délais pour la réalisation des travaux nécessaires et le maintien du plan d'alignement sur cette partie de rue ne fait que reconduire une disposition existante, sans garantir que des travaux se réaliseront à l'avenir.

Le coût de tels travaux, qui semblent sous évalués, et la gêne occasionnée aux riverains sont à comparer avec les bénéfices escomptés de cette opération.

D'autres alternatives s'offrent au Maître d'Ouvrage pour sursoir à cet aménagement comme notamment l'obligation de tourner à gauche pour les usagers de la rue des jardins. La situation actuelle, qui en fait correspond plus à une tolérance qu'à une obligation, peut donc perdurer tant que des éléments nouveaux en termes de gêne à la circulation et de sécurité des usagers ne sont pas établis.

Observation se rapportant à la Rue Lebleu :

Observation n°14 de Monsieur Sinan DUGANYIGIT Président de l'association CIMG

Monsieur le commissaire enquêteur, je me permets de vous écrire suite à l'avis de l'enquête public concernant la modification du plan d'alignement de la rue François Lebleu.

En effet, étant responsable d'une association se situant dans cette même rue au numéro 6, il est pour nous très important de consulter ce dossier de modification qui peut entraîner des perturbations au niveau de l'accès à nos locaux.

Par conséquent, nous vous serions reconnaissants, de nous faire parvenir le dossier comportant les modifications exactes.

Analyse et avis du Commissaire enquêteur : la suppression du plan d'alignement dans la rue Lebleu ne devrait pas apporter de modifications à l'état existant pour cette association Les services de l'urbanisme de la ville de Belfort ont transmis les pièces du dossier à l'intéressé.

Conclusion partielle: La majeure partie des observations recueillies en cours d'enquête concernent les projets de modification des plans d'alignement pour les rues de l'As de Trèfle et des Jardins. Il aurait probablement été judicieux d'expliquer davantage aux riverains concernés que le maintien du plan d'alignement ne fait que reconduire les dispositions existantes et ne présage en rien des travaux qui pourraient être réalisés à l'avenir nécessitant de mettre en œuvre les dispositions retenues dans ce plan. Le maintien en vigueur du plan d'alignement entraîne de fait des hypothèques touchant les propriétés riveraines en cas de réalisation. De l'avis des riverains ces modifications ne sont pas justifiées par un souci de sécurité immédiat que le Maître d'Ouvrage devrait résoudre dans l'urgence. De plus le maintien de la situation actuelle pour ces deux rues permet de réduire la vitesse et impose aux conducteurs de faire preuve de davantage de prudence, ce qui est le but que recherchent généralement les municipalités dans les modalités mises en œuvre pour améliorer la circulation urbaine.

A Belfort, le 20 octobre 2017
Le Commissaire-enquêteur



République Française

Département du Territoire de Belfort

Ville de Belfort

0000000000000

Enquête publique

Relative à la modification du plan d'alignement des rues de l'As de Trèfle et des Jardins et à l'abrogation du plan d'alignement des rues Champion, du Foyer, Lebleu, des Tanneurs et du Comte de la Suze.

0000000000000

Du 2 octobre à 9h00 au 17 octobre 2017 inclus à 17h30

0000000000000

Conclusions motivées

Etablies par Gilles MAIRE, Commissaire enquêteur désigné par arrêté municipal N°1771350 en date du 9 août 2017 de Monsieur le Maire de Belfort.

0000000000000

Conclusions motivées et avis

Les présentes conclusions résultent de l'étude du dossier, des constatations effectuées sur le site, des observations du public, des propositions développées par le maître d'ouvrage et de la réflexion personnelle.

Le déroulement de l'enquête et l'analyse des observations sont relatées dans le rapport auquel le lecteur peut utilement se reporter. (Document joint en première partie)

Les conclusions et l'avis qui en découlent sont établis en s'interrogeant sur la pertinence de ces projets d'aliénation ou de modification des plans d'alignement concernant 7 rues de Belfort.

1.- Rappel succinct de l'objet de l'enquête

Par arrêté n° 1771350 en date du 9 août 2017, le Maire de Belfort a décidé d'engager la procédure d'enquête publique relative à la modification du plan d'alignement des rues de l'As de Trèfle et des Jardins et à l'abrogation du plan d'alignement des rues **Champion, du Foyer, Lebleu, des Tanneurs et du Comte de la Suze**. Les différents propriétaires et ayant-droits directement concernés par cette opération ont été avertis directement de ce projet et de la procédure d'enquête publique en cours par courrier recommandé.

Au terme de la procédure, et pour tenir compte des conclusions de cette enquête, le conseil municipal sera appelé à délibérer pour se prononcer sur les suppressions ou modification proposées.

2. - Enoncé des facteurs de décisions

2.1.- Régularité de la procédure

Le cheminement suivi pour aboutir à la concrétisation de ce projet est en totale conformité avec la procédure réglementaire définie dans le Code de la Voirie Routière. Le dossier soumis à l'enquête publique aborde tous les aspects nécessaires à une bonne compréhension du projet. J'ai procédé au contrôle de l'affichage de l'avis d'enquête ainsi que du contenu du dossier d'enquête, mis en place au siège de l'enquête.

J'estime que le public:

- a été informé de l'ouverture et du déroulement de l'enquête,
- a bénéficié d'informations suffisantes sur le projet et a pu s'exprimer librement sur ce projet
- a eu la possibilité de prendre connaissance du dossier d'enquête, soit directement au service urbanisme de l'annexe de la mairie de Belfort, soit sur le site internet de la ville.
- a pu consigner librement ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ou les envoyer au siège de l'enquête par courrier ou par mail,
- a eu la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur lors des 3 permanences tenues à la mairie de Belfort.

J'en conclus que le projet d'aliénation ou de modifications du plan d'alignement a été soumis à l'enquête publique dans les formes prescrites par les articles L 112-1 à L112-8, L141-3 et R 141-4 du Code de la Voirie Routière.

Cette enquête publique a donné lieu à une bonne participation du public directement concerné par ces projets, 22 personnes ont rencontré le commissaire enquêteur et 16 observations ou mail ont été consignés au registre d'enquête publique portant essentiellement sur les deux secteurs de rue soumis au maintien du plan d'alignement

2.2 – le projet de modification du plan d'alignement

2.2.1 Rue de l'As de Trèfle

2.2.1.1- Enjeux ou aspects positifs du projet

La rue de l'As de trèfle dessert un quartier résidentiel de Belfort ainsi qu'un quartier militaire où est stationné le personnel de la Base de Défense de Belfort. La circulation est généralement limitée aux

riverains et ne présente une saturation qu'aux heures de pointe, en particulier sur la partie basse de la rue assurant la jonction avec l'avenue de la Laurencie. Hormis pour les véhicules à fort gabarit (camion et bus) le croisement des véhicules légers est possible, malgré les véhicules en stationnement.

Le maintien du stationnement, uniquement côté impair de la rue, facilite l'écoulement des véhicules montants. Les trottoirs sont adaptés à la circulation des piétons.

Actuellement l'écoulement du trafic dans cette partie de rue ne pose pas de problèmes particuliers qui justifieraient de mettre en œuvre dans l'immédiat, le plan d'alignement en cours. En supprimant le plan d'alignement sur la partie haute de la rue largeur 10 m et en le maintenant en partie basse dans le secteur où la largeur de rue est inférieure au 12 m prévus, le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de pouvoir intervenir si nécessaire sur ce secteur sans avoir recours à d'autres procédures. Le choix fait par la municipalité permet de reconduire une disposition existante, sans pour autant garantir que des travaux se réaliseront à l'avenir nécessitant l'expropriation des riverains concernés.

2.2.1.2 - Enjeux ou aspects négatifs du projet

La largeur retenue pour la partie basse de la rue (12 m) correspondait initialement aux besoins liés à la desserte des quartiers militaires et à la circulation régulière de poids lourds. Cette contrainte n'est plus d'actualité aujourd'hui et le plan d'alignement ne semble pas adapté à cette nouvelle donnée.

L'élargissement des voies de circulation pour atteindre 12 m ne peut se faire qu'en acquérant une emprise d'environ 2 m sur les propriétés situées en partie basse de la rue, côté impair. Le coût des acquisitions nécessaires et des travaux complémentaires de restauration des murs clôtures et portails, et de déplacement du trottoir est estimé à 250 000 € qui est probablement largement sous-estimé. Le coût important de ces travaux semble disproportionné par rapport aux bénéfices attendus et aux contraintes imposées aux riverains. Cette réalisation entraînerait également une suppression partielle des arbustes et haies qui bordent la rue et qui contribuent à améliorer l'aspect paysager de ce lotissement. Par rapport à la situation actuelle, l'élargissement de la rue entraînerait probablement une vitesse supérieure des véhicules qui ne seront plus soumis aux mêmes règles de prudence lors des croisements. Des solutions alternatives pourraient être étudiées, en particulier une modification du stationnement sur ce secteur ou un aménagement d'une nouvelle voie à travers le quartier de l'EPIDE permettant la réalisation d'une circulation à sens unique. Les enjeux négatifs qui sont dès à présent identifiables militent pour que ce plan d'alignement ne soit en définitive pas mis en œuvre ou alors uniquement en dernier recours pour solutionner un problème lié à la sécurité des usagers, après avoir étudié toutes les autres alternatives possibles. De plus l'ampleur des travaux à réaliser et leur coût pour la collectivité militent davantage pour que les riverains de cette rue soient informés des projets nécessitant une expropriation. En ce sens la procédure la plus adaptée permettant la concertation est celle de l'enquête d'utilité publique, plutôt qu'une autorisation tacite donnée par l'adoption du plan d'alignement

En conclusion, le Maître d'ouvrage a choisi de maintenir les dispositions actuelles du plan d'alignement pour le secteur situé entre le carrefour de l'avenue de la Laurencie et le quartier Friedrich pour se réserver la possibilité éventuelle d'intervenir sur cette voie de circulation en fonction des évolutions futures de ce quartier. En parallèle, il étudie d'autres alternatives possibles permettant d'améliorer la circulation dans cette rue.

Néanmoins, les contraintes financières et les atteintes aux propriétés individuelles d'un tel projet sont aujourd'hui disproportionnées par rapport aux bénéfices attendus même en cas d'une augmentation du trafic dans cette rue due à des réalisations de nouveaux projets immobiliers. Le maintien à 10 m de cette voie de circulation à l'identique de la partie haute de la rue paraît être aujourd'hui la solution la plus satisfaisante à mettre en œuvre.

2.2.2 Rue des Jardins

2.2.2.1- Enjeux ou aspects positifs du projet

La rue des Jardins dessert un quartier résidentiel de Belfort ainsi qu'une entreprise du bâtiment. Le trafic est essentiellement lié aux déplacements des riverains qui rejoignent l'avenue du général Leclerc en empruntant la rue des Rosiers. Cette facilité qui leur est accordée se fait grâce à un aménagement du carrefour permettant de rejoindre la rue des Rosiers sans emprunter la rue du Fort Hatry en sens unique. Néanmoins cette manœuvre par la droite requiert de la part des utilisateurs une maîtrise de leur trajectoire et de leur vitesse ainsi qu'une attention soutenue pour éviter les autres usagers de la rue du Fort Hatry ou les cyclistes et piétons, empruntant la rue des Rosiers en sens contraire. Le plan d'alignement n'ayant pas été réalisé sur cette partie de rue, le Maître d'ouvrage a choisi de maintenir les dispositions antérieures pour préserver la possibilité d'intervenir sur ce secteur sans avoir recours à d'autres procédures.

2.2.2.2 - Enjeux ou aspects négatifs du projet

La configuration actuelle de ce carrefour permet de rallier la rue des Rosiers en respectant des règles de prudence imposées par la configuration des lieux. Ce sont essentiellement des usagers familiers des lieux qui empruntent ce cheminement. L'aménagement du carrefour en réduisant d'environ 1/3 le jardin de la copropriété faciliterait certainement la manœuvre en offrant une meilleure visibilité sur la rue des Rosiers, mais induirait une vitesse supérieure et une attention moins soutenue pour les conducteurs. Cet aménagement réduirait considérablement un espace de verdure contribuant à l'identité paysagère de ce secteur.

En conclusion, le Maître d'ouvrage a choisi de maintenir les dispositions actuelles du plan d'alignement pour le secteur situé sur le carrefour de la rue du fort Hatry et de la rue des Jardins sans que sa mise en œuvre soit actuellement identifiée dans un projet planifié.

2.3 – Le projet d'aliénation du plan d'alignement

2.3.1 Rue du Foyer, Rue Lecourbe, Rue des Tanneurs, rue du Comte de la Suze, Rue Champion

2.3.1.1 - Enjeux ou aspects positifs des projets

Ces rues ont fait l'objet d'aménagement au niveau des voiries et souvent les modifications des sens de circulation dans ces rues ont rendu caduques les dispositions des plans d'alignement.

2.3.1.2 - Enjeux ou aspects négatifs des projets

Seuls quelques points particuliers subsistent qui ne pourront être solutionnés que par des interventions ultérieures, suite à des droits de préemption ou des aménagements que pourrait faire valoir la municipalité lors des reventes de bâtiments.

2.4.- Conclusion générale

L'enquête publique portait sur sept projets distincts. Seuls les projets portant sur des modifications de plans d'alignement existants ont suscité une vive réaction du public pour les secteurs où le Maître d'Ouvrage a choisi de maintenir les dispositions actuellement en vigueur pour se réserver la possibilité d'intervenir si nécessaire. Par manque d'information, les riverains ont probablement pensé que la mise en œuvre de ces expropriations avait un caractère imminent, alors qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'une possibilité parmi d'autres que se réserve le Maître d'Ouvrage pour apporter des améliorations à la circulation des usagers dans ces secteurs. Les arguments développés dans les observations militent d'ailleurs pour que ces plans d'alignement ne soient pas mis en œuvre.

3 – AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Vu l'étude du dossier soumis à l'enquête publique, l'analyse des observations, les entretiens avec les personnes concernées et la connaissance tant des lieux que des projets,

Vu, la régularité de la procédure appliquée à l'enquête publique,

Vu les compléments d'information énoncés par le Maître d'Ouvrage

Vu, les conclusions exposées supra,

J'ai l'honneur d'émettre :

Un avis défavorable pour la modification du plan d'alignement de la rue de l'as de Trèfle,

Recommandations : le maintien à 10 m de la largeur de la rue dans sa partie initiale à l'identique de la partie haute semble suffisant pour assurer un écoulement normal du trafic actuel ce qui permettrait d'abroger en totalité le plan d'alignement de cette rue. Le principal obstacle à une bonne fluidité du trafic sur cet axe se situe essentiellement au niveau de la jonction avec l'avenue de la Laurencie souvent saturée aux heures de pointe et qui ne permet pas une intégration facile des véhicules en provenance de la Rue de l'As de Trèfle. Une circulation en sens unique permettrait indéniablement d'améliorer nettement les conditions de circulation pour les usagers de cette Rue.

Un avis favorable pour la modification du plan d'alignement de la rue des Jardins,

Un avis favorable pour l'abrogation du plan d'alignement de la rue du Foyer,

Un avis favorable pour l'abrogation du plan d'alignement de la rue Lebleu,

Un avis favorable pour l'abrogation du plan d'alignement de la rue des Tanneurs,

Un avis favorable pour l'abrogation du plan d'alignement de la rue du Comte de la Suze,

Un avis favorable pour l'abrogation du plan d'alignement de la rue Champion,

Recommandations : en plus de l'inscription en emplacement réservé dans le projet de PLU, il serait utile d'aménager le trottoir en supprimant la possibilité de stationnement au droit de l'escalier, permettant aux piétons et en particulier aux personnes à mobilité réduite où avec poussettes de pouvoir circuler sans emprunter la voie de circulation.

Fait à Belfort, le 20 octobre 2017

Gilles MAIRE
Commissaire-Enquêteur



République Française

Commune de BELFORT (90000)

ENQUETE PUBLIQUE

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

Abrogation du plan d'alignement des rues Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand

Consultation publique du 30 Octobre au 14 Novembre 2017



Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

Abrogation du plan d'alignement des rues général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand

SOMMAIRE

1 ^{ère} PARTIE – RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR	4
1. PREAMBULE	4
1.1. L'enquête publique	4
1.2. Le cadre juridique de l'enquête publique.....	4
2. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE	7
2.1. Présentation générale	7
2.2. La modification du plan d'alignement des rues Colbert, Espérance et Miotte.....	7
2.2.1. La rue Colbert.....	7
2.2.2 La rue de l'Espérance.....	8
2.2.3 L'avenue de la Miotte.....	9
2.3. L'abrogation des plans d'alignement des rues du Général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand.....	10
2.3.1. La rue du Général Foltz.....	10
2.3.2. La rue Duvernoy.....	11
2.3.3. La rue de la Fraternité.....	11
2.3.4. La rue Albert Thomas.....	12
2.3.5 La rue du Vieil Armand.....	12
3. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE	12
3.1. Les Pièces administratives	12
3.2. La notice explicative	13
3.3. Les plans	13
3.4. Les pièces relatives à la publicité	13
3.5. Le registre	13
4. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	14
4.1. Désignation du commissaire-enquêteur	14

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

4.2. Modalités de l'enquête publique	14
4.2.1. Contact avec la municipalité	14
4.2.2. Arrêté du maire	14
4.2.3. Dates et durée de l'enquête publique	15
4.2.4. Réception du public par le commissaire-enquêteur	15
4.2.5. Visite des lieux	16
4.3. Mesures de publicité.	16
4.3.1. Annonces légales	16
4.3.2. Affichage réglementaire	16
4.3.3. Autres moyens d'information du public	16
4.3.4. Réunion publique	17
4.4. Formalités de clôture.....	17
4.5. Synthèse partielle	17
5. LES OBSERVATIONS	18
5.1. Observations orales	18
5.2. Observations recueillies sur les registres.....	18
2ème PARTIE – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR	26
6.1. Rappels sur l'objet et le déroulement de l'enquête publique	26
6.2. Synthèse de l'avis global du public	26
6.3. Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur	27

1^{ère} partie –RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. PREAMBULE

Le présent rapport retrace le travail du commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique relative au projet :

- de modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte
- d'abrogation des plans d'alignement des rues Général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand.

1.1. L'enquête publique

Il existe deux types d'enquête, celles relevant du code de l'expropriation (d'une durée de 15 jours minimum) et celles relevant du code de l'environnement (d'une durée de 30 jours minimum).

Dirigée par un commissaire enquêteur, l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, de recueillir ses appréciations, suggestions ou contre-propositions et de garantir la prise en compte des intérêts des tiers. Elle permet également de déterminer si le projet est d'intérêt ou d'utilité publique.

1.2. Le cadre juridique de l'enquête publique

La présente enquête relève des dispositions des articles L 112-1 et suivants, L 141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

Article L112-1 du code de la voirie routière :

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Il est fixé soit par un plan d'alignement, soit par un alignement individuel.

Le plan d'alignement, auquel est joint un plan parcellaire, détermine, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, la limite entre voie publique et propriétés riveraines.

L'alignement individuel est délivré au propriétaire conformément au plan d'alignement s'il en existe un. En l'absence d'un tel plan, il constate la limite de la voie publique au droit de la propriété riveraine.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

Article L 112-2 du code de la voirie routière :

La publication d'un plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique le sol des propriétés non bâties dans les limites qu'il détermine.

Le sol des propriétés bâties à la date de publication du plan d'alignement est attribué à la collectivité propriétaire de la voie dès la destruction du bâtiment.

Lors du transfert de propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation.

Article L.141-3 du code de la voirie routière :

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

Article R 141-4 du code de la voirie routière :

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

Article R141-5 du code de la voirie routière :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Article R141-6 du code de la voirie routière :

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Une notice explicative ;*
- b) Un plan de situation ;*
- c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer*
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.*

Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :

- a) Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;*
- b) La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;*
- c) Eventuellement, un projet de plan de nivellement.*

Article R141-7 du code de la voirie routière :

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics.

Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

2. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1. Présentation générale

Afin de déterminer la limite entre le domaine public et les propriétés riveraines la commune de Belfort a instauré des plans d'alignement destinés à préserver les possibilités d'évolution de la voirie (élargissement ou rétrécissement) et à la protéger de tout empiètement par les riverains.

Ces plans, qui ont une portée juridique importante, doivent être en cohérence avec les opérations d'aménagement envisagées. Or, certains peuvent aujourd'hui s'avérer obsolètes ou ne répondant plus aux besoins actuels.

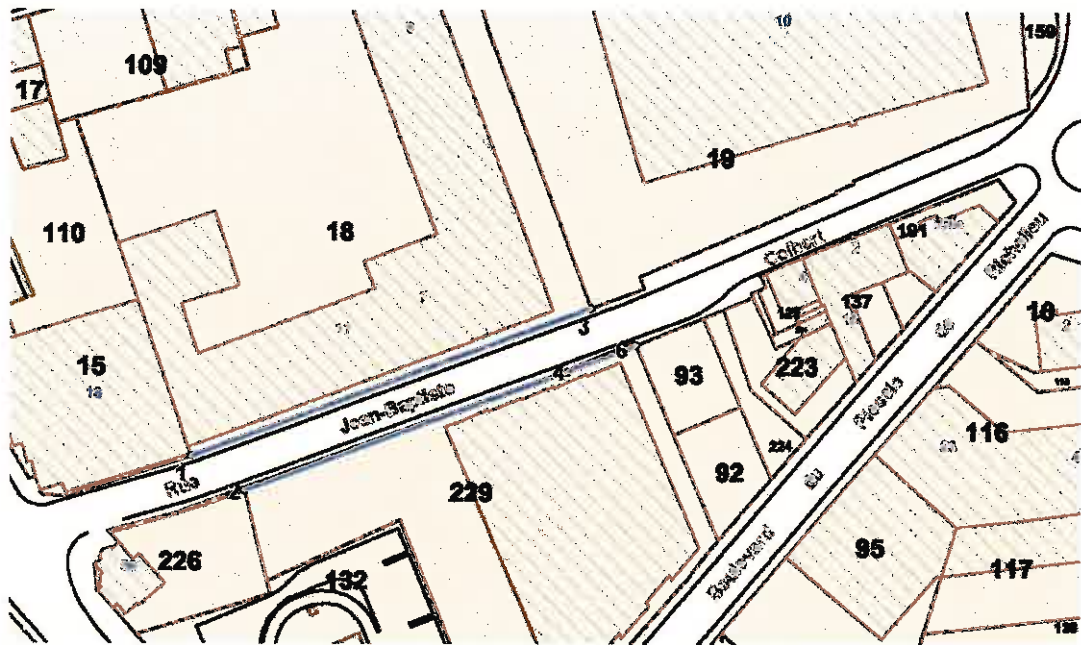
Ce sont ces raisons qui ont conduit la ville de Belfort à engager une procédure en vue de la modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte et de l'abrogation des plans d'alignement des rues Général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand.

2.2. La modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

2.2.1 Rue Colbert

L'alignement de la rue Colbert a été instauré par délibération du conseil municipal du 8 Juin 1959. Il prévoyait de porter à 10 mètres la largeur de la voirie. A ce jour, l'alignement a été partiellement réalisé ou est devenu obsolète. Côté ouest, seule la parcelle BM 229 doit encore faire l'objet d'une régularisation foncière. Côté est, les emprises nécessaires à la construction du rond-point du boulevard Richelieu ont été acquises.

Considérant que la circulation dans cette rue à sens unique s'effectue sans problème, la municipalité propose de supprimer l'alignement sur la totalité de la voirie à l'exception du tronçon sis au droit de la parcelle BM 229, dans l'attente de la régularisation de l'acte authentique.



Alignement projeté rue Colbert

L'estimation sommaire des dépenses liées à la mise en œuvre du plan d'alignement s'élève à 1 500 €. Elle intègre les frais de notaire et d'enregistrement de l'acte notarié, les travaux étant réalisés et la cession de terrain s'effectuant à titre gratuit.

2.2.2 Rue de l'Espérance

Approuvé le 15 Mai 1936, le plan d'alignement de la rue de l'Espérance prévoyait la réalisation d'une voirie de 8 mètres minimum. L'alignement a été partiellement réalisé. Néanmoins, la municipalité souhaite maintenir l'alignement sur certains tronçons. C'est le cas entre le 1 et le 22 de la rue, secteur où la Municipalité propose de maintenir l'alignement, aux motifs que la chaussée est par endroits rétrécie ou qu'elle fait l'objet d'empiètements.

La dépense prévisionnelle pour la mise en œuvre du plan d'alignement est estimée à 365 000 €. Elle englobe :

- l'acquisition du foncier nécessaire, à prendre sur les parcelles cadastrées AT 13, 232, 17, 20, 21, 205, 206 et 27 sises 1, 3, 9, 15, 17, 21 et 22 rue de l'Espérance ainsi que les frais de géomètre, pour un montant de 25 000 €.
 - la démolition des clôtures existantes et leur reconstruction en limite d'alignement pour un montant de 340 000 €.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte



Alignement projeté rue de l'Espérance

2.2.3 Avenue de la Miotte

Le plan d'alignement de l'avenue de la Miotte a été approuvé par le conseil municipal le 4 Juin 1975. Il prévoyait une largeur de voirie de 8 mètres. Le 12 Septembre 1977, cette largeur a été portée à 11 mètres pour la section centrale de l'avenue. A ce jour, l'alignement a été réalisé sur la partie basse de celle-ci, jusqu'à la clinique de la Miotte. Il demeure à réaliser dans le reste de la rue, notamment dans deux secteurs.

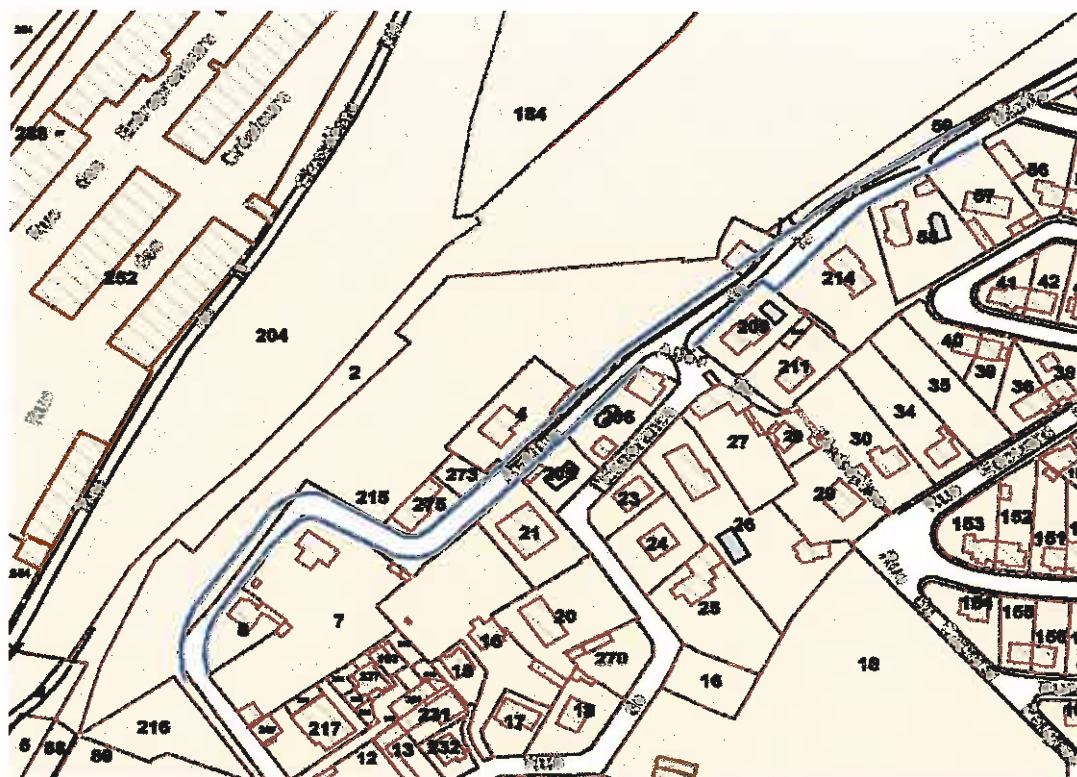
La Municipalité propose de conserver un alignement de 8 mètres de largeur minimum entre les numéros 14 et le 22 de l'avenue de la Miotte afin de faciliter la circulation.

La dépense prévisionnelle est estimée à 900 000 €. Elle englobe :

- l'acquisition du foncier à prendre sur les parcelles cadastrées AT 7 et 4 sises 16 et 7 avenue de la Miotte ainsi que les frais de géomètre et d'enregistrement pour un montant de 50 000 € environ,
- la démolition des clôtures existantes et leur conservation en limite d'alignement, la démolition des bâtiments concernés et les travaux de voirie et d'accotements pour environ 850 000 €.

La parcelle AT 215 appartenant à la ville, l'acquisition du foncier n'a pas été intégrée à l'estimation sommaire des dépenses.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte



Alignement projeté avenue de la Miotte

2.3. L'abrogation des plans d'alignement des rues du général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand

2.3.1 Rue du général Foltz

Homologué par arrêté préfectoral du 14 Décembre 1887, modifié et complété par délibération du conseil municipal les 27 Janvier 1934 et 8 Octobre 1960, le plan d'alignement permettait l'aménagement du carrefour des rues Berthelot, Roosevelt, Foltz et Hoche, ainsi que la création d'une nouvelle voie entre les rues Roosevelt et Foltz. Cet alignement prévoyait une voie d'une largeur variant entre 9 et 11 mètres.

Actuellement, seuls la nouvelle voie et le tronçon entre la rue Roosevelt et le 16 rue général Foltz ne sont pas réalisés. La ville ayant acquis les terrains nécessaires, la nouvelle voie pourra être réalisée sans contraintes. Il est donc proposé d'abroger l'alignement lié à ce projet.

A ce jour, l'alignement qui frappe les propriétés sises au 10, 14 et 16 rue Roosevelt n'a pas été mis en œuvre car il touche des immeubles d'habitation.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

Considérant que la rue du général Foltz est en sens unique et que la circulation y est fluide, la Municipalité propose d'abroger l'alignement sur ce tronçon.

En conséquence, il est proposé d'abroger totalement le plan d'alignement de la rue du général Foltz

La Municipalité propose également d'abroger l'alignement à réaliser devant l'immeuble sis 14-16 rue Roosevelt, qui ne se justifie plus compte tenu de la largeur du trottoir existant.

2.3.2 Rue Duvernoy

Le plan d'alignement de la rue Duvernoy a été modifié par délibération du conseil municipal le 7 Juin 71. Il visait à permettre la construction d'un important programme immobilier tout en préservant la liaison entre la rue Bussière et l'avenue Jean Moulin.

Considérant que le tracé actuel de la rue Duvernoy au niveau du programme immobilier ne coïncide pas avec le plan d'alignement, que la largeur de la voirie a toutefois été respectée, que les trottoirs ont été remplacés par des cheminements piétons couverts, il est proposé d'abroger l'alignement de la rue Duvernoy.

Pour améliorer le débouché de la rue Duvernoy sur l'avenue Jean Moulin, l'emprise du pan coupé prévu sur la parcelle AO 45 fera l'objet d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme.

2.3.3 Rue de la Fraternité

Adopté par délibération du conseil municipal du 9 Juillet 1962, le plan d'alignement de la rue de la Fraternité, qui prévoyait une largeur de voirie variable selon la configuration du terrain, n'a été que partiellement réalisé. Les propriétés sises aux 2 à 6 rue de la Fraternité demeurent frappées d'alignement mais de façon limitée.

L'alignement au droit des propriétés sises du 15 au 21 rue de la Fraternité et au 14 rue Gardey ne concernent que très petites emprises de trottoirs. En conséquence, considérant que la circulation dans la rue de la Fraternité est fluide, la Municipalité propose d'abroger dans sa totalité le plan d'alignement de la rue de la Fraternité et de remplacer ponctuellement l'alignement par des emplacements réservés inscrits au Plan Local d'Urbanisme.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

2.3.4 Rue Albert Thomas

Le plan d'alignement de la rue Albert Thomas, ex rue des Bains, a été adopté par le conseil municipal le 30 Décembre 1931.

Ce plan d'alignement prévoyait une voirie de 7 mètres de large pour le tronçon ouest entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Croix du Tilleul, et une largeur variant de 9 à 10 mètres sur le tronçon est, entre la rue de la Croix du Tilleul et la Savoureuse.

L'alignement prévu a été réalisé à l'exception d'un pan coupé sur la propriété sise 100 rue de la Croix du Tilleul et du bâtiment sis 10 rue Albert Thomas.

Considérant que l'intersection entre la rue Albert Thomas et la rue de la Croix du Tilleul a été sécurisée par l'installation d'un plateau surélevé sur cette dernière, lequel plateau oblige les usagers à réduire leur vitesse dans le virage, la Municipalité propose d'abroger en totalité le plan d'alignement de la rue Albert Thomas qui n'a plus lieu d'être.

2.3.5 Rue du Vieil Armand

Approuvé par délibération du conseil municipal du 30 Mai 1962, le plan d'alignement prévoyait une voirie de 10 mètres de largeur sur l'ensemble de la rue.

Cet alignement a été réalisé en totalité à l'exception d'un pan coupé à l'angle de la rue de Bussang et de la rue du Vieil Armand.

Considérant que la circulation s'effectue sans soucis dans le secteur concerné, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la rue du Vieil Armand dans sa totalité.

3. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier mis à disposition du public était composé des pièces suivantes :

3.1. Les Pièces administratives

Elles comprenaient :

- L'arrêté N°17-1635 du 2 Octobre 2017 prescrivant l'enquête publique
- Les délibérations du Conseil Municipal instaurant les plans d'alignement en vigueur,

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

- Le courrier type accompagné de l'avis d'enquête adressé à tous les riverains du projet par la commune,
- La liste des propriétaires concernés.
- S'agissant des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte, un état sommaire des dépenses prévisionnelles.

3.2. La notice explicative

Elle exposait le contexte général ayant conduit à la mise en œuvre de l'enquête publique, l'objet de l'enquête, la situation réglementaire des terrains ainsi que des extraits du plan d'alignement en vigueur et du plan d'alignement proposé.

3.3. Les plans

Le dossier comportait :

- un plan de situation échelle 1/10000

Et pour chacune des rues concernées par le projet :

- un plan d'origine échelle 1/200^{ème},
- un plan parcellaire échelle 1/500^{ème} avec report de l'alignement en cours,
- un plan échelle 1/500^{ème} avec l'alignement proposé.

3.4. Les pièces relatives à la publicité

L'article R 141-5 du code de la voirie routière dispose que « *quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé* ».

La copie de l'avis d'enquête paru en rubrique annonces légales des journaux la Terre de chez nous et de l'Est Républicain, édition du Territoire de Belfort, datés des 6 et 9 Octobre 2017, figurait au dossier.

3.5. Le registre

Le registre a été côté et paraphé par mes soins, le Vendredi 27 Octobre 2017, préalablement à l'ouverture de l'enquête.

4. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

4.1. Désignation du commissaire enquêteur

Figurant sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur 2017 du département du Territoire de Belfort, j'ai été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête par arrêté n° 17-1635 de Monsieur le Maire de BELFORT en date du 2 Octobre 2017.

4.2. Modalités de l'enquête publique

4.2.1 Contacts avec la Municipalité

J'ai été sollicitée dans le courant du mois de Juin par la ville de BELFORT pour conduire l'enquête publique.

J'ai rencontré Mme Christelle WACHENHEIM, en charge du dossier à la direction de l'Urbanisme, afin de convenir avec elle des modalités de l'enquête et notamment :

- des dates de l'enquête et de mes permanences,
- des heures et du lieu où le public pourrait prendre connaissance du dossier et formuler ses observations,
- des mesures de publicité.

4.2.2 Arrêté du Maire

L'arrêté n° 17-1635 du 2 Octobre 2017 de Monsieur le Maire de BELFORT a précisé les modalités de l'enquête conformément à l'article R141-4 du code de la voirie routière.

Il comportait l'ensemble des points définis dans cet article, à savoir :

- l'objet de l'enquête,
- les dates auxquelles celle-ci serait ouverte,
- les heures, le lieu où le public pourrait prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, ainsi que l'adresse du site internet où il pourrait effectuer les mêmes démarches,
- les dates et heures de permanence du commissaire enquêteur.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

4.2.3. Dates et durée de l'enquête

L'arrêté de Monsieur le Maire de Belfort prévoyait que l'enquête publique se déroulerait pendant 16 jours consécutifs, du Lundi 30 Octobre 2017 au Mardi 14 Novembre 2017 à 17 H30 inclus en mairie de Belfort. Il a toutefois été porté à ma connaissance que le Jeudi 9 Novembre 2017, en raison de la fermeture exceptionnelle des services municipaux, le public n'avait pu avoir accès au dossier et au registre d'enquête que par voie électronique.

4.2.4. Réception du public par le commissaire enquêteur

Compte tenu de la nature de l'enquête, trois permanences ont été organisées. Elles ont eu lieu, en mairie de Belfort les :

- Lundi 30 Octobre 2017 de 9 H00 à 11 H00,
- Samedi 4 Novembre 2017 de 8 H30 à 10 H30,
- Mardi 14 Novembre 2017 de 15 H30 à 17 H30.

Ces permanences se sont tenues dans une salle parfaitement accessible. Le public pouvait y être reçu en toute confidentialité.

En dehors de mes permanences le public a pu prendre connaissance du dossier du 30 Octobre au 14 Novembre 2017 inclus, hors jours fériés, en mairie de Belfort, aux heures habituelles d'ouverture de la direction de l'urbanisme, Rue de l'Ancien théâtre à savoir :

- les lundis de 13 H30 à 17 H30,
- les mardis, jeudis et vendredis de 8 H30 à 12 H00 et de 13 H30 à 17 H30 (exceptions faites du jeudi 9 Novembre toute la journée et du mardi 14 Novembre de 13 H30 à 15 H30 en raison de la fermeture exceptionnelle des services municipaux).

Le public a également pu consulter le dossier sur le site internet <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Chacun pouvait formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-alignement5@mairie-belfort.fr.

4.2.5. Visite des lieux

J'ai effectué une reconnaissance des lieux concernés par l'abrogation ou la modification des plans d'alignement Vendredi 27 Octobre 2017.

4.3. Mesures de publicité

4.3.1. Annonces Légales

La commune a fait procéder à une parution dans la rubrique annonces légales de deux journaux locaux, « l'Est Républicain », le Lundi 9 Octobre 2017, et « la Terre de chez nous », le Vendredi 6 Octobre 2017.

4.3.2. Affichage réglementaire

Quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, un avis d'enquête, comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractère gras sur fond jaune a été affiché en Mairie de Belfort, direction de l'Urbanisme, rue de l'Ancien Théâtre, visible depuis l'extérieur, ainsi qu'aux extrémités de chaque rue concernée par la procédure.

J'ai moi-même constaté cet affichage lequel a été attesté par certificat de Monsieur le maire de Belfort.

4.3.3. Autres moyens d'information du public

En complément des mesures ci-dessus énoncées, le public a pu être informé par les moyens suivants :

- avis d'enquête et dossier publiés sur le site internet de la ville à l'adresse <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques> et adresse dédiée pour recevoir les observations du public,
- courrier recommandé adressé à tous les propriétaires concernés 15 jours avant le début de l'enquête.

593 courriers recommandés ont été envoyés aux propriétaires riverains des rues concernées (113 pour la rue Colbert, 37 pour la rue de l'Espérance, 32 pour l'avenue de la Miotte, 104 pour la rue du Général Foltz, 61 pour la rue Albert Thomas, 191 pour la rue de la Fraternité, 10 pour la rue Duvernoy et 45 pour la rue du Vieil Armand). Les courriers recommandés, non retirés par leurs destinataires, ont fait l'objet d'un nouvel envoi en courrier simple.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

4.3.4. Réunion publique

Il n'a pas été organisé de réunion d'information et d'échange avec le public, aucune demande n'ayant été faite en ce sens et son utilité n'étant nullement avérée.

4.4. Formalités de clôture

L'enquête a pris fin au terme fixé par l'arrêté du maire, le Mardi 14 Novembre 2017 à 17 H30, heure à laquelle j'ai clos et signé les registres d'enquête. Ayant pris connaissance et copie des observations recueillies, j'ai fait un bilan succinct à Mme Christelle WACHENHEIM et lui ai remis les registres d'enquête pour conservation avec le dossier.

4.5 Synthèse partielle

L'enquête s'est déroulée conformément aux prescriptions des articles L 112-1 et suivants, L 141-3, R 141-4 et suivants du code de la voirie routière, et de l'arrêté municipal n° 17-1635 de Monsieur le Maire de Belfort relatif à la modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte et à l'abrogation des plans d'alignement des rue Général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand.

L'information du public sur la mise à l'enquête publique de ce projet a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

Celui-ci a eu toute latitude pour se renseigner en consultant le dossier complet déposé en mairie de Belfort ainsi que sur le site internet de la ville. Il pouvait faire connaître ses observations et propositions éventuelles :

- en les consignait sur le registre d'enquête mis à sa disposition en mairie annexe*
- ou en me les adressant, par courrier postal en mairie de Belfort, ou par courriel à l'adresse spécialement ouverte à cet effet.*

Il a également pu me rencontrer lors des 3 permanences que j'ai tenues en mairie de Belfort.

J'ai tenu mes permanences dans une salle de réunion adaptée, indépendante dont l'accès était utilement signalé et où j'ai pu recevoir les visiteurs en tête à tête et en toute discrétion. Les services municipaux m'ont fourni tous les documents demandés et ont répondu à toutes mes questions.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

Cette enquête s'est déroulée dans un climat serein. Les seuls incidents portés à ma connaissance portent sur des questions de formes (avis d'enquête mentionnant « rue » de la Miotte au lieu d' « avenue » de la Miotte et « modification » au lieu d' « abrogation » du plan d'alignement de la rue du général Foltz) et sur deux fermetures exceptionnelles des services municipaux. Il apparaît clairement au regard des observations enregistrées que le public n'a porté qu'un intérêt limité aux projets. Seuls quelques propriétaires se sont manifestés afin d'obtenir des informations. La principale opposition au projet vient des riverains de la rue de l'Espérance.

5. LES OBSERVATIONS

Malgré la diffusion de l'information par l'intermédiaire des journaux locaux, l'affichage sur le terrain conformément à la réglementation en vigueur, la mise en ligne du dossier sur le site internet de la Commune de Belfort, seules huit observations dont une pétition ont été portées au registre d'enquête. Je n'ai reçu aucun courrier.

Au cours de mes permanences, j'ai rencontré 9 administrés, la plupart en quête d'informations. Par ailleurs, plusieurs personnes se sont rapprochées des services municipaux à réception du courrier de la ville les informant de l'enquête publique, afin se renseigner sur le projet.

5.1. OBSERVATION ORALE

Une observation orale m'a été faite par M. Yagoub BONILLA, demeurant 3 rue de la Fraternité. L'intéressé demande la suppression des ilots directionnels installés sur la rue du château d'eau, au débouché de la rue de la Fraternité, et la suppression du feu tricolore.

Commentaire et avis du commissaire enquêteur

Cette observation ne relevant pas de l'enquête publique en cours a été transmise aux services municipaux pour suite à donner.

5.2 OBSERVATIONS RECUEILLIES SUR LES REGISTRES

OBSERVATION n°1 émanant de M. Thierry DUPLAIN, demeurant 15 rue de l'Espérance

L'intéressé, propriétaire de la parcelle AT 20, s'oppose fermement à cette opération dont il considère qu'elle n'a strictement aucun fondement.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

OBSERVATION n°2 émanant de M. et Mme Jean VANTINI, demeurant 21 rue de l'Espérance

Les intéressés relèvent que les informations qui leur ont été communiquées sont précises et apaisantes et demandent l'abrogation de l'alignement qui frappe leur propriété.

OBSERVATION n°7 sous forme de pétition émanant des riverains de la rue de l'Espérance

Les douze signataires considèrent que plus rien ne justifie le projet d'alignement soumis à enquête publique, lequel contribuerait à accroître fortement la vitesse dans le quartier concerné, à caractère résidentiel, et à menacer la sécurité des riverains, pour la plupart âgés.

Ils relèvent qu'aucune explication ne leur a été fournie quant au motif de cette décision qui, selon eux, devrait être motivée pour être juridiquement valide.

Ils soulignent que la largeur de la voirie, à sens unique, est largement suffisante pour le trafic actuel et permet à des véhicules de se doubler sans dommage.

Pour conclure, les intéressés demandent à la ville de Belfort d'abroger le plan d'alignement d'une part en raison de son absence de fondement et d'autre part pour préserver la sécurité des usagers.

Analyse et avis du Commissaire enquêteur

Les observations 1, 2 et 7, globalement similaires, appellent une réponse globale.

Les riverains de la rue de l'Espérance se sont largement mobilisés pour signifier leur opposition au plan d'alignement, alors que celui-ci ne fait que maintenir les dispositions existantes pour ce qui concerne le tronçon situé entre les numéros 1 et 22 de ladite rue. Le projet de modification ne porte en effet que sur les deux extrémités de la rue où l'alignement existant est ou bien abrogé (travaux réalisés), ou bien allégé (à l'extrémité haute, avec la suppression notamment d'un pan coupé à hauteur du numéro 21). Il est, en conséquence, permis de considérer que les observations déposées sont, pour l'essentiel, hors objet de l'enquête puisqu'elles demandent l'abrogation du plan d'alignement existant dans son ensemble.

Toutefois, les riverains sont unanimes pour considérer que la circulation s'effectue aisément dans la rue de l'Espérance dont la largeur actuelle leur semble convenir à l'usage qui en est fait. Ils soulignent que la rue est à sens unique, que le stationnement s'organise facilement et, pour l'essentiel, à l'intérieur des propriétés.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

Seul un habitant se déclare favorable à la mise en œuvre du plan d'alignement.

Je me suis rendue sur place à plusieurs reprises, à différentes heures de la journée, et j'ai effectivement pu constater que la circulation s'effectuait aisément dans la majeure partie de la rue de l'Espérance, bien que celle-ci ne soit pas dotée de trottoirs, comme cela est souvent le cas dans les quartiers anciens.

Le plan d'alignement de la rue de l'Espérance a été adopté en Mai 1936. M. Herzog, Maire adjoint, m'a confirmé lors de notre entretien que la ville le maintenait uniquement à titre conservatoire, pour préserver l'avenir. La commune n'a aucun projet qui pourrait justifier de la mise en œuvre prochaine dudit alignement. Le foncier disponible dans ce quartier ancien ne semble pas suffisant pour permettre la construction d'un programme d'envergure susceptible d'augmenter de façon conséquente la circulation dans la rue de l'Espérance. On peut donc légitimement s'interroger sur l'intérêt de maintenir sur toute la longueur de la rue un plan d'alignement qui impacte depuis plus de 80 années les propriétés concernées, interdisant tous les travaux confortatifs sur le patrimoine bâti et qui conduirait à la disparition des quelques murs de pierre sèche ayant traversé les âges.

OBSERVATION n°4 émanant de Mme Sylvaine SCHMITT représentant les propriétaires du 3 rue de l'Espérance

L'intéressée estime que les travaux ne sont pas nécessaires, dans la mesure où la rue est en sens unique, la circulation est fluide, chaque propriétaire a son parking privé, rares sont les véhicules qui stationnent dans la rue, ceux qui le font stationnant à l'entrée de la rue, côté gauche, avant le numéro 1, ou alors à droite le long du numéro 10, ce qui laisse libre la voie de circulation.

OBSERVATION n°5 émanant de Mme Marie Hélène LABILLE, demeurant 3 rue de l'Espérance

L'intéressée relève que l'alignement de la rue de l'Espérance est presque entièrement réalisé et s'interroge sur la pertinence du maintien de l'alignement sur les tronçons non encore réalisés, compte tenu des éléments suivants :

- c'est une voie à sens unique dont la largeur de circulation est suffisante y compris pour le passage de la balayeuse ou des bus (même si des voitures sont stationnées),
- toutes les habitations ont un espace privé de parking et les véhicules qui sont parfois stationnés dans la rue ne le sont que pour de très courtes

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

durées. Les conducteurs qui, ce qui est très rare, garent leur véhicule pour un laps de temps plus long, le font à droite devant le N° 10 (au début de la parcelle AT 15).

- le rétrécissement constaté au niveau du N°1 (réf. cadastre AT 13) est très utile car ce "décrochement" permet également à deux véhicules de se garer correctement et facilement sans empiéter sur la voie de circulation

- le "décrochement" au niveau du N° 15 (AT 20), bien que moindre permet également un stationnement bien à gauche, en retrait de la voie de circulation.

- les tronçons indiqués comme non encore réalisés, en particulier les N°1 et 3 de la rue (parcelles AT 13 et AT 232) induisent un rétrécissement qu'il est bon de conserver pour limiter la vitesse, alors que nombreuses sont les rues où l'on doit installer des chicanes ou des rétrécissements pour atteindre cet objectif.

Elle ajoute que les travaux entraîneraient une perturbation de la circulation mais aussi un certain coût qui pourrait être affecté à des besoins plus justifiés et plus urgents comme l'aide aux personnes âgées ou des subventions au CCAS ou encore à des associations caritatives.

OBSERVATION n°6 émanant de Madame et Monsieur Thierry MACIAZEK, demeurant 1 rue de l'Espérance

L'intéressé fait les remarques suivantes concernant l'alignement de la rue de l'Espérance :

« 1- L'empiètement de la propriété sise 1 rue de l'Espérance sur la chaussée constitue à notre sens un ralentisseur naturel et efficace. En effet, nous avons pu constater que de nombreux véhicules ont tendance à s'engager

dans notre rue à vitesse excessive. Ils sont rapidement ralentis par notre petit débordement végétal. Nous voulons également vous signaler la présence d'enfants et de personnes âgées à mobilité réduite dans cette partie de la rue.

2 - La décision d'alignement si elle devait un jour être effective devra prendre en compte que la différence de niveau entre la route et la propriété distance entre la route et le garage un fossé tel qu'il sera impossible d'y pénétrer avec une voiture ce qui générera des frais importants de reconstruction d'un nouveau bâtiment et une indemnisation des propriétaires conséquente en réparation de ce préjudice. En outre le niveau actuel de la route vis à vis de la propriété nous a permis de créer une à deux places de parking protégées sur la propriété ce qui évite de stationner sur

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

la rue. Ces places ne seront plus disponibles en cas d'alignement ce qui aura pour effet d'augmenter le stationnement dans la rue et donc réduire à priori l'intérêt d'élargir la rue pour mieux circuler.

3 - Notre propriété dispose aujourd'hui d'un muret et d'un ilot végétal détournant et absorbant une partie des eaux pluviales de la rue qui sont importantes du fait de la pente conséquente de la rue de l'Espérance et de son inclinaison tournée vers notre propriété mais surtout du mauvais fonctionnement des canalisations municipales d'eaux pluviales à cet endroit. J'avais déjà à plusieurs reprises pu m'en émouvoir et notamment publiquement lors d'une réunion de quartier auprès Monsieur Chevènement. Ce dernier avait accédé à ma sollicitation en demandant aux services technique de voir le problème. Notre muret protégeait correctement le haut de la propriété mais l'eau en poursuivant son chemin venait régulièrement inonder le bas de la propriété au niveau du garage précédemment évoqué.

Les services techniques ont posé une petite protection en béton mais qui reste insuffisante en cas de très fortes pluies. L'alignement de la rue devra à notre sens prendre en considération et nous l'espérons régler définitivement ce problème qui fait de notre propriété le réceptacle d'une partie des eaux pluviales de la ville.

Au regard de tout ce qui précède, nous sollicitons l'annulation de la servitude d'alignement qui frappe notre propriété qui nous bloque dans nos choix de finalisation des travaux extérieurs ce qui constitue en soi déjà pour nous un grand préjudice. »

Analyse et avis du Commissaire enquêteur

En réponse aux observations 4, 5 et 6.

Comme je l'ai exposé plus haut, la modification du plan d'alignement qui est mise à l'enquête publique ne concerne pas les propriétés sises au 1 et 3 rue de l'Espérance qui étaient déjà impactées par l'alignement approuvé par le conseil municipal en 1936. Le commissaire enquêteur n'a donc pas à se prononcer à ce sujet au titre de l'enquête publique.

Le rétrécissement de la voirie à 4,5 mètres en partie basse, au niveau des numéros 1 et 3, constitue, aux dires des propriétaires concernés, un ralentisseur naturel pour les véhicules qui ont tendance à s'engager à vive allure dans la rue et permet un stationnement protégé hors axe de circulation. Il me semble toutefois que ce rétrécissement en entrée de rue, à proximité immédiate de l'intersection de la rue de l'Espérance avec l'avenue de la Miotte, peut être source d'accident. Il ne protège par ailleurs pas les véhicules stationnés d'un choc éventuel, le stationnement des

voitures s'effectuant en aval dudit empiètement, dans le sens de circulation. Sa suppression, permettrait d'obtenir une largeur de voirie de 8 mètres, comme cela est déjà le cas actuellement en aval et en amont des numéros 1 et 3 de la rue, et de faciliter la circulation.

Concernant l'écoulement des eaux pluviales sur le fond sis 1 rue de l'Espérance, l'article 640 du Code Civil dispose que « les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur. ». Il appartiendra à la ville de veiller au respect desdites dispositions lors de la réalisation des travaux.

OBSERVATION n°3 émanant de M. Guy SCHNIERINGER, demeurant 11 rue de l'Espérance

M. SCHNIERINGER souhaite que l'alignement soit réalisé et que les réseaux aériens soient enterrés.

Analyse et avis du Commissaire enquêteur

Je prends acte de la demande. La mise en souterrain des réseaux pourrait effectivement être réalisée à l'occasion des travaux. Néanmoins, cette opération coûteuse n'est pas chiffrée dans le dossier.

Observation n°8 émanant de M. Christophe GRUDLER, Conseiller Départemental, demeurant 7 avenue de la Miotte

Sur la forme, M. Grudler relève que :

- les avis dans la presse et sur le terrain mentionnaient à tort 4 modifications et 4 abrogations de plan d'alignement des rues de Belfort, alors qu'il s'agissait de 3 modifications et 5 abrogations,
- les avis faisaient état de la « rue » de la Miotte, alors qu'il s'agit de l'« avenue » de la Miotte,
- les horaires permettant au public de consulter le dossier, annoncés dans les avis d'enquête et dans les courriers adressés aux propriétaires par la ville, n'ont pas été respectés notamment les 9 Novembre toute la journée et 14 Novembre de 13 H30 à 15 H30 en raison de la fermeture des services municipaux ce qui, compte tenu des jours fériés, n'a laissé au public que 7 journées complètes et une demi-journée pour consulter le dossier,

Il préconise l'organisation d'une nouvelle enquête en veillant au respect des points ci-dessus évoqués.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

Sur le fond, l'intéressé estime que le plan d'alignement de la rue de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte est cohérent dans la partie basse de ces rues, mais totalement incohérent dans la partie haute, dans la mesure où il peut même s'avérer accidentogène et ne tient absolument pas compte de l'histoire et de la tradition du quartier lesquelles pourraient être mises en valeur facilement et à peu de frais.

Il souligne que le plan d'alignement, tel qu'il est prévu, représenterait un réel appauvrissement de l'identité du quartier et conduirait notamment à la suppression :

- des quelques murs en pierres sèches, construits dans les années 1700, qui subsistent encore et constituent des vestiges du passé de la ville,
- de deux vestiges du passé de la ville, la « maison carrée », fortification militaire construite en 1842, et la vieille maison sise 7 avenue de la Miotte, construite en 1827 et dernier témoignage de l'habitat d'origine.

Concernant l'avenue de la Miotte, M. Grudler rappelle que la rue est en très forte pente et que seuls les rétrécissements ponctuels amènent les automobilistes, peu nombreux (environ 200 véhicules/jour) à ralentir. Il en conclut que supprimer ces rétrécissements rendrait la rue plus accidentogène.

Quant au coût de l'opération qui, selon lui, ne présente pas de réel intérêt, il l'estime plus près des 1,5 millions d'euros que des 900 000 € annoncés dans le dossier, compte tenu de la nature rocheuse du terrain.

Pour conclure, l'intéressé suggère de :

- maintenir l'alignement- comme proposé- sur le bas de la rue de l'Espérance et l'avenue de la Miotte, compte tenu de la densité des habitations sur ce secteur (contrairement au haut de ces rues) , ou un élargissement peut se justifier pour permettre du stationnement ou faciliter la circulation, notamment entre le 12 et le 14 de l'avenue de la Miotte (voirie de 3,5 mètres) et entre le 1 et le 7 rue de l'Espérance,
- renoncer au plan d'alignement entre le 15 et le 21 rue de l'Espérance et entre le 14 et le 22 avenue de la Miotte (secteur haut de ces rues à faible densité de population et à forte valeur ajoutée de patrimoine)
- renoncer au projet d'alignement tel qu'il est proposé pour la rue de l'Espérance et l'avenue de la Miotte et l'abroger totalement dans la partie haute de ces deux rues.

Analyse et avis du Commissaire enquêteur

Je prends acte des anomalies dans l'avis d'enquête mentionnées par l'intéressé. Ces anomalies, de pure forme, ne me semblent toutefois pas susceptibles d'avoir porté atteinte à l'information du public. Par

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

ailleurs, la fermeture ponctuelle des services municipaux le 9 Novembre 2017, même si elle a réduit d'une journée la durée de l'enquête publique, n'a pas eu pour conséquence de ramener cette durée en deçà de 15 jours. Le code de la voirie routière, et notamment son article R 141-4 qui fixe à 15 jours la durée de l'enquête, a donc été respecté.

Comme je l'ai indiqué plus haut, la Municipalité n'envisage pas de modifier le plan d'alignement existant dans la partie centrale de la rue de l'Espérance. Il n'appartient donc pas au commissaire enquêteur de se prononcer sur ce point. Je relève toutefois un empiètement conséquent sur la voirie à hauteur du numéro 22 de la rue (véranda et excroissance parcellaire), qui me semble, à lui seul, justifier d'un alignement.

Pour ce qui concerne l'avenue de la Miotte, la Commune propose de supprimer l'alignement sur les secteurs déjà réalisés (partie basse) et de conserver un alignement pour permettre une voirie de 8 mètres et faciliter la circulation entre les numéros 14 et 22 de ladite rue. L'alignement existant n'est donc pas modifié sur ce tronçon. Il n'entre donc pas dans le champ de l'enquête publique.

Néanmoins, j'ai pu constater, en me rendant sur place, que la circulation et le stationnement s'effectuaient sans problème dans la partie haute de cette rue en sens unique, qui permet un bouclage avec la rue de l'Espérance, elle aussi en sens unique, ces deux rues assurant une desserte de quartier.

Le rétrécissement constaté à l'angle de la « maison carrée », point le plus étroit de l'avenue de la Miotte, a pour effet de réduire à 4 mètres la largeur de la voirie, largeur suffisante pour la circulation d'un véhicule, fut-il un poids lourd. Il est visible de loin, car dans une ligne droite et permet aux conducteurs d'adapter leur vitesse, et de négocier à une allure plus réduite le virage très serré qui lui fait suite dans la descente.

Par ailleurs, lors de notre entretien, M. Herzog, Maire adjoint, m'a confirmé que la ville n'avait à ce jour aucun projet particulier dans le secteur concerné, et que c'était à titre conservatoire que le plan d'alignement de l'avenue de la Miotte était maintenu.

Compte tenu de ce qui précède, et du peu d'avantages qu'il présente on peut légitimement s'interroger sur l'intérêt de la mise en œuvre de l'alignement entre les numéros 3 et 22 qui, outre son coût très élevé, (900 000 €) pourrait conduire à la destruction de deux vestiges de l'histoire de la ville qui peuvent présenter un intérêt et , à ce titre, mériter une protection ou, à tout le moins, des travaux confortatifs que les propriétaires ne sont pas autorisés à effectuer depuis plusieurs années.

2^{ème} partie – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

6.1. Rappels sur l'objet et le déroulement de l'enquête

L'enquête publique concerne la modification du plan d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte, et l'abrogation du plan d'alignement des rues général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand.

Elle a eu pour objet d'informer la population et de recueillir ses observations et propositions éventuelles sur le projet.

L'enquête publique a été réalisée en application des articles L 112-1 et suivants, L.141.3 et R 141-3 et suivants du code de la voirie routière.

Elle s'est déroulée sous ma conduite du Lundi 30 Octobre au Mardi 14 Novembre 2017 à 17 h30 inclus.

J'ai constaté la publication de l'avis d'enquête dans deux journaux locaux, à la rubrique annonces légales, ainsi qu'en Mairie annexe, rue de l'Ancien Théâtre, en caractères noirs sur fond jaune, visible de la voie publique. Cet affichage a été complété par un affichage de l'avis d'enquête aux extrémités des rues concernées, ainsi que sur le site internet de la ville de Belfort.

Le dossier d'enquête était par ailleurs téléchargeable sur le site internet de la ville de Belfort où une adresse spécialement dédiée à l'enquête permettait à la population de faire connaître ses observations et propositions.

Je me suis tenue à la disposition du public, à l'occasion de trois permanences, en mairie de Belfort le :

- Lundi 30 Octobre 2017 de 9 H00 à 11 H 00
- Samedi 4 Novembre 2017 de 8 H30 à 10 H30
- Mardi 14 Novembre 2017 de 15 H30 à 17 H30.

6.2. Avis global du public

Neuf personnes sont venues consulter le dossier pendant mes permanences : deux au titre de la rue Colbert, quatre au titre de la rue de la Fraternité, une au titre de la rue de l'Espérance, une au titre de la rue Albert Thomas, et une au titre de la rue de l'Espérance et de l'Avenue de la Miotte. Huit observations ont été consignées au registre, dont une pétition de douze signatures. Une observation orale m'a été faite, qui ne concernait pas l'enquête en cours.

La population s'est peu manifestée, si ce n'est au sujet du projet de modification du plan d'alignement de la rue de l'Espérance.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

Il est rappelé que le projet relatif aux rues Colbert et de l'Espérance ainsi qu'à l'avenue de la Miotte ne concerne que des modifications partielles des plans d'alignement existants. Il est, en conséquence, impossible au commissaire enquêteur de se prononcer sur d'autres modifications que celles proposées. Toutefois, j'invite la municipalité à s'interroger sur le bien fondé du maintien intégral de plans d'alignement anciens qui suscitent une forte opposition et ne sont pas compris des riverains.

6.3. Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur

- Concernant la régularité de la procédure

Les différentes formalités ont été accomplies dans le respect des textes en vigueur. Le public a pu disposer d'une information précise et facilement accessible. Il a eu toute l'attitude pour s'exprimer librement. J'ai pu recevoir le public dans un local adapté et en toute confidentialité. Aucun incident n'a été porté à ma connaissance pendant l'enquête. La fermeture exceptionnelle des services municipaux le jeudi 9 novembre 2017 toute la journée et le mardi 14 Novembre 2017 de 13 H30 à 15 H30 ne me paraît pas avoir été de nature à empêcher l'expression du public. En effet, la durée minimale d'enquête prévue par les textes (15 jours) a été respectée et le public avait la possibilité de consulter le dossier sur le site internet de la ville et d'y consigner ses observations, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

- Concernant l'opportunité du projet

Les plans d'alignement actuellement en vigueur dans les rues concernées par l'enquête publique ont pour objet essentiel d'indiquer la limite du domaine public routier communal et de le protéger des atteintes qui pourraient lui être portées.

Ils instituent des servitudes d'utilité publique qui restreignent l'utilisation des sols, et imposent notamment aux propriétaires une servitude de recul sur les parcelles concernées et l'interdiction du tout travail confortatif sur les bâtiments frappés par la servitude d'alignement.

Les plans d'alignement de la ville de Belfort, pour la plupart anciens, sont contraignants et nécessitent d'être adaptés aux conditions actuelles de circulation, et à l'évolution de la ville.

C'est ce constat qui a conduit la commune à engager une procédure visant à l'abrogation ou à la modification de plusieurs de ses plans d'alignement.

1. La suppression des plans d'alignement des rues Général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand.

La commune a souhaité abroger les plans d'alignement des rues Général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand.

Les propositions d'abrogation des plans d'alignement ci-dessus énumérés ne sont pas contestées par le public

Les élargissements nécessaires à la sécurité ayant été réalisés et la largeur de la voirie convenant aux usagers et aux riverains, les plans d'alignement desdites rues, qui ne présentent plus d'intérêt, peuvent être abrogés.

2. La modification du plan d'alignement de la rue Colbert

Le plan d'alignement a été réalisé ou est devenu obsolète. Il a donc perdu toute justification si ce n'est dans l'attente de la régularisation foncière à intervenir sur une seule parcelle, qui nécessite qu'il soit maintenu sur le tronçon concerné. Sa suppression sur le reste de la rue ou la circulation des piétons et des véhicules s'effectue en toute sécurité n'est nullement contestée par la population. La modification proposée peut donc être approuvée.

3. La modification du plan d'alignement de la rue de l'Espérance

Le plan d'alignement a été partiellement réalisé. La modification proposée par la commune porte sur son abrogation sur la partie réalisée et la suppression d'un pan coupé en partie haute. La commune maintient le plan d'alignement sur les parties non réalisées. Ce maintien, qui ne change rien par rapport à l'existant, ne relève pas de l'enquête publique. Il est toutefois largement contesté par les riverains.

A l'exception de l'extrémité haute de la rue où on constate un empiètement important d'une parcelle privée sur la voirie côté droit, à hauteur du numéro 22, et de l'extrémité basse, au droit des numéros 1 et 3, où on constate un rétrécissement conséquent et où la mise en œuvre du plan d'alignement aurait très peu de conséquences sur le bâti existant, l'intérêt du plan d'alignement existant me paraît discutable, compte tenu de son coût, des conditions actuelles de circulation qui satisfont l'ensemble des usagers et de l'absence de projet de la commune sur le quartier.

En conclusion, si la modification du plan d'alignement de la rue de l'Espérance sur les parties déjà réalisées est totalement opportune, elle devrait, à mon sens, s'accompagner d'une réflexion d'ensemble.

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte

4. La modification du plan d'alignement de l'avenue de la Miotte

La modification du plan d'alignement de l'Avenue de la Miotte, est justifiée dans sa partie basse compte tenu des travaux réalisés qui permettent une desserte automobile et piétonne sécurisée. C'est l'objet de l'enquête publique. Néanmoins, le maintien du plan d'alignement entre les numéros 3 et 22 de ladite rue, bien que ne modifiant pas l'existant, suscite des interrogations compte tenu de son incidence sur le bâti existant à caractère historique, de son coût, et du peu d'amélioration qu'il est susceptible d'apporter en termes de circulation et de stationnement dans un quartier ancien et peu fréquenté.

En conséquence, vu le dossier soumis à l'enquête publique,

Considérant que le projet soumis à enquête publique a pour objet de supprimer des plans d'alignement pour parties obsolètes ou réalisés, et de modifier deux plans d'alignement pour prendre en compte leur réalisation partielle,

J'ai l'honneur d'émettre un **AVIS**

- **FAVORABLE** à l'abrogation du plan d'alignement des rues Général Foltz, Duvernoy, de la Fraternité, Albert Thomas et du Vieil Armand,
- **FAVORABLE** à la modification du plan d'alignement de la rue Colbert,
- **FAVORABLE** à la modification des plans d'alignement de la rue de l'Espérance et de l'Avenue de la Miotte, **ASSORTI DE LA RECOMMANDATION d'engager une réflexion d'ensemble** sur l'opportunité de maintenir un plan d'alignement sur l'ensemble desdites rues, compte tenu de l'ancienneté de ces plans (l'un datant de 81 ans, l'autre de 40 ans), de leur incidence sur le droit de propriété, des conditions de circulation actuelles, et de l'absence de projet municipal susceptible de justifier un élargissement de la voirie.

Belfort, le 5 Décembre 2017



Rolande PATOIS

Commissaire enquêteur

Modification des plans d'alignement des rues Colbert, de l'Espérance et de l'avenue de la Miotte